TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 9934 — 26 PAGES — MERCREDI 5 JANVIER 1977



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr. ; Canada, $ 0,65 ; Danemark, 3 kr. ; Espagne, 25 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 1 fl. ; Portugal, 14 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

LES PREMIERS DÉCRETS DE LA RÉFORME HABY SONT PUBLIÉS

LIRE PAGE 12

LES CONFLITS DU PROCHE-ORIENT ET LEURS CONSÉQUENCES

Les limites de la paix syrienne

Depuis qu'elles sont entrées à Beyrouth à la mi-novembre, les troupes syriennes, sous le casque vert symbolique de la force arabe de dissuasion, ont créé une situation que, dans le soulagement général, on qualifie volontiers de « paix ». Le sanglant attentat de Beyrouth-Ouest vient de rappeler que la tranquillité retrouvée demeure fragile, et que des provocations peuvent fort bien la remettre en question. Certes, la « paix syrienne » est ressentie comme un bienfait, puisque les combats ont pratiquement cessé, les rares incidents qui se produisent encore étant rapidement circonscrits. Mais cela ne signifie pas que la sécurité soit rétablie sur l'ensemble du territoire, et la situation reste explosive au Sud, où, sur les quelque 1 000 kilomètres carrés qui bordent la frontière israélienne, les adversaires de la guerre civile demeurent face à face. Tous les efforts déployés pour permettre à un contingent de la « force arabe de dissuasion » de prendre position dans cette zone ont échoué, et Israël ne tolérerait pas de voir des forces syriennes se déployer à proximité immédiate de son territoire.

Aussi longtemps, en outre, que le ramassage des armes lourdes ne sera pas achevé, un énorme potentiel de destruction restera entre les mains des adversaires, permettant à tout instant une reprise des combats. Or, pour jouir de cette paix toute relative qu'explique d'ailleurs pour une bonne part l'épuisement des belligérants, les Libanais ont dû se soumettre à une tutelle étrangère de plus en plus lourde. Leur presse, qui par sa variété et sa liberté de ton faisait exception dans le monde arabe, est désormais muselée, et la liste des sujets soumis à censure est si longue qu'elle rappelle la boutade de Beaumarchais sur la liberté de parler de tout à condition de ne traiter de rien.

En fait, la réalité du pouvoir appartient à la Syrie, qui n'a pas voulu exposer ses soldats à de dangereuses lectures. C'est à Damas que tout se règle désormais, et les innombrables allées et venues des responsables libanais entre Beyrouth et la capitale voisine en témoignent éloquemment. Le nouveau gouvernement de M. Selim Hoss, en dépit des « pouvoirs spéciaux » qu'il s'est fait attribuer, est une pâle équipe de techniciens, sans doute compétents — ce qui n'est pas peu ! — pour gérer la reconstruction du pays, mais bien incapables de tenir tête au puissant voisin.

Certes, des deux camps en présence, c'est celui de la gauche libanaise et des Palestiniens qui subit le plus durement la tutelle de Damas. Les chrétiens de droite, disposant de leur radio propre et ménagés par une armée qu'ils accueillirent avec chaleur, ne peuvent pourtant se faire trop d'illusions. Quand ce qui reste d'Etat est tenu en lisière par un pouvoir étranger, *fût-il bien intentionné* pour l'instant, les rêves de partition sont plus que jamais suicidaires et le souci d'autonomie est irréel.

L'occupation étrangère n'est jamais douce à qui doit l'accepter. Un jour ou l'autre, une réaction nationale se produira dans un pays aussi attaché à son originalité et à ses libertés que celui du Cèdre. Plutôt que de préparer de nouvelles querelles, et peut-être de nouveaux affrontements, les Libanais seraient bien inspirés, en tirant parti de la « paix syrienne », de tenter enfin de se mettre d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la façon dont — s'ils ne veulent pas demeurer tutelle — il leur faudra bien un jour organiser leur coexistence.

Dernière minute

M. BREJNEV SE RENDRA EN FRANCE L'ÉTÉ PROCHAIN

annonce M. Giscard d'Estaing

BEYROUTH : un attentat fait 35 morts dans le secteur chrétien

Une vive tension régnait, mardi 4 janvier, en fin de matinée, dans Beyrouth-Ouest, à la suite de l'explosion d'une voiture piégée qui a fait, lundi soir, dans le quartier chrétien d'Achrafieh, trente-cinq tués et cinquante-trois blessés.

Tous les points de passage entre Beyrouth-Ouest et Beyrouth-Est ont été obstrués par des barrages de pneus enflammés ou par des civils en armes qui tiraient en l'air, et dont certains avaient le crâne rasé en signe de deuil. La plupart des magasins du secteur chrétien sont fermés.

Ce sanglant attentat coïncide avec l'entrée en vigueur du décret-loi sur la censure, qui témoigne, parmi d'autres signes, de la tutelle croissante imposée par les Syriens au Liban.

Les circonstances de l'attentat demeurent mal éclaircies, les agences de presse internationale étant désormais tenues à ne reproduire que les communiqués officiels. Cependant, le journal phalangiste *Al Amal*, qui, jusqu'à présent, a échappé à la censure, en donne plusieurs versions contradictoires. Selon certains, la bombe aurait été déposée dans une voiture en stationnement devant la caserne des services de sécurité phalangistes. Mais un expert, cité par *Al Amal*, estime qu'elle a probablement été déposée dans un système de canalisations des eaux de pluie.

La charge — une centaine de kilos de dynamiste — a provoqué trois incendies dans des immeubles voisins du siège phalangiste et a détruit une cinquantaine de voitures en stationnement. Certaines des victimes auraient été brûlées vives dans leur voiture embrasée par l'explosion. *Al Amal* rapporte que sept miliciens phalangistes se trouvent parmi les cinquante-trois blessés.

L'attentat de lundi constitue le plus grave incident survenu à Beyrouth depuis que la force arabe de dissuasion, à prédominance syrienne, fait respecter le cessez-le-feu dans la capitale libanaise. Le mois dernier, deux voitures piégées ont explosé près de la résidence de M. Kamal Joumblatt, chef de file de la gauche libanaise. M. Raymond Eddé, porte-parole des chrétiens modérés, a échappé, pour sa part, à plusieurs attentats.

La censure de la presse

Les autorités libanaises poursuivent la mise en place des organes de censure de la presse exigée par les Syriens. Deux centres ont été créés dans la capitale libanaise, le premier à Beyrouth-Est et le second à la limite des quartiers ouest, au siège central de la force arabe de dissuasion, dans le secteur du musée national. Ils fonctionneront vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les correspondants de la presse étrangère, ainsi que les agences de presse internationales — dont la majorité des représentants se trouvent à Beyrouth-Ouest, — devront désormais soumettre tous leurs textes à la commission de censure, qui apposera le cachet de la direction de la sûreté générale sur tout écrit autorisé.

M. Salah Salman, ministre libanais de l'intérieur, a déclaré que, en instituant la censure, le gouvernement n'avait nullement l'intention *« d'exercer des pressions sur les journaux, l'information vraie et la libre opinion ». « Ce que nous voulons, en tant que gouvernement*, a-t-il dit, *c'est obtenir que la presse soit à la hauteur de ses responsabilités, veille à l'intérêt du Liban et aux relations fraternelles qui nous lient au reste du monde arabe. »*

Seul le journal de langue française *l'Orient-le Jour* a paru ce mardi matin. Les journalistes de l'indépendant *Al Nahar* et du quotidien de gauche *Al Safir* avaient eu, lundi, la désagréable surprise de constater que leurs bureaux avaient été saccagés.

En Israël

LE SUICIDE DU MINISTRE DU LOGEMENT SERA EXPLOITÉ PAR L'OPPOSITION

(Lire page 3.)

PARIS : un ancien représentant de l'O.L.P. est assassiné

Un militant palestinien d'origine mauritanienne, M. Mahmoud Ould Saleh, trente-huit ans, a été tué de plusieurs balles de revolver, dans la soirée du lundi 3 janvier, rue Saint-Victor à Paris (5e).

Peu après 20 heures, M. Saleh venait de quitter la Librairie arabe qu'il dirigeait, lorsqu'il a été abordé — selon des témoins — par deux inconnus qui ont aussitôt ouvert le feu sur lui. Atteint à la tête par deux balles de 11,43 millimètres, M. Saleh a été tué sur le coup. Les meurtriers ont réussi à prendre la fuite.

D'origine mauritanienne, M. Saleh militait depuis longtemps au sein des organisations palestiniennes. Après la mort en décembre 1972 de M. Mahmoud Hamchari, délégué à Paris de l'organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), M. Saleh était devenu quelques mois le représentant par intérim de l'O.L.P. en France. Il était depuis considéré par certains comme un partisan du Front du refus, la tendance la plus radicale du mouvement palestinien.

(Lire la suite page 3.)

Les hausses de prix « brutales et abusives » seront sanctionnées sans délai

annonce M. Raymond Barre

Les syndicats ont accueilli avec scepticisme ou hostilité l'allocution télévisée du premier ministre, lundi 3 janvier, consacrée à la fin du blocage des prix et à la baisse de la T.V.A. sur le tiers environ des produits.

F.O. et la C.F.D.T. estiment, se fondant sur l'expérience, que la libération des prix finit toujours par entraîner une hausse substantielle, quelles que soient les précautions prises par les pouvoirs publics. La C.F.D.T. pense, elle, que la réduction de la T.V.A. n'empêche pas le gouvernement de vouloir faire de 1977 une nouvelle année d'austérité pour les salariés.

M. Barre a déclaré que les organisations de commerçants et de prestataires de services ont pris « l'engagement de répercuter intégralement la baisse de la T.V.A. ». *Le premier ministre a demandé à tous leurs membres* « de se conformer à cet engagement et de faire bénéficier leurs clients de la baisse des prix qui doit en résulter ». *Il a invité les acheteurs à* « prendre garde aux hausses de prix brutales et abusives » *qui pourraient se produire* ; « De tels excès seraient évidemment sanctionnés sans délai », *a-t-il ajouté. Pour le premier ministre, il faut, en 1977,* « poursuivre avec ténacité la remise en ordre et le redressement » *de l'économie et pour cela* « éviter l'attentisme, dissiper le scepticisme, écarter le pessimisme ».

Un habile transfert de ressources

Il y a quatre ans, une « opération T.V.A. » se présentant techniquement sous une forme très voisine de celle qui est lancée aujourd'hui avait assez lamentablement échoué, comme on pouvait du reste le prévoir (*le Monde* du 9 décembre 1972). Comparaison n'est pas raison. Il faut toujours tenir compte de l'ensemble des circonstances pour juger d'une situation.

Elles sont, sur plusieurs points essentiels, inverses de ce qu'elles étaient au début de l'année 1973. Et surtout l'action menée par le gouvernement de M. Raymond Barre est très différente de celle que faisait semblant de conduire le gouvernement Messmer, même si le ministre de l'économie et des finances de l'époque n'était autre que l'actuel président de la République.

Dans la bouche de tout autre que la sienne, les propos prononcés lundi soir par le premier ministre auraient pourtant de quoi inquiéter. M. Barre n'a-t-il pas dit que la diminution de la T.V.A. constituait « *une disposition importante de la politique de lutte contre l'inflation* » et qu' « *il est bien normal que l'Etat contribue au ralentissement de la hausse des prix... en renonçant à plus de 8 milliards et demi de recettes fiscales* » ?

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 23.)

UN ENTRETIEN AVEC M. VLADIMIR BOUKOVSKI

Le problème des détenus politiques est indivisible et universel

Le cheveu est un peu moins court que celui du détenu d'il y a moins de trois semaines, le costume n'est plus celui qu'avait fourni le K.G.B., mais Vladimir Boukovski, trente-quatre ans, dont douze de détention après quatre arrestations et trois procès, a toujours quelque mal à s'adapter au confort bourgeois, au calme paysage des montagnes zurichoises, à la liberté qu'il a si peu connue et à ce monde étranger qu'il découvre pour la première fois. Le long visage maigre ne rappelle plus que de très loin la figure poupine qui orne les ouvrages qui lui ont été consacrés. Les médecins ont néanmoins confirmé que son ulcère à l'estomac s'est cicatrisé et que l'épuisement dont il souffrait n'a entraîné aucun processus irréversible.

La gloire qui s'attache à sa victoire, ce rôle d'otage précieux échangé contre un chef communiste « historique » et convoyé à Zurich par le premier adjoint du chef du K.G.B., M. Baranov en personne, Vladimir Boukovski ne les a pas recherchés. Il avoue avec quelque gêne que sa seule ambition dans la vie était et est toujours la biologie, plus précisément la neurophysiologie qu'il n'a pu étudier qu'un an à l'université de Moscou et qu'il espère bien retrouver enfin à l'université de Leyde, après le séjour en Grande-Bretagne qu'il commence ce mercredi et un bref passage en France à la mi-janvier. S'il s'est lancé dans le combat pour les droits de l'homme, c'est seulement pour être en règle avec sa conscience, pour « ne pas être odieux à soi-même ». Il n'en continue pas moins de « détester » la politique. De même, ce n'est qu'en réponse à une question qu'il confirme avoir refusé, en 1973, la proposition qui lui était faite de partir volontairement pour l'étranger. Il voulait que le problème des droits de l'homme en U.R.S.S. soit réglé au préalable. Et il n'exclut pas de retourner un jour à Moscou.

Pendant plus de quatre heures, Vladimir Boukovski a bien voulu répondre à nos questions sur une série de sujets qu'il n'avait pas abordés jusqu'à présent.

Vladimir Boukovski commence par s'élever contre les accusations avancées contre lui dans un communiqué du bureau soviétique d'information à Paris au moment du meeting de la Mutualité (le Monde *du 22 octobre 1976). A ce texte, qui parlait de liens avec l'organisation des émigrés solidaristes N.T.S.* (1) *et d'« aide matérielle » reçue de ce mouvement, Boukovski répond :*

« Tout ceci ne m'a jamais été reproché au tribunal. Pas une seule fois je n'ai été accusé ni de liens avec le N.T.S. ni d'avoir reçu de quiconque de l'argent ou des subventions. Simplement, ils essaient ainsi de discréditer mes interventions actuelles. Aujourd'hui, ils se sont mis à mentir plus encore. On avance que j'ai presque discuté d'une insurrection armée, que je tirais dans la forêt. De toute ma vie, je n'ai jamais eu en main une arme et n'ai pas servi dans l'armée. »

— *Vous avez dit à plusieurs reprises qu'il y a deux cent cinquante millions de prisonniers politiques en U.R.S.S. Mais il y a des gens qui sont en prison pour raisons politiques ou religieuses et qui se distinguent, bien entendu, des prisonniers de droit commun. Quelle est la part respective de ces deux catégories ? Un rapport d'Amnesty International, en novembre 1975, estimait qu'il y avait un million de prisonniers en U.R.S.S., dont 1 % de politiques, soit dix mille. Qu'en pensez-vous ?*

— Quand j'ai répondu qu'il y a deux cent cinquante millions de prisonniers politiques en U.R.S.S., je ne l'ai pas dit pour faire une formule ni comme une plaisanterie.

» Il existe une stratification très complexe des régimes de détention. En prison, il y deux régimes : le régime général et le régime sévère. En outre, il y a des camps spéciaux pour les détenus politiques.

» Certes, la législation ne reconnaît pas la notion de détenu politique. Mais elle distingue entre les gens ayant commis ce que l'on appelle des « crimes d'Etat particulièrement dangereux » (ainsi de l'article 70 du code pénal, sur la propagande antisoviétique) et, par exemple, les crimes contre le maintien de l'ordre (article 190) : les condamnés pour ces motifs sont détenus, tout comme les victimes de la répression antireligieuse, avec les criminels de droit commun. Toute statistique est donc impossible.

Propos recueillis par
MICHEL TATU.

(Lire la suite page 2.)

(1) Narodny Troudovoi Soiouz, ou Union populaire du travail, dont le siège est à Francfort (R.F.A.).

AU JOUR LE JOUR

ENTRE DEUX MURS

Outre le fait que le seul reproche dont on puisse charger les plombiers du Canard enchaîné *est de n'avoir pas rebouché le trou qu'ils avaient fait dans un mur, la seconde raison qui a conduit le juge Pinsseau à conclure à un non-lieu est qu'il n'y a pas eu tentative d'atteinte à la vie privée, les conversations des journalistes étant d'ordre* « politique, général ou professionnel » *et ne concernant donc pas la vie privée.*

D'ailleurs, ces conversations, on peut en lire le résultat dans l'hebdomadaire satirique chaque mercredi matin. C'est ainsi qu'on a pu y apprendre que, entre amis, M. Chirac surnommait élégamment M. Poniatowski « gros c...l ». *Dans ce cas, la seule utilité des micros aurait été que le ministre de l'intérieur soit le premier informé.*

Il y a les murs qui ont des oreilles et ceux qui ont la parole.

BERNARD CHAPUIS.

LA MUSIQUE CONTEMPORAINE EN GRÈCE

Un festival à Athènes

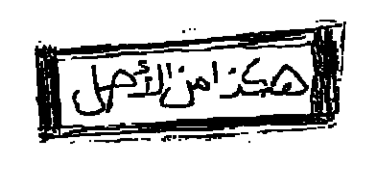
Les Athéniens ne font pas grand cas des petites oranges sauvages qui pendent mélancoliquement aux arbres de leurs squares. Ils passent à côté sans les voir et font leurs achats pour les fêtes : dans les vitrines, les mêmes jouets que partout ailleurs, les mêmes gadgets qui parlent, eux aussi, du Marché commun.

Seuls les pâtissiers dressent des pyramides de biscuits aux amandes, perdus sous le sucre-glace, qu'on mange seulement en cette période de l'année. Après les oranges amères, c'est à cela qu'il faut goûter en décembre, avec une tasse de café turc ; une fois assis à une table, on a tout loisir d'écouter quelques airs à la mode.

Nouvelle impression musicale après la version grecque des *Enfants du Pirée* entendue dans le taxi entre Bob Dylan et Nicoletta, premier contact avec l'ambiguïté d'un pays au confluent de deux civilisations : cent cinquante ans d'indépendance n'ont pas effacé l'empreinte islamique laissée par trois siècles et demi d'occupation turque ; cela s'entend dans les chansons — du moins celles qui ne sont pas d'importation, — avec leurs inflexions, les ornements, surtout l'altération de certains degrés de la gamme caractéristique des musiques d'Orient.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 11.)



EUROPE

Les déclarations de M. Vladimir Boukovski

(Suite de la première page.)

» Au total, il y a en Union soviétique un tel nombre de camps et de régimes divers (régime spécial, sévère, renforcé, général, déportation, exil, résidence forcée), tant de diverses limitations de liberté pour les gens non détenus, tant de persécutions extra-judiciaires et un tel statut politique général de tout le pays (isolement du monde extérieur, barbelés aux frontières, etc.) que l'on a réellement le droit d'affirmer que nous avons deux cent cinquante millions de prisonniers politiques.

» Cependant, l'évaluation d'Amnesty International n'est pas correcte. L'Union soviétique n'a pas un million de détenus, mais de trois millions à trois millions et demi au bas mot.

— *Amnesty dit aussi qu'il y a un an, à la prison de Vladimir où vous étiez, il y avait trente-cinq prisonniers politiques.*

— Il s'agit seulement des détenus à régime sévère. Ceux-là étaient trente-cinq. Mais il y a aussi le régime particulièrement sévère : ils étaient environ quarante, tous politiques, à le subir.

» Dans la prison de Vladimir, le jour de mon départ, il y avait en tout mille trois cents détenus. Les détenus à régime sévère, auquel j'appartenais, étaient trente. Ceux du régime particulier étaient environ quarante, condamnés pour « *crimes d'Etat particulièrement dangereux* ». Donc, au total, moins de cent politiques. Mais il est impossible d'évaluer le nombre des condamnés pour l'article 190 qui se trouvaient parmi les droits communs. Nous n'avions pas assez de contacts avec eux pour cela.

— *Quels étaient vos rapports avec les droits communs ?*

— Il n'y avait pas de contacts particuliers, mais une aide réciproque entre détenus. Par exemple, nos cellules se trouvaient à une distance déterminée les unes des autres. Entre elles se trouvaient des cellules de droit commun. Pour établir des liens illégaux entre les cellules, nous étions bien sûr obligés de recourir aux services des droits communs. Ils l'ont toujours fait très volontiers, avec une pleine compréhension de nos besoins. En général, nous n'avons toujours trouvé que de la sympathie de leur part.

— *Soljenitsyne raconte pour sa part qu'ils étaient très cruels.*

— C'était vrai autrefois. Mais aujourd'hui nous ne sommes plus avec eux dans les camps (du moins les crimes « particulièrement dangereux »). En second lieu, l'état d'esprit de tout le peuple a beaucoup changé.

» En 1967, lorsque je purgeais une peine pour avoir organisé une manifestation, j'ai été dans un camp avec les droits communs. J'étais le seul dans toute la zone, avec un baptiste. Je n'ai éprouvé aucune difficulté avec eux, ils se comportaient envers moi avec beaucoup de compréhension, de sympathie et de respect. Nous étions toujours heureux de nous aider.

— *Y a-t-il extension de la dissidence ? En 1972, après la fin de la Chronika (2), on parlait de coups très sévères portés à l'opposition. Et aujourd'hui de nouveaux noms apparaissent.*

— Il faut d'abord se mettre d'accord sur la terminologie. Nous évitons des termes comme « *dissidents* ». En général, nous appelons ce mouvement la résistance. Nous ne disons pas « *mal-pensants* » (*inakomysliachtchie*, littéralement : ceux qui pensent autrement), parce qu'au fond nous représentons tout simplement les gens qui pensent. Là-bas, il n'y a pas d'autre pensée : il y a, d'une part, la non-pensée ; d'autre part, les gens qui pensent et que l'on appelle je ne sais pourquoi les « mal-pensants ».

» En ce qui concerne l'extension ou le déclin de ce mouvement, j'ai connu plusieurs périodes. Il y eut une période de croissance à la fin des années 50 et au début des années 60 (1959-1961) ; puis il y a eu une chute, puis une croissance qui a atteint son sommet en 1968. Après 1968, le mouvement a décliné et, actuellement, il recommence à croître. Le minimum a été atteint sans conteste en 1972.

— *Quelles en sont les causes ? Une faiblesse des autorités ou une maturation des esprits ?*

— Le mouvement de désasservissement interne des gens est un processus psychologique très complexe et lent. Sur le plan de la société, il englobe toujours plus de couches sociales. S'il a commencé essentiellement parmi l'intelligentsia créatrice, progressivement, vers l'année 1968, il a englobé l'intelligentsia scientifique, les milieux académiques. La vague suivante englobera bien sûr de nouvelles couches. De là ces périodes de croissance et de déclin.

» Dès qu'une nouvelle couche a pris conscience de la nécessité de la résistance, il y a une espèce d'élan lorsque cette nouvelle couche fait preuve d'activité. Puis, comme il s'agit d'un mouvement malgré tout étroit, incapable de parvenir à des transformations de l'Etat, un déclin intervient naturellement. Mais l'impulsion est donnée ; elle ne peut pas disparaître. Elle pousse la couche suivante, qui crée à son tour une nouvelle vague.

Des prisons aux usines

— *Il est curieux qu'aujourd'hui, à propos de l'Union soviétique, on en sache plus, à l'Ouest, sur ce qui se passe dans les prisons que dans les usines ou les kolkhozes.*

— Cela vient de ce que la protestation a commencé par être une protestation intellectuelle. Elle a soulevé d'un coup une série de problèmes centrée sur celui de la liberté d'expression, à laquelle l'intelligentsia était plus sensible. Mais ce problème est le même pour toutes les couches de la société, et tout aussi important pour les ouvriers, les paysans, que pour l'intelligentsia.

» C'est pourquoi tôt ou tard, et probablement très bientôt, la question sociale et celle de la situation économique se poseront. La situation économique du peuple est misérable. Quand une nouvelle couche d'hommes prendra conscience de la possibilité d'une résistance, d'une lutte pour leurs droits et d'une solution de leurs problèmes économiques par ces méthodes, alors ces problèmes seront au centre de l'attention. Nous ne pouvons résoudre ces problèmes pour eux. Je ne suis pas ouvrier. Sakharov encore moins. Mais je pense aussi que notre « question syndicale » prendra la même coloration de lutte pour les droits civiques. »

Interrogé sur son attitude vis-à-vis du communisme, Vladimir Boukovski tient à préciser que le mouvement de résistance « compte aussi beaucoup de communistes ». Mais il ajoute : « Un communiste honnête ne pourra que rester en prison en régime communiste. A mon avis, le communisme mène au totalitarisme, car l'idéologie a son inertie. Le stalinisme était logique, dans la mesure où il n'était qu'une évolution quantitative, le point culminant de la bolchevisation.

» Je suis pour le pluralisme, pour des élections libres mettant en jeu plusieurs partis. Le peuple n'est pas un monolithe, et tout autre système paralyse sa volonté. Le système d'administration directe n'a pas ce que l'on appelle l'effet en retour. Il tient tout seul et tente de convaincre le peuple qu'il représente la seule voie. En démocratie, il y a un effet en retour du peuple.

— *La possibilité donnée aux opposants de s'exiler représente-t-elle un progrès ?*

— C'est un grand progrès, mais il ne faut pas croire qu'il résulte d'une volonté du pouvoir. Il lui a été arraché. En 1970, la tendance était à la destruction de l'opposition, et cette tendance s'est concentrée sur les juifs, bien qu'il y ait encore bien d'autres minorités nationales : Tatares, Allemands, Turcs, etc. A la fin de 1970, la question a été résolue après le procès de Leningrad, la très forte pression du monde entier ayant obligé les dirigeants à modifier leur position et à autoriser l'émigration.

— *Ne craignez-vous pas que le départ de très nombreux intellectuels et créateurs dans tous domaines, des écrivains aux sportifs, ait pour résultat de vider la Russie de sa vie culturelle ?*

— Le droit à l'émigration fait partie des droits de l'homme, et c'est donc une victoire de l'obtenir. Quant à l'appauvrissement de la Russie, il est en effet un phénomène négatif si rien n'est fait pour l'équilibrer. Mais nous ne sommes pas coupés de la vie culturelle en U.R.S.S., nous restons en contact avec elle. Ce qui est fait et publié ici a un grand retentissement en Union soviétique. Il y a même un enrichissement dans la mesure où une partie de l'intelligentsia a enfin la possibilité de s'exprimer librement et de se manifester dans le cadre de la culture mondiale. De ce point de vue, le phénomène n'est pas négatif, mais il faut maintenir ce lien. Il faut, pour cela, que des forces de libéralisation soient à l'œuvre à l'intérieur et aussi à l'extérieur.

» Il serait d'ailleurs catastrophique de s'en tenir au seul droit à l'émigration. Il faut aussi régler le problème de l'entrée dans le pays. Or si l'émigration est accessible, la libre entrée ne l'est pas. Et ces deux problèmes ne sont pas séparables. Ainsi, en ce qui concerne les juifs, il y a réduction du nombre des émigrants. Les plus actifs sont partis, ceux qui restent sont hésitants et craintifs. Si on pouvait partir mais aussi rentrer, ils hésiteraient moins. Il ne faut pas que la frontière soit un Rubicon, un choix imposé de manière définitive.

— *Que pensez-vous des relations Est-Ouest et de la détente ?*

— Ces relations sont à mon avis placées sur des bases malsaines. Pour nous, l'Occident est largement un modèle. Pour donner à notre peuple la possibilité de s'exprimer, il nous faut son aide : sans publicité, sans liberté de presse, la tâche est très difficile. Or par ses actes, l'Occident a accepté la conception soviétique de la détente. Il cherche un compromis avec Moscou sur notre compte, alors que nous sommes les représentants du seul mouvement qui peut assainir le pays.

» Ainsi, sous prétexte de non-ingérence dans les affaires intérieures, l'U.R.S.S. veut limiter la circulation de l'information. Or beaucoup de stations de radio s'adaptent à ces impératifs soviétiques et modifient le contenu de leurs émissions. La B.B.C. et Radio Liberté (3) donnent à leur personnel des instructions qui ressemblent tout à fait aux instructions soviétiques, dans l'esprit comme dans l'expression. C'est cela la convergence, l'Ouest venant vers l'Est et non pas l'inverse ! A Radio-Liberté, on n'a pas le droit d'évoquer des thèmes « *portant à l'incitation* » ou « *pouvant mettre en cause l'intégrité territoriale de l'U.R.S.S.* ». C'est du maccarthysme, celui-là même qu'ils ont rejeté pour eux et qu'ils acceptent pour l'Est.

» Le problème des relations entre l'Est et l'Ouest, c'est un peu celui des relations à établir entre un honnête homme et un bandit. Le premier peut décider de n'avoir aucune relation. Mais ce faisant, il touche aussi tout un peuple. L'isolement aboutirait à la « sinisation » du peuple soviétique. C'est une mauvaise solution.

» L'autre possibilité est celle des manœuvres en coulisse, par lesquelles on marchande et l'on vend les gens. C'est une position amorale et dangereuse, plus dangereuse encore pour l'Ouest que pour l'Est. Pour nous en tout cas, elle délie les mains du gouvernement à notre égard.

» Alors que faire ? Les Occidentaux, lorsqu'ils parlent entre eux, trouvent normal de respecter certains principes d'honnêteté. Mais lorsqu'ils se tournent vers l'Est, ils rejettent cette même position morale et les principes démocratiques. Pourquoi veulent-ils s'adapter au système soviétique ?

» Je prends un exemple : la Constitution de l'U.R.S.S. présente le parti communiste comme une organisation parmi d'autres. Il n'est dit nulle part qu'il s'agit du seul parti. Nous rejetons quant à nous l'interprétation qu'en donnent les autorités : nous sommes pour le Soviet suprême et son présidium. Je ne veux pas dire que la Constitution me plaît, mais je considère que, dans une première étape, les autorités doivent respecter leur propre Constitution. Or que fait l'Occident ? Il accepte de signer des accords avec Brejnev, de mettre sur un pied d'égalité, par exemple, le président des Etats-Unis et le secrétaire général du P.C.U.S. Ce faisant, il nous porte un très grand tort. On dit que c'est du réalisme. Non, c'est une illégalité, une adaptation à l'hypocrisie.

Moins de politique, plus d'honnêteté

» De même, l'Occident a aidé l'Union soviétique à faire une NEP (4) extérieure sans réformes intérieures. Il a donné à l'U.R.S.S. des crédits permettant à ses dirigeants de sortir de l'impasse dans laquelle ils s'étaient enfermés par leur système stupide, et tuant ainsi le processus de libéralisation interne.

» Autrement dit, moins de politique, plus d'honnêteté ! Les Occidentaux doivent penser à leur santé morale, et pour cela se libérer de cette non-liberté intérieure, de cet asservissement soviétique qui pèse sur chaque homme, à l'Ouest aussi. Un exemple : les gens qui venaient nous voir de l'Occident sympathisaient souvent avec nous. Mais lorsqu'ils étaient arrêtés par le K.G.B. ils se conduisaient souvent plus mal que les nôtres. Spectacle étonnant, voici un homme libre, éduqué dans la liberté, qui, en face de maîtres chanteurs élémentaires, se conduit moins bien que le Soviétique le plus effrayé...

— *Que pensez-vous du problème de la paix et de la guerre ? La politique des Etats n'a-t-elle pas été le plus souvent, et depuis longtemps, fondée sur l'égoïsme et le calcul ?*

— La crainte de la guerre est légitime, mais elle paralyse. Je ne crois pas à la possibilité d'une guerre ; les armes atomiques la rendent presque impossible. Pour un gouvernement, admettre que sa ligne politique soit imprégnée d'une idéologie étrangère à cause de la peur de la guerre est une grande faute. Et l'on peut perdre la guerre avant de l'avoir commencée, en devenant hypocrite et en trompant son peuple.

» On discute beaucoup des armements et des mégatonnes. Mais la première cause de ces phénomènes, ce sont les hommes. Il faut introduire plus de tolérance entre eux et d'abord pour ceux qui ne pensent pas comme les autres. C'est la conscience humaine qui a engendré la résistance pendant la guerre, le mouvement des femmes pour la paix en Irlande. C'est cela qui représente un gage de paix, beaucoup plus que tous les accords sur les armements que les Etats ne respectent pas, à commencer par l'U.R.S.S.

» Depuis Machiavel et avant lui, il est un axiome selon lequel la politique est cynique et amorale. Mais nous vivons à une époque où la santé morale d'une nation n'est pas une valeur moins importante que la richesse, la prospérité ou le développement culturel. Il s'agit de savoir ce qui est le plus important : la morale ou l'avantage immédiat.

— *Que pensez-vous de l'alliance conclue par les puissances occidentales avec l'U.R.S.S. contre Hitler pendant la seconde guerre mondiale ?*

— Je ne suis pas spécialiste de la question très complexe du comportement des Occidentaux pendant cette période et ne puis en juger. Mais je constate que l'amoralité de cette position s'est vite manifestée : le résultat en a été l'asservissement de l'Europe de l'Est. Un accord avec le diable se paie toujours. En fait, je pense que la faute de l'Occident a été d'avoir à choisir entre le communisme et le fascisme, d'avoir engendré cette situation par sa conduite amorale dans la période qui a précédé la guerre. Il fallait y penser avant.

— *Que pensez-vous de Soljenitsyne ?*

— C'est un grand homme. Il est possible que nous ne comprenions son importance réelle que dans quelques années. Son influence en Russie est très grande.

— *Les nationalités non russes de l'U.R.S.S. risquent-elles de se séparer un jour de la Russie ?*

— En tant que Russe, je ne pense pas qu'il soit un crime, pour ces nations de se séparer. Je le comprendrais.

— *Que pensez-vous de la situation en Chine ?*

— C'est l'U.R.S.S. d'il y a vingt ou trente ans. Son évolution sera la même que la nôtre, en plus ou moins rapide. Elle suit nos traces, qui sont celles du totalitarisme. Ce qui se passe après Mao rappelle étonnamment ce que nous avons connu après Staline. Les Chinois auront aussi leur dissidence et leur résistance, car il n'y a pas d'autre moyen de sortir du totalitarisme que le désasservissement intérieur.

— *Pensez-vous lutter pour les droits de l'homme dans d'autres pays que l'U.R.S.S. ?*

— Le problème des détenus politiques est indivisible et universel. Il serait ridicule, de ma part, d'agir autrement, puisque ma liberté a découlé directement de cette universalité. Il me semble que le monde occidental a autant de problèmes que nous. Celui de la tolérance envers les « mal-pensants » se pose, et il y a beaucoup de tensions entre les idéologies et les croyances : voyez l'Irlande, le Liban.

» Je voudrais faire adopter une législation internationale normalisant la situation des détenus politiques dans le monde entier et protégeant leur conscience des pressions. Dans de très nombreux pays, on les considère comme des gens qu'il faut réformer et rééduquer. Or cette idée est criminelle. L'humanité est assez mûre pour faire cesser la violence et la cruauté envers ceux qui pensent autrement. Il faut songer à un accord interdisant les persécutions pour des motifs tenant aux convictions des victimes et interdisant d'exercer des pressions sur les prisonniers politiques, par le travail obligatoire ou la rééducation. Il est étonnant qu'aucun acte n'existe pour régler ces questions. »

Propos recueillis par **MICHEL TATU.**

(2) La *Chronique des événements courants* est une publication clandestine du Samizdat visant à donner des informations sur les répressions politiques en U.R.S.S. et sur la lutte pour les droits de l'homme. Elle a paru avec une périodicité très régulière, chaque mois, jusqu'en 1972. Elle réapparaît depuis lors, mais de manière moins régulière.

(3) Station de radio financée par le Congrès américain et diffusant en direction de l'U.R.S.S. dans toutes les langues du pays. Ses émissions sont régulièrement brouillées par des émetteurs soviétiques.

(4) La NEP, ou Nouvelle politique économique, a été lancée par Lénine au début des années 20 pour restaurer l'économie en autorisant un retour partiel au capitalisme.

CORRESPONDANCE

Wolf Biermann et les interdictions professionnelles

Invoquant un « droit de réponse ouvert tant aux Allemands qu'aux amis de l'Allemagne » *(ce qui n'a évidemment aucune valeur juridique), MM. Jacques Ziller, lecteur d'allemand juridique à Paris II, et Hans Hinrich Bote, communiquent, au cours d'une longue lettre, les remarques suivantes en contestant la possibilité d'un « amalgame » entre les mesures prises contre Wolf Biermann et la pratique de la loi sur les « interdictions professionnelles » en R.F.A. :*

Nous ne voulons pas nier la réalité de pratiques regrettables et qui nous attristent, mais en dégager la portée véritable.

Il n'exise pas en Allemagne fédérale de « loi » sur les « interdictions professionnelles ». Les seules dispositions juridiques existantes sont celles-ci : le statut général des fonctionnaires fédéraux de 1953, en application de la Loi fondamentale (Constitution) de 1949, dispose :

Article 52, alinéa 2 : « *Le fonctionnaire doit adhérer par tout son comportement à l'ordre constitutionnel, démocratique et libéral tel qu'il découle de la Loi fondamentale, et il doit prendre fait et cause pour sa sauvegarde.* »

C'est sur cette base qu'était prise le 28 janvier 1972 une décision commune du chancelier fédéral et des ministres-présidents des Länder (dite « *Extremisten Beschluss* »), qui disposait notamment :

« *Un candidat qui se livre à des activités dirigées contre la Constitution ne sera pas nommé dans la fonction publique. Si un candidat est membre d'une organisation dont les objectifs sont dirigés contre la Constitution on sera fondé à douter qu'il prenne fait et cause à tout moment pour l'ordre constitutionnel démocratique et libéral. Ces doutes justifient en principe le rejet de la candidature à une nomination.* »

Les administrations de certains Länder en ont tiré parfois les conséquences malheureuses que l'on sait, dénoncées sous l'appellation d' « interdictions professionnelles » (*Berufsverbote*). Après un essai de règlement législatif qui n'a pas abouti (*le Monde* daté 27 octobre 1975, 5 décembre 1975, 22-23 février 1976), le gouvernement fédéral a défini le 19 mai 1976 des « principes pour la vérification de la loyauté constitutionnelle » qui, convenablement appliqués, devraient réduire le nombre des candidatures rejetées et surtout mettre fin à la fâcheuse fouille systématique — du passé — des candidats à la fonction publique par les fonctionnaires chargés de la protection de la Constitution.

Le problème n'est pas encore résolu dans tous les Länder de la même manière, mais c'est une contre-vérité de dire que ces pratiques « mettent sérieusement en cause les procédures de défense des régimes démocratiques ». En effet ces pratiques n'empêchent en aucune manière les recours des candidats évincés devant les tribunaux administratifs et devant le tribunal fédéral constitutionnel, « procédures » offrant des garanties égales, sinon supérieures (dans la mesure où, contrairement à chez nous, la constitutionnalité de a loi, en l'occurrence celle du statut fédéral ou de toute loi pourrait chercher à régler le problème, pourrait être mise en cause par le plaignant), à celles dont jouissent les fonctionnaires français, avec le recours pour excès de pouvoir devant les tribunaux administratifs qui serait à leur disposition dans ce cas.

République démocratique allemande

LES POSTES DE CONTROLE SONT SUPPRIMÉS ENTRE BERLIN-EST ET LA R.D.A.

(De notre correspondant.)

Bonn. — Le ministère est-allemand des affaires étrangères a confirmé, le *lundi 3 janvier*, que les postes de contrôle placés entre Berlin-Est et le territoire de la République démocratique allemande avaient été supprimés depuis le début de l'année. Ces postes auxquels se trouvaient parfois, à côté de la police de R.D.A., des soldats soviétiques, avaient pour fonction de contrôler les voyageurs de République fédérale et de Berlin-Ouest, ainsi que les touristes des autres pays. Ils devaient empêcher que les personnes entrées à Berlin-Est sans visa ou ne possédant qu'un visa valable pour la ville se rendent en R.D.A.

La suppression de ces contrôles fait suite à l'obligation pour tous les étrangers désireux de se rendre à Berlin-Est de posséder un visa est-allemand (*le Monde* du 1[er] janvier). Elle constitue un nouveau pas vers l'assimilation totale de Berlin-Est à la R.D.A., alors que le statut particulier de Berlin, confirmé par l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, s'applique aussi théoriquement au secteur oriental de la ville. Selon les dirigeants de la R.D.A., cet accord ne concerne au contraire que Berlin-Ouest.

Si elle n'a jamais démenti l'interprétation de ses protégés, l'Union soviétique, cosignataire de cet accord avec la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ne l'a jamais reprise officiellement à son compte. — D. Vt.

Suède

Mort d'Ernst Wigforss, ancien ministre des finances

L'homme qui rêvait d'une société socialiste

Ernst Wigforss, ancien ministre des finances, est mort, lundi 3 janvier, dans le sud de la Suède, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Le front haut, quelques cheveux blancs en désordre, une touffe rebelle sur le sommet du crâne, les yeux pétillants de malice, Ernst Wigforss, était un « agitateur politique », au sens noble. Pendant toute sa vie, il a mis son énergie au service d'un grand dessein : faire de la Suède une société socialiste. Or il a vu s'édifier une « société capitaliste » du bien-être. Il y a d'ailleurs lui-même contribué au cours de ses cinquante années de vie politique, dont dix-sept au poste de ministre des finances, mais n'a jamais cessé de se battre pour essayer de convaincre ses compagnons sociaux-démocrates d'adopter une attitude moins timorée à l'égard des bourgeois.

Le « programme de Göteborg »

Né en 1881, à Halmstad, dans le Halland, d'une famille de petits artisans, Wigforss étudie la philosophie à l'université de Lund. Son adhésion à l'idéal socialiste se décide dès les premières années d'université. Il entre au parti social-démocrate, qui n'a, à cette époque, que quelques députés au Riksdag, dont Hjalmar Branting.

Professeur de suédois et de latin dans un lycée de Göteborg, il hésite entre la philologie et la politique. L'attrait du combat pour le socialisme sera finalement irrésistible. En 1919, il est élu à la première Chambre du Riksdag. C'est la même année qu'il rédige le célèbre programme de Göteborg. Il y préconise l'impôt progressif sur les revenus et les successions, ainsi qu'un impôt sur les revenus des rentes et des obligations, pouvant aller jusqu'à la confiscation pour les revenus très élevés. Il insiste sur la participation active des ouvriers à la gestion de l'entreprise qui doit déboucher sur l'autogestion. Il demande la nationalisation de certains secteurs-clés de l'économie, comme les mines de fer, les grands domaines forestiers, les sources d'énergie, les transports. Ce programme fut, selon les propres termes de Wigforss, « enterré en silence » *au congrès de 1920.*

A la mort de Branting, en 1925, le parti avait besoin d'un grand leader populaire. Considéré comme trop théoricien, Wigforss est écarté, au congrès de 1927, au profit d'un homme qui incarnait beaucoup mieux les aspirations du parti à ce moment-là : Per Albin Hansson.

Wigforss voit dans la grande crise économique de 1929 une confirmation de ses théories sur les contradictions du régime capitaliste. Il propose au comité directeur du parti une « déclaration sur la question de la socialisation » *où il préconise le transfert à la collectivité des moyens de production ou, à défaut, un droit de regard étendu permettant un contrôle très strict du secteur privé. Ce texte est écarté au profit d'une déclaration plus modérée au congrès de 1932.*

La même année, le parti remporte une grande victoire électorale. Il a présenté un programme de politique de plein emploi à la rédaction duquel Wigforss a participé. Celui-ci retrouve le poste de ministre des finances, qu'il avait occupé pendant une courte période en 1925. En 1938, la convention de Saltsjöbaden signée entre les confédérations patronales SAF et ouvrière LO engage irrémédiablement la social-démocratie dans la voie de la collaboration avec le capitalisme.

Après le gouvernement d'union nationale de la guerre, une équipe social-démocrate homogène prend la relève. Wigforss voit enfin se réaliser son projet de création des comités d'entreprise, qu'il préconisait depuis les années 20. Mais, doté d'aucun pouvoir, ceux-ci ne donneront pas les résultats escomptés. Une grande politique sociale est cependant lancée, que doit payer l'impôt progressif sur le revenu fortement augmenté et rendu efficace par l'institution de la retenue à la source par l'employeur (1947). Ce sera la dernière réforme de Wigforss, qui est désigné par la presse bourgeoise comme l' « homme le plus haï de Suède ».

En 1949 il prit sa retraite. Il écrivit alors des Mémoires pleins de verve et de fraîcheur, participa à des débats et donna des articles à des journaux sociaux-démocrates, en particulier à Arbetet, à Malmö.

GUY DE FARAMOND.

EUROPE

Italie

Grande-Bretagne

Pays-Bas

Pakistan

EUROPE

Italie

AU COURS DE SON AUDIENCE CHEZ PAUL VI

Le maire de Rome dénonce « le sac de la ville perpétré par des marchands sans scrupules »

De notre correspondant

Rome. — Le premier tête-à-tête entre Paul VI et le maire de Rome, M. Guilio Carlo Argan, élu sur une liste communiste, a duré le lundi 3 janvier un peu plus de quarante minutes. Il a eu lieu dans la bibliothèque privée du pape. Même si le Vatican s'est efforcé de présenter cette rencontre comme purement formelle et entrant dans le cadre d'une tradition bien établie, la longueur de l'entretien et l'allocution prononcée après l'audience privée dans la salle du trône marquent de façon irréversible l'instauration de rapports nouveaux entre le Saint-Siège et la municipalité de Rome.

M. Argan ne s'est pas contenté à la tête du conseil municipal de gauche de présenter des vœux de bonne année au pape ; on l'a entendu dénoncer avec véhémence le nouveau « *sac de Rome perpétré non plus par des lansquenets mais par des marchands avides et sans scrupules, non dans un moment de fureur, mais en exploitant avec cupidité et méthode le sol urbain* ».

La dénonciation de la spéculation immobilière, en ce lieu et devant le pape, n'a pas manqué de surprendre, d'autant que M. Argan était certainement au courant de l'article publié récemment dans *Europeo*, qui accusait le Vatican de faire fructifier ses innombrables biens immobiliers, en profitant des exemptions fiscales prévues par les accords du Latran (*le Monde* du 4 janvier).

Cet article contenait certes un certain nombre d'exagérations et d'inexactitudes, mais il est devenu une sorte de Bible des anticléricaux romains, et en particulier du pati radical, qui a demandé l'ouverture d'un débat à la Chambre sur les biens immobiliers du Vatican. Dans le souci de couper court aux interprétations tendancieuses, M. Argan s'est empressé de déclarer que « *cette municipalité n'ignorait pas combien son évêque a l'âme affligée devant cet outrage au caractère sacré de Rome et les maux indicibles que la spéculation immobilière inflige par contrecoup à la population, en particulier aux plus pauvres et aux plus désarmés, aux déshérités et aux marginaux de la banlieue, logés dans des baraques* ».

« *Combattre la spéculation du sol romain*, a conclu M. Argan, *c'est défendre la sacralité et son historicité* ».

Paul VI a insisté dans sa réponse sur le caractère singulier de Rome, ville unique, où le sacré cohabite avec le profane. « *Ce caractère*, a dit Paul VI, *doit être toujours présent. Il ne doit être ni oublié ni entravé. C'est de cette symbiose de ville sacrée et profane, qui caractérise dans les siècles la vocation de Rome, qu'il est possible de tirer force, aspiration et motifs de prendre des mesures en faveur du bien commun de ses habitants, particulièrement des plus nécessiteux.* »

Cette audience a confirmé la volonté du maire de respecter les intérêts spirituels et matériels de l'Eglise dans la ville de Rome. En ne tenant aucun compte des appels à l'anticléricalisme lancés par une partie remuante mais minoritaire de la gauche, le parti communiste italien, très prudent en la matière, donne l'impression de soutenir à fond les efforts de M. Argan pour maintenir un équilibre difficile à réaliser entre le développement laïc et religieux de Rome.

(Intérim.)

Grande-Bretagne

LES NOMINATIONS A LA COMMISSION EUROPÉENNE PROVOQUERONT TROIS ÉLECTIONS PARTIELLES

(De notre correspondant.)

Londres. — M. Roy Jenkins, qui assume désormais la présidence de la Commission européenne à Bruxelles, va renoncer comme il est normal à son siège parlementaire. Le second commissaire britannique, M. Tugendhat, qui est conservateur, démissionnera en même temps de son siège de député. L'équilibre politique délicat de la Chambre des communes est ainsi respecté, et le gouvernement conserve pour l'instant sa majorité d'une voix. Le problème toutefois n'est pas réglé de manière définitive. Un autre député travailliste, M. David Marquant, a été choisi par M. Jenkins comme son conseiller politique à Bruxelles. Or M. Marquant vient de faire savoir qu'il ne renoncera pas à ses fonctions parlementaires avant plusieurs semaines.

Les élections partielles qui seront nécessaires pour remplacer les trois députés, auront lieu en mars et ne devraient pas, en principe, apporter de surprise. — J. W.

Pays-Bas

LE SALAIRE DE LA CURIOSITÉ

La Haye (A.P.). — Le ministère de la justice néerlandais a annoncé, lundi 3 janvier, que le journaliste suisse Martin Walser recevrait 15 000 florins (30 000 francs) pour le rôle qu'il a joué dans l'arrestation en Suisse du collectionneur Pieter Menten, recherché par les autorités néerlandaises pour crimes de guerre.

M. Walser avait retrouvé, le mois dernier, dans un hôtel d'Uster, près de Zurich, la trace de Menten, qui s'y cachait depuis la mi-novembre après s'être enfui des Pays-Bas. M. Walser travaille pour un journal local d'Uster.

Quinze mille autres florins seront versés à M. Hans Knoop, rédacteur en chef de la revue néerlandaise « Accent », qui avait écrit une série d'articles sur les activités de Menten pendant la guerre et avait communiqué ses informations à la police. M. Knoop a annoncé qu'il allait remettre l'argent à une œuvre de charité.

ASIE

Pakistan

Islamabad critique vivement la décision du Canada de suspendre la coopération nucléaire entre les deux pays

Islamabad *(A.F.P.)*. — Le gouvernement pakistanais a condamné avec force, lundi 3 janvier, les pressions « *inacceptables* » du Canada concernant l'accord franco-pakistanais pour la construction d'une usine de retraitement de déchets radioactifs. Il a solennellement indiqué que cette usine serait construite « *quelles que soient les circonstances* ». D'autre part, M. Aziz Ahmed, secrétaire d'Etat à la défense et aux affaires étrangères, a critiqué en termes vifs, au cours d'une conférence de presse, la récente décision d'Ottawa de ne plus alimenter en combustible la centrale nucléaire de Karachi, construite avec l'aide du Canada, et de mettre un terme à la coopération entre les deux pays dans le domaine nucléaire.

Pour le Pakistan, cette décision est « *arbitraire* » ; elle constitue une violation unilatérale de l'ensemble des accords signés entre Islamabad et Ottawa. Notre pays, a déclaré M. Ahmed, a scrupuleusement respecté les termes de ces accords, notamment les dispositions lui interdisant d'utiliser la centrale « *à des fins militaires* ».

Le secrétaire d'Etat a indiqué que l'exigence canadienne de voir le Pakistan renoncer à la construction d'une usine de retraitement constituait une ingérence dans les affaires d'un pays souverain. Il a précisé que la fin de la coopération avec le Canada n'entraînerait « *que peu de changements matériels* » dans la situation existente depuis 1974. L'usine de Karachi continuera de fonctionner normalement, a-t-il dit.

[Cette prise de position témoigne de l'embarras dans lequel le Pakistan a été placé par deux décisions récentes. D'abord, le 17 décembre, la France annonçait qu'elle renonçait à l'exportation d'usines de retraitement de déchets radioactifs (cette décision ne frappe pas de nullité le contrat portant sur la livraison au Pakistan d'une telle usine par la France, mais on sait que Paris souhaiterait plutôt voir Islamabad renoncer à celui-ci). Ensuite, le 23 décembre, le Canada indiquait qu'il cessait toute fourniture d'uranium au Pakistan et mettait fin à la coopération nucléaire avec ce pays. Cette décision n'avait pas encore été rendue publique au Pakistan.

Islamabad affirme que la coopération nucléaire a été pratiquement et unilatéralement interrompue par Ottawa, depuis 1974, après l'explosion du premier engin nucléaire indien.

La centrale nucléaire de Karachi, de 137 MW, construite avec l'aide du Canada, n'a jamais fonctionné à pleine capacité.]

PROCHE-ORIENT

Egypte

LA VISITE OFFICIELLE DE M. BOURGES AU CAIRE

La coopération militaire franco-égyptienne marque le pas

De notre correspondant

Le Caire. — *Invité par le général Mohamed Gamassi, vice-président du conseil et ministre égyptien de la défense, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, est arrivé au Caire ce mardi 4 janvier pour une visite officielle de quatre jours. En mars 1976, le général Gamassi s'était rendu en France en voyage officiel.*

A l'époque, la coopération militaire franco-égyptienne prenait son essor dans une euphorie partagée. Les Soviétiques ne livraient plus beaucoup de matériel aux armées égyptiennes toujours sur le pied de guerre. La Maison Blanche, peu encline à affronter les groupes de pression pro-israéliens agissant par parlementaires américains interposés, n'était pas disposée, malgré la livraison à l'Egypte de quelques avions de transport et de jeeps, à prendre la succession du Kremlin. Elle avait donc précédemment laissé l'Arabie Saoudite offrir gracieusement quatorze Mirage III à l'armée de l'air du Raïs. Ces appareils sont pilotés par des Egyptiens formés en France et assistés, en principe jusqu'à la fin de 1977 seulement, par une mission française réduite.

Au Caire, en décembre 1975, dans un « *esprit d'équilibre* » et pour « *faire pièce aux monopoles* », le président Giscard d'Estaing avait donné un acte de naissance officiel à la coopération militaro-industrielle franco-arabe en annonçant que Paris était décidé, en principe, à concourir à l'établissement « *d'une industrie de fabrication d'équipements de défense en Egypte* ».

Depuis lors, les positions respectives du Caire, de Paris, de Washington et de Moscou concernant l'armement de l'Egypte n'ont pas sensiblement changé. Mais la coopération militaire franco-égyptienne donne pourtant l'impression de piétiner, en dépit des déclarations gouvernementales optimistes et de l'incessant ballet des visites entre militaires, industriels et techniciens des deux pays. Au moment de la venue au Caire, en novembre dernier, du premier ministre français, précédée de la visite de M. Jean-Laurens Delpech, délégué ministériel pour l'armement, d'aucuns croyaient pouvoir attribuer la situation actuelle au « *désir des Français de vendre des armes aux Egyptiens plutôt que d'en fabriquer sur leur sol, répondant au désir de l'armée égyptienne de disposer d'armements neufs sans délai* ».

En réalité, apport technique et commerce peuvent aller de pair. Au rythme de deux par mois, une douzaine d'hélicoptères français Gazelle équipés de missiles antichars Hot, sur un total de quarante-deux commandés, ont déjà été livrés à l'Egypte, tandis que de nouveaux Mirage III doivent l'être en 1977. Des discussions ont lieu sur la vente éventuelle d'avions de transport militaire Transall. Les difficultés empêchant la coopération militaro-industrielle franco-égyptienne de démarrer véritablement proviennent plutôt du peu d'empressement des bailleurs de fonds de l'Organisation arabe industrielle (O.A.I.).

Telle est l'appellation officielle, en français, de l'entreprise formée, après la guerre d'octobre 1973, entre l'Arabie Saoudite, Qatar, les Emirats unis et l'Egypte, pour fabriquer du matériel aéronautique militaire et des missiles, et ensuite d'autres types d'armes. Dirigée par un jeune cadre scientifique égyptien, M. Achraf Marouane, gendre de Nasser et ancien homme à tout faire de M. Sadate, l'O.A.I. a son siège au Caire ; ses unités industrielles seront situées en Egypte et sa main-d'œuvre sera égyptienne. Si la technique et l'encadrement (on parle de plusieurs centaines d'ingénieurs et de techniciens) seraient en principe français, les capitaux doivent venir de Ryad, Doha et Abou-Dhabi. Or, jusqu'à présent, seul un versement relativement modeste de Qatar serait parvenu à l'O.A.I.

Un représentant au Caire

Ryad ne serait pas vraiment revenu sur ses engagements, mais, outre qu'il finance une part grandissante des importations civiles et militaires égyptiennes, il hésiterait avant de s'engager définitivement dans une affaire dont l'avenir est sinon incertain, du moins encore nébuleux. Le richissime Koweït a, pour l'instant, refusé, malgré les pressions dont il a été l'objet, de s'associer à l'O.A.I. L'Iraq ou la Libye, Etats clients d'armements français, n'auraient pas l'intention d'acheter des matériels qui seraient fabriqués sous le patronage de gouvernements arabes pro-occidentaux. L'Arabie Saoudite elle-même se fournit directement aux Etats-Unis et accessoirement en France, et elle n'aurait pas l'intention de commander en Egypte de fortes quantités d'armes. La Syrie, quoique « lâchée » par l'Union soviétique, n'est pas prête à s'adresser aux Etats-Unis et n'aurait confiance qu'en des armes françaises montées en France.

Au cours de son voyage en Egypte, M. Bourges, qui doit être reçu par M. Sadate et visiter diverses installations militaires égyptiennes, cherchera, au sujet de l'avenir de l'O.A.I., à recueillir des assurances tant sur le plan financier que sur celui de la coopération technique avec la France. Avant de quitter Paris, M. Bourges n'a-t-il pas déclaré au quotidien cairote *Al-Ahram* que « *la France pourrait fournir des Mirage-2000, le dernier né de la société Dassault, à l'Egypte si ce pays en faisait la demande ?* ».

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

Israël

VENANT APRÈS L'AFFAIRE YADLIN

Le suicide du ministre du logement sera exploité par les adversaires du parti travailliste

De notre correspondant

Jérusalem. — Le suicide de M. Abraham Ofer, ministre du logement, qui s'est tué lundi 3 janvier d'une balle dans la tête, a provoqué dans tout le pays une très grande émotion. Ce geste d'un homme connu pour l'égalité de son humeur, son attachement aux plaisirs de la vie, et que rien dans sa carrière ne paraissait prédisposer aux actes dramatiques, a profondément surpris.

La campagne encore discrète menée contre lui avait pris une ampleur croissante après l'arrestation de son ami, M. Acher Yadlin, incarcéré à la veille même de son accession aux fonctions de gouverneur de la banque d'Etat. C'est le même journaliste, M. Ygal Laviv, qui, dans les colonnes de l'hebdomadaire de M. Ury Avnery, le *Haolam Hazé*, a provoqué la chute des deux hommes, dont la carrière a été presque identique. Tous deux, en arrivant dans le pays, s'étaient installés dans un kibboutz, avant de s'engager dans la vie politique au sein du parti socialiste Mapaï, qui est aujourd'hui le parti travailliste.

Tous deux ont grimpé rapidement les échelons de la hiérarchie en optant pour le secteur économique de la centrale syndicale Histadrouth, qui est contrôlée par le Mapaï. MM. Abraham Ofer et Acher Yadlin étaient à la tête d'énormes complexes industriels de la Histadrouth et géraient des budgets considérables. Ils étaient notamment les patrons d'entreprises de travaux publics et de promotion immobilière, dont la gestion n'a pas été toujours irréprochable.

Après l'arrestation du gouverneur désigné de la banque d'Israël (*le Monde* du 20 octobre 1976), tous les regards se sont tournés vers son compagnon, ministre du logement, qui affichait une indifférence totale devant les accusations graves qui étaient portées contre lui par la rumeur publique et dans des articles de presse qui le désignaient de plus en plus clairement. La police a dû ouvrir un dossier il y a quelques semaines lorque le journaliste Ygal Laviv a demandé à faire une déposition contre le ministre du logement.

On ne connaît pas les premiers résultats de l'enquête, mais une réunion, samedi 1er janvier, des ministres de la justice, de la police et des finances au domicile du premier ministre, M. Itzhak Rabin, a été interprétée le lendemain par toute la presse comme le signe de la fin de la carrière de M. Ofer.

Mais personne ne s'attendait que cette fin revête une forme dramatique. M. Ofer a été trouvé mort dans sa voiture, sur une plage près de Tel-Aviv, au début de l'après-midi du lundi 3 janvier; près du corps ont été trouvés un revolver et une lettre dans laquelle le ministre se déclare victime d'une campagne de calomnie qu'il n'a plus la force d'affronter.

La presse israélienne de mardi est unanime à demander que l'enquête policière se poursuive jusqu'au bout et que toute la lumière soit faite sur les accusations qui ont accablé le ministre du logement. Les affaires Yadlin et Ofer seront évidemment exploitées dans la campagne électorale qui est déjà engagée, et de nouvelles rumeurs sont répandues sur les malversations reprochées à ces deux hommes, dont aurait bénéficié le parti travailliste. M. Abraham Ofer, qui était âgé de cinquante-quatre ans, a appartenu à l'équipe du ministre des finances défunt, Pinhas Sapir, qui a longtemps régné en maître sur l'économie du pays. Comme M. Sapir, il était catalogué comme colombe parmi les dirigeants du pays et s'est toujours opposé à l'implantation israélienne dans les territoires occupés.

ANDRÉ SCEMAMA.

CORRESPONDANCE

Le pari de M. Rabin

Un de nos lecteurs, M. Claude Klein professeur à la faculté de droit de Jérusalem, nous écrit à propos du bulletin de l'étranger « Le pari de M. Rabin » consacré à la situation intérieure en Israël (le Monde *du 22 décembre) :*

M. Rabin n'a pas accepté la démission des ministres libéraux-indépendants : au contraire, le gouvernement, par l'intermédiaire de son conseiller juridique, plaide devant la Cour suprême contre cette démission, sa thèse étant que la démission de l'ensemble du gouvernement fait obstacle à l'entrée en vigueur de la démission des deux ministres considérés. Politiquement, il est clair que M. Rabin n'a pas eu l'intention de se séparer de ces deux ministres de façon à ne plus diriger qu'un gouvernement minoritaire homogène.

Il est vrai, fort évidemment, qu'on ne peut voter la défiance à un gouvernement de transition, mais il est pour le moins exagéré de dire qu'un tel gouvernement n'est plus « tributaire de l'approbation du Parlement ». En effet, le Parlement peut, d'une part, faire obstacle au gouvernement en refusant par exemple le vote du budget ou de certaines taxes qui doivent être approuvées, alors que, d'autre part, le gouvernement ne peut agir librement dans le domaine politique s'il a devant lui une Chambre hostile. Il pourrait tout au plus tenter une ouverture du côté de l'O.L.P., à titre exploratoire, mais sans engagement. Cela est d'autant plus vrai que M. Rabin n'est pas vraiment majoritaire au sein de son propre parti et que M. Pérès, ministre de la défense, mène ouvertement campagne contre lui.

M. Rabin n'a cessé de rappeler qu'il ne modifierait pas la politique suivie jusqu'ici.

UN ANCIEN REPRÉSENTANT DE L'O.L.P. EST ASSASSINÉ A PARIS

(Suite de la première page.)

Au cours des deux dernières années, la Librairie arabe, située 2, rue Saint-Victor, a fait l'objet de plusieurs attentats. Le plus grave s'était produit dans la nuit du 12 au 13 janvier 1976. Des engins incendiaires avaient été lancés contre le magasin qui avait été en grande partie détruit. Cet attentat avait été revendiqué par un groupe s'intitulant « Front d'auto-défense juif ».

M. Saleh est le quatrième membre d'organisations palestiniennes assassiné à Paris depuis la fin de 1972 :

— Le 8 décembre 1972, M. Mahmoud Hamchari, représentant officieux de l'O.L.P. à Paris, est tué par l'explosion d'une bombe télécommandée placée dans son appartement sous un appareil téléphonique. Les services secrets israéliens avaient été accusés d'avoir organisé l'attentat et les enquêteurs n'avaient pas écarté cette hypothèse.

— Le 6 avril 1973, M. Basil Al Kubaisi, un des dirigeants du Front populaire pour la libération de la Palestine (F.P.L.P.), animé par M. Georges Habache, est tué par deux inconnus.

— Le 28 juin 1973, M. Mohamed Boudia, d'origine algérienne, militant du Fath, ancien administrateur du Théâtre de l'Ouest parisien, est tué par l'explosion d'une bombe placée dans sa voiture.

Dans ces trois cas, les enquêtes n'ont jamais abouti à l'arrestation des coupables. Il convient de rappeler d'autre part que M. Ezzedine Kalak, actuel directeur du bureau d'information et de liaison de l'O.L.P. à Paris, avait échappé en 1972 à un attentat. Il avait reçu un colis piégé qui avait pu être désamorcé à temps.

AMÉRIQUES

Argentine

ENLÈVEMENT D'UNE PERSONNALITÉ PROTESTANTE

Le Conseil œcuménique des Eglises, dont le siège est à Genève, a lancé le 3 janvier un appel au président de la République argentine, le général Jorge Videla, afin qu'il prenne « *des mesures d'urgence* » pour assurer la sécurité de M. Mauricio Lopez, personnalité connue de l'Eglise évangélique méthodiste, enlevé le 1er janvier à son domicile de Mendoza par cinq hommes masqués.

Dans un télégramme signé par son secrétaire général, le pasteur Philip Potter, le Conseil œcuménique des Eglises a déclaré que cet enlèvement « *avait provoqué une profonde inquiétude et de l'angoisse dans les cercles ecclésiastiques du monde entier* ». M. Potter a également informé de cet enlèvement M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies.

M. Lopez a été professeur de philosophie à l'université de Mendosa, puis secrétaire régional pour l'Amérique latine de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants avant de travailler, à partir de 1963, au département Eglise et Société du Conseil œcuménique des Eglises. A son retour en 1967, il est devenu recteur de l'Université nationale de San-Luis. Il avait été, récemment, nommé professeur de philosophie à l'Institut d'études théologiques de Buenos-Aires.

A travers le monde

Espagne

● **M. CARRILLO, SECRETAIRE GENERAL DU P.C.E.**, devait assister, pour la première fois mardi 4 janvier, aux travaux de la commission des neuf organisations de l'opposition chargée de négocier avec le gouvernement. D'autre part, selon le journal *Informaciones*, Mme Dolorès Ibarruri, la Pasionaria, présidente du P.C.E., se présenterait aux élections législatives en Biscaye. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Sri-Lanka

● **Mlle CHANDRIKA BANDARANAIKE**, fille du premier ministre, a été nommée présidente de l'important Estates Corporation, organisme public contrôlant cent vingt coopératives agricoles, annonce le *Guardian*.

Union soviétique

● **M. ANATOLE GROMYKO**, fils de M. André Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, a été nommé directeur de l'Institut d'Afrique de l'Académie des sciences soviétiques. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Tunisie

Le nouveau budget prévoit un accroissement sélectif de la fiscalité

De notre correspondante

Tunis. — « Civisme, fiscalité, équité », ce titre d'un récent éditorial du quotidien du parti socialiste destourien caractérise assez bien les préoccupations qui se sont exprimées lors du débat qui vient d'avoir lieu, à l'Assemblée nationale tunisienne, autour du projet de budget 1977. Cette année, qualifiée de « décisive » parce qu'elle est la première du nouveau plan quinquennal qui doit mener la Tunisie, en 1981, au « décollage économique », sera dure pour les citoyens aisés, pour ceux qui exercent des professions libérales lucratives et plus encore pour les fraudeurs, dont les déclarations de revenus « juraient grossièrement avec un niveau de vie extravagant qui n'avait même pas la vertu de la discrétion ».

Selon les déclarations du premier ministre, M. Nouira, devant les députés, les citoyens sont invités à participer davantage aux efforts consentis par l'Etat afin de dégager les ressources nécessaires à la réalisation des projets du Ve plan. En 1977, le budget d'investissements sera de 670 millions de dinars. Soixante-douze pour cent de ces crédits, soit 483 millions de dinars (contre 451 millions en 1976) proviendront de l'épargne nationale.

Quant aux dépenses de l'Etat, elles représenteront 331,5 millions de dinars poour le budget de fonctionnement, et 295,5 millions de dinars pour le budget d'équipement. Les recettes atteindront 441,5 millions de dinars, dont 354,63 millions de recettes fiscales, ce qui correspond respectivement à 14,5 % et 20 % d'augmentation par rapport aux chiffres de 1969.

Le budget de l'éducation nationale représentera cette année encore 30 % du budget global. Les dépenses de fonctionnement de ce département sont en augmentation de 14,3 %.

Tous les Tunisiens devront, cette année, payer plus d'impôts, mais les hauts revenus seront les plus touchés. Une imposition sur les plus-values immobilières sera assortie de contrôles sévères. De lourdes sanctions sont prévues pour les fraudeurs.

Le ministre des finances, M. Sitouri, a fait remarquer devant l'Assemblée que les médecins et les avocats *« n'accordent pas à leur devoir fiscal autant d'attention qu'à leur devoir professionnel »*. Il a donc été décidé d'instituer pour médecins un système d'ordonnances numérotées, et l'on songe à confier, dans chaque tribunal, à un secrétaire le soin de tenir un registre des plaidoiries des avocats.

Tous les Tunisiens seront mis à contribution, car *« l'impôt*, a dit M. Nouira, *n'est pas une pénalisation des riches »*. Le premier ministre, stigmatisant la *« démagogie »* inspirée par un *« égalitarisme primaire »*, a fait remarquer que ce raisonnement pourrait aboutir *« à ce que les chevelus paient une indemnité aux chauves »*.

Une commission nationale des salaires

Bien qu'il en ait été un moment question, les prix des produits alimentaires de première nécessité n'enregistreront pas de hausse. En revanche, l'essence, les cigarettes, les alcools et certains produits importés seront augmentés. Le tarif de la vignette automobile sera doublé.

Le débat qui a animé pendant deux semaines le Parlement tunisien a été marqué par une volonté de prendre en considération les revendications syndicales de certains secteurs particulièrement défavorisés, surtout les ouvriers agricoles, dont le salaire minimum sera réajusté par une Commission nationale des salaires. Celle-ci a commencé ses travaux le 28 décembre dernier, et se penchera également sur la revalorisation du SMIG et des appointements de certaines catégories d'employés de la fonction publique.

M. Nouira a abordé le 31 décembre, dans l'allocution qu'il a prononcée pour clore le débat budgétaire, le problème des terres domaniales. Il a clairement défini les projets du gouvernement à cet égard : ces terres resteront propriété de l'Etat ; composé de fermes-pilotes, d'agrocombinats et de parcelles découpées dans le lot des 850 000 hectares nationalisés en 1964, cet important domaine était géré par un office dont on a modifié les structures pour décentraliser et rendre plus efficace la gestion des unités.

MANUÈLE PEYROL.

Maroc

Le procès des 178 «frontistes» s'est ouvert à Casablanca

De notre correspondant

Casablanca. — La chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca a commencé, le lundi 3 janvier, l'examen de l'affaire dite des « frontistes », dans laquelle cent soixante-dix-huit personnes (dont trente-neuf seront jugées par contumace) ont à répondre de plusieurs chefs d'inculpation, dont le plus grave — qui les concerne toutes, — est celui d'attentat et de complot contre le régime monarchique. Ce crime est passible au maximum de la réclusion perpétuelle.

Depuis la réforme judiciaire de 1974, la chambre criminelle ne comprend plus de jurés. Elle est composée uniquement de magistrats. Une cinquantaine d'avocats assurent la défense des accusés. Me Henri Leclerc, du barreau de Paris, et Me Alain Martinet, du barreau de Lyon, présents en robe à la première audience, attendaient des autorités marocaines l'autorisation d'assister plusieurs accusés, en fondant leur demande sur la convention judiciaire franco-marocaine. Me Françoise Margo, du barreau de Paris, devait, ce mardi 4 janvier, suivre la même procédure.

Le nombre élevé des accusés et des défenseurs ne laisse, dans une salle aux dimensions relativement modestes, où veille un service d'ordre étoffé, qu'une place restreinte au public. Parmi les inculpés figure une ressortissante italienne, Mme Pierra Di Maggio, âgée de soixante-trois ans, directrice d'une école maternelle privée à Casablanca. Arrêtée le 4 mars 1976, elle a bénéficié de la liberté provisoire en décembre dernier, mais ne s'est pas présentée devant la chambre criminelle en raison de son état de santé.

Deux Marocaines beaucoup plus jeunes que Mme Di Maggio, l'une professeur de français, l'autre ingénieur à l'Office de l'électricité, et une lycéenne de vingt ans se trouvent également parmi les accusés. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont été détenus pendant environ deux ans. Certains affirment avoir subi des sévices.

La première arrestation remonte au mois de mai 1974. D'autres suivirent en août et en septembre, particulièrement dans le nord du Maroc, parmi les enseignants et les élèves d'établissements du second degré. La plupart des accusés sont très jeunes. Avec ses cinquante et un ans, M. Abraham Serfaty, Marocain de confession israélite, ingénieur des mines, fait un peu figure de patriarche. Comme une dizaine d'accusés, il a été impliqué dans un autre procès durant l'été 1973. Il était alors en fuite et avait été condamné par contumace à la réclusion perpétuelle.

Des dissidents du P.L.S. et de l'U.N.F.P.

Le procès de 1977 est-il une suite et une réplique de celui de 1973 ?... Oui, dans la mesure où des contumax s'y retrouvent et où le marxisme-léninisme et ceux qui s'en réclament sont à nouveau mis en cause. Oui encore si l'on considère les milieux socio-professionnels d'où proviennent la plupart des accusés : membres de l'enseignement, lycéens, étudiants, ingénieurs. Il en diffère cependant. En 1973, il était question de fabrication de cocktails Molotov et d'engins explosifs artisanaux, et un incendie était même retenu à charge contre l'un des accusés. Une arme se trouvait parmi les pièces à conviction.

Rien de tel dans l'affaire actuelle. Sous les yeux des juges et du ministère public, une dizaine de cartons sont bourrés de tracts, de livres et de bulletins destinés à être répandus clandestinement au Maroc. Machines à écrire et à ronéotyper voisinent avec un porte-dossiers. Il n'y a ni armes ni munitions.

Les groupes paraissent mieux structurés. Le mouvement a pris naissance lors des dissidences qui se sont manifestées au sein du Parti de la libération et du socialisme (communiste, interdit, comme le fut le parti communiste marocain), et de l'Union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), en se distinguant cependant de la tendance qui devait devenir l'Union socialiste des forces populaires. Ainsi naquirent d'une part, le groupe Illal Amam (En avant) et, d'autre part, le « groupe du 23 mars ». Des « sans-parti » les rejoignirent. Une troisième tendance se manifesta également sous le nom d'*Al Moutakalinine* (le Rassemblement), qui prit pour slogan et pour programme : *« Servons le peuple. »* C'est vers la constitution d'un *« front révolutionnaire populaire »* que ces divers mouvements tendirent — d'où le terme de « frontistes » qui sert communément à les désigner. D'où également le délit de constitution d'association illicite qui vise les accusés à quelque groupe qu'ils appartiennent.

L'accusation retient à leur charge d'avoir structuré leur organisation en vue de disposer de *« bases mobiles rouges »*, qui, dans les milieux ouvriers et paysans, seraient les éléments actifs d'une guerre populaire en vue de l'institution au Maroc d'une République populaire démocratique (1).

Enfin, un fait d'une résonance particulière distingue le procès de 1977 de celui de 1973 : il n'avait pas été question à cette époque du Sahara occidental. Or, les marxistes-léninistes jugés aujourd'hui se sont prononcés dans leur grande majorité pour l'autodétermination de la population de ce territoire, à un moment, il est vrai, où la revendication territoriael marocaine n'avait pas, avec la « marche verte », suscité la mobilisation nationale que l'on sait. On ne peut préjuger quel poids cette prise de position des accusés pèsera sur le déroulement du procès, dont le terme n'est pas prévu avant environ trois semaines ou un mois. Pour les observateurs, en tout cas, l'ouverture des débats dès le début de janvier traduit la volonté d'apurer une situation à l'approche des élections législatives.

LOUIS GRAVIER.

(1) Cela explique que les accusés sont aussi visés par l'alinéa 2 de l'article 201 du code pénal marocain, qui punit de cinq à vingt ans de réclusion le complot formé dans le but *« soit de susciter la guerre civile en armant ou en incitant les habitants à s'armer les uns contre les autres, soit de porter la dévastation, le massacre et le pillage dans un ou plusieurs douars ou localités »*.

● *Les Comités de lutte* contre la répression au Maroc *« en appellent à l'opinion démocratique à travers le monde »* pour que le procès des cent soixante-dix-huit militants ou sympathisants marxistes-léninistes qui s'est ouvert le lundi 3 janvier à Casablanca *« se déroule conformément aux droits de la défense et à la Déclaration universelle des droits de l'homme »*. Ils rappellent que l'un des « frontistes » arrêtés, M. Abdellatif Zeroual, est mort sous la torture et que la plupart des autres inculpés ont été torturés *« de façon atroce »*.

★ Adresser les signatures à Mme Morel, rue des Saules, 78930 Guerville.

Libres opinions

Pour une amnistie générale des prisonniers politiques

par LAURENT HINCKER (*)

LES derniers grands procès politiques, qui se sont déroulés au Maroc et qui ont amené plus de trois cents détenus devant les chambres criminelles de Rabat, Settat, Meknès, Fès et Casablanca, ont bénéficié, en partie, des retombées du courant d'union nationale qui a suivi le mouvement patriotique de la « marche verte ». Il est incontestable que les deux derniers procès, ceux du Syndicat national des lycéens et de l'Union nationale des étudiants marocains, se sont terminés par des acquittements ou des condamnations à des peines largement couvertes par la détention préventive. Mais cet adoucissement reste très relatif : des peines de prison sévères ont été infligées à des opposants et une condamnation à mort a été prononcée à l'encontre d'Abdallah Malki par le tribunal militaire de Rabat, le 3 juillet 1976. A l'heure actuelle, quatre détenus politiques attendent leur exécution dans les prisons marocaines, de nombreux autres, condamnés en 1973, y purgent de lourdes peines. Par ailleurs, le procès de cent soixante-dix-huit militants ou sympathisants marxistes-léninistes s'est ouvert le 3 janvier à Casablanca.

Sans doute les derniers jugements sont-ils dans l'ensemble plus cléments, mais faut-il y voir les prémices d'un changement véritable ou un simple calcul de politique intérieure ? Peut-être aussi ces acquittements n'ont-ils d'autre fonction que d'occulter les abus scandaleux de la garde à vue et de la détention préventive : la plupart des détenus ont attendu deux ou trois ans dans des prisons ou des commissariats avant d'être innocentés.

Certains d'entre eux, après leur arrestation, ne purent communiquer avec leur famille ou leur avocat, et, de ce fait passaient même pour disparus. Selon le droit marocain, la garde à vue ne doit pas durer plus de quatre jours, sauf autorisation écrite du parquet pour une prolongation de quarante-huit heures. La jurisprudence de la Cour de cassation marocaine a dénaturé la portée de ces textes en admettant que le ministère public pouvait autoriser la prolongation de la garde à vue autant de fois qu'il le souhaiterait. Ainsi que l'avait déjà souligné Me Alain Martinet, qui, mandaté par la Fédération internationale des droits de l'homme, avait effectué une enquête au Maroc dans le courant du mois de janvier 1976 : « *Cette faculté laissée à un représentant du pouvoir exécutif de faire embastiller une personne à vie, sans que sa cause puisse être entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial ayant à décider du bien-fondé de l'accusation dirigée contre elle, est parfaitement contraire à l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.* »

Les conditions mêmes de cette garde à vue et souvent de la détention préventive sont inadmissibles. La plupart des inculpés se sont en effet retrouvés pendant de longs mois les menottes aux mains et les yeux bandés, et presque tous ont subi des interrogatoires accompagnés de tortures extrêmement sophistiquées : suspension de la victime pendant plusieurs heures à des barres, décharges électriques sur le corps, simulation d'étouffement par des bâillons imbibés d'eau de javel, etc. Ce genre de sévices semble d'ailleurs être pratiqué plus pour démoraliser la victime que pour obtenir d'elle des aveux. En plus de ces mauvais traitements, le manque d'hygiène et de nourriture provoque fréquemment des maladies graves et, dans certains cas, comme cela a été prouvé, la mort. C'est notamment ce qui est arrivé à Abdellatif Zeroual, hospitalisé et décédé sous un faux nom à l'hôpital Avicenne de Rabat, en novembre 1974, quelques jours après son arrestation.

Le martyre des détenus ne s'arrête d'ailleurs pas nécessairement le jour de leur libération. « *Nous avons été condamnés à l'acquittement* », avait dit Me Omar Benjelloun après le procès de Kenitra de juillet 1973. Moins de deux ans plus tard, il sera assassiné en pleine rue par les tueurs d'un groupe de fanatiques... Sans connaître de telles extrémités, la plupart des acquittés subissent cependant, après leur libération, de très nombreuses tracasseries administratives : perte d'emploi, refus d'accès dans les universités, impossibilité de réintégrer les lycées et, pour beaucoup d'entre eux, suppression du passeport.

Toutes ces allégations reposent sur des enquêtes minutieuses effectuées depuis des années par Amnesty International et par la Fédération internationale des droits de l'homme. Les conclusions de ces organisations non gouvernementales sont formelles et concordantes. Le traitement inhumain que subissent les inculpés avant leur procès et les conditions dans lesquelles ils recouvrent la liberté, après leur acquittement, font échec à l'application des dispositions des lois marocaines, et sont contraires à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, au pacte international des Nations unies relatif au droit civil et politique, aux règles minima pour le traitement des détenus et à la déclaration de la protection de tout individu contre la torture et contre les peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants (résolution 3 452). La mise hors la loi de la torture est inconditionnelle. Il existe « un noyau incompressible » des droits de l'homme qui ne peuvent être ni limités, ni suspendus, même en cas de danger public exceptionnel menaçant l'existence de la nation. Ces libertés font partie des principes généraux du droit international et même — pour les plus importantes d'entre elles — du *jus cogens*.

Néanmoins, il est vrai qu'un nouveau climat politique tend à se créer. En mars 1976, quelques mois après la « marche verte », le roi Hassan II a publié un livre *le Défi*, où il exprime son attachement aux principes démocratiques énoncés par la Constitution marocaine : « *La Constitution garantit au citoyen les libertés et droits suivants : liberté d'opinion, de réunion et d'expression sous toutes leurs formes (...), liberté d'association politique et syndicale.* » Ce livre l'engage face à l'opinion publique internationale.

On assiste actuellement à une modification profonde de la vie politique, concrétisée par les élections municipales du 12 novembre et par la promesse d'élections législatives en 1977. Mais pour que les libertés publiques soient effectivement rétablies, il est nécessaire que soit décrétée une amnistie générale pour toutes les victimes de la répression encore emprisonnées au Maroc.

(*) Avocat au barreau de Strasbourg, mandaté par Amnesty International et par la Fédération internationale des droits de l'homme comme observateur aux procès du S. N. L. et de l'UNEM (juillet-août 1976).

Algérie

MORT DU COMMANDANT SALAH SOUFI ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉVOLUTION

(De notre correspondant.)

Alger. — Le commandant Salah Soufi, de son vrai nom Salah Bendidi, un des membres du Conseil de la Révolution, qui s'était retiré de cet organisme il y a quelques années (*le Monde* du 17 novembre 1976), vient de trouver la mort dans un accident de voiture près de Guelma. Les obsèques ont eu lieu à Sédatra, son village natal. Le président Boumediène, le F.L.N. et plusieurs ministres ont adressé leurs condoléances à la famille.

[Né le 1er janvier 1933, le commandant Soufi a participé à la guerre d'indépendance dès le 1er novembre 1954. Il s'était imposé comme meneur d'hommes au sein de l'A.L.N. (Armée de libération nationale), devenue A.N.P. (Armée nationale populaire) après l'indépendance. Bien que sa notoriété soit moindre que celle de M. Salah Boubnider, plus connu sous le nom de Saout El Arab, qui s'est aussi retiré du Conseil de la Révolution, et dont il avait été le collaborateur, le commandant Soufi avait une audience incontestable parmi les militaires dans l'est du pays. Il avait également commandé la région militaire de Béchar. Ayant constaté qu'il n'était pas convoqué régulièrement aux réunions du Conseil de la Révolution, il en avait éprouvé une grande amertume et avait lui-même pris ses distances deux ou trois ans après le « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965.]

Angola

● LE TRIBUNAL MILITAIRE POPULAIRE DE LUANDA a condamné à mort trois personnes accusées de meurtre avec préméditation, a annoncé lundi 3 janvier, l'agence cubaine Prensa Latina. Les trois condamnés, José Simon Gomez, Paulo Simon Pedro et Felizardo Adao Franscico, ont été présentés commes des *« agents de la réaction internationale »*, et auraient avoué avoir assassiné un ingénieur. — *(A.P.)*



هكذا من الأصل

Armes en tous genres

II. — Des millions de dollars

par MAURICE DENUZIERE

De tous les commerces, celui des armes est le plus ambigu et le plus trouble. Parallèlement au marché officiel, il existe un autre marché par lequel passent au moins 10 % des armes vendues dans le monde. Ce marché ne peut subsister que grâce à des complicités et à des transactions occultes (« le Monde » du 4 janvier).

Les marchés d'armes, qu'ils soient occultes ou officiels, mettent en jeu des sommes considérables. Elles se chiffrent en millions de dollars, seule monnaie, semble-t-il, qui ait la confiance des trafiquants et des fournisseurs, mêmes s'ils sont Tchèques, Bulgares ou Soviétiques.

Avant de signer un contrat et de rassembler les matériels commandés, le trafiquant ou le négociant s'assure donc de la solvabilité de son client. Pour ce faire, il engage ce dernier à déposer dans une banque suisse, quelquefois du Liechtenstein ou des Bahamas, un acompte de 30 %, puis à ouvrir dans la même banque un crédit irrévocable confirmé et divisible pour les 70 % restants. Ce crédit sera libérable par tranche sur présentation à la dite banque des factures *pro forma* et des documents d'embarquement.

C'est seulement le jour où ces conditions sont remplies que commencent les livraisons, le transport des armes par bateau ou par avion demeurant à la charge de l'acheteur.

Si le transport de pistolets ou même de mitraillettes peut s'effectuer clandestinement à bord d'automobiles « aménagées » — c'est ainsi que Gunther Leinhauser, trafiquant allemand, commença sa carrière en convoyant par la route des pistolets à destination de la Turquie, — le transport des automitrailleuses, des canons et des caisses d'obus ne peut passer inaperçu.

Officialisé par un « *end-use* » garanti bon teint et par une autorisation d'exportation revêtue de tous les cachets et signatures, le transport des armes ne pose aucun problème si la cargaison prend bien la direction du pays réputé acheteur. On effectuera les chargements à Bordeaux, à Marseille ou au Havre et les badauds seront seuls à se poser des questions sur l'utilisation future de ce beau matériel qui pèse, croient-ils, son poids de devises dans la balance du commerce extérieur.

Les choses se compliquent dès lors qu'on est pressé et qu'on n'a pas le temps de jouer jusqu'au bout le jeu de l'exportation loyale. Dans ce cas, il faut trouver des capitaines accommodants, ayant le goût du risque, ou des aviateurs qui ne craignent pas les atterrissages hasardeux. Il en existe, on le verra.

Les procédures et méthodes que nous venons de définir s'appliquent surtout au matériel neuf, livré par des usines. Mais tous les amateurs d'armes n'ont pas les moyens de se l'offrir. Aussi existe-t-il d'autres sources qui, sans être aussi abondantes que celle que détient le célèbre Sam Cummings, lequel se dit « le plus grand marchand d'armes du monde », sont tout de même susceptibles d'approvisionner des armées entières.

Les trafiquants de quelque envergure parlent avec nostalgie des affaires qu'ils firent avec les surplus américains et se demandent, aujourd'hui, comment on pourrait faire entrer dans le circuit les énormes quantités d'armes que les troupes U.S. ont laissées au Vietnam !

Les belles occasions

En attendant, ils se rabattent, pour satisfaire leurs clients, sur le matériel réformé des armées riches, qu'elles soient françaises, allemandes, britanniques ou marocaines, par exemple. En France, on réforme chaque année des automitrailleuses et des tanks, qui n'ont pas roulé plus de 200 kilomètres, mais que l'on estime démodés, et des fusils, des mitraillettes et des canons qui n'ont pas tiré plus de quelques centaines de coups d'essais.

Les blindés vendus par l'armée sont d'abord démilitarisés. C'est-à-dire qu'on les allège de leurs canons et de leurs mitrailleuses, lesquels seront vendus suivant la même procédure que les armes neuves, mais à moitié prix. Quant aux véhicules eux-mêmes, ils font l'objet, avant d'être mis sur un marché ouvert à tout le monde, d'un traitement particulier. A l'aide de chalumeaux, on fend les blindages et l'on transforme ces monstres guerriers en engins à clairevoie, qui n'ont plus que le mérite de posséder un moteur en état et parfois des chenilles. On pourrait penser que les seuls acheteurs susceptibles de s'intéresser à ces véhicules sont des entrepreneurs de travaux publics...

Eerreur, les trafiquants d'armes sont les meilleurs clients. Entretenir de bonnes relations avec les chefs de parc fait partie de la profession. Ceux qui sont « au parfum », connaissent, avant tout le monde, les dates de liquidation du matériel et savent, de leurs conseils éclairés, inspirer aux spécialistes du chalumeau des interventions qui ne nuiront pas à... l'esthétique d'un blindé.

Ayant acquis des engins réputés aussi inoffensifs que de simples camions ou tracteurs, le trafiquant les enverra en Hollande ou à Naples, où des sociétés se sont fait une spécialités de la « remilitarisation » des véhicules « démilitarisés ».

Un marchand d'armes dont les bureaux sont installés à deux pas des Champs-Elysées nous a confié qu'il avait autrefois acheté pour 600 dollars l'unité des half-tracks démilitarisés dont la remise en état en Hollande (on rebouche les fentes faites par les chalumeaux) lui avait coûté 600 dollars par engin. Ils les avait revendus, repeints et réarmés, 10 000 dollars pièce aux Egyptiens ! Les canons et mitrailleuses étaient venus rejoindre leurs affûts par des chemins détournés, encore que parfaitement balisés d'autorisations !

L'armée allemande fédérale, qui vendit longtemps des chars H 24 américains aux marchands de ferraille, se montre maintenant plus intéressée et trouve elle-même des débouchés plus rentables. C'est autant de perdu pour les ferrailleurs spécialisés.

L'un d'entre eux raconte volontiers comment il a raté l'affaire de sa vie à cause du gouvernement français. Il y a quelques années, le Pakistan souhaitait acheter 400 chars américains, vendus par l'armée allemande. Or, pour vendre au Pakistan, il fallait passer par l'Iran. Un général iranien, homme de confiance du chah, était prêt à couvrir l'opération. Ce militaire avisé prend habituellement une commission de 5 %, ce qui lui permet de faire des cadeaux à son souverain !

Tout était parfaitement organisé, les Allemands n'exigeant pas de « *end-use* » : les chars allaient être reconditionnés en France, quand le gouvernement français s'avisa que ce marché constituait une concurrence pour son industrie d'armement et qu'il était préférable de vendre aux Pakistanais du matériel neuf. L'affaire fut donc annulée au grand dam du négociant. « *Et pour finir*, dit ce dernier, *le Pakistan n'acheta que quelques avions... Tout le monde fut perdant !* »

Il arrive parfois que le trafiquant s'étant donné bien du mal courre, au dernier moment, le risque de voir ses clients se dérober. Ce fut le cas d'un intermédiaire bordelais, italien d'origine, dont le frère est diplomate, qui, en 1971, se retrouva avec trente hélicoptères H 34 sur les bras. Il les avait achetés aux Etats-Unis, et les destinait au Portugal, qui en avait besoin en Angola. Les appareils allaient être vendus aux enchères quand les acheteurs se décidèrent, *in extremis*, à honorer leur contrat. Le même trafiquant, qui a, depuis, été exclu des marchés des domaines, avait eu plus de chance en 1969 à Montauban, où il avait acquis des pièces d'hélicoptères Sykorsky et vingt-six moteurs d'avions, qui, eux, trouvèrent preneurs immédiatement.

Ces quelques précisions, pour démontrer que le commerce des armes, s'il est fort lucratif, ne va pas sans aléas, et, on le verra, sans dangers.

Prochain article :

DES NÉGOCIANTS TRÈS SPÉCIAUX

Une lettre de M. Starckmann et de la société Panamanian

M. Starckmann et la société Panamanian, ayant été mis en cause par plusieurs journaux comme étant les auteurs d'une escroquerie au préjudice du gouvernement libyen à propos d'un marché concernant des « Startrons », entendent protester contre les assertions de la presse et notamment le journal *le Monde* qui a publié le premier article à la date du 25 décembre 1976, au surplus en violation du secret de l'enquête tel que prévu par l'article 11 du code de procédure pénale français.

M. Starckmann et la société Panamanian affirment n'avoir jamais eu l'intention d'escroquer leur client ni de leur nuire et n'ont accompli aucun acte susceptible de constituer une escroquerie.

Si tel avait été le cas, cet Etat ou ses représentants n'auraient pas manqué de déposer plainte ou de prendre à l'encontre de M. Starckmann et de la société Panamanian des mesures de représailles ou d'exercer une action quelconque.

On peut penser que les dirigeants de l'Etat libyen ont suffisamment d'intelligence pour insérer des clauses strictes dans des contrats soigneusement étudiés, et de clairvoyance aussi bien au moment de l'exécution que dans le contrôle de celle-ci.

C'est pourquoi la poursuite des relations normales et suivies avec M. Starckmann et la société Panamanian pendant huit mois, durant lesquels une enquête douanière rigoureuse (accompagnée sans aucun doute d'une diffusion que les faits récents confirment) est particulièrement probante et démontre qu'aucun problème n'a exité ou n'existe entre le gouvernement et ses fournisseurs.

C'est volontairement, parce qu'il voulait donner une nouvelle preuve de sa bonne foi et de la réalité de ses affirmations, que M. Starckmann a laissé passer plusieurs jours avant de répondre à la campagne de presse concernant cette affaire.

N'est-on pas venu prétendre qu'il aurait pu agir ainsi avec la complicité du personnel de l'Etat étranger, ce qui aurait pu permettre ou faciliter l'escroquerie prétendue.

Or, au moment où nous rédigeons ce communiqué, le gouvernement libyen ne prétend nullement avoir été victime d'une escroquerie ou d'un fait dommageable quelconque, mais au contraire maintient entièrement les relations commerciales qu'il entretient avec nous.

Pour répondre à certaines affirmations, nous tenons à préciser ceci :

Le matériel fabriqué par l'industriel français consiste dans une pièce métallique avec une forme extérieure qui s'apparente de très loin avec celle du matériel militaire dénommé Startron, interdit à l'exportation et promis par contrat à l'Etat étranger, mais, comme dans les deux cas il s'agit d'un tube avec toutefois un diamètre différent et que l'un comme l'autre possèdent un revêtement de même couleur, on parle de ressemblance.

Or le matériel militaire interdit est revêtu d'une peinture cuite facile à distinguer du traitement anodique qui recouvre la pièce mécanique fabriquée en France.

Il suffit d'ailleurs d'examiner les pièces livrées par l'industriel français, et se trouvant actuellement sous douane à Orly, en les comparant à un Startron, pour constater qu'il n'existe aucune similitude pouvant faire croire à un faux à l'occasion d'une manœuvre tendant à accréditer une telle croyance.

Cette dissemblance est encore plus évidente si l'on tient compte que le matériel de guerre interdit comporte une cellule électronique à l'intérieur, un objectif fixe et un oculaire réglable avec une bonnette en caoutchouc. Il possède, en outre, un interrupteur et un logement pour des piles. Il est composé par un alliage très robuste à base de magnésium, alors que la pièce fabriquée par l'industriel français est plus fragile parce que composée d'un alliage où domine l'aluminium.

Il n'existe donc aucune ressemblance susceptible d'induire en erreur, car le Startron est, en résumé, un matériel électronique de qualité, alors que le tube fabriqué par l'industriel français est une pièce mécanique grossière.

Cette pièce est tout simplement une sorte de « judas » sur lequel devait être monté à chaque extrémité un verre de protection. Elle est destinée à un usage industriel et permet d'observer sans danger, à travers d'épaisses parois de protection, des traitements chimiques ou physiques présentant des dangers d'émanations ou de rayonnements.

C'est véritablement une affirmation gratuite de prétendre qu'il s'agit d'un faux Startron ayant servi à escroquer l'Etat étranger, en substituant cette pièce à la commande d'un matériel « sophistiqué ».

Aucune preuve n'est apportée par nos détracteurs de livraisons de cette nature à l'Etat libyen ou même d'une simple tentative, alors que la poursuite et le maintien actuel des relations avec ce client démontrent le contraire.

***

La lettre de M. Georges Starckmann appelle plusieurs remarques. Notre correspondant omet de rappeler :

1) Que c'est bien sa société Régie-Monceau, 150, avenue de Wagram, à Paris, qui a commandé à l'industriel d'Asnières que nous avons rencontré les trois mille « judas » que les experts de la douane ont identifiés comme étant des fac-similés grossiers de startrons. Cette commande était passée pour le compte de la société Panamanian que dirige aussi M. Starckmann et dont les bureaux parisiens se trouvent également 150, avenue de Wagram ;

2) Que la société Panamanian a encaissé l'intégralité des 15 282 000 dollars prévus, prix qui paraîtrait bien élevé s'il s'était agi de simples « judas » à usage industriel ;

3) Que le contrat original a été modifié à plusieurs reprises jusqu'à prévoir, en fin de compte, que le paiement serait effectué automatiquement si dans les dix jours après l'arrivée à Madrid du matériel un inspecteur de l'acheteur ne l'avait pas reconnu valable ;

4) Qu'il est effectivement étonnant que les autorités libyennes, prévenues il y a plusieurs mois par les autorités françaises de l'opération en cours, ne se soient pas montrées plus attentives dans un contrat où elles devaient manifestement être flouées.

Cette affaire comportant, comme on le voit, un certain nombre de mystères, il se pourrait que, le 20 janvier, les magistrats de la 11e chambre correctionnelle de Paris, qui auront à connaître des infractions à la législation sur les changes commises à l'occasion de ce marché par M. Starckmann et ses amis, n'hésitent pas à demander un supplément d'enquête.

M. D.

f à Casablanca

Rien de tel dans l'affaire actuelle. Sous les yeux des juges et du ministère public, une dizaine de cartons sont bourrés de tracts, de livres et de bulletins destinés à être répandus clandestinement au Maroc. Machines à écrire et à ronéotyper voisinent avec un porte-dossiers. Il n'y a ni armes ni munitions.

Les groupes paraissent mieux structurés. Le mouvement a pris naissance lors des dissidences qui se sont manifestées au sein du Parti de la libération et du socialisme (communiste, interdit, comme le fut le parti communiste marocain), et de l'Union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), en se distinguant cependant de la tendance qui devait devenir l'Union socialiste des forces populaires. Ainsi naquirent d'une part, le groupe Ilal Amam (En avant) et, d'autre part, le « groupe du 23 mars ». Des dissidents du « parti » les rejoignirent. Une troisième tendance se manifesta également sous le nom d'*Al Moutakatine* (le Rassemblement), qui prit pour slogan et pour programme : « *Serrons le peuple* ». C'est vers la constitution d'un « *front révolutionnaire populaire* » que ces divers mouvements tendirent — d'où le terme de « frontistes » qui sert communément à les désigner. D'où également le délit de constitution d'association illicite qui vise les accusés à quelque groupe qu'ils appartiennent.

L'accusation retient à leur charge d'avoir structuré leur organisation en vue de disposer de « bases mobiles rouges », qui, dans les milieux ouvriers et paysans, seraient les éléments actifs d'une guerre populaire en vue de l'institution au Maroc d'une République populaire démocratique (1).

Enfin, un fait d'une résonance particulière distingue le procès de 1977 de celui de 1973 : il n'avait pas été question à cette époque du Sahara [illegible] marxistes-léninistes [illegible] d'hui se sont [illegible] grande majorité [illegible] territoire [illegible]

LOUIS GRAVIE

POLITIQUE

Les élections à la présidence des conseils régionaux

M. Jozeau-Marigné est réélu en Basse-Normandie

De notre correspondant

Caen. — M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois du Sénat, président du conseil général de la Manche maire d'Avranches (C.N.I.), a été réélu sans difficulté président du conseil régional de Basse-Normandie lors de la séance de lundi matin 3 janvier. Pourtant, lors de la mise en place des institutions régionales, le 3 janvier 1974, M. Michel d'Ornano (R.I.) avait dû concéder le principe d'une présidence tournante, tous les deux ans entre les trois départements bas-normands pour être élu de justesse au deuxième tour. Après son entrée au gouvernement au mois de juin suivant, M. d'Ornano avait laissé la place au président du conseil général de la Manche, qui lui avait alors succédé sans opposition, et depuis le bureau n'avait pas connu de changement. Le « mandat » du président arrivait donc véritablement à expiration cette année.

Les représentants du Calvados ne virent pas d'opposition au maintien de l'équilibre ainsi trouvé, et ceux de l'Orne se contentèrent d'un baroud d'honneur dans les couloirs. M. Jozeau-Marigné fut réélu par trente-deux voix sur trente-neuf votants.

Le président réélu, qui vient d'obtenir 10 millions de crédits en 1977 pour un début de mise à quatre voies de la RN 13, entre Bayeux et Cherbourg, jusqu'alors oubliée par le gouvernement, a en outre reçu l'assurance que le désenclavement du Nord-Cotentin serait poursuivi dans les années à venir.

Mais il lui faudra encore obtenir de semblables satisfactions du ministre de l'agriculture. Les Bas-Normands ont en effet la désagréable impression que l'agriculture de leurs voisins bretons est largement plus avantagée que la leur par les crédits gouvernementaux.

THIERRY BREHIER.

● *A Vitré* (Ille-et-Vilaine), M. Pierre Méhaignerie (C.D.S.), secrétaire d'Etat à l'agriculture, a annoncé mercredi 29 décembre sa candidature aux élections municipales dans cette commune. Il a indiqué que la liste qu'il conduira sera largement ouverte aux différentes classes sociales et couches d'âge.

MM. Servan-Schreiber et Messmer jouent leur audience politique en Lorraine

Metz. — Les soixante-cinq conseillers régionaux de Lorraine procéderont, jeudi 6 janvier, à Metz, à l'élection de leur président. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, député radical de la première circonscription de Meurthe-et-Moselle, qui demandera le renouvellement de son mandat, sera opposé à M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, député R.P.R. de la huitième circonscription de la Moselle. A quelques semaines des élections municipales, cette élection sera intéressante à suivre dans la mesure où, quel qu'en soit le résultat, elle pourrait raviver certaines rivalités au sein de la majorité du fait de la personnalité des deux candidats en présence. En effet, il ne fait nul doute que l'échec de M. Messmer serait analysé comme une défaite des gaullistes. Celui de M. Servan-Schreiber serait considéré comme un revers pour le président de la République, qui, officieusement, soutient son action.

De notre correspondant

En Lorraine, les problèmes régionaux, qu'ils soient de nature économique ou politique, ont toujours été source de conflits. Mais les temps ont changé et les formes que prennent les conflits également. Ainsi, à une traditionnelle rivalité entre le nord et le sud s'est substituée, depuis environ trois ans, une sourde opposition entre les gaullistes, d'une part, et les centristes, R.I. et réformateurs, d'autre part.

Cette opposition est apparue de façon flagrante, le 6 janvier 1976, lors de l'élection à la présidence du conseil régional. Ce jour-là, le candidat soutenu par l'U.D.R., un modéré favorable à la majorité, M. Jean Vilmain, alors président sortant et président du conseil général des Vosges, fut battu par sept voix de différence par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. La défaite de M. Vilmain avait été ressentie comme un cuisant échec pour l'U.D.R. En effet, M. Servan-Schreiber avait réussi à briser les clivages départementaux pour ramener sur son nom un courant, ou plutôt une coalition, qui avait regroupé les R.I., des centristes et des réformateurs.

Le dénominateur commun de cette coalition : essentiellement un sentiment anti-U.D.R. et la volonté affirmée de prendre la place qu'occupait le gaullisme depuis dix-sept ans en Lorraine. Conséquence : à l'image de ce qui s'est passé en 1976 au niveau national, les tensions au sein de la majorité, notamment en Moselle, n'ont cessé de s'accentuer. Ainsi le 17 mars dernier, à l'issue des cantonales, malgré un certain succès électoral, l'U.D.R. vit M. Julien Schvartz, son candidat, député de la Moselle et maire de Boulay, battu par M. Paul Driant, R.I., à la présidence du conseil général.

Malgré ces échecs successifs, les gaullistes ont décidé de repartir à l'assaut, avec comme objectif d'abattre M. Servan-Schreiber, qui reste leur « bête noire ». En janvier 1976, M. Pierre Messmer, malgré de nombreuses pressions, avait renoncé à se présenter. Quelles sont donc les raisons qui le poussent à accepter aujourd'hui le combat ? Apparemment, celles-ci sont au nombre de deux.

D'abord les gaullistes pensent que le député de Nancy, par sa façon d'agir à la tête du conseil régional, s'est aliéné une grande majorité d'élus.

Deuxième raison : les gaullistes, forts des bons résultats enregistrés aux cantonales, sont convaincus que les choses ont évolué en leur faveur. Pour eux, le succès de M. Chirac démontre bien que leur mouvement n'est plus en déclin comme en 1976 mais au contraire en progression. Aussi entendent-ils tirer profit au maximum de cette situation au moment où s'annoncent les prochaines échéances électorales. En effet, un certain nombre d'élus centristes, réformateurs ou républicains indépendants, ne pourront prendre le risque de se passer des voix gaullistes lors des prochaines consultations face à une gauche qui ne cesse de progresser.

C'est notamment le cas dans les trois grandes villes du département, à Metz, Thionville et Nancy. Les gaullistes ne cachent pas qu'ils pourraient soutenir des listes aux prochaines municipales contre les élus centristes qui ne voteraient pas en faveur de M. Pierre Messmer. Ce genre de pression est également valable pour les législatives. Les dirigeants gaullistes lorrains laissent clairement entendre que le R.P.R. pourrait présenter dans certains cas un candidat et le maintenir au second tour pour faire battre le centriste ou le R.I. récalcitrant.

Cette stratégie a provoqué quelques remous dans les milieux gaullistes. Certains militants ont même reproché officieusement à M. Pierre Messmer de mener une opération personnelle au détriment du mouvement. Ils craignent, d'autre part, qu'une défaite de leur leader ne fasse régresser l'influence du R.P.R. au moment même où celui-ci marque des points dans l'Est.

Une chose est certaine. Le type de campagne menée par l'ancien premier ministre a surpris les milieux politiques, habitués à plus de discrétion et à moins de vivacité dans les propos. Telle est peut-être la raison pour laquelle M. Servan-Schreiber a, lui, adopté une position radicalement différente. Le député de Nancy ne s'attache plus à démontrer qu'il est un bon candidat, mais au contraire qu'il a été un excellent président. Il fait état, notamment, d'un bilan, positif selon lui, notamment dans le domaine des équipements et de l'emploi : accord du gouvernement pour le financement de l'autoroute Nancy-Dijon, feu vert des pouvoirs publics pour le centre hospitalier régional de Metz; implantation de la Saviem près de Briey, obtention de contrats de pays, et enfin son action pour obtenir une aide de l'Etat au moment de la crise de la sidérurgie.

En fait, M. Servan-Schreiber, contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière, préfère jouer à fond la carte de la région sachant bien qu'il n'a aucun intérêt à politiser le scutin, du fait même de la proximité des élections.

Cette stratégie aura-t-elle quelque succès ? Une grande majorité d'élus au conseil régional admettent qu'en dehors de tout contexte électoral M. Servan-Schreiber aurait leur faveur. On verra donc le 6 janvier si les pressions gaullistes auront été efficaces ou non. Dans l'état actuel des choses, cette situation interdit tout pronostic. La gauche (P.C.-P.S.) ne possédant que cinq sièges, on peut croire que ce sont, comme en 1966, les centristes mosellans (quinze) qui feront la différence. En effet, les voix, dans l'immédiat, semblent être exactement partagées dans la Meuse, les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.

Pour M. Pierre Messmer, une défaite serait lourde de conséquences car elle risquerait de lui faire perdre toute audience au sein de la majorité en Lorraine. En revanche, une victoire sur la personne même de M. Servan-Schreiber pourrait refaire de lui l'un des hommes forts du mouvement gaulliste.

Réélu, M. Servan-Schreiber deviendrait sans contestation aucune le patron politique de la Lorraine. Battu, il aurait certaines difficultés à se maintenir politiquement en Lorraine. Mais la défaite ou le succès du député de Nancy pourrait avoir une résonance nationale. En effet, un certain nombre de personnes de l'entourage direct du président de la République ont fait savoir qu'elles appuyaient l'action de M. Servan-Schreiber.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

LA COMPOSITION DU CONSEIL

Les 65 membres du conseil régional se répartissent ainsi : 17 R.I., 14 R.P.R., 13 C.D.S., 8 mod. maj., 2 rad., 2 C.N.I.P., 4 div. gauche, 3 P.S., 2 P.C.

Les sièges sont géographiquement répartis de la manière suivante : 26 pour la Moselle, 20 pour la Meurthe-et-Moselle, 11 pour les Vosges et 8 pour la Meuse.

M. Giscard d'Estaing : je souhaite que l'année 1977 soit marquée d'un progrès significatif vers la paix

En réponse aux vœux qui lui étaient présentés, au nom du corps diplomatique, par Mgr Righi-Lambertini, nonce apostolique, M. Giscard d'Estaing a déclaré, lundi 3 janvier, en fin d'après-midi : « *Les vœux que je vous adresse seront d'abord des vœux de paix. Je crois, en effet, qu'au début d'une année les aspirations des peuples rejoignent l'ambition de leurs dirigeants pour souhaiter que le monde de 1977 soit un monde pacifique. J'irai plus loin : je souhaite que l'année 1977 soit une année marquée d'un progrès significatif en direction de la paix. Nous avons accueilli avec une profonde satisfaction le retour à la paix civile sur le sol meurtri du Liban, et je forme le vœu que l'année 1977 soit celle d'une paix juste et globale au Proche-Orient. (...)*

» *La paix est un résultat qui s'acquiert, comme tous les autres, par l'effort, l'imagination, la ténacité des hommes. On peut dire qu'à la fois la paix s'organise et la paix est le résultat d'une solidarité.*

» *Nous poursuivrons en 1977 nos efforts pour mieux organiser notre monde, et en particulier en Europe je pense que nous franchirons ensemble une étape importante dans l'approbation des décisions qui permettront d'envisager pour l'an prochain l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel. Ainsi le continent le plus déchiré de l'histoire du monde enregistrera, si tel est l'accord de nos partenaires, un progrès significatif dans son organisation, dans le respect de l'esprit et des modalités de la décision que nous avons prise ensemble.*

» *Mais, à côté de l'organisation, il y a la solidarité. (...) Je souhaite d'abord que les efforts entrepris depuis maintenant de longues années dans le sens de la détente dans les relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, mais peut-être d'une détente plus vaste encore dans le monde connaissent de nouveaux résultats en 1977. La France est prête à y contribuer en apportant sa participation à une préparation méthodique et précise de la rencontre prévue à cette fin à Belgrade cette année.*

» *Je pense aussi à la solidarité économique. Le fait que la réunion ministérielle du dialogue Nord-Sud ait été reportée de la fin de 1976 au début de 1977 correspondait, je crois, à la reconnaissance d'une nécessité pratique. C'est pourquoi nous en avons accepté la formule. Compte tenu des événements qui étaient liés à la mise en place de nouvelles administrations dans tel ou tel Etat du monde, compte tenu du fait que la complexité des matières ne permettait pas d'imaginer un règlement concret en quelques semaines, il était plus sage de reporter cette conférence pour lui permettre de conclure. (...)*

» *La paix, ce n'est pas seulement le refus de la violence, c'est plus encore la recherche en commun de solutions qui accompagnent le progrès de la solidarité et de la vie.* »

M. EDGAR FAURE : non à des élections anticipées

M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, interrogé à sa sortie sur son éventuelle candidature à la mairie de Paris, a déclaré : « *Je suis responsable de ce que je dis et de ce que je fais, je ne suis pas responsable de ce que l'on me prête et de ce que l'on me fait dire.* »

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, a indiqué qu'il avait exprimé le vœu, auprès de M. Giscard d'Estaing, qu'il n'y ait pas d'élections anticipées en 1977 et que cette année soit consacrée au travail législatif.

M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, a précisé qu'il avait fait part au président de la République de trois préoccupations principales : la préservation de la concertation et de la liberté de négociation, le problème de l'emploi, la question de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne, à propos de laquelle M. Ventejol a souligné son attachement au maintien de la politique agricole commune et aux deux volets de la politique sociale et de la politique régionale.

Dans l'après-midi, après les bureaux des deux assemblées parlementaires et du Conseil économique et social, le bureau du Conseil de Paris a présenté ses vœux. Son président, M. Bernard Lafay, a déclaré qu'il avait évoqué avec le chef de l'Etat « *les problèmes à venir de la commune de Paris et la mise en place des services administratifs* ».

Enfin, le chef de l'Etat a reçu les autorités religieuses : le cardinal François Marty, archevêque de Paris, M. Jacob Kaplan, grand rabbin de France, et M. Jean Courvoisier, président de la Fédération protestante de France. Celui-ci a souligné à sa sortie, en réponse à une question sur les prises de position de la Fédération protestante relatives aux centrales nucléaires ou au commerce avec l'Afrique du Sud : « *La Fédération protestante de France ne prend pas de position politique à proprement parler. Elle déclare ce qu'elle pense quand la dignité de l'homme est en jeu et quand la justice risque d'être bafouée. Ce n'est pas de la politique politicienne. C'est le témoignage d'une Eglise.* »

ÉTAT, NATION ET *DÉMOCRATIE FRANÇAISE*

A travers les traditionnels échanges de vœux, M. Bernard Chenot, vice-président du Conseil d'Etat depuis juin 1971 et, à ce titre, porte-parole des « corps constitués », poursuit avec les présidents de la République successifs un dialogue sur la question de l'Etat. Ancien ministre du général de Gaulle, M. Chenot défend avec constance la conception du fondateur de la Vᵉ République, qu'il a illustrée dans son allocution du 3 janvier par cette citation du 28 janvier 1960 : « *Il n'y a de France que grâce à l'Etat. La France ne peut se maintenir que par lui.* » M. Chenot a ajouté : « *Nous ne pensons pas qu'il soit possible de dissocier la nation et l'Etat.* »

La réflexion de M. Giscard d'Estaing tend, au contraire, à cette dissociation. Déjà, dans sa réponse de janvier 1975, il notait : « *La collectivité que nous devons servir, ce n'est pas l'Etat mais la nation, c'est-à-dire le groupe des hommes et des femmes que l'Histoire a rassemblés par vagues successives sur notre sol.* » Dans *Démocratie française*, il dénonce le risque d'une « *déification de l'Etat* » et précise : « *Il n'est qu'un instrument au service de la nation. La substance de la France réside dans son peuple et dans son sol.* » Ce sont ces thèmes que le président de la République a repris, le 3 janvier, en s'élevant contre toute « *idolâtrie de l'Etat* ».

Les gaullistes sont-ils visés par cette formule ? Sans doute, et Pierre Charpy le relève ce 4 janvier dans *la Lettre de la Nation*, en notant cependant qu'il y a « *davantage équivoque que contradiction* » et qu'il ne faut pas confondre « *l'administration* », dont l'idolâtrie est en effet condamnable, et l'Etat, « *puissance publique dont les représentants ne sont pas les fonctionnaires, mais les élus du suffrage universel* ». « *Aussi faut-il faire très attention aux mots*, conclut Pierre Charpy, *et bien faire comprendre que restaurer l'Etat commence par remettre l'administration à sa place, c'est-à-dire au service des citoyens.* »

Cependant, l'observation de M. Giscard d'Estaing s'adresse tout autant à la gauche, dont le projet bureaucratique — à en croire le petit livre du président de la République — prépare un système « *qui écrase et nie l'individu* ».

Ainsi chemine la société libérale avancée entre les écueils du gaullisme et du collectivisme. — T. F.

APRÈS LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT DANS UNE FAMILLE DU « QUART-MONDE »

« La pauvreté est un héritage »

« *C'est dégoûtant, les journaux racontent partout qu'on vient de bidonvilles.* » A la cité de secours du Soleil levant d'Herblay (Val-d'Oise), on a apprécié la visite du président, mais « *qu'on n'aille pas dire qu'on habitait avant dans des baraquements.* » « *Nous*, explique Mme Macaud, chez qui M. Giscard d'Estaing est venu e nvisite le 1ᵉʳ janvier, *nous habitions dans une maison à Cormeilles-en-Vexin. Evidemment, il n'y avait pas l'eau, et les carreaux tombaient quand on ouvrait les fenêtres, mais quand même...* »

Pourquoi avoir quitté ce qu'il faut bien appeler un taudis ? « *On voulait nous enlever les gosses*, poursuit Mme Macaud, *parce que je les emmenais partout avec moi en courses et qu'on disait qu'ils étaient négligés, qu'ils sortaient par tous les temps.* »

La famille Macaud, comme les quinze autres familles actuellement hébergées à la cité, paie un loyer de 510 F par mois (eau et chauffage compris) pour un appartement de cinq pièces sur deux étages. Comme ils touchent 360 F d'allocation de logement, cela fait 150 F à payer soi-même. Avec les allocations familiales et le salaire du mari, câbleur dans une entreprise intérimaire (2 800 F par mois au total), on arrive tout juste à nourrir les six enfants.

Mais les Macaud sont presque des privilégiés au Soleil levant. Leurs voisins, les Carlon, sont « en tutelle », c'est-à-dire pris en charge par la caisse d'allocations familiales de Pontoise. Lui, ancien de l'Assistance publique, est en chômage depuis un mois et ne peut pas nourrir ses cinq enfants — fruit d'un remariage avec une femme à laquelle on a retiré ses huit premiers. La famille a dû quitter l'appartement H.L.M. qu'elle occupait, faute de pouvoir payer le loyer.

« *Nous ne leur donnons rien* », explique le Père Joseph Wresinski, secrétaire général d'Aide à toute détresse (A.T.D.), l'association qui gère la cité. « *La société de H.L.M. de la Ville de Paris, qui a construit tous les logements, perçoit les loyers par notre intermédiaire, mais nous ne versons nous-mêmes aucune subvention, cela fausserait les rapports avec les familles.* »

L'association A.T.D. Quart-Monde, dont le siège est situé à 1 kilomètre du *Soleil levant*, à Pierrelaye, anime les cités qu'elle crée depuis vingt ans, avec ses cent quatre-vingts militants répartis à travers la France et le monde.

A Herblay, « cité promotionnelle », une équipe de jeunes permanents anime la vie de la communauté : un gardien et une couturière-coiffeuse à demeure, deux éducatrices, une infirmière, un animateur, pour les enfants de six à quatorze ans, et un responsable d'équipe.

Les éducatrices se partagent entre l'animation d'une crèche (dix enfants, de vingt mois à trois ans et demi) et les visites aux familles — toutes nombreuses, entre cinq et treize enfants chacune. L'animateur des six à quatorze ans s'occupe du « *pivot culturel* », c'est-à-dire des activités de loisirs des jeunes centrées sur le livre et la lecture. Il a en charge une cinquantaine d'enfants, dont il s'occupe le soir et pendant les vacances (la cité compte quatre-vingt-quinze enfants jusqu'à seize ans).

La visite du président de la République ? Une initiative de Mme Macaud qui avait rencontré Mme Giscard d'Estaing à un congrès des femmes du « quart-monde » en 1975. « *Quant à nous*, précise le Père Joseph, *cette visite ne peut que servir notre action. J'avais été reçu à l'Elysée par Georges Pompidou, mais cela n'avait débouché sur rien de concret. Je crois que cette fois le président a compris : on lui a expliqué que ces familles du « quart-monde », qui ne sont ni des migrants, ni des nomades, ni des gens momentanément en détresse, constituent un groupe permanent : dans ces familles, la pauvreté est un héritage, et c'est donc un groupe social à lui seul qui compte plus de deux millions de Français. Nous souhaitons qu'il soit représenté en tant que tel au niveau le plus élevé. Par exemple, nous souhaiterions un délégué du « quart-monde » auprès de l'Elysée.* »

ROGER CANS.

M. Guéna : le Rassemblement pour la République est hostile au scrutin proportionnel

M. Yves Guéna, délégué politique du Rassemblement pour la République, que préside M. Jacques Chirac, a évoqué lundi 3 janvier au micro de France-Inter l'éventualité de l'instauration d'un système électoral proportionnel en déclarant :

« *Il faut un scrutin majoritaire pour dégager une majorité. Si on changeait la loi électorale dans les circonstances présentes, cela apparaîtrait comme une dérobade ou une manœuvre. Il s'agit pour nous d'une question de principe.*

» *Nous sommes dans un régime qui a besoin d'avoir une majorité, et, pour avoir une majorité, il faut un scrutin majoritaire. Le R.P.R. est attaché non seulement au scrutin majoritaire mais au scrutin d'arrondissement.* »

L'ancien ministre, évoquant la prochaine campagne électorale pour les législatives, a indiqué :

« *L'adversaire principal sera le parti socialiste. Nous aurons des arguments à apporter pour montrer que les communistes ne sont pas sincères. Quant au parti socialiste, il fait un peu illusion. Il est aujourd'hui très disparate. C'est finalement une aventure autour d'un homme. M. François Mitterrand a totalement joué sa carrière politique sur l'alliance avec le P.C.F. C'est une aventure. La majorité a fait une erreur de tactique et de jugement en croyant pouvoir décrocher le P.S. du P.C.F. Si vous dites : les socialistes ne sont pas si mal que ça, ce sont vos propres électeurs qui se rallieront au P.S. Si vous voulez rallier les électeurs socialistes, il faut vigoureusement attaquer le P.S. C'est ce que nous allons faire désormais.* »

M. Guéna a, d'autre part, affirmé qu'il était faux de croire que la création du R.P.R. a affaibli la majorité. « *Au contraire*, a-t-il dit, *c'est l'affaiblissement de la majorité qui a entraîné la création du rassemblement... Nous glissions peu à peu vers un régime des partis. Lorsque, sous l'empire de la nécessité, on voit siéger dans un gouvernement trois ministres d'Etat et un ministre délégué qui, outre leurs fonctions, sont les représentants des partis politiques qui soutiennent le gouvernement, on n'est pas loin d'un régime des partis, et cette juxtaposition des représentants des partis n'est pas une bonne chose et n'est pas conforme à l'éthique gaulliste : la réponse a été le rassemblement.* »

Le délégué politique du rassemblement a enfin déclaré que le groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale voterait en faveur de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel « *si les conditions qu'il a posées et qui sont des exigences* (pas de pouvoirs accrus, réciprocité entre les Etats, maintien de l'unité nationale) *étaient remplies* ».

Il a, en revanche, confirmé l'hostilité des élus gaullistes à la ratification de l'accord sur le Fonds monétaire international.

M. RAYMOND BARRE DANS LA RÉGION CENTRE LES 24 ET 25 JANVIER

Le premier ministre fera son premier voyage officiel en province les lundi 24 et mardi 25 janvier en se rendant dans la région du Centre. Au cours de la première journée, à Orléans, M. Raymond Barre s'entretiendra avec les élus du Loiret, avec les représentants de l'ensemble de la région du Centre et avec les membres des organisations professionnelles et syndicales. Le mardi 25, le premier ministre se rendra dans deux autres départements de cette région, le Loir-et-Cher et le Cher.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

1976 : année grise ! 1977 : année noire ?

A en croire la plupart des commentateurs de la presse hebdomadaire, l'année écoulée ne laissera pas de particulièrement bons souvenirs et celle qui commence n'est pas de meilleur augure. Les bilans de 1976 sont empreints de morosité et les « pronostics » pour 1977 de pessimisme.

Sondant les astres, *CARREFOUR* décrit le destin qui sera celui, en 1977, des « *hommes politiques et de différentes personnalités* ». La plupart peuvent se satisfaire de thèmes astraux prometteurs, mais qu'ils sachent que l'astrologue de *Carrefour*, Caroline Alexandre, prédit qu' « *une crise de violence pourra éclater vers l'été* », que « *de nouvelles réformes seront envisagées, une consultation électorale ou un référendum anticipé pourra être décidé vers l'automne* ».

A défaut de scrutin anticipé et inattendu, Georges Mamy, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, évoque les élections municipales fixées au 13 et au 20 mars prochain et le renouvellement du tiers du Sénat prévu en septembre. « *Tout porte à croire*, écrit-il, *que l'opposition remportera un succès net : la majorité actuelle se prépare au pire et ne mise guère que sur un miracle pour limiter les dégâts.* » Georges Mamy s'interroge : « *La pression de l'événement pourrait-elle cependant devenir si forte que, voyant le pouvoir lui échapper des mains, il n'aurait d'autre issue que de l'abandonner ? Il est vrai que l'on entend de plus en plus souvent affirmer, et pas seulement dans les rangs de l'opposition, que le chef de l'Etat* « n'ira » pas jusqu'au terme de son man- » dat ». *Il en est même qui soutiennent qu'après tout il serait plus sain, plus logique, que la compétition entre les deux blocs soit tranchée par un duel présidentiel avant les législatives, afin que soit évitée la crise majeure que beaucoup redoutent si, en 1978, une majorité de gauche au Parlement s'oppose à Giscard toujours président.* »

1977 « *sera une année municipale* », annonce André Lesueur dans *VALEURS ACTUELLES*. « *Première consultation nationale depuis l'élection présidentielle de mai 1974, les élections municipales*, indique-t-il, *vont fournir aux partis l'occasion de renforcer leur infrastructure locale, d'installer leurs futurs candidats.* » « *Autrement dit*, ajoute-t-il, *le résultat de 1978 dépendra du rapport de forces qui s'établira dans deux mois et demi entre la majorité et l'opposition.* »

RIVAROL estime qu'« *au seuil de la nouvelle année, pour que la confiance commence à revenir, il faut, d'abord, que la vie politique retrouve un minimum de franchise, de vérité et de droiture* ». Et il continue : « *Mais ce vœu n'est-il point incompatible, par définition, avec l'exercice de la démocratie, quelle soit présidentielle ou parlementaire ?* »

ASPECTS DE LA FRANCE, royaliste, qui précise que son vœu pour 1977 est « *chasser tous les partis* », n'est pas loin de partager cette opinion. Pierre Pujo en effet souligne que la démocratie « *incite les citoyens à sacrifier l'avenir à d'illusoires satisfactions immédiates, elle pousse à la guerre sociale dans l'entreprise, elle s'insurge contre toute réduction du pouvoir d'achat même exigée par les circonstances, elle entretient l'envie des moins favorisés à l'égard de ceux dont les affaires sont prospères* ». Il conclut : « *Des gouvernants courageux bousculeraient la démocratie afin de faire prévaloir les impératifs du salut public. Mais qui donc imaginera que M. Giscard d'Estaing, tout entiché de « réformes » qu'il veuille se montrer, soit capable d'une telle démarche ?* »

De toutes les réformes dont on annonce la mise en place, il en est une que traite dans *LA VIE FRANÇAISE - L'OPINION* Bernard Hartemann. Il prévoit que la dédramatisation de la fiscalité sera « *un débat national pour 1977* ». Il note : « *Il y a que le contrôle fiscal paraît arbitraire dans un monde qui prétend ne pas l'être ; il y a aussi qu'il semble injuste ; il y a encore que des inégalités pourraient s'introduire dans le système, du moins le croit-on.* »

La situation économique et sociale retient l'attention d'Alexandre Bilous dans *POLITIQUE HEBDO*. Il relève que si la bourgeoisie ne propose « *aucune vision d'ensemble à la dimension des problèmes réels posés par la crise* », « *il n'en va pas différemment, sur le fond, à gauche* ». Il poursuit : « *On ne peut que se leurrer, comme le fait une bonne partie du parti socialiste, en revendiquant un meilleur fonctionnement de l'économie de marché puisque c'est cette économie qui est profondément en crise. Et la perspective économique et sociale d'une nouvelle forme de capitalisme d'Etat, que préconise le P.C.F., ne semble pas non plus constituer une réponse sérieuse. Certes, il est possible, comme le font actuellement la gauche et les syndicats, de se contenter d'« attendre 78 ». Mais après ? En 78 ? Quelle riposte, quels programmes seront proposés ?* »

Sortir de la crise ?

« *Sinistre bilan ! Sinistres perspectives !* » s'exclame Lionel Planchon, dans *LA VIE OUVRIERE*, hebdomadaire de la C.G.T. Il souligne : « *Des pans entiers de notre économie tombent. Certaines industries viables, vitales, coulent carrément, risquent de disparaître ou presque de la surface de la France, si l'on ne porte pas un coup d'arrêt aux casseurs. On se demande ce qu'on va désormais fabriquer en France. On se demande à quoi vont être employés les travailleurs et la jeunesse, elle qui représente déjà plus de 50 % des chômeurs.* »

Pour Roger Priouret, dans *L'EXPRESS*, l'expansion, en 1977, sera insuffisante pour résorber le chômage. Il ajoute que « *si le marasme actuel de certains secteurs s'étendait* » [M. Barre infléchirait sa ligne avant l'automne] : « *Aucun gouvernement ne peut se permettre une récession en année électorale. Quant aux divisions de la majorité — à supposer qu'elles ne deviennent pas plus discrètes devant le péril, — elles s'inscrivent dans le cours de Bourse et les programmes d'investissement, pas dans les dépenses des consommateurs et les exportations.* »

Dans *LE NOUVEL ECONOMISTE*, Jean-Pierre Sereni, d'après une enquête de D. Thiebaut, dresse le tableau des obstacles qui jalonneront 1977. Selon lui, notre monnaie « *autant que du pétrole peut être victime des aléas de la vie politique. Plus que jamais la modestie risque de s'imposer en 1977 à ceux qui font profession de prévoir l'avenir. Pour l'instant, on peut être surpris du décalage qui existe entre une opinion publique franchement morose et inquiète et des perspectives, somme toute, assez peu catastrophiques* ».

Sous le titre « *Le redoutable classicisme du professeur Barre* », Philippe Bauchard note dans *HEBDO - T.C. - TEMOIGNAGE CHRETIEN* : « *Le premier ministre peut réaliser partiellement son expérience exemplaire si Giscard réussit à gagner du temps, à disqualifier Chirac et à rendre son action politique plus crédible. Sinon le premier ministre actuel aura peut-être rendu service à la gauche en habituant les Français à une politique d'austérité et de rigueur que les nouvelles équipes de François Mitterrand devront sérieusement corriger et perfectionner. Faudrait-il alors lui donner une autre dimension dans un autre contexte ?* »

Henri Malberg écrit dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire du parti communiste : « *L'année s'achève dans un sourd mécontentement populaire et dans l'inquiétude. Inquiétude justifiée. Toute la politique du pouvoir s'oriente vers une aggravation de la politique réactionnaire, un renforcement de l'austérité.* »

De son côté, Michel Mousel, dans *TRIBUNE SOCIALISTE*, hebdomadaire du P.S.U., constate : « *La crise se poursuit. La succession des moyens mis en œuvre par le capitalisme ne parvient pas à l'enrayer. Devant une telle situation, on ne peut en rester aux demi-mesures : ou il faudra continuer dans la « prudence » actuelle et sacrifier les intérêts des travailleurs à ceux que le capitalisme parvient mal à défendre tout seul ; ou on devra s'engager dans la rupture avec ce système. Qui ne se réalisera pas sans luttes de masse.* »

Pour Pierre Paraf, dans *PRESSE NOUVELLE HEBDO*, magazine bimensuel progressiste juif, « *1976 a été l'année de la récession, celle d'une crise qui continue de faire sentir ses effets et ne pourra être conjurée que par une politique nationale menée en accord avec les forces productives de la France, avec ceux qui doivent être associés à toutes les responsabilités et non pas seulement aux sacrifices* ».

Et Pierre Vilain d'ajouter dans *LA VIE*, hebdomadaire chrétien d'actualité : « *Ni la France ni le monde ne sortiront de la crise sans changer de cap, c'est-à-dire sans imaginer un nouveau modèle de croissance, sans choisir la voie de la solidarité nécessaire et sans accepter le partage qu'exige la solidarité. Les partisans de la paix au Proche-Orient auront à déjouer bien des pièges et à réduire bien des ambitions et des oppositions avant de toucher au but. Et l'opinion mondiale n'a pas fini de se mobiliser avant que ne tombent quelques nouveaux barreaux des grilles des prisons.* »

Pour Arlette Laguiller, « *l'année nouvelle* [est placée] *sous le signe des affaires louches du monde capitaliste* ». Elle évoque, dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, l'assassinat de Jean de Broglie, « *les curieuses et amicales relations entretenues par Marcel Dassault et le fisc* », et le monde des marchands d'armes à propos de l'affaire des faux Startron. Elle conclut : « *On préfère nous servir des discours lénifiants des députés ou des ministres plutôt que la vérité sur leurs activités et leurs affaires. Il faut un scandale, une bavure, pour qu'elle se montre un peu. Mais cela suffit pour qu'au seuil de cette nouvelle année, s'il est un vœu à former, c'est que les travailleurs s'organisent et s'unissent au plus vite, pour se débarrasser enfin et une bonne fois pour toutes des députés-ministres-trafiquants-hommes d'affaires et des flics-truands.* »

Dans *LES NOUVELLES LITTERAIRES*, Maurice Achard écrit : « *C'est le tour de 77. Deux fois le chiffre de l'âge de raison... Mais pas une raison pour anticiper. Cette nouvelle année aura son heure d'été, peut-être sa finale en vert, et c'est tout. Il faut s'arrêter là. La chaleur de juin dernier, comme l'échange Corvalan-Boukovski, nous ont appris à attendre la réalité pour faire de la fiction.* »

Sans fiction aucune, *CHARLIE-HEBDO* proclame dans « *une des couvertures à laquelle vous avez échapép cette semaine* ». « *1977 : année morne. Un jour, un fera beau. Un jour, il pleuvra.* »

L'avenir serait-il donc sans espoir ? — A. Ch.

● *M. Jacques Debû-Bridel*, ancien sénateur R.P.F., président de France terre d'asile (organisation d'accueil des réfugiés politiques), a publié une déclaration dans laquelle il répond aux récents propos de M. Poniatowski sur le sort des militants basques espagnols assignés à résidence à l'île d'Yeu (*le Monde* du 30 décembre). M. Debû-Bridel écrit : « *L'expulsion de ces réfugiés vers des pays tiers serait absolument contraire aux engagements internationaux pris par la France sur le droit d'asile, et aux traditions séculaires de notre pays. Ces mesures rappelleraient fâcheusement celles des soi-disant gouvernements de l'occupation aux ordres des nazis.* »

Les régions

Les leçons inattendues de la sécheresse

LES PINS COUTENT CHER
LES BARRAGES SONT DANGEREUX

Malgré les inondations de l'automne, la France n'a pas fini de payer la sécheresse exceptionnelle du « bel été » 1976. Il ne s'agit pas seulement des 5,5 milliards d'indemnités versés aux agriculteurs, mais aussi des effets durables que la canicule estivale aura sur la gestion des eaux et des forêts.

Dans son bulletin d'octobre 1976, l'Office national des forêts tente d'évaluer les dommages causés aux 4 millions d'hectares de futaies publiques qu'il gère. M. Yves Monnier, chef du département « travaux », chiffre à 15 000 hectares les jeunes plantations grillées à plus de 50 % par le soleil. D'autres plantations, d'une surface équivalente, ont été endommagées. Quant aux superficies incendiées elles sont supérieures de 7 300 hectares à celles qui avaient brûlé en 1975.

Les pertes de la forêt privée ne sont pas évaluées, mais il est probable qu'elles sont proportionnellement supérieures à celles de la forêt publique, mieux gérée et mieux défendue. Au total, la forêt française aurait donc perdu, du seul fait des conditions climatiques, plus de 100 000 hectares. Pour reconstituer ce capital, il faudra dépenser des sommes qui varient selon les estimations entre 400 millions de francs et 1 milliard. Encore n'a-t-on pas comptabilisé les ravages causés aux pépinières, la dépréciation des bois due aux attaques particulièrement violentes des parasites et la perte d'accroissement des arbres (1 mètre cube par hectare).

Les massifs qui ont le plus souffert sont ceux qui étaient garnis de résineux. D'où la réflexion de M. Monnier, qui suggère de réviser « *certaines notions concernant le choix des essences, par exemple limiter l'extension de l'aire d'emploi du douglas* ».

Autre leçon : la politique d'enrésinement ne peut plus continuer sans un effort parallèle et considérable dans le domaine de la lutte contre les incendies. Les pistes pare-feux, les points d'eau, les tours de guet et les équipes de pompiers doivent être multipliés. Et pas seulement dans les forêts du Midi. On justifiait l'enrésinement tant critiqué par la rentabilité supérieure des résineux sur les feuillus. On avait tout simplement oublié la fragilité des premiers et donc le coût de leur protection. Il est temps de dresser des comptes sérieux.

Dans le domaine des eaux, la sécheresse incite aussi à de nouvelles réflexions.

Plus de 30 degrés

On s'est aperçu que lorsque les rivières sont réduites à un mince filet d'eau le déficit ne se mesure pas seulement en mètres cubes, mais aussi en qualité. Ainsi, la Seine, qui ne roulait cet été que quelques mètres cubes, a dépassé, à plusieurs reprises, la température de 30 degrés. Le soleil y avait sa part, mais aussi les industries qui se servent des cours d'eau pour refroidir leurs machines.

Or cette pollution thermique entraîne le développement d'algues et de champignons qui donnent au liquide une couleur verte et un goût fort désagréable. Tous les traiteurs d'eau ont été pris au dépourvu par ce phénomène, qu'ils ne sont pas équipés pour éliminer. En région parisienne notamment, il fallut, au fort de l'été, ralentir la marche d'une centrale électrique qui échauffait la Seine d'une manière excessive.

Constatant cela, les distributeurs et les techniciens des agences de bassin ont immédiatement prôné la multiplication des barrages-réservoirs. En créant des stocks, on serait prémuni contre le retour de semblables accidents. Les pouvoirs publics ont « en carton » une trentaine d'ouvrages qui pourraient en effet relever les étiages de nombre de nos cours d'eau... et en retenir les crues. Mais un barrage coûte cher ; il représente toujours un certain risque pour les populations en aval ; il noie des terres et parfois des villages. Comment indemniser les communes rurales qui en sont les victimes ? La question n'est pas résolue. Même quand il s'agit de petits barrages collinaires, les écologistes y voient une menace.

Fort des observations faites cet été en Bretagne M. Jean-Claude Pierre, président de l'Association pour la protection de la truite et du saumon en Bretagne (A.P.P.S.B.) et membre du haut comité de l'environnement, envisage de fort mauvais gré la multiplication des plans d'eau. Il a observé que par forte canicule l'évaporation y est intense, que l'échauffement est considérable et qu'on aboutit à une eutrophisation du cours d'eau en aval. « *Les seules pollutions dont nous ayons eu à souffrir sur le bassin du Scorff*, -dit-il, *sont consécutives aux nuisances des plans d'eau.* » Il s'oppose donc vigoureusement aux tenants du « tout barrage ».

Que faire alors ? En Bretagne, réputée pauvre en eau, le Bureau de recherche géologique et minière (B.R.G.M.) a révélé que les eaux profondes souterraines sont beaucoup plus abondantes qu'on ne le croyait, même si elles sont fractionnées en petites lentilles. L'approvisionnement des communes en eau potable pourrait donc se faire grâce à des forages.

Les hommes des agences de bassin n'envisagent pas cette solution sans inquiétude. Ils craignent que les forages n'amènent par imprudence la pollution de ces réserves d'eau pure dont le volume est indifférent aux étés secs. M. J.-C. Pierre leur répond qu'il faudrait établir autour des prises d'eau des périmètres de protection où seraient interdits rejet polluant, épandage de lisier et utilisation de pesticides ou autres défoliants. L'utilisation rationnelle des eaux souterraines amène à un renforcement de la politique anti-pollution. N'est-ce pas tout bénéfice ?

On fait observer aussi que le maintien du bocage avec ses haies et ses talus est un facteur important de régulation des eaux. Cette forêt linéaire, si elle n'était pas détruite par les travaux consécutifs au remembrement, vaudrait bien des barrages. La forêt dense aussi. C'est M. Jean Briane, député de l'Aveyron, qui, à l'Assemblée nationale, le 3 décembre dernier, faisait remarquer que l'inconstance du Lot est due au déboisement massif des hauteurs de la Lozère et de l'Aveyron.

« *Dans le cadre du plan d'aide au Massif Central*, déclarait-il, *il faudrait prévoir un reboisement systématique des pentes. Cela aurait pour résultat à la fois de fixer l'eau et de créer des ressources supplémentaires en bois de pâte à papier.* »

Les eaux et les forêts ne peuvent se passer les unes des autres. Elles ne peuvent échapper non plus aux lois de l'écologie. C'est probablement la leçon la plus claire de la grande sécheresse de l'été 1976.

MARC AMBROISE-RENDU.

DÉCENTRALISATION A PÉRIGUEUX

Les bénéfices de la planche à timbres

« *En 1968, la Délégation à l'aménagement du territoire pressait les P.T.T. de décentraliser, hors de Paris, l'imprimerie des timbres-poste.* » M. Yves Guéna, député R.P.R. et maire de Périgueux (Dordogne), explique : « *Après avoir reçu l'assurance que ce transfert n'était pas contre-indiqué, le ministre des P.T.T., que j'étais, a choisi Périgueux. En novembre 1968, la première pierre de l'établissement y était posée. La nouvelle imprimerie entrait en service en 1970.* » Six ans après, il est possible de faire le bilan du déménagement de cette entreprise publique de six cents personnes. A-t-il été réussi du point de vue technique comme du point de vue humain, ainsi que le soutient M. Guéna ? Ou doit-il être apprécié comme « *une coûteuse opération de prestige, qui n'a pas mis fin aux difficultés locales d'emploi* », selon l'opinion exprimée par M. Lucien Dutard, député communiste et maire de Boulazac.

« *Nous avons appris par la télévision que nous étions décentralisés* », a déclaré M. René Eon, membre de la section C.G.T. « *Nous avons dû nous battre pour obliger l'administration à en discuter avec nous.* » La C.G.T. s'est faite le porte-parole de tous ceux qui refusaient d'abandonner les locaux du boulevard Brune à Paris parce qu'ils possédaient un pavillon dans la banlieue sud et parce que leurs conjoints craignaient de ne pas trouver d'emploi à Périgueux.

En définitive, les cent cinquante pionniers qui ont accepté la « déportation » sont satisfaits de leur sort. L'administration a supporté tous les frais de déménagement. Elle a passé pour 1,5 million de francs de conventions avec des offices d'H.L.M. pour réserver deux cent quatre-vingt-douze logements. Elle a financé une crèche, une piscine et un centre aéré.

Les retombées de la décentralisation sont nombreuses. Il faut entendre un technicien du laboratoire photographique de l'imprimerie dire qu' « *ici on respire et on peut ramasser des cèpes* » pour comprendre le plaisir ressenti par les anciens banlieusards d'habiter en province. Cent vingt-six familles ont réalisé leur vieux rêve de devenir propriétaire d'une maison individuelle. La carrière des imprimeurs a bénéficié d'une importante accélération, car il a fallu remplacer les cadres restés à Paris.

Dans l'établissement du boulevard Brune, on devenait maître imprimeur à quarante ans. A Périgueux, ce grade a été conféré à des jeunes de trente ans. De leur côté, les Périgourdins ont vu avec plaisir arriver des emplois qui leur permettaient de rester au pays. Quatre cent quatre-vingt-douze postes de travail, en majorité féminins, leur ont été offerts. Chaque année, une quinzaine de jeunes sont recrutés et les salaires sont supérieurs à la moyenne des salaires du secteur privé.

La décentralisation a aussi permis d'améliorer la production. « *A Paris, nous disposions de 13 500 mètres carrés*, déclare M. Roger Prolongeau, directeur de l'imprimerie. *Ici, nous en avons 48 000 et nous sommes en train d'acquérir 8 000 mètres carrés supplémentaires. En plus des cinq milliards cinq cents millions de figurines imprimées annuellement, nous avons développé des productions nouvelles, par exemple les documents philatéliques officiels, la vignette auto (28 millions), les factures congés-alcools, les timbres de taxe d'affichage, les formulaires d'état civil, le mandat-poste, etc.* »

L'économie locale a profité d'une manne financière importante. L'imprimerie a passé, en 1975, des commandes aux sociétés de la région pour cinq millions de francs : recyclage des solvants, ramassage du personnel et petit outillage de première nécessité. Les traitements et les salaires ont représenté 18,5 millions de francs. De quoi gonfler le chiffre d'affaires d'un certain nombre de commerçants et d'entrepreneurs périgourdins.

Un autre rythme

L'ambiance de l'entreprise a été modifiée, sans qu'il soit possible de dire si l'évolution a été positive ou négative. « *Chaque personne a son tempérament. Le Parisien est vif, capable d'accélérations dans son travail, mais aussi frondeur. L'ouvrier né à Périgueux a conservé le rythme rural. Il est un peu plus lent, plus réservé et plus sérieux. L'ambiance est bonne. Sur le plan de la qualité et de la productivité, nous ne constatons aucun changement* », affirme M. Prolongeau.

La décentralisation a eu des conséquences sur la vie syndicale de l'établissement : « *Force ouvrière n'existait pratiquement pas à Paris*, dit M. Jocques. *Nous sommes parvenus à nous implanter au point de détenir vingt sièges dans les commissions administratives paritaires, contre vingt-quatre à la C.G.T.* » Le personnel est moins sensible aux mots d'ordre de grève. En six ans, la C.G.T. n'a proposé qu'une fois, en 1975, un arrêt de travail local pour réclamer une réduction du temps de travail et la journée continue.

Le chômage préoccupe les syndicalistes : « *Nos enfants risquent d'avoir des problèmes*, disent-ils, *car les emplois se font rares et il est exclu que l'imprimerie embauche encore beaucoup de monde. Les Parisiens ont désormais les mêmes difficultés que les Périgourdins* ». Autre sujet d'inquiétude : le déroulement des carrières. La promotion rapide des ouvriers ferme l'horizon professionnel des derniers arrivés.

Périgueux a mangé son pain blanc. Les bienfaits de l'imprimerie des timbres-poste sont devenus habituels et on ne s'en réjouit plus. D'ailleurs, la file d'attente est longue devant la porte du bureau de M. Guéna : « *Un visiteur sur deux me demande du travail*, constate le député-maire. *Non, la situation n'est pas bonne. Comme dans le reste de la France.* » Périgueux rêve d'une autre imprimerie, mais les P.T.T. n'ont plus rien à lui offrir et M. Guéna n'en est plus le ministre...

ALAIN FAUJAS.

Conquet-Radio : bonne nuit les marins

De notre envoyé spécial

Brest. — Le bruit du télégraphe, des appels en clair..., la salle de Conquet-Radio où travaille en permanence une brigade à l'écoute des messages et des communications en provenance des navires en mer, reçoit en ces temps de fête des signaux différents. Habituellement, c'est l'appel de détresse, le message qui donne la position, le télégramme du second qui prépare son avitaillement avant l'escale ou qui réclame une pièce de rechange. Deux cent cinquante à trois cents appels et messages par jour, que les opérateurs enregistrent et qu'ils renvoient à leurs destinataires. En fin d'année viennent s'ajouter à cette correspondance quotidienne et utilitaire les formules de vœux. Ce sont les présidents des compagnies maritimes qui « *pensent tout particulièrement aux hommes en mer* », la fiancée qui s'adresse à son matelot embarqué, le télégramme de l'homme d'équipage qui commande des baccarats.

« *Autrefois*, explique M. Henri Chaput, directeur du centre, *il y avait davantage de messages, mais aujourd'hui on utilise de préférence le radio-téléphone.* » Pourtant, au centre du Conquet, dès l'approche du 25 décembre, les télégrammes en toutes langues commencent à tomber. Beaucoup d'Espagnols, de Grecs... « *Chroniapolla* », je suppose que cela veut dire « *bonne fête* », dit un opérateur, qui transcrit sans connaître la langue. Pour le seul mois de décembre de l'an dernier, 3 889 messages et appels ont ainsi été échangés, dont une bonne partie pour présenter des vœux de nouvelle année. « *Cependant*, reprend le directeur du centre, *ce sont surtout des habitudes nordiques. Là-bas, ils ont même un code spécial pour les fêtes, afin d'éviter de payer un trop grand nombre de mots. Le Nouvel An revêt une importance particulière pour les Scandinaves ; c'est un jour où l'alcool est permis à bord et il n'est pas rare qu'au lendemain des fêtes, après les messages de vœux, nous ayons des appels de détresse. Il y a trois ans, après une nuit de Saint-Sylvestre, un pétrolier norvégien s'est échoué non loin d'ici.* »

Instrument de sécurité

En France, on utilise peu la radio maritime à l'occasion du Nouvel An. Les commandants et les officiers s'en servent, mais les marins hésitent encore. C'est qu'un radiotélégramme coûte cher, 1,20 F le mot, et surtout il n'y a pas de secret de la correspondance. « *J'appellerais*, dit Mme Le Noach, femme d'un marin actuellement embarqué sur un cargo sénégalais, *si j'avais quelque chose d'important à faire savoir, un décès par exemple, mais les vœux, je les envoie par lettre : on ne peut pas tout dire sur radio, les voisins vous écoutent.* »

Dans les familles de marins les postes de radio sont équipés d'une « bande chalutiers » et les femmes suivent les appels de leurs maris en mer. A l'heure de la vacation, où les positions de chaque navire sont données, tous sont à l'écoute. Seule la radio maritime relie les marins à la terre. D'ailleurs, durant trois minutes deux fois par heure tous les appels doivent cesser par mesure de sécurité, afin de capter s'il y a lieu un signal trop faible ; la radio maritime est d'abord un instrument de sécurité. C'est l'assurance pour ceux qui sont séparés de pouvoir se joindre en cas d'urgence. Un lien fragile, qui peut sauver des vies et dont les marins hésitent à se servir quand il s'agit seulement de se souhaiter une bonne année.

CHRISTIAN COLOMBANI.

CONTROVERSE

Le Midi gagnera... avec son canal

Après l'article intitulé « Faut-il moderniser le canal du Midi ? » (le Monde du 25 septembre), M. Raymond Courrière, sénateur (socialiste) de l'Aude, a écrit à M. Claude Briat, président de l'Union patronale Midi-Pyrénées, une lettre ouverte dont nous extrayons les passages suivants :

Ce n'est pas sans une certaine surprise que j'ai pris connaissance de votre condamnation sans appel des projets d'aménagement du canal du Midi.

Je crois devoir vous indiquer, à ce propos, quelle est la position de tous ceux qui souhaitent, comme moi, que des sommes importantes soient consacrées à l'aménagement et à la mise au gabarit maximum de cette voie d'eau.

Le canal du Midi, qui est, comme chacun sait, la seule transversale française susceptible de relier l'Océan à la Méditerranée, pourrait devenir le facteur, avec les autres équipements collectifs lourds que nous souhaitons voir mis en place dans notre Midi, du décollage économique que nous attendons tous.

L'ancienneté du transport des marchandises par voie d'eau ne doit pas faire croire à son anachronisme. Dans un temps où l'accent est mis sur les économies d'énergie et sur la protection de l'environnement, la navigation intérieure est le mode de transport qui présente, pour le même service rendu, le plus d'avantages : dépense minimale d'énergie, tonnage le plus élevé au kilomètre de voie, coût d'exploitation le plus faible, pollution pratiquement nulle.

La modernisation du canal du Midi correspond, outre ces considérations techniques, à des motifs d'ordre économique, social et rationnel. Des études sérieuses sous la direction des pouvoirs publics ont montré que le passage à la navigation sur l'ensemble du parcours de bateaux dits du type « Freycinet » (350 tonnes), soit les plus courants du parc fluvial français, permettrait un trafic de 2 millions de tonnes en 1985. A ce rythme, vingt années suffiraient pour éponger les investissements. De plus, les économies de transport ainsi réalisées bénéficieraient aux millions d'agriculteurs du grand Sud-Ouest.

Cet investissement, productif, s'inscrit dans le cadre du développement portuaire et industriel, d'une part de la façade atlantique, avec notamment le complexe du Verdon, d'autre part de la côte méditerranéenne, avec Sète et Port-La-Nouvelle.

Il n'est pas question dans nos propos de privilégier le canal du Midi ; nous avons besoin du développement de tous les équipements collectifs lourds pour désenclaver nos régions méridionales. Pour transporter nos fruits, nos légumes, nos produits industriels, un réseau dense de routes convenables, d'autoroutes (A 61) et la modernisation des voies ferrées, des aéroports, est nécessaire et doit être organisé. L'aménagement du canal est primordial pour assurer le difficile acheminement des produits lourds, hydrocarbures, minerais, des céréales, du vin, etc.

Les élus régionaux des trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon concernées par la modernisation du canal du Midi ont bien compris l'importance du développement des transports dans une politique cohérente d'aménagement du territoire et de rééquilibrage des régions.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

LES BANLIEUES ET LA CROISSANCE URBAINE

Cités en tâche d'huile

Pour 73 % les Français habitent en ville au lieu de 70 % en 1968. Le recensement de la population de 1975 met en lumière que le « phénomène d'urbanisation » se diversifie : les centres-villes se vident et la banlieue prolifère aussi bien à Paris qu'en province.

Le recensement général de la population de 1975 compte mille six cent quarante et une agglomérations, groupant quatre mille quatre cent cinquante-neuf communes (12 % des communes). Leur population s'élève, au total, à 38,4 millions d'habitants, soit 73 % de la population française totale (70 % en 1968).

La croissance de la population urbaine de 1968 à 1975 a été de 10,1 %. Ce développement est pour 1,9 % provoqué par l'extension géographique de la ville et pour 8,1 % par la croissance démographique sur place.

En 1975, cent onze unités urbaines ont plus de 50 000 habitants, cinquante-huit plus de 100 000 habitants et vingt-six plus de 200 000 habitants. La part de l'agglomération parisienne reste à peu près la même (16,2 % contre 16,5 % en 1968). On peut dire qu'un Français sur deux vit dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants, un sur cinq vit en province dans une unité de plus de 200 000 habitants et un sur six habite l'agglomération parisienne.

Les unités urbaines de plus de 50 00 habitants qui ont connu les taux de croissance les plus forts se situent en région parisienne (Trappes : + 97 %, Mantes-la-Jolie : + 36 %, Meaux : + 35 %, Melun : + 34 %), dans le Midi (Martigues : + 40 %, Aix-en-Provence : + 24 %, Montpellier : + 21 %), en Savoie (partie française de Genève : + 41 %). En revanche, les villes du Nord-Pas-de-Calais perdent des points (Bruay-en-Artois : — 8 %, Lens : — 4,1 %) ainsi que celles de Lorraine (Forbach : — 2 %, Hagondange : — 1,7 %).

Si les villes croissent aujourd'hui, c'est de plus en plus par leur banlieue. Dans les centres, on enregistre un déficit de population (Bordeaux : — 16 %, Lyon : — 14 %, Paris : — 11 %, Lille : — 10 %) alors que dans les banlieues on constate de véritables explosions démographiques : + 79 % à Toulouse ; + 38 % à Grasse-Cannes-Antibes ; + 35 % à Nantes ; + 33 % à Marseille ; + 33 % à Nice.

★ *Economie et Statistique*, n° 80.

Faits et projets

Aménagement du territoire

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE BARRAGE SUR L'AUBE

Un premier pas vers la réalisation du barrage-réservoir Aube vient d'être franchi : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ouverte le lundi 3 janvier, se poursuivra jusqu'au 16 février prochain.

Le barrage Aube, dont la construction est projetée en Champagne humide, à l'est de Troyes, dans le parc naturel régional de la forêt d'Orient, fait partie du programme général de régulation des eaux du bassin de la Seine en amont de Paris et a pour objectif la lutte contre les inondations et le renforcement des débits au cours de la saison sèche. Cinq barrages-réservoirs, d'une capacité globale de 670 millions de mètres cubes, sont en service, dont un réservoir Seine de 205 millions de mètres cubes et un réservoir Marne de 350 millions de mètres cubes. Le réservoir Aube aura une capacité globale de 175 millions de mètres cubes.

Circulation

UN PERMIS DE CONDUIRE EUROPÉEN ?

Répondant à une question écrite de M. Pierre-Bernard Cousté, député (app. R.P.R.) du Rhône, le ministre de l'équipement précise dans le *Journal officiel* du 1er janvier la position du gouvernement sur la proposition de la C.E.E. de créer un permis de conduire européen.

« *Le gouvernement,* déclare-t-il, *approuve le principe d'un projet de permis communautaire à condition que, d'une part, le permis européen ne se substitue pas aux permis nationaux — ceci impliquant qu'il doit rester optionnel — et que, d'autre part, ce permis n'empêche pas la reconnaissance mutuelle et les échanges des permis de conduire nationaux entre les pays de la Communauté. Quant aux modalités, le gouvernement ne souhaite ni la création d'un permis pour les cyclomoteurs ni la création d'un permis pour la conduite des tracteurs agricoles, forestiers et forains... En revanche, le gouvernement prend acte avec intérêt de la conception du permis de conduire européen considéré implicitement comme un certificat de capacité.* »

Tourisme

SIENNE SANS VOITURES

Sienne avait été la première ville d'Italie à chasser les voitures particulières de son centre historique, il y a déjà onze ans. Désormais, même les autobus et les taxis ne pourront plus s'approcher de la fameuse piazza del Campo. Seuls les automobilistes qui habitent dans le centre et possèdent un garage pourront y accéder, à certaines heures seulement. — (U.P.)

MONACO SANS HOTEL LE 5 JANVIER

Nice. — Le conflit qui oppose depuis le 29 décembre le personnel à la direction de l'hôtel Loew's à Monte-Carlo s'étendra le mercredi 5 janvier à l'ensemble du personnel hôtelier de la principauté. C'est pour soutenir les grévistes qui souhaitent un aménagement des horaires (ils réclament une semaine de cinq jours), que le conseil syndical H.C.R. (hôtels, cafés, restaurants) de Monaco a décidé de se joindre au mouvement et de cesser le travail durant toute la journée du 5 janvier.

Transports

AIR FRANCE, U.T.A. ET TAHITI

La compagnie UTA est-elle en partie responsable de la fermeture par Air France de la ligne Lima-Papeete-Tokyo ? Dans un article paru dans *le Monde* du 29 décembre 1976, le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) laissait entendre que, en un an, la compagnie privée avait augmenté de 27 % la facture d'Air France pour ses frais d'assistance au sol à Tahiti

Pour M. Antoine Veil, directeur général de l'UTA, qui dément ce chiffre, les frais de « touchée » du Boeing-707 d'Air France, qui s'élevaient à 102 000 francs C.F.P. en 1973, sont passés à 112 000 F en 1975 et à 124 400 F l'an dernier.

DES VOITURES-BARS DANS LES TRAINS CORAIL

Afin de supprimer en partie l'inconvénient que représente pour les voyageurs, l'absence d'un espace de dégagement dans les nouveaux trains Corail à couloir central, la S.N.C.F. s'apprête à mettre en service, dans les prochains jours, des voitures « bar-détente ». Elles commenceront à circuler d'abord sur les lignes Paris-Strasbourg, ensuite sur les lignes Paris-Lyon-Marseille et Marseille-Toulouse-Bordeaux.

Par rapport aux anciennes voitures à couloir latéral, il manquait dans les ouvelles voitures Corail un espace pour se dégourdir les jambes. Pour commencer, la S.N.C.F. accrochera à ses trains Corail une seule voiture « bar-détente ». Elle envisage ensuite de composer ses trains de telle sorte que les voyageurs n'aient pas plus de quatre voitures à traverser pour atteindre une voiture « bar-détente ».

Ces voitures sont équipées de quatre tables entourés de banquettes, soit au total de seize à vingt-cinq places assises, d'un bar avec cinq tabourets où seront servis des boissons alcoolisées et non alcoolisées, des plats froids (assiette anglaise) ou chauds (quiche, pizza). Ces voitures possèdent également une boutique où il sera possible d'acheter livres et journaux.

La S.N.C.F. a commandé une première tranche de trente voitures « bar-détente » qui lui seront livrées avant l'été. Une seconde tranche de quatre-vingt-dix voitures devrait lui être livrée dans le courant de 1978.

CARNET

Naissances

— M. Michel Benoist et Mme, née Marie-France Janique, Marie-Agnès, Henri-Xavier, ont la joie d'annoncer la naissance de
Guillaume.
Paris, le 28 décembre 1976.

— M. Jean-François Serval et Mme, née Martine Aymard, ainsi que Thomas, ont la joie d'annoncer la naissance de
Caroline.
Neuilly, le 27 décembre 1976.

— M. Michel Hourdry et Mme, née France Mirillia, ont la joie d'annoncer la naissance de
François-Michel,
né le 22 décembre 1976.
22, Dalmierstr,
Saarbrücken (R.F.A.).

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
Mlle Daphné Le Coq de Kerland, fille de M. et Mme Lionel Le Coq de Kerland,
avec M. Jean-Luc de Boissieu, fils de M. et Mme Michel de Boissieu.

Mariages

— Le docteur Jacques Dehelly et la comtesse Henri d'Arcangues, née Micheline Gillois, font part de leur mariage, célébré dans l'intimité le 29 décembre 1976 en l'église Saint-Pierre d'Avon.
213, rue Grande,
77300 Fontainebleau.

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Jacques Bazin,
fils de l'ingénieur général François Bazin (†), et de Mme François Bazin,
avec Muriel Pauley of Manly,
qui sera célébré le 15 janvier en l'église Saint-Philippe en Australie.
20, rue du Champ-de-l'Alouette, 75013 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Pierre ARRIGHI de CASANOVA,
née Geneviève Chambellan.
De la part de
M. et Mme Jacques Arrighi de Casanova,
Du docteur et Mme Jean Arrighi de Casanova,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.
L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité familiale, le 3 janvier 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
43, rue de l'Yvette, 75016 Paris.
30240 Le Grau-du-Roi.
20220 Monticello.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme René Belin, son épouse,
M. et Mme Claude Mosset, ses enfants,
Isabelle et François Mosset, ses petits-enfants,
Les familles Belin et Deck,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René BELIN,
ancien ministre,
ancien maire de Lorrez-le-Bocage,
inspecteur principal
des P.T.T. (E.R.),
survenu le 2 janvier 1977 à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne) dans sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques auront lieu le mercredi 5 janvier 1977, à 14 h. 30, en l'église de Lorrez-le-Bocage, où l'on se réunira.
Le Gourguillon, 13, rue Emile-Bru, 77710 Lorrez-le-Bocage.
21, avenue de Paris,
94300 Vincennes.
[*Voir le Monde du 4 janvier.*]

— M. Roger Chambard, ministre plénipotentiaire (E.R.),
M. et Mme Jean-Luc Chambard,
Jean-Pierre et Olivier Chambard,
M. et Mme Henri Bonnifet et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 27 décembre, de
Mme Roger CHAMBARD,
née Suzanne Bonnifet.
La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu à Cluny (71) le 31 décembre.
86, rue de l'Université, 75007 Paris.

— Mme Emmanuel Delattre,
M. et Mme Gilles Delattre et leur fille,
M. et Mme Etienne Delattre et leurs enfants,
Mlle Aline Delattre,
M. et Mme Benoit Delattre et leurs enfants,
M. Jean-Marie Delattre,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du retour à Dieu de
M. Emmanuel DELATTRE,
survenu le 1er janvier 1977 dans sa soixante-seizième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 janvier, à 8 h. 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris (17e).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Roubaix (Nord) le même jour, à 15 heures.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
9, boulevard de Dixmude,
75017 Paris.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de SOFITOUR,
ont la douleur de faire part du décès de son président,
M. Etienne GIROS,
survenu à Bar-le-Duc le 1er janvier 1977.
Les obsèques ont eu lieu le 4 janvier en l'église Saint-Jean, à Bar-le-Duc.

— Mme Marcellin Marçais et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcellin MARÇAIS,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
leur époux et père, survenu le 31 décembre 1976 dans sa quatre-vingtième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le 5 janvier 1977, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 1, rue du Docteur-Berger, Sceaux (92).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
90, rue de l'Abbé-Groult,
75015 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès accidentel de
François-Marie ROUX,
survenu le 1er janvier 1977, dans sa dix-huitième année.
De la part de
M. et Mme Lucien Mazellier, ses grands-parents,
Mme Claude Mazellier, sa mère,
Le docteur Jean-Louis Roux, son père, et Dominique Roux,
Sophie et Nathalie Roux, ses sœurs,
M. et Mme Claude Cambau, ses oncle et tante,
Remi, Jean-Christophe et Laure Cambau, ses cousins,
M. Antoine Buisson, son grand-oncle,
Mère Marie-Joseph Desribes, son arrière-grand-tante,
M. Michel Manry, son parrain,
M. et Mme Laurent et leurs enfants,
Mme Madeleine Marcellet,
M. et Mme Louis Lodiot,
M. et Mme Joseph Barolle,
Ses grands-oncles, grands-tantes et petits-cousins ;
Les familles Estenne et Edberg,
Ses cousins et alliés,
qui demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé de partager leur immense peine.
Les obsèques seront célébrées en l'église de Vollore-Ville (Puy-de-Dôme), le mercredi 5 janvier, à 15 heures.
Il n'y aura pas de condoléances.
247, rue de Vaugirard, 75015 Paris.
204, rue du Château-des-Rentiers, 75013 Paris.
44, rue Etienne-Marcel, 75002 Paris.

— M. et Mme René Schaefer,
M. et Mme Yves Casanova,
M. et Mme Hervé Schaefer,
M. et Mme Bernard Schaefer,
M. et Mme Patrick Schaefer,
M. Michel Schaefer,
Mlle Catherine Schaefer,
Eric et Xavier Schaefer,
Hilaire et Clémence Casanova,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Hippolyte SCHAEFER,
née Marthe Mathieu,
survenu le 2 janvier 1977, dans sa quatre-vingt-seizième année.
Ses obsèques auront lieu à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et un service religieux sera célébré à sa mémoire le jeudi 13 janvier, à 19 heures, en l'église Saint-André de l'Europe, Paris (8e).
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Limoges.
Le docteur et Mme Robert Umdenstock, leurs enfants et petits-enfants,
Le pasteur et Mme Pierre Umdenstock, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Robert Durand, leurs enfants et petits-enfants,
M. Bernard Umdenstock et ses enfants,
Les familles Umdenstock, Vinard, Mousseaux, Hailly et Delessert, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Gaston UMDENSTOCK,
née Marguerite Vinard,
survenu le 1er janvier 1977, dans sa quatre-vingt-dixième année, leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église réformée de Limoges, 14, rue de la Réforme, le mardi 4 janvier, et l'inhumation au cimetière de Louyat, à Limoges.
91, avenue Baudin, 87000 Limoges.
3, rue de Lorraine,
60200 Compiègne.
18, rue Branda, 29200 Brest.
3, rue de Nazareth, 87000 Limoges.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire de la mort accidentelle de
M. André LUCHEREAU,
ingénieur des arts et manufactures, une pieuse et affectueuse pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

Remerciements

— 27 Broglie.
La princesse Jean de Broglie,
Ses enfants Victor-François, Philippe-Maurice, Louis-Albert,
profondément touchés par les très nombreux témoignages de sympathie reçus lors du deuil cruel qu'ils viennent d'éprouver en la personne du
prince Jean de BROGLIE,
député de l'Eure,
et dans l'impossibilité de remercier chacun personnellement, vous prient de trouver ici l'expression la plus sincère de leur reconnaissance.

Communications diverses

— L'Institut de l'environnement, 1, rue Jacques-Callot, communique, en rectificatif au Bulletin I.E. n° 19, de décembre 1976 :
M. Peter Eiseman ayant dû pour raisons personnelles annuler son voyage à Paris, la conférence prévue le mercredi 5 janvier 1977 à la S.A.D.G. ne pourra avoir lieu.

Visites et conférences

MERCREDI 5 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Oswald : « La manufacture royale des Gobelins ». — 15 h., 17, rue Campagne-Première, Mme Bachelier : « L'atelier d'un peintre cartonnier ». — 15 h., hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Legregeois : « Le Parisien chez lui de 1814 à 1914 ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Magnani : « Hôtel de Sully ». — 15 h., façade, portail gauche, Mme Philippe : « Notre-Dame et ses parties hautes ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Langlois : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 18 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « L'urbanisme parisien sous Louis XIV ».

15 h., 17, quai d'Anjou : « Hôtel de Lauzun » (Visages de Paris). — 14 h. 15, entrée principale, avenue de Paris : « Le château de Vincennes » (Paris à travers les âges). — 15 h., Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Mme Colette Lehmann : « Cinquantenaire de l'Exposition de 1925 ». — 15 h., métro Mabillon : « Les jardins de Saint-Germain-des-Prés. L'abbaye. Ses caves » (A travers Paris). — 15 h. 15, 19, rue de Cléry : « De la rue d'Aboukir et la cour des Miracles à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle » (Mme Barbier). — 15 h., 17, rue Saint-Vincent : « Dans le petit musée campagnard du vieux Montmartre. Exposition Max Jacob » (Mme Hager). — 14 h. 30, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Directoire. Empire ». — 15 h., musée du Louvre, pavillon de Flore : « Dessins français de l'Art Institute de Chicago, de Watteau à Picasso ». — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins : « La manufacture des Gobelins » (Paris et son histoire). — 10 h. 30, 21, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Secrète île Saint-Louis » (Mme Rouch-Gain). — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée. Le Souk. Le café maure » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 13 h., 16 h. et 20 h., 13, rue de la Tour-des-Dames : « Les cinq états de conscience et la méditation transcendantale » (entrée libre). — 18 h. et 20 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et renouveau quotidien ». — 18 h. 30, 66, boulevard Saint-Michel, général Ferauge, médecin-colonel Alba, MM. Francis Rongier, Jérôme Spyket : « Problèmes de la sécurité » (Club Temps nouveaux). — 20 h. 30, grande salle de la Domus Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. Les fonctions de votre esprit définies par Jung ».

Les Grandes Conférences de Paris, qui vont, courant 77, fêter leur vingt-cinquième anniversaire, ouvrent, le 11 janvier, leur nouveau cycle. Ces séances se tiendront tous les mercredis, de 18 h. 30 à 20 h., dans une salle proche du rond-point des Champs-Elysées.
Pour recevoir programme et conditions d'abonnements, écrire aux Grandes Conférences de Paris, 6, rue Jules-Guesde (N° 42), 91270 Vigneux.

CHAILLOT
INFORMATION

« Mère Courage et ses enfants »

A partir du 7 janvier, à la salle Gémier, le Théâtre de Carouge-Atelier de Genève donne une série de 20 représentations de « Mère Courage et ses enfants » de Brecht, texte français de Guillevic, musique de Paul Dessau, mise en scène de François Rochaix. C'est Françoise Giret qui joue le rôle-titre.

Soirées à 20 h. 15 précises.

Attention ! Le nombre des représentations étant limité et le nombre de places de la salle réduit à 400, il est indispensable de louer. (Location de 11 h. à 19 h.)

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : le Verre d'eau.
Chaillot, 20 h. 30 : A.A. Théâtres d'Arthur Adamov.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paralchimie.
TEP, 20 h. 30 : Chicago, crime and crash.
Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.
Chapiteau TEP, 20 h. 30 : Grand Magic Circus.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, I, 20 h. : Parole de femme. — II, 20 h. : Emma Santos.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Quilapayun.

Les théâtres de Paris

Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménocha.
Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray.
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux ; 22 h. 30 : le Mime Janusz.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. : la Musica ; les Eaux et Forêts.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov.
Théâtre des Arts, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Théâtre Essaïon, 21 h. : la Représentation.
Théâtre du Manitout, 18 h. : Vitromagie ; 20 h. 30 : le Souffle.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre 347, 20 h. 45 : Egmont.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Cantatrice chauve.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : N. Mons ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. 15 : Jean Bois ; 23 h. : F. Dugrunier.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 21 h. : Pleure, c'est l'heure ; 22 h. : Une incroyable mascarade.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
Le Fanal, 20 h. 30 : le Président.
La Cour des Miracles, 18 h. 30 : Erostrate ; 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-O. Montella.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 22 h. : Pinock et Matho ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : Voyage à trois.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, cave, 20 h. 30 : Teca et Ricardo. — Salle, 20 h. 30 : Douby ; 22 h. 30 : Théâtre en poudre.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Dix-Heures, 22 h. 15 : Tu crois que c'est mieux ailleurs.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens, Pierre Louki.

Mardi 4 janvier

Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Théâtre des Arts, 18 h. 30 : Roger Masson.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de Roland Petit (Casse-Noisette).
Centre culturel du Marais, 21 h. : Solaris.

Opérettes et comédies musicales

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : la Belle Hélène.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Théâtre Mouffetard, 22 h. 15 : Opéra-Zoo.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h. 30 : M. Rostropovitch, violoncelle (Bach).
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Quatuor Parrenin (Mozart, Bartok, Beethoven).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Orphée, de J. Cocteau ; 18 h. 30 : Ophélia, de Cl. Chabrol ; 20 h. 30 : Phaedra, de J. Dassin ; 22 h. 30 : les Vainqueurs, de C. Foreman.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Rive-Gauche, 5e (548-26-36) ; Olympic-Entrepôt, 14e (533-67-42) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumières, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
ASHTON'S MUSIC SHOW (A.), v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA BANANE NOIRE (Isr.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).
BAROCCO (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38). Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHAC (Pér., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76). Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Balzac, 8e (359-52-70), Paris, 8e (359-53-99), Mazéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12). Biarritz, 8e (723-69-23).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; V.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA DERNIERE FOLIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Calypso, 17e (754-10-68).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; V.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suiss.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43). 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Caravelle, 18e (387-50-70).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
KING-KONG (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
MADO (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 9e (742-82-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
1900 (première partie) (It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
1900 (deuxième partie) (It., v.o.) (**) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE, AYANT EGORGE MA MERE, MA SŒUR ET MON FRERE (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NOUS PARLONS, VOUS ECOUTEZ (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA PREMIERE FOIS (Fr.) (**) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., vers. québ.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 13 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SI C'ETAIT A REFAIRE (Fr.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Colisée, 8e (359-29-46), Maxéville, 9e (770-72-86).
UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), après 18 h.
UN ELEPHANT ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Saint-Ambroise, 12e (700-89-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Ternes, 17e (380-10-41).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-39), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN REVE PLUS LONG QUE LA NUIT (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).
VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, (606-34-25).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99)
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02).
WINSTANLEY (Angl., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

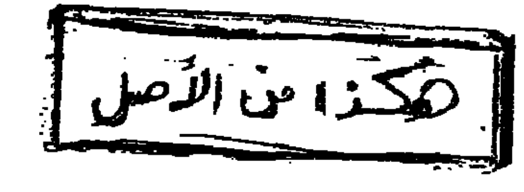
Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
L'AUTRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 22 h. (Sam. + 24 h.).
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.
FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h.
LA GRANDE ILLUSION (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e, à 24 h. (sauf le 31).
L'HONNEUR PERDU DE KATHARINA BLUM (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sf Dim.)
KID BLUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
ORFEU NEGRO (Fr.-Brés.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 16 h. (Ven. + 24 h.).
LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h. (sf le 31).
SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 15 (sf Dim.).

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 5 au 11 janvier)

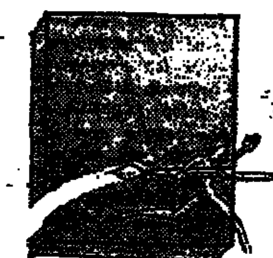
Cirque Amar, esplanade des Invalides, t. l. j., 14 h. 45 ; dim., 14 h. et 17 h.
Cirque à l'ancienne au Nouveau Carré, square Emile-Chautemps (277-88-40), mer., sam. et dim., 15 h. 30.
Cirque Bouglione (567-93-39), t. l. j., 15 h. ; dim., 14 h. et 17 h.
Cirque d'Hiver (700-12-25), mer. et sam., 15 h. ; dim., 14 h. et 17 h.
Cirque de Moscou, Palais des sports (532-41-29), mer. et sam., 17 h. 30 ; dim., 14 h. 45 et 17 h. 30.
Hippodrome de Paris (205-31-47), mer., sam., dim., 14 h. et 17 h. : Cirque sur l'eau de Budapest.
Marionnettes André Blin, M.J.C. Saint-Maur-des-Fossés (883-41-00), mer., 14 h. : le Secret du dragon.
Marionnettes du Jardin d'acclimatation (637-07-87), t. l. j., 15 h. 15 : Guignol.
Marionnettes du jardin des Tuileries (076-05-19), mer., sam. et dim., 15 h. 15.
Marionnettes du Luxembourg (320-46-47), mer. et dim., 14 h. 30 et 15 h. 30 ; sam., 15 h. 30 : les Métamorphoses du Prince charmant.
Marionnettes du parc Montsouris (273-39-50), mer., sam., dim., 16 h. : Guignol.
Au Bec fin (203-34-49), mer., 15 h. 30 : les Animaux malades de la peste (+ treize ans).
Au Petit Casino (747-62-75), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. : le Pays des galipettes.
Les Blancs-Manteaux (277-42-51 et 887-97-58), mer. et sam., 14 h. 30 : le Rêve de M. Gabilolo.
Cité universitaire, Maison de l'Allemagne, dim., 15 h. 30 : Max le siffleur.
Mouffetard (236-02-87), mer. et sam., 14 h. 30 : Max le siffleur.
Théâtre Déjazet (887-97-34), mer., 15 h.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), mer. et sam., 16 h. : Petit Théâtre Virgule.
Théâtre du Livre-Vivant (033-53-81), mer., 14 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 16 h. 30 : le Coq en pâte.
Théâtre du Manitout (325-60-13), mer. et dim., 14 h. 30 : le Voyage au pays de la marionnette.
Théâtre du Petit-Monde (700-29-77), mer. et dim., 15 h. : Cendrillon.
Théâtre de la Plaine (250-15-65), mer., 15 h. : Histoires de la jungle.
La Vieille Grille (707-60-93), sam. et dim., 15 h. : Contes en poudre.
Cinéma. — Le label Chouette a été attribué par le secrétariat d'Etat à la culture : (enfants) le Jouet, les Douze Travaux d'Astérix, la Dernière Folie de Mel Brooks, l'Aile ou la Cuisse, Vingt mille lieues sous les mers, le Voyage au bout du monde, My Fair Lady, Chantons sous la pluie ; (adolescents) l'Age de cristal, le Bal des vampires, Barry Lyndon, Cria Cuervos, Nous nous sommes tant aimés, Une vie difficile, Si c'était à refaire, l'Affiche rouge, Bingo, Mr. Klein, Un cadavre au dessert, Un éléphant ça trompe énormément, Cléopâtre, Winstanley, Tarson Uzala, Ambulances tous risques.



ARTS ET SPECTACLES

Culture

Les artistes questionnent Beaubourg



● « Vous paraît-il acceptable que les artistes soient toujours tenus à l'écart par les autorités culturelles officielles de tout ce qui fait la diffusion de leur travail ?

— Etes-vous pour l'existence des Salons ?

— Etes-vous pour la liberté d'expression ?

— Quelle est la composition de la commission d'achat ? Pouvez-vous les nommer ? Quel est le budget des achats ? Combien d'achats ont-ils été déjà effectués ? Combien d'achats d'œuvres d'artistes vivants ?

— Accorderez-vous des salles de réunion pour les différents groupes d'artistes qui le demandent ?

— Quels sont les responsables des expositions temporaires ? (...) ».

● Quelques-unes, parmi quatre-vingt-quatre questions écrites, près de mille peintres lundi soir à l'assemblée générale pour écouter les réponses du directeur du Musée national d'art moderne du Centre Beaubourg, M. Pontus Hulten, et de quelques-uns de ses collaborateurs, MM. Viatte, Pacquement et Sayag. Première étape d'une petite (ou longue) guerre entre les artistes plasticiens et les responsables du Musée national d'art moderne ou début un peu chaotique — mais prometteur — d'un nouveau style de participation qui pourrait entraîner des modifications dans la politique culturelle de Beaubourg ? Le climat assez complexe (il oscillait entre la contestation, secondaire, et le désir intense, urgent, pour les artistes, de profiter, d'utiliser Beaubourg) ne permet pas de préjuger les résultats futurs d'une rencontre qui a duré trois heures et s'est limitée pour l'instant à des questions et des réponses (engageantes, certes). Une rencontre « istorique », de toute façon. C'est la première fois qu'une mobilisation aussi importante se produit dans un milieu réputé pour ses dissensions politiques, esthétiques et individuelles. La première fois aussi que les « autorités » acceptent un contact direct avec ceux qui sont à la base de la production artistique.

● La réunion du 3 janvier est le résultat de nombreuses démarches engagées en 1975 par un groupe d'artistes de diverses tendances. Inquiets de ne pas être informés les premiers des projets les concernant, ceux-ci avaient envoyé une lettre à M. Pontus Hulten lui demandant de convoquer une réunion d'artistes sous peine de provoquer une « situation malsaine ». Il fallut une année de rencontres avec les responsables, de petits rassemblements avec les artistes, pour aboutir à la réunion de Créteil et aux quatre-vingt-quatre questions signées par cent trente-huit artistes.

● M. Pontus Hulten s'est engagé à consulter régulièrement les artistes (un calendrier de réunions de travail pourrait même être établi prochainement) par l'intermédiaire d'une commission pour l'instant « provisoire ».

Cette commission réunira toutes tendances, les différents syndicats et organismes — et les individus — appelés à donner leur point de vue. Elle aura donc un droit de regard sur le fonctionnement du Musée d'art moderne, sur les activités culturelles, comme sur les expositions temporaires, les expositions à l'étranger ou venant de l'étranger, leur coût. Elle discutera des orientations et pourra éventuellement les modifier. Ce sont les promesses. La première d'entre elles — éditer une brochure donnant le compte rendu des questions et des réponses à cette assemblée générale et diffusée à l'ensemble des artistes (soit 5 000 exemplaires) — devrait être tenue le 3 mars, jour d'une seconde rencontre, à Beaubourg cette fois.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Commission des artistes, 163, rue de Bagnolet, Paris.

Musique

Un festival à Athènes

(Suite de la première page.)

On enseigne d'ailleurs la tradition vocale byzantine au Conservatoire d'Athènes, mais ce n'est qu'assez récemment que le troisième programme de la radio nationale (l'équivalent de France-Musique) a fait figurer les musiques extra-européennes aux côtés de ce que l'on pourrait appeler — de Josquin des Prés à Stockhausen — le répertoire traditionnel de l'Occident.

« Dites que Debussy est un compositeur grec ! Cela ne s'explique pas, nous le constatons »... On a parfois l'impression que la Grèce répugne à s'identifier à son passé : pour Noël, l'Opéra présente *l'Anneau de la mère* (1917), de Kalomiris, un ouvrage attachant et curieux, nourri de rythmes et de tournures populaires, à mi-chemin entre Puccini et l'école russe, sur un livret symbolique emprunté au *folklore* : mais ce n'est qu'une reprise, dans une production déjà ancienne : il n'y a pour cela qu'un public limité... *Rigoletto* ou *Boris Godounov* attirent davantage, et si l'Orchestre national ou celui de la radio (qui fait appel, dans une large mesure, aux mêmes instrumentistes, employés également par l'Opéra...) font la part plus belle aux compositeurs grecs, c'est que le répertoire est plus vaste, mais c'est aussi un choix, car la « demande » n'existe guère : les concerts symphoniques, faute sans doute d'un enseignement musical régulier dans les écoles, semblent surtout suivis par des habitués de longue date, visiblement aussi peu exigeants que curieux, plus attachés au rituel qu'à son contenu puisque jusqu'à l'an dernier l'Orchestre national, qui souffre d'un manque d'éléments « solides », ne s'accordait que neuf heures de répétition par programme...

Implantées dans une quinzaine de villes — il n'y a, pour toute la Grèce, qu'un Opéra et seulement quelques ensembles symphoniques, — les Jeunesses musicales, qui, avec des moyens encore trop limités, vont commencer dès la rentrée prochaine des concerts dans les écoles, restent, avec la radio, le moyen privilégié d'éviter que la musique ne reste l'apanage d'une élite qui la cultive en cercle fermé. La correspondance classique entre le niveau de vie et la culture (occidentale) étant ici plus automatique à cause de son implantation récente : *les réticences à vaincre ne sont pas seulement d'ordre esthétique*

Symbole direct d'une attitude active, sinon contestataire, la musique contemporaine occupe une place privilégiée ; le régime des colonels a renforcé la sympathie d'un nouveau public jeune à l'égard de quelque chose auquel il n'était pas préparé. Le retour de Xénakis, en septembre 1975, salué par cinq mille personnes, est resté comme un événement, le couronnement des efforts de l'Association hellénique pour la musique contemporaine fondée en 1965 et qui, dès le printemps suivant, avait organisé une Semaine de musique contemporaine : expérience concluante renouvelée en 1967, puis en 1968 pendant la dictature et en 1971.

Décidée au dernier moment, lorsqu'on a découvert que c'était possible à condition de ne pas dépasser la fin de l'année, la renaissance, en décembre, de la Semaine hellénique aura été un événement tout à fait inattendu, comme en témoignent quelques exécutions trop approximatives, rarement mûries, l'absence de certains artistes, indisponibles, une publicité insuffisante (le public s'est formé peu à peu, jusqu'à rendre *exigu le nouvel auditorium de l'Institut* français, une salle de concerts de cinq cents places, seule digne de ce nom à Athènes, où récitals et spectacles lyriques semblent se donner dans des cinémas) et un programme, enfin, moins bien équilibré que par le passé, orienté vers les premières auditions au lieu de proposer, comme c'était le cas auparavant, un panorama exhaustif, hors du critère éphémère de l'actualité.

On aurait aimé également qu'à la gratuité de l'entrée — qui, comme on sait, ne suffit pas à « ouvrir » une manifestation à un nouveau public, mais aboutit à mélanger des gens parfaitement avertis et d'autres qui ne le sont pas du tout, accentuant parfois le divorce — corresponde une attitude pédagogique spécifique : quant aux œuvres, on les trouve « exposées », prisonnières d'un enchaînement dû plus souvent à des contingences extérieures qu'à leurs propres exigences : l'auditeur sort de là informé avant d'être convaincu.

Clairement exprimées dans un texte liminaire, les grandes lignes du programme ont été respectées : place égale faite aux Grecs et aux étrangers, qu'ils soient interprètes ou compositeurs, avec les possibilités d'échange que cela suppose (le Collegium vocale de Cologne chante *Hirmos* de Michael Adamis, et le baryton Spyros Sakkas, *Mesostics II*, de John Cage), célébration du cinquantième anniversaire de Jani Christou (1926-1970), prématurément disparu, alors qu'il était considéré comme le plus grand compositeur grec depuis Skalkotas. Il ne semble pas qu'il faille changer d'avis : la représentation d'*Anaparastasis* 1 et 3, deux « scènes musicales », cauchemars éveillés, expression ambiguë de phantasmes musico-dramatiques, le confirme : l'introspection de l'auteur y est poussée jusqu'à ce que la forme et le contenu en découlent nécessairement, sans faiblesse.

Parmi les interprètes, on retiendra un remarquable clarinettiste néerlandais, Harry Sparnaay, qui excelle, notamment, dans l'improvisation, et un virtuose du tuba, pour lequel presque tous les compositeurs grecs ont écrit des soli : Yannis Zouganelis : il exécute les gammes chromatiques sans utiliser les pistons, produit des double sons avec une aisance étonnante et, pour s'amuser, joue les morceaux de virtuosité conçus pour la trompette avec plus de rapidité que Maurice André...

Seule œuvre française du programme, *Ball*, de Jean-Pierre Drouet, n'est pas seulement l'œuvre d'un percussionniste qui connaît bien son instrument, elle apporte une dimension sinon nouvelle du moins rare, celle de la résonance considérée non comme un effet secondaire, mais comme un élément pouvant servir de base à une structure polyphonique. A côté de cela, *Psappha* (1975), de Xénakis, pour des percussions sèches, témoigne d'une esthétique austère, violente, plus que d'une recherche de couleurs ou simplement instrumentale. Seule partition à lier directement l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire intégrant la tradition byzantine, *Photonymon* (1973), d'Adamis, pour chœur et percussions, exprime la venue de la lumière *au milieu des ténèbres* ; vraisemblablement suscitée par l'époque où elle a été écrite, cette page vibrante n'a pas perdu de sa force.

Il y aurait bien d'autres noms à évoquer (Ioannidis, Antoniou, Dragatakis) pour rendre un compte équitable de huit soirées particulièrement copieuses : mais déjà, à Athènes, on songe au « portrait » d'Aperghis, prévu pour 1977 et, bien sûr, à une sixième Semaine hellénique de musique contemporaine.

GÉRARD CONDÉ.

■ **Le compositeur et chef d'orchestre André Thiriet vient de mourir à Lyon à l'âge de soixante-dix ans. Il avait été l'élève de Vincent d'Indy, de Witkowski et de Pierre Monteux.**

■ **Le 5 janvier, au Studio Logos, la séance de 20 heures du film de René Allio, « Moi, Pierre Rivière... » sera suivie d'un débat avec le philosophe Michel Foucault, le réalisateur Claude Hébert, Serge Toubiana et quelques rédacteurs des « Cahiers du cinéma ».**

Théâtre

Lear, roi bouffon, roi mythique

Las de ses responsabilités, un roi abandonne le pouvoir, se dépouille de ses biens en faveur de ses enfants. En retour, il exige les preuves d'un amour qui garantira son autorité. Deux de ses filles prononcent les paroles qui conviennent et qui le rassurent. La troisième refuse, elle sera reniée.

C'est ainsi que commencent les malheurs du roi Lear, personnage multiple, mystérieux comme la déchirure entre des mondes adverses, entre des passions contraires, des générations ennemies, entre un âge barbare qui s'éteint et une civilisation qui naît. Il est le miroir où se reflètent le haut et le bas, le cosmos et la terre, le dehors et le dedans. Lear traîne en un lieu où deviennent interchangeables le principe féminin et masculin, la vie et la mort, la raison et la folie, le caché et le conscient, les vérités et leurs masques, le réel et sa représentation. Lear est le théâtre, c'est ainsi que l'a vu Georges Lavaudant à Grenoble. Théâtre fonctionnel, espace entre cour et jardin organisé pour un travail affairé. Lear y tient son emploi de roi qui fait des blagues : cette histoire de partage, cette surenchère emphatique d'amour filial, ce n'est pas sérieux, ça fait partie d'un genre usé, d'un code de relations conventionnel, dont on se débarrasse avec des grimaces sarcastiques.

Mais les grimaces font craquer les masques. Le jeu désinvolte des acteurs se cogne aux gags précis d'un clown en chapeau melon, venu avec sa petite valise pleine d'accessoires jouer le rôle du bouffon. Il parle le langage du bon sens. Il remet à leur place les divagations de ces histrions qui se prennent pour des rois, et racontent sans passion une histoire « écrite par un fou », pleine de folie, d'intrigues épouvantables, de meurtres sacrilèges. Les épisodes d'une lutte sans merci pour le pouvoir s'enchaînent, clairs, lisibles : les manœuvres d'Edmond le bâtard pour éliminer son frère légitime et se débarrasser de son père ; son alliance avec Regan et Goneril, les deux filles et leurs maris ; la guerre contre le roi de France qui, ayant épousé Cordelia et sa cause, vient au secours de Lear... Les événements obéissent à une logique particulière sans souci de vraisemblance historique et psychologique.

Des stéréotypes, figures dépouillées de toute complexité, carcasses sans épaisseur revêtues de défroques qui mêlent plusieurs époques et signalent seulement une fonction temporaire, adoptent des attitudes outrées, composent des tableaux ironiquement esthétiques, jouent avec insistance les situations imposées par le scénario, détaillent la démonstration sèche de ce que dissimule la fable. En fin de compte, le personnage central n'est plus le roi bouffon, mais le bouffon acteur, avec sa petite valise et sa sûreté professionnelle. Le thème auquel s'accroche la « fable » — elle pourrait raconter une autre histoire — est le théâtre démythifié, instrument misérable, mais capable de transcrire les rêves les plus grandioses au moyen de quelques planches, de bottes de paille, de lumières, de chevaux de bois.

Il faut des géants

Georges Lavaudant dénude la mécanique artisanale, les bouts de ficelle et les trucs de l'illusion, en même temps qu'il dégage la cohérence du drame shakespearien. Mais il en rejette radicalement la démence, la fureur. Il pose des garde-fous. Toute son intelligence et son acuité tendent à le défendre, lui, contre des vertiges, des fascinations ; tendent à tuer un mythe dont il ne veut pas reconnaître l'emprise, cette force obscure, cette boule de flammes noires dont Daniel Benoin retrace la course délirante sous le ciel livide d'un cimetière romantique (*le Monde* daté 21-22 novembre 1976).

Le Lear de Benoin — créé à Saint-Etienne et repris au Théâtre de Boulogne-Billancourt à partir du 11 janvier — fait exploser la fable, la disperse en éclats disjoints, au travers desquels surgissent et se tordent des créatures possédées par la souffrance, qui luttent en aveugles, sans savoir s'ils se perdent ou se sauvent. Des créatures hors du temps, hors de tout espace précis. Cordelia refusant de jouer le jeu, de participer au cérémonial des mots gonflés d'hypocrisie, détruit la fragile barrière du code de relations conventionnel. La terre se dérobe alors sous Lear, il plonge dans un gouffre, se cogne aux reflets disloqués d'une réalité multiple. Sa quête est celle de la femme absente, cette fille qu'il a reniée, chassée, une mère oubliée et qui le hante et qui l'enferme dans ce cimetière...

Les deux Lear s'opposent et se complètent sans épuiser les ressources de cette tragédie surhumaine. Daniel Benoin compose un opéra, un requiem, Georges Lavaudant expose un récit étincelant d'intelligence et d'humour. Sa froideur arrogante rappelle le parti pris du Lear de Zadek présenté à Nancy en 1975, où le roi était un vieux clown fatigué, à la démarche lourde, dans les coulisses d'un cirque pauvre. Mais le comédien portait en lui une énorme puissance tragique, renforcée par l'éclairage dérisoire donné à la mise en scène, de sorte que la détresse et le grandiose, l'homme et le mythe, finissaient par se rejoindre. Ce n'est pas le cas chez Lavaudant, pas plus d'ailleurs que chez Benoin.

Il faut des géants pour représenter de tels monstres, et un travail suivi de troupe. Georges Lavaudant dirige depuis près de dix ans une « jeune compagnie » et depuis deux ans un centre dramatique : son spectacle y gagne en cohésion. Mais Peter Brook a monté son Lear — un Lear inoubliable — avec Paul Scofield et la Royal Shakespeare Company, Georgio Strahler le sien (que l'on verra à l'Odéon la saison prochaine), avec Tino Carraro et le Piccolo Teatro de Milan. Leurs moyens et leurs conditions d'existence, même si elles ne sont pas idéales, ne sont pas comparables aux moyens et aux conditions d'existence des centres dramatiques de Saint-Etienne et de Grenoble.

COLETTE GODARD.





ÉDUCATION

Les premiers textes d'application de la réforme Haby sont publiés

La réforme Haby entrera en application à la rentrée scolaire de septembre 1977. Les cinq premiers décrets, mis en chantier en mars 1976, sont publiés au « Journal officiel » du 4 janvier, mais ils devront être complétés par plusieurs arrêtés.

Ces textes fixent l'organisation des études dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées, créent des comités de parents dans les écoles et déterminent l'organisation administrative et financière des collèges et des lycées.

La réforme commencera dans les cours préparatoires des écoles et les classes de sixième des collèges à la rentrée 1977. Elle gagnera progressivement les autres classes. Les nouveaux programmes du cours préparatoire et des classes de sixième et de cinquième viennent d'être examinés par le conseil de l'enseignement général et technique (« le Monde » des 15 et 16 décembre). Ils feront l'objet d'arrêtés et de circulaires (1).

C'est aussi en septembre prochain que les dispositions concernant les comités de parents dans les écoles et l'organisation administrative des établissements secondaires entreront en vigueur ; pour la nouvelle organisation financière de ces établissements, ce sera le 1er janvier 1978.

Dans les lycées, la date du début d'application de la réforme n'a pas encore été fixée.

La nouvelle organisation des études

● **ECOLES**

Le décret souligne le rôle de l'école maternelle (où les enfants peuvent être admis à deux ans) dans le développement de la personnalité de l'enfant et dans la détection et le traitement des handicaps.

Les enfants entrent à l'école élémentaire à l'âge de six ans, mais certains, qui ont atteint cinq ans avant le 1er septembre de l'année en cours, peuvent y être admis à titre exceptionnel. La scolarité dure cinq années, formant trois cycles : préparatoire, élémentaire, moyen.

Pour éviter les redoublements, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, commencé au cycle préparatoire peut être continué en première année du cycle élémentaire, pendant le temps nécessaire à chaque élève, et tout en commençant les programmes spécifiques à cette classe. D'autre part, « *des dispositions pédagogiques permettent d'adapter à chaque enfant, à l'intérieur de sa classe, la vitesse de progression* » dans les différents cycles. A la fin du cycle moyen, l'instituteur fait un bilan des résultats de chaque élève de sa classe. Ces résultats sont transmis au collège où l'enfant doit entrer ensuite. Lorsque le maître estime que l'élève a besoin de redoubler la famille, si elle n'est pas d'acord, peut faire appel devant une commission départementale.

Comme aujourd'hui, le conseil des maîtres est formé de l'ensemble des maîtres de l'école. Réuni au moins trois fois par an, il est consulté sur l'organisation du service et la vie de l'école.

Un décret particulier crée dans chaque école un *comité des parents*. Celui-ci comprend des représentants des parents d'élèves élus au scrutin de liste. Il est réuni au moins une fois par trimestre par le directeur de l'école. Avec le conseil des maîtres, le comité des parents forme un *conseil d'école*. Celui-ci est expressément consulté (la formulation est plus impérative que dans le projet de décret) sur le règlement intérieur de l'école, les modalités d'information mutuelle des familles et des enseignants, les transports scolaire, les cantines, les activités péri et post-scolaires, la garde des enfants à l'école en dehors des horaires scolaires...

● **COLLEGES**

Les études y durent quatre ans : les classes de sixième et cinquième forment le cycle d'observation, et celles de quatrième et troisième le cycle d'orientation. Tous les élèves suivent le même enseignement dans le cycle d'observation. Dans le cycle d'orientation ils doivent choisir au moins une option sur une liste comportant au moins un enseignement de caractère pré-professionnel.

Répartis en classes sans distinction de niveau scolaire, les élèves peuvent bénéficier d'enseignements de soutien dans une ou plusieurs disciplines lorsqu'ils ont des difficultés. Pour les « meilleurs » les professeurs peuvent organiser des activités d'approfondissement. D'autre part, on peut prévoir, à titre exceptionnel, des « *aménagements pédagogiques* ».

L'orientation se fera au long de la scolarité de la même façon qu'aujourd'hui. Les décisions interviennent, normalement pour tous, à l'issue du cycle d'orientation. Cependant, dès la fin du cycle d'observation, des élèves peuvent être orientés vers des « *classes préparatoires* » situées dans les *lycées d'enseignement professionnel*, qui se substituent aux actuels collèges d'enseignement technique On ne peut redoubler que la deuxième année de chaque cycle. En cas de désaccord avec les décisions d'orientation, les familles peuvent saisir une commission d'appel ou faire passer à l'élève un examen.

La fin de la scolarité est sanctionnée par un *brevet des collèges*.

● **LYCEES**

Les élèves sont inscrits dans un lycée tout court ou un lycée d'enseignement professionnel par leur famille (ils s'inscrivent eux-mêmes s'ils sont majeurs), selon les décisions d'orientation et d'affectation prises pour eux. Quatre types d'études sont organisés, les deux premiers dans les lycées, les deux autres dans les lycées d'enseignement professionnel (les actuels collèges d'enseignement technique) :

● La préparation au « baccalauréat » durera trois ans. Les deux premières années de préparation constituent le « *cycle de détermination* », la dernière la « *classe terminale de spécialisation* ». On ne distingue plus de baccalauréats de l'enseignement général et de baccalauréats de technicien : le diplôme pourra comporter une mention attestant une qualification professionnelle. Le diplôme de bachelier sera délivré aux élèves ayant réussi à un examen en deux parties : chaque partie sanctionne un cycle d'études. Il faudra avoir obligatoirement obtenu la première partie pour être admis en classe terminale. Les modalités de l'examen ne sont pas encore connues.

● *Le brevet de technicien*, examen donnant une qualification professionnelle, est préparé en trois ans. La formation associe des enseignements « généraux » et une formation technique spécialisée.

● *Le brevet d'études professionnelles (B.E.P.)*, préparé en deux ans, sanctionne une formation menant à des métiers du niveau d'ouvrier ou d'employé qualifié.

● *Le certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)* sera aussi préparé en deux ans. La formation qu'il sanctionne est plus étroitement spécialisée que celle du B.E.P., mais mène à des emplois de même niveau.

● **L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES**

La vie de chaque établissement secondaire est régie par un règlement intérieur, qui doit notamment respecter les principes de « *laïcité et de neutralité* » et « *le devoir de tolérance* ».

Les collèges et lycées sont dirigés par un chef d'établissement. Responsable de l'ordre et de la sécurité, celui-ci peut, en cas d'urgence, interdire l'accès de l'établissement à toute personne, suspendre des enseignements, prononcer un avertissement ou l'exclusion temporaire d'un élève.

Le *conseil d'établissement* vote le budget et le règlement intérieur. Il donne des avis sur le fonctionnement pédagogique et la vie de l'établissement. Seul, il peut décider d'exclure définitivement un élève. Présidé par le chef d'établissement, il comprend cinq membres de l'administration, cinq représentants élus des personnels d'enseignement, cinq représentants élus des parents d'élèves, des représentants élus des élèves (cinq dans les lycées, deux dans les collèges), cinq personnalités locales.

Les représentants des enseignants et des parents sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle, ceux des élèves par un système à deux degrés : chaque classe désigne deux délégués au scrutin uninominal, ceux-ci choisissent ensuite parmi eux leurs représentants au conseil d'établissement (dans les collèges, seuls les élèves du cycle d'orientation sont éligibles). Le chef d'établissement réunit au moins une fois par trimestre les délégués des élèves pour un dialogue sur les conditions de vie scolaire.

Le *conseil des professeurs*, formé par l'ensemble des professeurs d'une classe, se réunit chaque trimestre pour évaluer les aptitudes des élèves et les guider dans leur travail. Il prépare aussi le bilan scolaire de chaque élève et fait des propositions d'orientation en conséquence. Le *conseil de classe* — auxquels participent deux délégués des parents et deux délégués des élèves de la classe — délibère à partir des travaux du conseil des professeurs. Pour aider au « bon déroulement de la scolarité » sont créées des « équipes éducatives » : elles réunissent autour de chaque élève ses professeurs et ses parents. La même organisation est prévue dans l'enseignement primaire.

Enfin, pour coordonner les enseignements, on crée des *conseils d'enseignement* réunissant tous les professeurs d'une même discipline.

L'*autonomie financière* implique que le budget est établi sur proposition du chef d'établissement et après consultation du conseil d'établissement. L'autorité de tutelle n'exerce son contrôle qu'*a posteriori*.

CATHERINE ARDITTI.

(1) Contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 29 décembre, les projets de programmes et d'horaires ne seront pas soumis au Conseil supérieur de l'éducation nationale.

D'ultimes modifications

Par rapport aux projets de décrets rédigés après de longues discussions, les textes définitifs ont subi quelques modifications qui ne sont pas seulement de style. Ainsi, pour l'élection des comités des parents dans les écoles primaires, le scrutin uninominal prévu par le projet a été remplacé par un scrutin de liste. Le ministre donne là satisfaction à la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (présidée par M. Antoine Lagarde). Des dispositions particulières sont prévues d'autre part pour les regroupements d'écoles par niveaux, que le ministère veut encourager.

Les décrets relatifs aux études dans les collèges et les lycées ne donnent plus la liste des enseignements obligatoires ni des options. Le projet de décret sur les lycées précisait que les enseignements optionnels de la classe de seconde « portent exclusivement sur des matières ne faisant pas partie du tronc commun », tandis qu'en classe de première « peuvent s'y ajouter ou s'y substituer des compléments ou approfondissements de certaines matières du tronc commun ». Il indiquait aussi que tous les enseignements de la terminale, sauf la philosophie, étaient optionnels. Le ministre de l'éducation se réserve de trancher par des arrêtés, qui lui laissent plus de liberté qu'un décret.

D'autre part, afin de répondre aux risques de « ségrégation précoce » avancés à propos de l'organisation pédagogique du cycle d'orientation (quatrième et troisième), le décret sur les collèges précise que, à l'issue de ce cycle, « les possibilités d'orientation sont les mêmes pour tous les élèves, quels que soient les enseignements ou les activités qu'ils ont suivis et quelles qu'en aient été les modalités d'organisation ».

Les conseils d'établissement du second degré compteront vingt-six membres au lieu de vingt et un : administration, enseignants, parents, élèves et personnalités locales y seront représentés par cinq personnes pour chaque catégorie au lieu de quatre. Cette modification a été dictée, précise-t-on au ministère, par le souci de permettre aux minorités d'être représentées dans les conseils. D'autre part, le décret ne comporte plus de dispositions particulières pour les établissements où plus de la moitié des élèves sont majeurs. Initialement, le nombre des représentants des parents au conseil d'établissement y était réduit afin d'augmenter celui des délégués des élèves.

● *Une nouvelle étude sur les vacances scolaires* — M. René Haby, ministre de l'éducation, a annoncé, ce lundi 3 janvier au cours de l'émission « 13-14 » de France-Inter, qu'il présenterait au conseil des ministres, dès février, un rapport sur l'organisation des vacances scolaires Ce rapport répond à une demande du président de la République, qui a été sensible à des observations de M. Antoine Lagarde, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, sur les inconvénients de l'organisation actuelle des vacances scolaires

RADIO-TÉLÉVISION

VU — La Lune, maman

On s'interroge beaucoup en ce moment sur la femme et la politique à l'écran, chez Philippe Bouvard, chez Jacques Garat à « Aujourd'hui, madame » : on organise des face-à-face, des débats, on fait venir des spécialistes ; on reste perplexe : les femmes peuvent-elles, doivent-elles, faire de la politique ? Et si oui, pourquoi n'en font-elles pas ? Inutile de se donner tant de mal, la réponse est là, à portée de la main. Il suffit d'appuyer sur le bouton et de regarder un peu quelle image de la société nous proposent séries et feuilletons débités en tranches, distillés au goutte à goutte aux heures de bonne écoute, à l'intention du Français moyen. Ils en sont et le modèle et le reflet fidèle.

C'est assez hallucinant. Prenez lundi, sur TF 1, le héros des mini-chroniques de Goscinny, que son épouse — elle est partie en vacances avec le gosse — a laissé seul à Paris, le Paris d'aujourd'hui — attention, nous sommes en 1977, dans un appartement transformé en champ de bataille. Voilà un homme qui paraît avoir entre quarante et cinquante ans et qui, de sa vie, n'a acheté ou ouvert une boîte de conserve. Il ignore, on nous le dit expressément, si ça se vend au poids ou à la pièce. Il ne sait ni cuire un œuf ni faire son lit — il a dû échapper au service militaire — ni rincer une paire de chaussettes Et si sa femme, ou plutôt sa femme de ménage, lui manque, c'est parce qu'elle n'est pas là pour le servir.

C'est avec l'image de cet adorable désarroi devant un fer à repasser ou un tube de cirage qu'on cherche, et sans doute y réussit-on, à amuser, à attendrir les familles. Il faut donc penser que la vocation de plus de la moitié de la population est de veiller au bien-être, ou plutôt à la survie, de l'autre moitié, entièrement composée d'enfants, les petits, les grands, tous handicapés physiques, que l'on doit nourrir, laver, blanchir et fabriquer, de surcroît. Evidemment, cela prend du temps Il ne peut pas en rester beaucoup pour exercer une activité, quelle qu'elle soit, professionnelle ou, à plus forte raison, politique.

Ce n'est pas seulement une question de temps, c'est une question d'aptitudes Il ne faut pas oublier que ces infirmes sont tous des génies et leurs infirmières toutes des débiles, taillées sur mesure et heureusement incapables, comme dans le Meilleur des mondes, d'Aldous Huxley ou la Lune, papa, de Georges Coulonges — on vient d'en voir le premier épisode, — de se plaindre de leur condition. Si ça rouscaille un peu côté cuisine côté tante ou belle-mère pendant que pépé attend son café et que son gendre, commis dans un magasin de tissus, attend un bébé, c'est parce qu'elles ont mauvais caractère. Ce sera un garçon, bien entendu, mon fils tu seras patron, tu seras champion Il faut admirer la tête, à la clinique, de celui qui se voit papa d'une « jolie petite fille ».

Cette jolie petite fille, quel rôle peut-elle espérer jouer dans une comédie humaine projetée, dirait-on, pour l'éternité, sur d'indestructibles clichés. Et quelle place lui accordera le garçon ainsi confirmé depuis l'âge de la couche-culotte dans sa position de chef et de subordonné ? Maître chez lui, employé chez autrui, oui monsieur le directeur, non chérie, solide equilibre au milieu de l'échelle sociale, destiné à assurer des lendemains d'élections paisibles. pnéqui-

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 4 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30. Téléfilm américain : « la Révolte des abeilles ».

Quand des abeilles rares rapportées d'Afrique modifient les rapports d'une famille américaine peu accueillante

21 h. 45. **Des idées et des hommes : Albert Camus, de D. Huysman et M.-A. Malfray** ; 22 h. 40. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30. **Les dossiers de l'écran. Film : « Section spéciale », de Costa-Gavras (1974).** Avec L. Seigner, M. Lonsdale, I. Garrani, F. Maistre, R. Bertin, H. Serre P. Dux

L'histoire de la juridiction spéciale mise en place en août 1941, par le gouvernement de Vichy, pour faire condamner à mort des prisonniers politiques, à la suite d'un attentat de la Résistance contre un membre de l'armée allemande d'occupation à Paris Cinéma politique spectaculaire et efficace

Vers 22 h., Débat : **Les tribunaux d'exception sous le régime de Vichy** (voir Tribunes et débats) : vers 24 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Westerns, policiers, aventures : « le Secret de la planète des singes », de T Post (1969) Avec J Franciscus, Ch Heston, L. Harrison, K Hunter D Waston

Chargé de retrouver Taylor et de le ramener sur la Terre, un astronaute américain se pose à son tour sur la planète des singes, à deux mille ans de notre époque et découvre le terrible secret de sa zone interdite. Pour les maquillages et les effets spéciaux, étonnants

Vers 22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, par R. Pillaudin : L'art et les hommes, avec MM. Maurice Rheims et René Huyghe ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec C. Olievenstein ; 23 h., Iannis Xenakis ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

21 h. Festival du Comminges, récital de clavecin avec J.-P Bosse : « La Forqueray » et « Medée » (Duphly), « Sonates » (Cimarosa) « Prélude fugue et allegro en si bémol majeur BWV 998 » (J.-S. Bach) « Sonates en ut majeur » (Scarlatti) « Gronnal en ut majeur » (Purcell) ; 22 h. 30, D'une voix l'autre... (Saeta espagnole, M. Makeba, Jeanne Lee, Archie Shepp, Chick Corea, P. Blev, Colette Magny, Allesandro Grandi, Peron, femme seule, Berio, Varese) ; 0 h. 5, Musique électrique française.. « Humour et surréalisme » ; 1 h., Fèves et perles.

MERCREDI 5 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h., Programme ininterrompu (à 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi).

20 h. 30, Téléfilm : « les Anneaux de Bicêtre », d'après G. Simenon, adapt et réal. L. Grospierre, avec M. Bouquet, Cl. Jade, B. Dhéran et R. Dubillard.

22 h., Documentaire : Le ver dans le fruit, de R. Mallet et H. Knapp, réal. J.-Cl Bergeret.

22 h. 50, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h., Programme ininterrompu (à 15 h. 50, Un sur cinq).

20 h. 30. Série policière : Switch, avec R. Wagner . 21 h. 30, Magazine d'actualité : C'est à dire, prés. J.-M. Cavada (voir Tribunes et débats) : 23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Cinema 16 : « le Premier Voyage », de J. Krier, avec Rufus, P. Viguier, G. Vaur, S. Herbert.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.). La musique et les hommes : Haendel et l'opéra, par G. Mannoni (1) ; 22 h. 30, Entretiens avec Claude Olievenstein, par S. Marion ; 23 h., Musique, 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En direct du Théatre des Champs-Elysées... Orchestre national, dir. S. Baudo, avec S. Bishop-Kovacevich : « Jérôme Bosch-Symphonie » (S. Nigg), « Concert no 3 pour piano et orchestre en ut mineur opus 37 » (Beethoven), « Petrouchka », version originale (Stravinski) ; 23 h., Musique de l'Inde du Nord : Pranor Nath ; 0 h. 5, Musique électrique française : Les synthétiseurs ; 1 h., Acoustique.

La grève des artistes-interprètes s'étend aux studios de synchronisation

La grève des artistes interprètes de radiotélévision est reconduite jusqu'au 15 janvier. Les syndicats S.F.A. (C.G.T.) et USDA (autonome) appellent leurs adhérents des ateliers de synchronisation à rejoindre leur mouvement à partir du 6 janvier.

Après que les négociations avec les responsables des sociétés de production et des chaines nationales eurent été interrompues, le jeudi 30 décembre sans qu'aucune nouvelle rencontre ait été prévue, les responsables des deux syndicats doivent demander, ce mardi 4 janvier, une nouvelle entrevue à M. Jean-Charles Edeline, chargé du rôle de médiateur

Au cours des dernières discussions, la priorité avait été donnée à la question du volume minimum de production annuelle par les chaines, cette garantie déterminant les conditions de l'emploi des artistes et interprètes.

Les chaines TF 1 et A 2 proposent un volume annuel garanti de cent trente heures pour la production de dramatiques, alors que les syndicats de leur côté, réclament dans ce domaine cent soixante heures pour l'année 1977 et cent quatre-vingts heures pour l'année 1978.

En ce qui concerne la production d'émissions lyriques et chorégraphiques, il semble que les dix émissions originales demandées dans chacune des disciplines, et pour chaque chaine, ne soient pas acceptées par les sociétés de programme qui n'ont par ailleurs donné aucune réponse au sujet des émissions de variétés et des conditions d'engagements des artistes de ce secteur (les syndicats souhaiteraient 350 heures de variétés sur les chaines I et II et 50 heures sur FR 3 nationale).

Les instances patronales ont proposé un salaire minimum de journée de 380 francs (heure de maquillage comprise), alors que les syndicats fixent cette rémunération minimum à 400 francs (en excluant de ce plancher l'heure de maquillage estimée à 45 francs).

En ce qui concerne les pourcentages des droits recencés en cas de rediffusion ou de reprise des travaux enregistrés, les chaines ont fixé les chiffres de 25 % pour les rediffusions et 15 % pour les reprises, tandis que le S.F.A. réclame 35 % dans le premier cas et 17,5 % dans le second cas (l'U.S.D.A. ramène les deux à 25 % : c'est le seul point de divergence entre les deux syndicats).

● *M. André Braunschweig*, président de l'Union syndicale des magistrats, a déclaré mardi 4 janvier au micro d'Europe 1, à propos de la projection du film *Section spéciale* aux Dossiers de l'écran sur Antenne 2 : « *C'est un film que les Français doivent voir, parce que c'est une page noire de la magistrature française. Mais je ne voudrait pas qu'à l'occasion de ce fait historique on puisse faire le procès de la magistrature.* »

TRIBUNES ET DEBATS

MARDI 4 JANVIER

— *M. Claude Villain*, directeur des prix, est l'invité de Pierre Lescure sur Europe 1, à 18 heures.

— *Le parti des forces nouvelles* s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

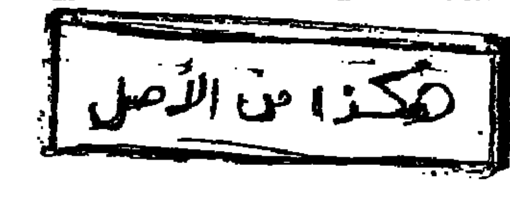
— *M. Jean Cosson*, procureur général (Association amicale des magistrats résistants), *Me Germaine Sénéchal*, *M. Jean-Pierre Michel* (ancien secrétaire général du syndicat de la magistrature), *Me Yves-Frédéric Jaffré* (qui fut le défenseur de Pierre Laval), *M. Marcel Paul* (ancien ministre, communiste), *Mme Simone Rozès* (président du tribunal de grande instance à Paris) et *Me Robert Descubes*, avocat, participent au débat des « dossiers de l'écran » : « Les tribunaux d'exception sous le régime de Vichy », sur Antenne 2, vers 22 heures.

MERCREDI 5 JANVIER

— *M. Claude Contamine*, président de FR 3, est l'invité du « 13-14 » sur France-Inter.

— *La Fédération nationale Léo-Lagrange* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Robert Fabre*, président du Mouvement des radicaux de gauche, est le « grand témoin » du magazine *C'est-à-dire*, qui reçoit également le *général Buis*, président de la Fondation pour les études de défense nationale, à propos de « la puissance militaire soviétique » et le *docteur Claude Olievenstein*, directeur du Centre médical Marmottan, sur Antenne 2, à 21 h. 30.



Le Monde DE LA MÉDECINE

Cinquante millions de malades

Vraies et fausses affections du foie

APRES deux réveillons et une semaine de libations, d'écarts de régime, de gourmandise, les Français commencent la nouvelle année avec un solide « mal au foie » et la conviction de l'absolue nécessité d'acheter, et de consommer, avec ou sans l'accord de leur médecin praticien, des médicaments salvateurs. Le seul problème est que, si dans tous les pays du monde cette période de fête conduit à des excès, des écarts alimentaires et des troubles digestifs, seuls les Français sont atteints de deux spécialités françaises : la « crise de foie » et la « petite insuffisance hépatique ».

De ce fait, ces affections, que chacun d'entre nous ressent avec une plus ou moins grande fréquence, sont pratiquement inconnues à l'étranger, et ce, pour une raison simple : elles n'existent pas ! C'est tout du moins ce qu'affirment, arguments scientifiques à l'appui, les spécialistes du foie, qui sont accablés devant l'avalanche de prescriptions et de consommation médicamenteuses destinées à lutter contre ces troubles hépatiques (1 milliard de F environ par an). Sans compter les excès d'actes d'exploration ou de chirurgie digestives qui sont, tout à la fois, fort onéreux et loin d'être anodins.

Nous avions évoqué le 9 juin dernier, à l'occasion d'une rencontre entre journalistes et hépatologues, les mythes et réalités du « foie malade des Français ».

En ce début d'année, nous avons demandé à deux spécialistes des questions hépatiques de revenir sur deux aspects parmi les plus marquants des maladies de foie : la petite insuffisance hépatique et ses mythes, la lithiase biliaire (calculs dans la vésicule) et les réalités de son traitement sans intervention chirurgicale pour des cas précis. On verra que, si les malades du foie ne sont pas tous imaginaires et si les prescriptions ne sont pas toutes inutiles et mal faites, loin de là, un effort d'information et d'éducation des prescripteurs et des patients s'impose, dans l'intérêt de la santé publique, à tous les sens du terme.

M. A.-R.

LA PETITE INSUFFISANCE HÉPATIQUE : UNE MALADIE IMAGINAIRE MAIS DANGEREUSE

par le professeur CLAUDE BERAUD (*)

L'ETUDE des troubles attribués à l'insuffisance hépatique, ou à des affections biliaires, illustre la force et la multiplicité des liens qui unissent un diagnostic à des données psychologiques et socio-économiques.

En pratique médicale peuvent être distingués deux ensembles : le premier est composé de *maladies* fréquentes et parfois graves définies par des lésions anatomiques (hépatites, lithiases, cirrhoses, cancer) ; le second est composé de *symptômes* qui sont à l'origine d'une surconsommation médicale considérable, mais ne peuvent être imputés à des lésions hépatiques ou biliaires.

Quels sont ces *symptômes?* Des maux de tête, des migraines, des vertiges, une constipation, une diarrhée, des intolérances alimentaires, un ballonnement abdominal ou de discrètes douleurs, des éruptions cutanées, une fatigue morale ou physique. Face à ces troubles, les diagnostics les plus divers sont posés : crise de foie, petite insuffisance hépatique, dyspepsie hépato-biliaire, congestion hépatique, allergie ou migraine d'origine hépatique, séquelles d'hépatite virale, cholécystite chronique, lithiase biliaire, dyskinésie biliaire.

Quelles sont les causes de ces symptômes ? Très rarement une pathologie digestive ou rénale. Très fréquemment des erreurs alimentaires ou des excès pharmaceutiques. Parfois observés au cours des migraines, les troubles digestifs disparaissent après le traitement de celles-ci, mais ne sont pas améliorés par les médications digestives.

Mythes et symptômes

Le foie, presque toujours mis en cause, est-il responsable de ces symptômes ? Les études entreprises n'ont jamais mis en évidence une lésion anatomique ou une perturbation fonctionnelle. Son innocence est-elle donc certaine ? Non, peut-être, car lors de l'emploi de l'acide chénodésoxycholique pour dissoudre les calculs biliaires de cholestérol, une sédation de ces symptômes a été observée. Les spécialistes ignorent encore si cette amélioration est d'ordre pharmacologique ou psychologique (effet placebo).

Ces symptômes sont-ils en rapport avec des calculs biliaires (lithiase) ? A cette question, la réponse est non. Plus de trois millions de Français sont lithiasiques ; huit fois sur dix, cette affection n'entraine aucun trouble. Compte tenu de la prévalence considérable de la lithiase et des symptômes déjà énumérés, il est fréquent d'observer par coïncidence leur association, notamment chez la femme de plus de cinquante ans, mais entre la lithiase et ces symptômes n'existe pas de relation de cause à effet.

Ces symptômes sont-ils en relation avec un dysfonctionnement des voies biliaires (une dyskinésie) ? Probablement non. Après un examen radiographique de la vésicule biliaire, les spécialistes souvent affirment : « *Votre vésicule se vide mal, de là viennent tous vos troubles* », ou bien « *Votre vésicule ne se vide pas, cela explique vos douleurs* ». En réalité, il n'existe pas de relation entre les aspects radiologiques et les manifestations cliniques. Le même radiologue, examinant les mêmes clichés, donnera souvent quelques semaines plus tard une interprétation différente. Plusieurs radiologues, examinant les mêmes radiographies, jugeront, les uns la vésicule normale, les autres dyskinétique. Enfin, les pourcentages d'améliorations observées après une ablation de la vésicule biliaire pour ces symptômes ne diffèrent pas chez les malades dont la vésicule est dite normale et chez ceux dont la vésicule est dite dyskinétique. Ainsi est démontré le mécanisme psychologique de l'amélioration inconstante et souvent passagère qui suit cette intervention lorsqu'elle est effectuée pour une dyskinésie biliaire.

Une invention socio-médicale

Mais pourquoi, en France, le foie et les voies biliaires sont-ils si souvent à tort accusés d'être à l'origine de tous ces troubles, alors qu'il n'en est jamais ainsi dans les pays anglo-saxons ? Pour des raisons sociologiques et médicales.

Les maladies du foie et des voies biliaires, notamment en raison d'erreurs nutritionnelles (alcoolisme), sont fréquentes, graves et redoutées. Les Français rattachent volontiers au foie les troubles digestifs qui succèdent à des erreurs alimentaires, dont on sait qu'elles concernent quotidiennement les trois quarts d'entre eux. L'alimentation collective, lorsqu'elle ne correspond pas à nos habitudes alimentaires, est parfois à l'origine d'une frustration responsable de troubles abusivement attribués à une insuffisance hépatique ou biliaire. Enfin, les difficultés d'adaptation à un environnement plus ou moins hostile, les états dépressifs et certaines névroses déterminent souvent des symptômes qui sont, par erreur, imputés à une atteinte hépatique. Parfois même, des cadres supérieurs nous disent : « Docteur, je suis fatigué, ne serait-ce pas mon foie ? » Quelle que soit leur classe sociale, les Français sont profondément attachés à ce mythe de l'origine hépatique d'une multitude de symptômes dont la cause réelle est ailleurs.

Le discours médical pérennise ces mythes. Face à ces symptômes, nous sommes nombreux, par scientisme, pour sécuriser le malade ou pour nous faire plaisir, à rechercher une lésion hépatique ou biliaire, réelle ou non, qui sera abusivement tenue pour responsable. Parfaitement intégrés dans une société technique qui voudrait rationaliser ses mythes et ses craintes, nous « médicalisons » tantôt des comportements alimentaires anormalement restrictifs en les intitulant : « régime hépatique », tantôt des réactions digestives banales en les baptisant du nom d'une maladie : lithiase, insuffisance hépatique, etc. Mais, après tout, ces symptômes étant bénins, s'ils sont ainsi améliorés, pourquoi ne pas continuer à prescrire des médicaments, des examens biologiques, des radiographies digestives, des cures thermales ? La réponse est claire . continuer d'attribuer à l'ensemble de ces symptômes une signification qu'ils n'ont pas est une attitude coûteuse qui comporte en outre des risques importants pour le malade.

Un milliard dépensé inutilement

Les médications digestives sont au deuxième rang des prescriptions pharmaceutiques. Pour moitié, elles consistent en médicaments (extraits hépatiques, cholérétiques, protecteurs cholagogues hépatiques) sans réel intérêt. La suppression de leur remboursement est souhaitable. Leur coût est d'un milliard de francs, soit les recettes attendues de la taxe sur les plus-values. Il est raisonnable d'estimer que plus de la moitié des radiographies de la vésicule biliaire effectuées en France sont liées à ces symptômes, presque toujours ces examens sont inutiles. Est-il nécessaire de rappeler l'inutilité de traiter par une cure thermale ces symptômes et d'effectuer de coûteux « bilans hépatiques » ?

Les conséquences médicales sont des erreurs de management. Ne pas rattacher ces symptômes à une lésion digestive, rénale ou cérébrale est une erreur exceptionnelle ; établir une relation injustifiée entre des migraines et une lithiase digestive est une erreur fréquente ; rechercher une lésion hépatique ou biliaire est l'erreur habituelle. Si l'enquête ne révèle aucune lésion, le mal n'est que financier, mais parfois une « anomalie » est découverte, à laquelle les troubles sont abusivement rapportés.

Les malades doivent savoir que, ces symptômes ne pouvant être actuellement attribués à une pathologie hépatique ou biliaire, une exploration radiologique ou biologique du foie et/ou des voies biliaires est, pour les traiter, inutile, au même titre que les médicaments « pour le foie ». Dans la majorité des cas, ces malades ont besoin, pour les apaiser, d'une forte dose de la drogue médecin qui consiste à les écouter pour mieux les comprendre et les aider. Malheureusement, cette prescription, souvent faite à une posologie insuffisante, est remplacée ou complétée par un activisme thérapeutique sécurisant : des médicaments sont prescrits, une cure thermale est conseillée ; habituellement, un régime est ordonné. Dans les cas les plus heureux, il n'est pas suivi ; au cas contraire, il ne fait souvent qu'aggraver les troubles digestifs et psychologiques de ces malades. Parfois, enfin, une intervention chirurgicale est suggérée : l'ablation de la vésicule biliaire qui contient ou non des calculs. Dans le premier cas, l'intervention réalise un traitement préventif des accidents de la lithiase Cette attitude chez les sujets âgés de plus de soixante-cinq ans est discutable, car ces lithiases resteront, le plus souvent asymptomatiques; et les risques chirurgicaux, quoique minimes, ne peuvent être négligés. Dans le second cas, l'intervention n'a aucune justification. Dans les deux cas, les troubles persisteront après l'intervention ou, s'ils disparaissent, c'est soit temporairement, soit pour être remplacés par des signes cardio-vasculaires, génitaux, articulaires, digestifs qui traduisent la persistance d'un mal-être mental ou social.

Aider les hommes

Telles sont les origines et les conséquences de ces symptômes qui très souvent sont pour le malade une manière d'être au monde ou de vivre un environnement qui le déséquilibre. Face à ces signes, une rationalité un peu obsessionnelle conduit les médecins à multiplier, pour éviter l'anxiété et le doute, les examens et les prescriptions, mais aujourd'hui apparaissent les limites d'une médecine exclusivement technique. Pour soigner ces malades, nous devons élargir à toute personne notre conception de la maladie, qui n'est jamais imputable ou limitée à un organe isolé. Nous devons aussi entreprendre les recherches épidémiologiques et sociologiques qui nous permettront de mieux saisir la dimension sociale de la médecine. Alors, peut-être, aiderons-nous plus efficacement les hommes à vivre.

(*) Professeur d'hépatologie et de gastro-entérologie à l'université de Bordeaux-II.

La dissolution médicale des calculs biliaires : un vieux rêve devenu réalité

par le docteur SERGE ERLINGER (*)

LA présence de calculs dans les voies biliaires, ou lithiase biliaire (du grec lithos : pierre), est une maladie très fréquente : en France, on a estimé que deux à quatre millions de personnes en sont atteintes. Cette fréquence est environ deux fois plus élevée chez la femme que chez l'homme : elle augmente avec l'âge (30 à 40 % des femmes de plus de soixante ans ont des calculs) ; il est établi que certaines circonstances favorisent l'apparition des calculs : parmi celles-ci, les grossesses, l'administration de contraceptifs oraux et l'obésité Dans la majorité des cas, la lithiase est latente et ne donne lieu à aucune manifestation ; cependant, son principal danger est la possibilité de complications graves, telles une inflammation aiguë de la vésicule biliaire (ou cholécystite aiguë), une obstruction des voies biliaires (pouvant être à l'origine d'un ictère ou jaunisse) ou, plus rarement, un cancer de la vésicule biliaire.

Jusqu'à présent, le seul traitement de la lithiase biliaire était l'ablation chirurgicale de la vésicule biliaire, ou cholécystectomie. En janvier 1972, pour la première fois, un traitement médical, l'administration d'acide chénodésoxycholique, permettait d'obtenir la dissolution de calculs vésiculaires. Ainsi était réalisé un vieux rêve des médecins et des malades : faire disparaître des calculs sans avoir recours à une intervention chirurgicale. Ce résultat était l'aboutissement de recherches intensives, menées dans plusieurs laboratoires, sur la sécrétion et la composition physico-chimique de la bile — à l'état normal et chez des sujets atteints de lithiase. Le but de cet article est, cinq ans après sa découverte, de rappeler les bases de ce traitement et de faire brièvement le point sur les résultats et les indications actuelles.

Des cristaux de cholestérol

La grande majorité des calculs observés dans les pays occidentaux contiennent principalement ou exclusivement du *cholestérol* Or le cholestérol est presque complètement insoluble dans l'eau. Dans la bile normale, qui en contient 1 à 2 grammes par litre, il est maintenu en solution grâce à des substances ayant des propriétés détergentes, les sels biliaires et, à un moindre degré, les phospholipides. Ces substances forment des agrégats ou micelles, capables d'incorporer, de « solubiliser », le cholestérol (voir schéma). La capacité de solubilisation du cholestérol par les sels biliaires et les phospholipides est toutefois limitée : lorsque cette limite est atteinte la bile est saturée en cholestérol ; lorsque cette limite est dépassée, la bile est dite *sursaturée* en cholestérol. La bile vésiculaire des sujets atteints de calculs est précisément, dans la plupart des cas, sursaturée en cholestérol : elle contient plus de cholestérol qu'elle ne peut, normalement, en maintenir en solution. De ce fait, le cholestérol en excès précipite sous forme d'abord de cristaux, puis de calculs.

Sel biliaire

Phospholipide

Cholestérol

Représentation schématique d'une micelle, vue en coupe. Les molécules de sels biliaires comportent une partie hydrophile (ou soluble dans l'eau) disposée à la périphérie et une partie hydrophobe (ou insoluble dans l'eau) disposée au centre. La partie centrale, *hydrophobe*, peut incorporer des molécules insolubles dans l'eau, comme le cholestérol. Les *phospholipides* s'intercalent entre les molécules de sels biliaires : ils augmentent la taille de la micelle et, par conséquent, sa capacité de solubiliser le cholestérol.

Ce fait établi (grâce notamment aux travaux de Dam, au Danemark, et de Small, d'abord à l'Institut Pasteur de Paris, puis à Boston), deux importantes questions se posaient ; en premier lieu, quel est l'organe responsable ? Le foie qui sécrète la bile ou la vésicule biliaire qui, ensuite, la stocke et la concentre ? En second lieu, quelle est la cause de cet excès de cholestérol dans la bile ?

A la première question que les médecins se posaient depuis de nombreuses années, la réponse est maintenant claire : la bile sécrétée par le foie, ou bile hépatique, est, comme la bile vésiculaire, sursaturée en cholestérol. C'est donc dans le foie, et non dans la vésicule, qu'est situé le trouble initial. La vésicule est néanmoins indispensable puisqu'elle sert de *réservoir où les cristaux de cholestérol peuvent se déposer et grossir* ; cela explique pourquoi, après ablation de la vésicule, la réapparition de calculs dans les voies biliaires est extrêmement rare.

L'acide qui solubilise

A la seconde question, deux réponses sont théoriquement possibles : l'excès de cholestérol pourrait être dû soit à une augmentation de la sécrétion du cholestérol lui-même, soit à une diminution de la sécrétion des substances qui servent à le solubiliser, principalement les sels biliaires. Les résultats actuels suggèrent que le mécanisme principal est une augmentation de la sécrétion du cholestérol. La cause de cette augmentation n'est pas connue. Il est cependant établi qu'elle est sans rapport avec le taux du cholestérol dans le sang ; celui-ci n'est pas plus élevé chez les sujets ayant des calculs que chez ceux qui n'en ont pas.

Puisque la bile des sujets ayant des calculs contient trop de cholestérol, l'objectif d'un traitement médical doit être de diminuer la proportion de cholestérol jusqu'à l'obtention d'une bile non saturée en cholestérol ; cela permet le retour du cholestérol des calculs (ou des cristaux) vers la solution Il avait déjà été observé que des calculs humains placés dans une bile pauvre en cholestérol, comme la bile de chien, pouvaient être dissous. C'est ce résultat qui a été obtenu grâce à l'administration d'un acide biliaire, l'acide chénodésoxycholique ; celui-ci diminue la sécrétion du cholestérol dans la bile : celle-ci retrouve une composition normale (non saturée en cholestérol) et les calculs qu'elle contient peuvent être dissous. La durée nécessaire pour obtenir cette dissolution dépend de la taille des calculs : trois à six mois pour les calculs d'un diamètre inférieur à 5 millimètres, un à deux ans pour les calculs d'un diamètre supérieur à 1 centimètre.

Ce résultat obtenu, il importe de savoir quels sont les malades qui peuvent bénéficier d'un tel traitement, quelles en sont les complications possibles et quelle est la conduite à tenir une fois la dissolution obtenue.

Les calculs biliaires ne peuvent être traités par l'acide chénodésoxycholique qu'à trois conditions : les calculs ne doivent pas contenir de calcium (les calculs contenant du calcium représentent environ 10 à 15 % de l'ensemble des calculs ; ils sont aisément détectés à la radiographie car ils sont « spontanément » visibles). La vésicule doit fonctionner normalement : elle doit être visualisée lors d'une radiographie effectuée après absorption par voie orale d'un produit de contraste (lorsque la vésicule n'est pas visible lors d'un tel examen, elle est très probablement atteinte de lésions désignées sous le nom de cholécystite chronique).

Enfin les calculs ne doivent pas avoir donné lieu à des complications comme des douleurs biliaires fréquentes (encore appelées « coliques hépatiques ») une cholécystite aiguë ou une jaunisse par obstruction biliaire. Dans ces quatre derniers cas (cholécystite chronique, douleurs biliaires fréquentes, cholécystite aiguë, obstruction biliaire), un traitement chirurgical doit être effectué. Lorsque toutes les conditions sont réunies pour entreprendre un traitement par l'acide chénodésoxycholique, les résultats actuellement connus montrent que la dissolution n'est obtenue que chez environ la moitié des malades. La raison pour laquelle le traitement est inefficace dans les autres cas n'est pas connue ; une partie des échecs pourrait être due au fait que certains calculs contiennent principalement non pas du cholestérol, mais d'autres substances, notamment des pigments biliaires.

La tolérance du traitement est habituellement bonne : une diarrhée peut être observée au début du traitement ; elle est presque toujours transitoire et oblige rarement à cesser l'administration du médicament. En réalité, les préoccupations les plus sérieuses ont eu pour origine l'observation, dans plusieurs espèces animales (notamment le lapin, le rat, le hamster, la souris et le singe Rhésus), de lésions du foie après administration d'acide chénodésoxycholique, ou de son principal produit de transformation d'origine intestinale, l'acide lithocholique. Chez l'homme, avec le recul dont on dispose actuellement (environ sept ans pour les premiers malades traités), aucune lésion n'a été observée, même en examinant le foie au microscope électronique. Cette singulière et heureuse différence entre l'homme et les animaux d'expérience a été expliquée récemment : elle est probablement due à la capacité que possède le foie humain (et non le foie de ces autres espèces) de transformer l'acide lithocholique en dérivés sulfatés facilement et rapidement éliminés dans les urines.

Lorsque la dissolution des calculs a été obtenue, il a été montré que, si l'on arrête le traitement, la bile redevient sursaturée en cholestérol en une à deux semaines. Il est donc prévisible que des calculs pourront se reformer. Une telle récidive a effectivement été observée chez quelques malades ; il semble qu'elle ne soit pas inéluctable, mais sa fréquence exacte n'est pas actuellement bien connue. Quelle que soit la fréquence de cette récidive, il est clair qu'un traitement d'entretien est certainement nécessaire pour tenter de l'éviter. *(Lire la suite page 14.)*

(*) Service d'hépato-gastro-entérologie et unité de recherches de physiopathologie hépatique (INSERM), hôpital Beaujon.

Le droit à la santé demeure un privilège

A la naissance, le risque de mortalité du fils d'un manœuvre est deux fois supérieur à ce qu'il est pour l'enfant d'un industriel ; et à trente-cinq ans son père le manœuvre court quatre fois plus de risques de mourir que l'industriel.

Plus que l'âge, le sexe ou la disparité géographique, c'est en effet l'appartenance à une catégorie sociale déterminée qui apparait encore de nos jours comme le facteur le plus déterminant des inégalités face à la maladie et à la mort. Ce constat ressort d'une étude d'élèves de l'Ecole nationale d'administration, elle-même prélude à un rapport (1), qui souligne l'importance de l'environnement, des conditions de vie et de travail, et des comportements culturels dans la santé des différents groupes sociaux. Cet éclairage est intéressant, même si certaines réserves peuvent être formulées sur le choix des dates de référence ou sur l'aspect souvent ponctuel ou disparate des enquêtes qui servent de base à cette étude.

LE taux de mortalité infantile était en 1970 de 25 pour mille chez les manœuvres et seulement de 11,6 pour mille pour les cadres et les professions libérales ; de plus, la naissance d'un fils de manœuvre se produit de façon prématurée deux fois plus souvent que celle d'un fils d'industriel. Ces inégalités très marquées selon l'appartenance à une catégorie sociale donnée se confirment tout au long de l'existence. Ainsi une enquête de l'INSERM à Soissons en 1970 a révélé que les catégories défavorisées déclaraient le moins grand nombre d'affections par personne, mais que ces mêmes catégories étaient atteintes dans une proportion plus importante par des affections présentant des risques sérieux ou vitaux. Un vieillissement différentiel affecte les différents groupes sociaux : ouvriers et manœuvres sont particulièrement plus touchés par des maux tels que les rides, l'altération des artères ou l'affaiblissement de la mémoire. Néanmoins ces écarts entre catégories socio-professionnelles sont nettement moindres que ceux qui peuvent être enregistrés dans ce domaine entre hommes et femmes. Enfin et surtout il existe une différenciation extrême selon le milieu social en matière de mortalité, comme l'a confirmé l'enquête menée par l'INSEE sur un échantillon de cinq cent mille personnes. A trente-cinq ans le risque de décès est quatre fois plus important pour un manœuvre que pour un instituteur ; à cinquante-cinq ans ce risque demeure trois fois plus important.

Des modes de vie très contrastés

L'examen des causes de décès des hommes de quarante-cinq à cinquante-quatre ans, qui met en relief l'importance de l'alcoolisme, des accidents et des suicides pour expliquer la mortalité prématurée des ouvriers, donne un premier élément d'explication aux inégalités face à la santé : les modes de vie très différents des individus qui composent les divers groupes sociaux.

En 1974, cent vingt mille salariés du régime général de la Sécurité sociale ont été victimes d'un grave accident du travail ; pour trois mille six cents, cet accident a été mortel : or, les travailleurs manuels ont cinq fois plus de chances d'être touchés par un accident du travail que les cadres. Le poids, lui, peut accroître de 83 %, quand il est élevé, la mortalité par maladie célébrale vasculaire : or les gros mangeurs sont à 33 % des ouvriers, d'après une enquête de l'INSERM, à Saint-Etienne, en 1965. Cette enquête révélait également que le seuil d'un litre de vin par jour était dépassé par 10 % des membres des professions libérales, mais par 74 % des ouvriers et des manœuvres.

A cette inégale exposition aux facteurs de risque s'ajoutent de grandes disparités pour le recours aux soins des différentes catégories sociales. Apparemment il existe une certaine homogénéité des dépenses d'hygiène et de soins qui représentent, exception faite de l'hospitalisation, 5,8 % des dépenses de consommation des salariés agricoles, 6,9 % pour les cadres supérieurs et les ouvriers, et 7,9 % pour les employés. En fait, pour une maladie dont les symptômes sont ressentis de façon identique, la consommation médicale varie fortement selon les catégories socio-professionnelles. L'hôpital pourrait constituer un correctif : la part des dépenses d'hospitalisation dans les prestations de l'assurance-maladie s'élève à moins de 10 % pour les cadres, à près de 30 % pour les manœuvres et les ouvriers spécialisés, et à plus de 40 % pour les employés de maison. En fait, cette situation peut être simplement le reflet d'une morbidité particulière (accidents, traumatismes...), de conditions de logement particulières qui contraignent le malade à se soigner à l'hôpital ou de l'insuffisance de l'aide à domicile (personnes âgées). Les facteurs culturels expliquent également ce recours différencié aux soins : 45 % des femmes d'ouvriers ne donnent pas de viande à leurs enfants avant l'âge de sept mois, alors qu'une telle alimentation est désormais courante et même recommandée.

Cet inégal recours au système de soins ne s'explique que très partiellement par les insuffisances de la couverture sociale. Néanmoins, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales en 1973 avait noté que l'effet du ticket modérateur peut être dissuasif pour les consultations auprès des praticiens qui ont droit au dépassement. Pour les auteurs de ce rapport, la multiplication des mécanismes de tiers payant, la limitation du droit à dépassement (accordé à 33 % des spécialistes), l'extension du remboursement du ticket modérateur, seraient des mesures à envisager dans le cadre d'une politique de lutte contre les inégalités face à la santé. Elles permettraient en effet un recours plus facile aux soins de la part des catégories les plus défavorisées.

Les difficultés d'une politique ambitieuse

Il apparait aussi souhaitable aux élèves de l'ENA de maintenir intégralement le revenu d'activité en cas de maladie, comme c'est déjà le cas dans de nombreux accords conventionnels pour les cadres. Sinon, la régression du niveau de vie, qui se traduit par un logement moins confortable ou des vacances moins longues, accentue la différenciation des modes de vie, créatrice à terme de nouvelles inégalités.

Mais toute véritable politique de lutte contre ces disparités se heurte surtout aux difficultés qui président à toute modification des comportements socio-culturels. Ainsi la morbidité et la mortalité dues à l'alcoolisme ont diminué pendant la période de prohibition aux Etats-Unis où, de 1919 à 1933, la vente de boissons alcooliques a été interdite, et il est pratiquement établi par l'INSEE que la suppression de l'alcoolisme en France augmenterait l'espérance de vie de 2,5 ans. Mais le consensus social actuel empêcherait tout gouvernement de prendre des mesures aussi draconiennes.

Plus prosaïquement, une politique d'éducation sanitaire (hygiène bucco-dentaire, science de l'alimentation) peut être menée à bien. A cet égard, les déclarations de Mme Simone Veil, ministre de la santé, le 29 décembre sur France-Inter sont encourageantes : le ministre a l'intention, dès le début de la nouvelle année, de lancer une campagne pour le développement de l'éducation sanitaire des Français et en priorité de leur éducation alimentaire.

NICOLAS BEAU.

(1) Disponible dans trois mois à l'ENA, 56, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

TÉMOIGNAGE

Faut-il la vie à n'importe quel prix ?

« Je souhaite qu'avant d'entreprendre une prouesse technique le chirurgien considère si, en cas de survie du sujet, il aura toujours lieu de s'enorgueillir. » Ainsi s'exprimait en février le professeur J.-C. Sournia, médecin-conseil national de l'assurance-maladie, à l'académie de chirurgie, dans une communication destinée à souligner les nouveaux devoirs des chirurgiens et les aspects moraux et financiers de la médecine d'aujourd'hui (*le Monde* du 21 avril).

Le docteur Sournia prenait comme exemple l'histoire clinique de l'enfant atteint de *spina bifida*, malformation congénitale caractérisée par l'absence de soudure médiane des vertèbres. Cette affection dramatique s'accompagne souvent de hernie des méninges et des racines nerveuses et conduit toujours à la mort si le chirurgien n'intervient pas dès la petite enfance. Mais doit-on opérer systématiquement ces enfants, comme on le fait habituellement en France, ou, pour les cas les plus graves, comme en a décidé la Grande-Bretagne au vu du coût exorbitant du maintien de vies dont la qualité est pour le moins discutable ? Question pour le moment sans réponse. Cependant le témoignage que nous ont fait parvenir les parents d'un enfant atteint de *spina bifida* et opéré, nous apporte matière à réflexion.

M. A.-R.

NOUS sommes directement touchés par le problème du spina-bifida : notre troisième enfant, né le 29 mai 1976, est atteint d'une forme grave de cette maladie. C'est un vrai cri d'indignation et de révolte que nous lançons aujourd'hui.

Dès la seconde où notre enfant est né, il a cessé de nous appartenir. Après l'avoir extrait par le siège, comme il est fréquent dans ce cas d'anomalie, l'accoucheur nous a d'abord caché sa malformation, bien qu'apparente avant même que l'enfant ne soit complètement « sorti » du ventre de sa mère. Puis on nous a immédiatement enlevé le bébé pour procéder à une réanimation pendant quinze minutes. Assisté d'un masque à oxygène, l'enfant respirait enfin. On nous expliqua alors que son anomalie, *« cette plaie au bas de son dos »*, n'entraînerait qu' *« un léger retard moteur »*, qu'il fallait procéder à une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale. Transporté aussitôt à l'hôpital de Bry-sur-Marne (dans un service qui se fait un renom avec les cas de spina), notre enfant a donc subi sans retard l'opération de fermeture de ses membranes méningées.

Bilan post-opératoire : enfant complètement atteint en dessous de la ceinture ; ni jambes, ni vessie, ni anus, ne peuvent fonctionner normalement.

Dix jours plus tard, une hydrocéphalie s'installe, on opère une deuxième fois : intervention bien connue de « la valve » (il s'agit d'une dérivation entre un ventricule cérébral et le péritoine pour permettre l'écoulement du liquide céphalo-rachidien). Pour éviter la méningite fatale : antibiotiques pendant deux mois. *« L'enfant va bien, il mange bien, sa courbe de poids est parfaite... »*, nous dit-on régulièrement à l'hôpital.

Puis complication : la valve ne fonctionne pas, le périmètre crânien s'accroit, l'hydrocéphalie démarre, l'enfant souffre. Il ne reçoit aucun calmant car une nouvelle et troisième intervention doit avoir lieu le lendemain. On ouvre l'abdomen, le tuyau de plastique est débouché... *« L'enfant va bien, il mange bien, ses différentes courbes sont normales... »* Le reste est sans importance.

On a réopéré en vain : l'enfant souffre, l'hydrocéphalie progresse. Alors les médecins cessent leur acharnement, non par décision humaine, car de l'avenir de notre petit garçon, de sa vie d'être humain, il n'a jamais été question, mais par *impuissance technique*. L'infection se généralise : méningite, péritonite, septicémie. L'enfant devait mourir dans les jours qui suivaient...

A présent, notre bébé vit toujours, son cerveau est détruit, il est hydrocéphale, aveugle, paralysé, mais il survit. Il mange, et tout le monde, devant cette vie uniquement végétative, a la conscience tranquille. Dès qu'il cesse de s'alimenter, on le place sous perfusion. Ce petit être a maintenant cessé d'intéresser le corps médical, qui ne se sent nullement responsable, on n'en veut plus nulle part, et surtout personne ne souhaite le voir doucement mourir dans son service.

Nous, les parents, assistons à tout cela de façon bien impuissante. Nous sentons que jamais notre avis n'a été pris en considération, que la divergence est grande entre nos sentiments et les motivations des médecins. Un enfant de six mois vit, mais est-ce bien de vie qu'il s'agit ?

N'est-ce pas là aussi un problème d'humanisation du service hospitalier ? Nous avons bien conscience de soulever ici un problème délicat, car il touche la loi morale, mais notre cas est trop extrême pour qu'il reste inconnu et ne fasse pas réagir.

Merci d'avoir déjà soulevé ce problème et surtout relancez-le dès que possible.

Faut-il la vie à n'importe quel prix ?

M. et Mme GERARD ROBERT.
Limeil-Brévannes.

La dissolution des calculs biliaires

(Suite de la page 13.)

Des études sont actuellement en cours pour essayer d'en définir *les meilleures modalités*. Des travaux anglais suggèrent qu'un régime riche en fibres végétales (par exemple, celles contenues dans le son des céréales — donc dans le pain complet — et, en moindre quantité, dans les légumes verts et les fruits) modifient la composition de la bile dans un sens favorable à la solubilisation du cholestérol ; il est possible qu'un tel régime aide à prévenir la formation et la récidive des calculs.

En respectant ces indications et en connaissant ces limites, les médecins disposent avec l'acide chénodésoxycholique d'un traitement efficace et sûr de certains calculs, avec la prudence qu'il convient toujours d'avoir lorsqu'un médicament nouveau est introduit en médecine.

Cependant ce traitement a des inconvénients : il est long ; il est coûteux (un traitement pour six mois coûte actuellement environ 1 800 F) ; il nécessite une surveillance médicale régulière ; il devra probablement être poursuivi à vie — sous une modalité qui reste à préciser — pour éviter les récidives ; enfin, il n'est pas constamment efficace. Ces inconvénients doivent, bien entendu, être mis en balance avec la simplicité et la constante efficacité de la cholécystectomie. Il apparaît clairement aujourd'hui que les malades ayant eu des complications doivent être opérés ; ceux chez lesquels, en raison de leur âge ou d'une maladie associée, le risque opératoire est élevé doivent être traités médicalement. Pour les autres — notamment les sujets jeunes — des études sont encore nécessaires pour préciser la place exacte du traitement médical. Parallèlement, la recherche des causes exactes des calculs, de traitements médicaux plus efficaces et moins coûteux et de méthodes de prévention restent des objectifs importants.

Dr SERGE ERLINGER.

LES DANGERS DE L'AMIANTE

Deux organisations professionnelles contestent un rapport remis au Centre international de recherche sur le cancer

Après l'annonce, faite le 17 décembre dernier à Lyon, du dépôt au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) d'un rapport confirmant les risques cancérogènes liés à l'amiante (*le Monde* daté 19-20 décembre 1976), la Chambre syndicale de l'amiante et le Syndicat de l'amiante-ciment ont publié, lundi 3 janvier, un long communiqué affirmant notamment :

« LE contenu de ce rapport n'est pas encore connu officiellement, mais des informations graves, mettant directement en cause l'avenir personnel et professionnel des travailleurs de l'amiante, ont été publiées à partir des seules déclarations faites à la presse, et sans qu'il soit possible d'en vérifier les bases... et la cohérence.

» C'est ainsi qu'il a été affirmé que 40 % des travailleurs de l'amiante sont menacés de mort par cancer. A la suite de quoi on annonce que, aux Etats-Unis, sur un nombre de professionnels évalué à un million, deux cent soixante mille vont mourir d'un cancer, et que, en France, on estime que deux cent cinquante mille personnes sont « concernées » professionnellement par l'inhalation de poussières d'amiante et par le « risque énorme » qu'elles encourent ainsi, comparé à la fréquence du cancer dans la population (...)

» Ce n'est pas la première fois que les chiffres et les données sont ainsi « sollicités » par certains scientifiques, dans le but évident de donner à leurs déclarations un grand retentissement.

» Ne relève-t-on pas, par exemple, dans la presse américaine des citations du professeur I. Selikoff estimant successivement le nombre de personnes exposées dans l'industrie de l'amiante aux Etats-Unis

— *à 250 000* (Wall Street Journal 8-6-72) ;

— *à 500 000* (New-York Times 13-6-72) ;

— *à 1 million* (The Washington Post 9-9-76).

La prédiction du nombre total de décès passant de quatre-vingt-quinze mille à quatre cent mille (...) ».

Affirmant que les résultats des études américaines et canadiennes avancées dans le rapport ne sont extrapolables *« ni à l'ensemble des travailleurs américains ni aux professionnels français de l'amiante »* puisqu'elles portent sur une catégorie particulière de travailleurs, les calorifugeurs, dont la plupart ont commencé leur activité entre les années 20 et les années 50, *« à une époque où les conditions de travail n'étaient pas ce qu'elles sont devenues depuis lors »*, les deux organisations professionnelles de l'amiante s'interrogent, *« avant même d'avoir pu examiner au fond le rapport déposé au CIRC et au vu des déclarations qu'il semble avoir inspirées » :*

« Pourquoi des « scientifiques », dont l'attitude est, par essence, de réserve et de prudence, se livrent-ils à de véritables « opérations de commando », aujourd'hui contre un produit, hier (et demain probablement) contre d'autres, en l'absence de toute considération objective sur l'utilité, l'efficacité, voire le caractère indispensable et irremplaçable de ces produits, et sans tenter de rapprocher la notion de risque éventuel de celle de services rendus ?

» N'est-il pas étrange de voir constamment participer à ces « battages » certains scientifiques, certains syndicalistes ou certains groupes politiques sans que jamais il ne soit fait référence aux conséquences que de telles opérations peuvent avoir sur les activités économiques ?

» A supposer que les convictions ainsi exprimées soient pures, comment s'expliquer que la défense d'une « bonne cause » puisse avoir besoin de manipulation des chiffres (comme la preuve vient d'en être faite) pour démontrer son bien-fondé ? (...) »

En un mois et demi, une centaine d'atterrissages ont été possibles à Roissy et à Orly malgré le brouillard

Un ronflement s'ajoute peu à peu au son grave des quatorze turboréacteurs enterrés le long des 1 300 premiers mètres de la grande piste ouest d'Orly. La silhouette floue d'un Airbus surgit soudain du brouillard. L'avion n'est plus guère qu'à une dizaine de mètres d'altitude. Il se pose, roule, et bientôt seule est visible la triple ligne des balises lumineuses latérales et axiales de la piste. Aussitôt, le silence revient, ou presque : les quatorze turboréacteurs viennent d'être remis en « veilleuse » en attendant l'atterrissage suivant. Très vite, les guirlandes des balises s'écourtent, cachées peu à peu par le brouillard qui réenvahit la piste. Sans les turboréacteurs — le procédé Turboclair de la société Bertin, — l'Airbus n'aurait pu atterrir ce matin-là.

LE brouillard se forme lorsque une masse d'air relativement humide et proche du sol se refroidit. La quantité de vapeur d'eau que l'air peut contenir est fonction de la température de celui-ci. Il suffit donc que l'air se refroidisse légèrement pour que le seuil de saturation soit atteint et qu'il y ait condensation d'une partie de l'eau qui était jusque là à l'état gazeux. La cause de ce refroidissement peut provenir aussi bien du passage d'une masse d'air sur un sol ou une étendue d'eau plus froids qu'elle que du simple refroidissement dû à un temps clair et calme.

Les gouttelettes d'eau ont un diamètre de 2 à 20 microns et chaque centimètre cube d'air peut en contenir de deux cent cinquante à six cent cinquante. De leur nombre et de leur diamètre dépend évidemment la visibilité. Celle-ci, dans les cas extrêmes, peut ne pas dépasser quelques mètres, arrêtant alors les trafics routiers, ferroviaires et maritimes et interdisant tout trafic aérien sauf celui des avions munis des équipements nécessaires à l'atterrissage aux instruments.

Bien évidemment, l'impossibilité de faire atterrir les avions coûte fort cher aux compagnies aériennes : il faut acheminer à la bonne destination les passagers et le fret qui ont été détournés sur un aéroport dépourvu de brouillard ; il faut surtout réorganiser les plans de vol de toute la flotte de chaque compagnie, et la reprise du rythme normal des mouvements des appareils peut prendre plusieurs jours.

C'est en 1958 que la société Bertin a commencé les premiers essais de son procédé, qui est basé sur une idée simple. Puisque le brouillard se forme lorsque l'air se refroidit, il se dissipe lorsque l'air se réchauffe, les gouttelettes d'eau liquide se revaporisant alors quasi instantanément. Dans le système Turboclair, la source de chaleur est trouvée dans les gaz d'échappement des turboréacteurs enterrés dans des fosses bétonnées disposées le long de la piste. L'orientation du jet des gaz chauds étant déterminée en fonction de la direction et de la vitesse du vent.

Quarante litres de kérosène par minute

Les turboréacteurs utilisés sont des moteurs ATAR 101 D, construits par la SNECMA et réformés de vol. A régime de fonctionnement contre le brouillard, ils tournent à 7 650 tours-minute, ils rejettent approximativement par seconde 50 kilos de gaz d'échappement à la vitesse de 500 mètres à la seconde (1 800 kilomètres à l'heure) à une température de 500° C ; ils consomment chacun alors une quarantaine de litres de kérosène par minute. Les turboréacteurs sont situés à une cinquantaine de mètres du bord sud de la piste d'Orly. Très vite, les gaz d'échappement se mélangent à l'air environnant, et leur température baisse, mais ils réchauffent de 4 à 5° C l'air surmontant la piste. Cela suffit à dissiper le brouillard sur toute la largeur de la piste et sur une hauteur variant, selon les vents, de 45 à 60 mètres. La dissipation du brouillard est très rapide : la mise en régime normal des turboréacteurs commandée par la tour de contrôle n'est faite que lorsque l'avion qui a demandé l'atterrissage Turboclair est dans l'axe de la piste, à 15 kilomètres du début de celle-ci, c'est-à-dire trois minutes avant l'atterrissage. Une à deux minutes après l'atterrissage, lorsque l'avion roule normalement, les turboréacteurs sont remis en veilleuse.

A lui seul, le procédé Turboclair ne suffirait pas à permettre les atterrissages par temps de brouillard. Il faut en plus que la piste soit équipée de balises lumineuses axiales qui s'ajoutent aux balises latérales communes, que l'avion soit muni du système d'atterrissage aux instruments catégorie 2 (1) (comment trouverait-il sans cela la piste dégagée ?) et que l'équipage soit qualifié pour ces atterrissages. De toute façon, si les balises lumineuses ne sont pas visibles à moins de 150 mètres (sans ces balises, la visibilité ne serait guère que de 50 mètres) les atterrissages sont encore possibles, mais le roulement des avions au sol est pratiquement interrompu.

Orly comme Roissy comptent en moyenne une trentaine de jours de brouillard par an. Cela a suffi pour que l'aéroport de Paris les ait équipés l'un et l'autre du système Turboclair qui a été homologué en mars 1974. Bien entendu, le nombre de jours de brouillard et parallèlement le nombre d'avions qui utilisent le système varient selon les années. D'octobre 1975 à février 1976, cent vingt-cinq appareils ont utilisé Turboclair pour atterrir : soixante et un à Orly, soixante-quatre à Roissy. Du 16 octobre au 29 décembre 1976, soit en un mois et demi, cent atterrissages (cinquante-quatre à Orly et quarante-six à Roissy) ont déjà été faits sur les deux aéroports grâce au système antibrouillard.

YVONNE REBEYROL.

(1) Un avion approche la piste en descendant le long d'une ligne ayant une pente finale de 3 %. L'altitude des roues (la hauteur de décision) et la distance du point d'impact — là où celles-ci toucheront la piste — conditionnent les catégories d'atterrissage aux instruments. Catégorie 1 : altitude des roues 60 m, distance du point d'impact 1 200 m, visibilité des balises lumineuses 800 m ; catégorie 2 : 30 m, 600 m, 400 m ; catégorie 3 : 15 m, 300 m, 200 m ; suivant la catégorie de son équipement et de ses qualifications, le pilote a le droit de descendre jusqu'à la hauteur de décision qui lui est permise. S'il ne voit pas alors les balises, il doit immédiatement remettre les gaz pour reprendre de l'altitude.

JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DU DÉPUTÉ DE L'EURE

Des actions de la société la Reine Pédauque sont saisies dans une banque

M. Guy Floch s'est rendu, dans la matinée du mardi 4 janvier, en compagnie de M. Jean Eibouban, premier substitut, au siège de la banque Jean-Demachy (banque d'affaires du groupe de Wendel), 223, rue Saint-Honoré, où il a saisi et placé sous scellés les actions de la Reine Pédauque. Ces titres, que l'on a dit avoir été remis à M. Jean de Broglie en garantie de la créance de 4 millions de francs que celui-ci avait sur MM. Patrick Allenet de Ribemont et Pierre de Varga, furent en réalité confiés au directeur de la banque, M. Jean Demachy, pour garantir un découvert consenti par cet établissement à la société de la Reine Pédauque. Ils se trouvaient donc dans un coffre appartenant à la banque elle-même.

Machination montée par quelque « gros bonnet » resté dans l'ombre ou crime commis pour le seul compte d'un policier véreux qui, confondu, se donne le rôle d'un simple comparse en « mouillant » un « commanditaire » : toutes les hypothèses semblent encore ouvertes pour expliquer l'assassinat de M. Jean de Broglie. Il en est une, cependant, qui apparaît de moins en moins plausible : celle, justement, que fournirent les policiers au terme de leur enquête-éclair.

Contestée de tous côtés depuis plusieurs jours, la version officielle des mobiles du crime a été, lundi 3 janvier, de nouveau réfutée par Me Robert Pignot, défenseur de M. Pierre de Varga. Selon l'avocat, ce dernier ne pouvait tirer aucun intérêt de la disparition du prince de Broglie qui, le jour de son assassinat, était précisément venu au cabinet de M. de Varga pour cautionner deux nouveaux emprunts — de 500 000 F chacun — destinés à relancer l'activité du restaurant la Reine Pédauque. Ainsi, l'homme d'affaires présenté comme l'un des instigateurs du crime continuait à avoir le plus grand besoin du crédit que le député de l'Eure lui accordait beaucoup plus facilement que les banques.

L'effritement de la thèse officielle oblige à revenir sur les déclarations de M. Guy Simoné, le policier dévoyé du commissariat de La Défense, sur lesquelles les policiers s'étaient appuyés pour étayer leur version. M. Simoné a-t-il menti, a-t-il agi seul ou pour le compte de personnages plus importants dont il aurait escompté l'aide en suggérant au juge d'instruction que M. de Varga n'était peut-être pas le principal commanditaire de l'attentat ? La carrière « facile » du policier — malgré un dossier douteux à l'inspection générale des services — incite, en tout cas, à s'interroger sur ses évidentes « protections ». M. Floch ne peut cependant encore procéder à l'interrogatoire du policier. Officier de police judiciaire, ce dernier relève de l'article 687 du code de procédure pénale : la chambre criminelle de la Cour de cassation — saisie par le parquet — doit désigner la juridiction chargée de l'instruction. Mais, en l'occurrence, il s'agira d'une simple régularisation, puisque M. Simoné a été inculpé avant même la saisine de la Cour de cassation.

Pour démêler l'écheveau d'une affaire plus complexe que l'on a bien voulu le dire, il conviendra sans doute de pénétrer davantage dans les multiples activités économiques et financières de M. de Broglie. L'une des sociétés que présidait le député de l'Eure, la Sodetex, continue d'attirer l'attention. Ce holding, dont le siège est à Luxembourg, avait été, en 1970, prié de changer d'adresse, car la Banque internationale qui l'abritait depuis deux ans avait — nous a déclaré M. Joseph Leydenbach, président de son conseil d'administration, — obtenu « de très mauvais renseignements sur les promoteurs de l'époque ». — D. P.

De la corruption à l'alibi

Les thèses le plus couramment admises des mobiles et du scénario du meurtre de Jean de Broglie accordent une large part de responsabilité à l'inspecteur principal Guy Simoné. Cet obscur fonctionnaire de police se trouve brutalement promu au rang d'organisateur d'un crime dont bien des aspects — malgré de hâtives explications officielles — demeurent obscurs.

Le passé de M. Simoné a évidemment favorisé le jeu des hypothèses. Certains n'ont même pas hésité à le mêler aux plus retentissantes affaires de la dernière décennie — y compris l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, en 1965 — alors que, né le 22 juillet 1943 à Saint-Germain-en-Laye, M. Guy Simoné est entré dans la police seulement le 11 mars 1968 comme inspecteur à la sûreté urbaine de Lens (Pas-de-Calais). C'est un homonyme de l'inculpé, inspecteur à la préfecture de police de Paris, dont le nom fut prononcé après la disparition du leader de l'opposition marocaine.

Si l'on en croit les dossiers le concernant, la carrière de M. Guy Simoné fut sans histoires — et, à la limite, pas particulièrement brillante. Reçu au concours d'inspecteur principal à l'automne 1974, six ans et demi seulement après le début de sa carrière — contre cinq ans en moyenne — il accéda à ce grade le 21 janvier 1975. Il fut alors — pratique normale dans la police — muté du commissariat de Viroflay à celui de la Défense.

Deux hypothèses

Apparemment, donc, une vie professionnelle linéaire, plutôt médiocre. Mais en revanche une vie « privée » bien remplie et agitée — sans la moindre trace dans les archives de l'administration. Lorsqu'en 1973 il tire sur sa maîtresse, on conclut très vite à une banale scène de ménage, et le conseil de discipline n'est même pas saisi pour ce cas dont la gravité aurait pourtant pu justifier une révocation. Peu après son arrivée à Viroflay, son nom apparaît à propos d'un détournement de 30 000 francs, puis d'un hold-up, sans que son cas soit jamais évoqué au conseil de discipline. Sa mutation, peu après, à la Défense peut, nous l'avons vu, apparaître tout aussi bien dictée par l'« intérêt du service » que par sa promotion.

Bien qu'insolite, le comportement de M. Simoné ne paraît pas — mais la discrétion est aujourd'hui de rigueur dans les divers postes où il figura — avoir retenu l'attention de ses collègues. Bien sûr, il ne venait que très rarement au service, mais en police judiciaire — surtout dans les services de mineurs — les inspecteurs travaillent plus souvent sur le terrain que dans un bureau, et tout le monde finit, dit-on, par s'y faire. Ses résultats ? Seul le chef de service pouvait les apprécier. Son train de vie, ses grosses voitures ? Réponses évasives...

Cet argent dont il faisait étalage, Guy Simoné se le procurait par des moyens plus subtils, et aussi rémunérateurs que les hold-up (et il n'est pas certain que tous les chèques « volés » retrouvés à son domicile après son arrestation aient été effectivement dérobés à leurs propriétaires). Il a pratiqué le « recouvrement de créances » auprès de débiteurs indélicats, en usant tantôt des fichiers de la police, tantôt de dossiers compromettants ou de photos prises à l'occasion de certaines soirées licencieuses organisées dans des villas de la région de Marly et de Saint-Germain.

Cet abus de fonction n'est malheureusement pas un cas unique. Mais d'ordinaire, ceux qui pratiquent cette forme de chantage avec la caution de la hiérarchie ne sont pas professionnellement exposés — de manière aussi directe dans des postes au contact du public — situation qui risque toujours de les compromettre. Il y a suffisamment de places en surnombre dans les préfectures, les renseignements généraux ou les directions centrales du ministère de l'intérieur pour leur assurer un anonymat protecteur dans leurs activités parallèles.

Voilà donc l'homme qui, le 24 décembre, dirigeait le commando de tueurs qui allait assassiner Jean de Broglie. Pour le compte de qui ? Deux hypothèses s'opposent, aussi plausibles l'une que l'autre, d'autant qu'elles ne reposent actuellement sur aucun élément concret :

— *L'acte individuel*. Ne pouvant rembourser le prêt de 100 000 F accordé par Jean de Broglie, qui exige fermement le paiement d'une traite échue depuis deux mois, il le fait tuer, mais, pour atténuer sa responsabilité, il met en cause l'entourage du parlementaire en réduisant son propre rôle à celui d'exécutant ;

— *La « mission »*. Le scénario serait identique au précédent, les accusations contre les hommes d'affaires, MM. de Ribemont et de Varga, servant à dissimuler une machination politico-policière. L'« explication » de Simoné permettrait de « verrouiller » l'affaire à un stade mineur ou d'égarer les investigations, cette thèse éclairant d'un jour nouveau les aveux « rapides » et « spontanés » du policier devant ses collègues de la brigade criminelle qui ne manquent pas de s'étonner de cette promptitude.

Si Guy Simoné a agi en service commandé, on ignore toujours qui tient qui. L'inspecteur principal a sans nul doute — sa carrière suffirait à le prouver — des appuis dans la police, de hauts fonctionnaires qui le couvrent, parce qu'ils ont besoin de ses services. Mais il a aussi des appuis politiques, sans lesquels il ne serait plus policier depuis longtemps. Lesquels ?

JAMES SARAZIN.

LES POLICIERS ET LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ONT TROP PARLÉ
estime M. Braunschweig

M. André Braunschweig, président de l'Union syndicale des magistrats, conseiller à la Cour de cassation, a déclaré mardi 4 janvier, au micro d'Europe 1, à propos de l'affaire de Broglie : « Les policiers ont trop parlé. Les policiers ont travaillé sur commission rogatoire du juge. Ils ne doivent donc rendre compte qu'au seul juge. Il est particulièrement choquant de voir qu'avant que ce magistrat ait reçu les procès-verbaux des fonctionnaires de police, qui doivent agir sous le contrôle du juge d'instruction, puissent déjà donner le résultat de leur enquête, et qu'un ministre de l'intérieur prenne la liberté de donner des renseignements sur des procès-verbaux qui appartiennent seulement au juge. »

« Je me rebelle contre cette violation du secret de l'instruction, a ajouté M. Braunschweig, violation qui est grave, puisque le fait d'avoir donné des noms, comme s'ils étaient déjà considérés comme coupables, c'était préjuger la décision du juge. »

M. de Broglie était en rapport avec un « groupe suspect »
déclare le président de la Banque internationale à Luxembourg

Après la publication des informations sur la Sodetex S.A., que présidait M. Jean de Broglie, nous avons interrogé M. Joseph Leydenbach, président du conseil d'administration de la Banque internationale à Luxembourg, sur les circonstances de la création et des activités de la Sodetex S.A. Après nous avoir rappelé le caractère *« purement formel »* et très fréquent des opérations de constitution de telles sociétés holding, décrites dans nos éditions datées du 4 janvier, et qui l'ont conduit à être détenteur *« pendant deux secondes »* de vingt-cinq des mille actions de la Sodetex S.A., M. Leydenbach nous a indiqué que la dénonciation du siège en 1970 avait une double raison : 1) la société ne se conformait pas aux exigences légales luxembourgeoises (réunion des assemblées générales, communication du bilan...) ; 2) la Banque internationale avait obtenu *« de mauvais renseignements sur les promoteurs de l'époque »*. M. Leydenbach nous a précisé que ni MM. Leclerc et Bignon ni M. de Broglie n'étaient en cause, mais que ce dernier *« était en rapport avec tout un groupe »* qui est alors apparu suspect aux responsables de la banque. Se retranchant derrière le secret bancaire, M. Leydenbach s'est refusé à toute autre déclaration sur le « groupe » en question des promoteurs réels de l'opération.

Des boîtes aux lettres

« Le lendemain de la constitution de telles sociétés, nous a-t-il d'autre part affirmé, *nous ne sommes plus que des boîtes à lettres. Leurs dossiers ne sont pas gérés par les banques. »* Ainsi s'expliquerait l'ignorance de la banque sur les activités de la Sodetex S.A., depuis sa création en 1968 jusqu'en 1970. A cette date s'arrête le dossier de la Sodetex S.A., mais la pérennité de la société jusqu'à 1976, alors qu'aucune autre domiciliation n'est connue, demeure inexpliquée. *« Il faudrait revoir tous les Mémoriaux* (équivalent luxembourgeois du *Journal officiel*) *pendant six ans pour voir si cette société a été domiciliée ailleurs »*, nous a suggéré M. Leydenbach. A la question : *« M. de Broglie avait-il des comptes chez vous »*, M. Leydenbach répond : *« Oui, c'est normal »*

Faisant allusion aux déclarations de M. Charles Bignon au *Monde* (nos éditions du 31 décembre), M. Leydenbach les a qualifiées de *« plausibles »*. Il a ajouté : *« Il a dû quand même donner son accord, puis sa démission... d'ailleurs il a dû signer, puisqu'il y a eu nomination d'un conseil d'administration. »* Nous avons demandé à M. Leydenbach s'il avait eu sous les yeux des actions ou des certificats revêtus de la signature de deux administrateurs, comme le précise l'article 8 des statuts de la société : il n'en a pas gardé le souvenir, et nous a précisé que dans bien des cas ces actions et ces certificats ne voient jamais le jour.

Si les comparants ont déclaré recevables les administrateurs proposés (MM de Broglie, Robert Leclerc et Charles Bignon), c'est que la banque avait obtenu à l'époque de bons renseignements sur eux, nous a précisé M. Leydenbach, qui a ajouté : *« Après coup parfois, on se rend compte que les renseignements donnés à l'étranger le sont à la légère. »* Dans ce cas précis, le président du conseil d'administration de la Banque internationale ne se souvient plus s'il a rencontré les administrateurs de la Sodetex ni s'ils étaient présents lors de leur désignation ; *« même si je les avais connus, je ne pourrais pas le dire »*.

Propos recueillis par Michel Kajman.

● *La chambre de contrôle de l'instruction de la Cour de sûreté de l'Etat* a, par arrêt, confirmé, lundi 3 janvier, l'ordonnance de mise en liberté d'un soldat, M. Norbert Cixous. Le procureur général près la Cour de sûreté de l'Etat avait fait appel de cette ordonnance. Le soldat avait été trouvé en possession d'un plan du parc à chars de la caserne où il effectuait son service militaire. Il avait été notamment inculpé, le 25 novembre 1976, de *« reproduction et de divulgation, sans intention de trahison ou d'espionnage, de renseignements devant être tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale »* (*le Monde* des 26 et 27 novembre 1976).

● *Le pétrolier « Boehlen »* a fait sa vingt-huitième victime dimanche 2 janvier. Au cours des manœuvres destinées à colmater les brèches de l'épave, un matelot de la Comex, M. Norbert Dubois, vingt-six ans, a été écrasé par la cloche de plongée.

Vingt-cinq membres de l'équipage du *Boehlen*, qui avait fait naufrage le 14 décembre dernier, avaient péri en mer. Depuis, un militaire qui nettoyait les plages et un plongeur de la Comex ont trouvé la mort au cours des opérations contre la marée noire.

Le non-lieu des « écoutes » au « Canard »

Le journaliste enchaîné

Plaignons les journalistes ! Ils étaient présumés de mauvaise foi dès qu'ils prenaient la plume ou la parole. Les voici interdits de vie privée dès qu'ils prennent un téléphone.

La présomption de mauvaise foi, c'est un arrêt de la cour d'appel de Paris, en date du 7 mai 1974, qui nous avait rappelé qu'elle constituait une règle. A cette date, les magistrats écrivaient « que, pour écarter l'intention de nuire qui est présumée en la matière, il ne suffit pas aux journalistes d'être exempts de malveillance ou de mensonges, et même de s'être proposé un but honorable, la bonne foi exigeant encore de sa personne une objectivité parfaite et, dès lors, exclusive de toute appréciation tendancieuse, celle-ci ne fût-elle formulée qu'incidemment seulement ».

Il est à peine besoin de souligner qu'aucun ordre religieux, aussi rigoureux fût-il, n'aurait imaginé d'imposer de telles exigences à ses servants pour peu qu'il eût pris en considération la banale vie quotidienne. Des magistrats s'y sont risqués, imposant aux journalistes une règle plus dure que celle qui pèse sur eux.

A cette prescription, M. Hubert Pinsseau vient d'ajouter un élément pour le moins inattendu. Qu'il ait jugé, en son âme et conscience, qu'il n'y avait pas lieu de rechercher plus avant si les « plombiers » du Canard enchaîné *avaient existé, c'est son affaire. Il appartient à la partie civile de contester cette décision en fait et en droit. Elle l'a fait en formant appel.*

En revanche, M. Pinsseau n'était pas contraint de définir ce qu'est la vie privée d'un journaliste. Il l'a fait. Voici le journaliste enchaîné ou peu s'en faut. Ecrire, en effet, comme nous le rapportions dans nos éditions datées du 4 janvier, « des journalistes ne peuvent et ne pourraient, en principe, avoir que des conversations d'ordre politique, général ou professionnel, excluant par là même toute référence à la vie privée », *n'a pas grand sens.*

D'abord parce qu'il n'est pas interdit, fût-ce à partir de son lieu de travail, d'appeler pour des nécessités pratiques son... plombier si l'on a quitté son domicile avant que l'artisan ne réponde au téléphone. A quoi l'on répliquera qu'une fuite de salle de bains n'a jamais représenté un fait privé. C'est vrai. Encore faudrait-il qu'un « écouteur » vérifie ce qui se dit à partir du journal et l'on serait ramené, précisément, au problème qui fait toute la plainte du Canard. *Encore faudrait-il aussi que l'interlocuteur ne parle pas, lui, de sa vie privée ou de celle d'un autre, qui, l'une et l'autre, méritent protection, car le magistrat oublie qu'au téléphone, on est au moins deux...*

Le secret professionnel

M. Pinsseau, d'autre part, feint de méconnaître que le travail d'un journaliste se fait aussi à partir de son téléphone personnel. S'il peut nous assurer que, dans ce cas, nulle écoute n'est opérée, chacun se sentira pleinement rassuré.

L'ironie ne saurait suffire face à un tel problème. Ce qui est en cause n'est évidemment pas le confort du journaliste. Il serait tellement plus simple, lorsqu'une information est contestée, de pouvoir répliquer à celui qui la critique : « certes, elle apparaît sous ma plume, mais elle m'a été communiquée par M. Untel ». Tel n'est pas, et ne doit pas être, le cas. Il existe au profit de ceux qui parlent et qui ne sont pas forcément des diffuseurs abusifs d'informations confidentielles, une obligation de secret et donc de protection qui ne doit jamais cesser.

C'est un peu ce qu'a paru comprendre le Conseil d'Etat qui indique dans son avant-projet de texte sur le secret professionnel que quiconque justifiant du caractère confidentiel de l'information qu'il détient *peut ne pas répondre à la demande de la juridiction qui veut en connaître l'origine.*

Toutefois, cette rédaction, pour ce qu'on en connaît, n'est qu'à demi satisfaisante, dès lors que le journaliste (ou l'éducateur, lui aussi étrillé par les tribunaux) ne pourrait pas, comme le médecin, l'avocat et tant d'autres professions, opposer purement et simplement la nécessité de protéger leur interlocuteur. Car « justifier » vise, ou bien le contenu de l'information et l'on est alors renvoyé à la jurisprudence de la cour de Paris, dont on a vu la dureté ; ou bien cette « justification » vise l'identité de l'informateur, ce qui revient à vider de tout sens ce « secret professionnel des journalistes » dont ces derniers demandent le bénéfice, mais pour autrui.

PHILIPPE BOUCHER.

PRESSE

APRÈS LA MORT D'ÉMILIEN AMAURY

Le Livre souhaite « rencontrer les propriétaires responsables » du « Parisien libéré »

Les obsèques de M. Emilien Amaury, victime le 2 janvier d'une chute de cheval, auront lieu le jeudi 6, à 10 heures du matin, dans l'église de Vineuil-Saint-Firmin (Oise). L'inhumation, au cimetière Saint-Pierre de Chantilly, se déroulera dans la plus stricte intimité.

Le président de la République a adressé aux enfants du P.-D.G. du *Parisien libéré*, lundi soir, le télégramme suivant :

« Le président Amaury a joué, par son action exemplaire dans la Résistance, un rôle important dans la reconquête pour la presse française de sa dignité et de sa liberté. Je vous adresse, dans les circonstances douloureuses de sa disparition, l'expression de ma très profonde sympathie. »

Les gendarmes de la brigade de Chantilly poursuivent l'enquête sur les circonstances de l'accident, mais le procureur de la République de Senlis, M. Leon Gouraud, a déclaré lundi soir que la chute était *« purement accidentelle »*.

Pour le palefrenier personnel de M. Amaury également l'accident ne fait aucun doute : *« Des six chevaux appartenant à M. Amaury*, Chouan d'Ive *était le plus nerveux*, a-t-il dit. *Mais cela ne suffit pas à tout expliquer et je pense plutôt que, parmi les promeneurs, nombreux le dimanche matin . forêt, quelqu'un a pu effrayer le cheval, qui s'est alors emballé. »*

Parmi les visiteurs qui sont venus s'incliner lundi devant la dépouille mortelle de M. Amaury dans sa propriété « La Clairière », à Vineuil-Saint-Firmin (Oise), on notait MM. Jacques Foccart, ancien secrétaire d'Etat aux affaires africaines et malgache, venu en voisin de sa propriété de Luzarches (Val-d'Oise) ; Jacques Piette, compagnon de la Libération et maire socialiste de Liévin (Pas-de-Calais), et Pierre Bas, député de Paris (R.P.R.).

Sur Antenne 2, lundi soir, M. Claude Bellanger, directeur général du *Parisien libéré*, interrogé sur le problème de la succession de M. Amaury à la présidence de la société propriétaire — dont il possédait la majorité du capital, — a répondu que le poste de P.D.G. pourrait revenir à Mlle Francine Amaury *« si elle le désirait »*.

Une déclaration du Livre

Dans une déclaration remise lundi soir à la presse, le Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. souhaite *« rencontrer les propriétaires responsables du* Parisien libéré *et engager des négociations avec eux ainsi qu'avec le chargé de mission et les représentants du gouvernement »*.

Le Comité, qui *« a constamment observé une attitude de dignité dans la longue bataille syndicale du* Parisien libéré », et qui *« entend s'en tenir à ce comportement, après comme avant la mort accidentelle de M. Emilien Amaury »*, rappelle qu'il a présenté *« des propositions constructives et réalistes pour la solution du conflit. Le Comité intersyndical, les travailleurs du* Parisien libéré *et leurs camarades de la presse parisienne ne demandent rien d'autre que l'application des règles et conventions existant dans l'ensemble de la presse parisienne. Leurs propositions tiennent également compte de la situation de fait qui s'est créée dans la fabrication du* Parisien libéré ».

Le Comité rappelle alors les points par lesquels, selon lui, passe la solution du conflit : 1) que le *Parisien libéré* constitue une entité économique et applique les accords régissant la profession ; 2) que ses effectifs de fabrication soient évalués paritairement ; 3) que s'applique l'accord-cadre du 7 juillet 1976 pour ceux qui ne pourront pas être réembauchés.

M. BELLANGER : tout ce qui a été fait et dit sera maintenu et poursuivi.

« Que M. Jean-François Mottin (médiateur dans le conflit du « Parisien libéré ») réussisse ou ne réussisse pas, les positions du « Parisien libéré », de toute l'équipe, sont telles que rien ne peut être modifié », a déclaré lundi à midi, sur TF 1, M. Claude Bellanger, directeur général du « Parisien libéré ».

« Le médiateur nommé par le gouvernement s'efforce de trouver les voies et les moyens pour apporter des solutions aux problèmes sociaux et humains, un point c'est tout », a ajouté M. Bellanger.

Evoquant la mort d'Emilien Amaury, M. Bellanger a poursuivi : « Notre peine est immense. Nous ne la surmonterons que dans l'action et dans la fidélité. Tout ce qui a été fait et dit jusqu'à présent sera maintenu et poursuivi. Il s'agit de l'indépendance d'un journal d'abord et il s'agit aussi de l'indépendance de la presse écrite, en général, et notamment de la presse parisienne. »

● *M. Jean-Marie Le Pen* et le bureau politique du Front national *« saluent la mémoire d'Emilien Amaury, grand patron de presse et défenseur de la liberté. »*

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et +. (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés".	34,00	39,70
Double insertion	38,00	44,37
"Placards encadrés".	40,00.	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

Responsable Administratif "Secretary" à Jeddah, avec Langues Arabe et Anglaise.

L'une des plus importantes Sociétés de Transports Internationaux recherche le

Secretary

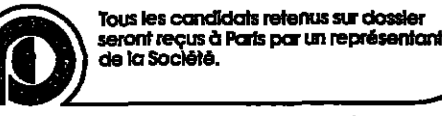
pour son chantier en Arabie, à Jeddah, pour lui confier la responsabilité :

- des relations avec les autorités et les entreprises locales (nécessitant une connaissance parfaite de la Langue Arabe);
- des aspects légaux et juridiques;
- de l'organisation administrative et de la gestion des services généraux.

Rémunération de l'ordre de 30.000 $, avec avantages fiscaux, logement gratuit, voyage payé au moins chaque année pour lui-même et sa famille, possibilité d'emploi pour sa femme.

Contrat de 2 ans renouvelable.

Écrire, avec CV, en spécifiant l'expérience éventuelle des chantiers de longue durée ou toute expérience analogue, sous référence 11.528, à Plein Emploi 10, rue du Mail, 75002 PARIS.



Tous les candidats retenus sur dossier seront reçus à Paris par un représentant de la Société.

ENTREPRISE IMPORTANTE DE T.P. recherche pour son chantier du

GOLFE PERSIQUE

1 INGÉNIEUR POUR CONDUITE DE TRAVAUX ROUTIERS

disponible immédiatement

Le candidat qui sera diplômé aura :

— une parfaite connaissance de la langue anglaise ;
— dix ans d'expérience laboratoire et travaux pour préparation des matériaux, planification et contrôle exécution par sous-traitants de tous travaux routes et terre-pleins liés à construction d'un nouveau port ;
— connaissances SIDIC et normes anglaises et américaines appréciées.

Adresser lettre de candidature avec C.V. détaillé, références professionnelles, photo et prétentions à Service du Personnel, ENTREPRISE A. DODIN, 95 bis, rue Manin, 75019 Paris.

FOUGEROLLE

GROUPE T.P. BATIMENT INTERNATIONAL

recherche pour

LIBREVILLE

DIRECTEUR TRAVAUX BATIMENT

pour des chantiers très importants

Sous l'autorité du Directeur d'Agence. Il sera chargé de la réalisation de divers ensembles impliquant notamment l'organisation et la Direction de 50 expatriés et 1000 ouvriers. Il bénéficiera d'une forte assistance technique du Siège.

Rémunération élevée.

Déplacements en famille.

Logement meublé.

Voiture de fonction.

Longue scolarisation assurée.



Envoyer C.V. détaillé et prétentions sous réf. 10 - Service Recrutement 3, avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay

---

TÉHÉRAN

« LAW FIRM » francophone de premier plan

OFFRE

SITUATION STABLE ET D'AVENIR DE COLLABORATEUR CONSULTANT

A

JEUNE JURISTE CONFIRMÉ

PREFERENCE DIPLOME GRANDE ECOLE
3 À 5 ANS EXPERIENCE DU DROIT DES AFFAIRES
INCLUANT FISCALITE-CONTRATS
ANGLAIS PARLE ET ECRIT
LIBRE RAPIDEMENT

Adr. lettre man., photo, C.V. et émolum. à B.E.O., 3, rue de Téhéran, PARIS (8e), sous la réf 6.875

EXPANSIAL

Recherche pour Importante Société Nationale Algérienne de Sidérurgie

ingénieurs

- Génie Civil et bâtiment — REF. 615 M
- Architectures urbanistes chargés de l'élaboration et de la réalisation d'un projet d'extension d'une cité de plusieurs milliers de logements — REF. 614 M
- En fluides bâtiments — REF. 621 M
- Electricité bâtiments — REF. 622 M
- V.R.D. — REF. 623 M
- Calculateurs :
  - Génie Civil — REF. 624 M
  - Charpente métallique — REF. 625 M
  - Fluides — REF. 626 M
  - Electricité — REF. 627 M
- Topographes — REF. 628 M

Pour l'ensemble de ces postes :
Il est exigé :
- Une solide formation de base
- Une expérience professionnelle de plus de 5 années

Il est offert :
- De bonnes conditions de séjour :
  - logement meublé
  - sécurité sociale et retraite cadre
- Une rémunération selon compétence (nette d'impôts et transférable)

Les candidatures sont à adresser, sous référence correspondante, à : EXPANSIAL - 6, rue Halévy 75009 PARIS.

HAVAS CONTACT

---

un nouveau service concernant l'emploi

Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Dresse chaque semaine le tableau récapitulatif des offres d'emplois encadrées, parues dans "Le Monde" concernant chacune des principales fonctions ou professions.

C'est le moyen, pour ceux qui ont une responsabilité dans l'entreprise, comme pour ceux qui exercent ces fonctions, de suivre les fluctuations du marché de l'emploi.

bon de commande à découper
Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Je désire m'abonner à la synthèse hebdomadaire de la ou les fonctions suivantes :

1) Mettre une croix dans les cases correspondant aux fonctions retenues :

☐ Direction générale, fonctions multipostes.
☐ Marketing relations publiques publicité.
☐ Informatique.
☐ Prodrction entretien.
☐ Ingénieurs.
☐ Etudes organisation et recherche.
☐ Direction financière et administrative.
☐ Comptabilité.
☐ Personnel formation relations humaines et sociales.
☐ Direction commerciale vente.
☐ Ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux.

PA 5-1-77

2) Entourer, dans le tableau ci-dessous, le nombre de semaines retenu :

TARIF DES ABONNEMENTS (en Francs)

Nombre de fonctions demandées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6 semaines	20	39	57	74	90	105	119	132	144	155	165
13 semaines	40	78	114	148	180	210	236	264	288	310	330
26 semaines	70	136	199	259	315	368	416	462	504	542	577
52 semaines	120	234	342	444	540	630	714	792	864	930	990

Le tarif de l'abonnement est la correspondance entre le nombre de fonctions et le nombre de semaines demandé.

INFORMATION-PROFESSIONS est adressé sous pli fermé soit au domicile soit au Siège de la Société de l'abonné.
(Le premier envoi sera assuré dès la semaine suivant celle de la réception du bon de commande.)

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 874.72.05, ou écrire :
"LE MONDE" INFORMATION-PROFESSIONS - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS

NOM :________________ ou SOCIETE :________________

ADRESSE :________________ TEL. :________

Joindre le règlement par ch. bancaire à l'ordre du «Monde» ou ch. postal (CCP4207-23 Paris)

ETRANGER : Envoi aérien : + 1 franc par fonction et par semaine

---

Société privée en Algérie recherche

CHEF DE FABRICATION

ayant longue expérience dans le dom. de l'enduction P.C.V.-P.U. Lieu de travail et résidence : Oran - Ville. - Ecrire avec C.V à nº 3.973 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris

---

IMPORTANTE SOCIETE T.P rech. pour chantier longue durée en AFRIQUE ANGLOPHONE

ADJOINT ADMINISTRATIF

ayant de préférence des références dans la profession. Le candidat devra avoir également de bonnes connaissances de la comptabilité et de la gestion du personnel. Anglais non indispensable, mais très apprécié. Ce poste ne peut convenir à un débutant. Adr. C.V. et prétent. à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS - Nº 49.206.

Importante entreprise T.P. recherche

COMPTABLE EXPERIMENTE

pour l'ALGERIE

Ecr. avec C.V. et prét. nº 12.140 Emplois et Entreprises 18, rue Volney, 75002 PARIS.

NOUVELLE-CALÉDONIE

CIPENC recherche pour Société Nouméa, équipée ordinateurs IBM 370/145

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Profil : BAC si possible, B.T.S. informatique. Très bon. connaissances COBOL Langage PL/1 - Système exploitation IBM OS-VS 1 appréciée Minimum : 5 ans d'expérience. Contrat 3 ans, éventuellement reconductible. Env. C.V. détaillé à : CIPENC, 26, rue d'Artois, 75008 PARIS.



DMC recherche pour une **Société Marocaine**

DIRECTEUR TECHNIQUE

il prendra la responsabilité d'une filature de coton peigné nouvellement installée.
Il aura pour mission de gérer l'unité de production et de transmettre avec l'aide des Cadres et Techniciens français le savoir-faire au personnel marocain.
Ce poste de haut niveau convient à

Ingénieur Diplômé

possédant une expérience de plus de 5 ans en filature de coton, le sens de l'organisation et des contacts humains.

Adressez vos candidatures et vos C.V. détaillés à Direction du Personnel
FILTERIES DOLLFUS MIEG et Cie
BP 3489 - 59019 Lille cedex

GENERAL ELECTRIC

recherche pour ALGERIE

INTERPRÈTES FRANÇAIS-ANGLAIS

— DUREE DE L'ENGAGEMENT : 5 mois, débutant février 1977.
— LIEU : SKIKDA (Algérie).
— QUALIFICATIONS : Licence Sciences Appliquées ou équivalent.
— Conditions de logement et salaire très intéress.

Tél. : 225-32-32
SERVICE DU PERSONNEL pour rendez-vous pour interview qui aura lieu le 10 ou le 11-1-77.

GROUPE THOMSON BRANDT recherche pour

PROCHE-ORIENT TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN ÉLECTRONIQUE

AT 3 ou ATP

5 années d'expérience minimum en T.V. couleur, mise au point et maintenance Connaissance de l'Arabe ou de l'Anglais.
Résidence à prévoir à Riyad (Arabie-Saoudite).
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous référence 8.492 à

OP organisation et publicité
2, RUE MARENGO - 75001-PARIS, QUI TRANSMETTRA

Société Française vendant à l'étranger
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
clefs en mains (plusieurs dizaines de millions de francs) recherche pour mission longue durée (2 à 3 ans)

DIRECTEUR DE CHANTIER

Le candidat devra pouvoir justifier d'une expérience prouvée dans la conduite de chantiers en pays lointains

Fonctions à remplir .
. gestion de chantier
. coordination différents corps de métier
. suivi sous-traitance locale
. relations avec administration locale

Bonne pratique de l'anglais indispensable.

Adresser lettre candidature accompagnée de C.V., photo et prétentions s/réf. 6328 à P.LICHAU S.A., 10 rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transm.

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE recherche

pour sa FILIALE GABONAISE

CADRE COMPTABLE DIPLOMÉ

— niveau D.E.C.S. :
— charge comptabilité générale et analytique :
— expérience Afrique appréciée.

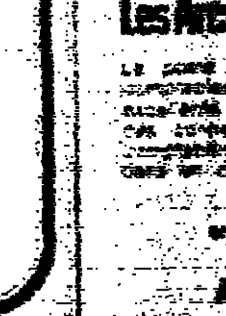
Adresser lettre candidature, curriculum vitae et prétentions sous référence 3.444 à P. LICHAU S.A. 10, r Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transm.

---

emplois internationaux

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés"	34,00	39,70
Double insertion	38,00	44,37
"Placards encadrés".	40,00	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

comex



Leader Mondial dans le domaine des interventions sous-marines
2 400 personnes

recherche

1 DIRECTEUR DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Réf. 1.77/SA.1

Ce négociateur de haut niveau est Ingénieur de Grande École, 40 ans minimum, parfaitement bilingue anglais-français. Il peut justifier d'une expérience confirmée dans une Direction Achats au sein d'une Société multinationale.
Rattaché à la Direction Générale du Groupe, il assumera les responsabilités suivantes :
- participation à l'élaboration de la politique d'approvisionnement du groupe
- étude et contrôle sur les plans national et international de l'évolution de l'offre des matières premières correspondant aux besoins de l'ensemble du groupe.
- négociation et gestion de contrats et marchés avec les fournisseurs et sous-traitants.
- assistance aux sociétés du groupe pour tous les problèmes relatifs aux approvisionnements (recherche de nouveaux fournisseurs - négociation sur le plan technique, économique, juridique - standardisation, etc...).

Le poste est basé à MARSEILLE mais nécessite des déplacements de courte durée à l'étranger.

1 AUDITEUR INTERNE

Réf. 1.77/SA.2

- Formation D.E.C.S. ou équivalent.
- 3 ans minimum expérience dans un Groupe multinational ou cabinet comptable,
- pratique courante de l'anglais.

La mission .
- Rédaction du manuel des procédures comptables du groupe,
- contrôle du suivi de ces procédures par les comptables des filiales.

Le poste est basé à MARSEILLE mais nécessite des déplacements de courte durée à l'étranger.

1 CHEF DU SERVICE ETUDES

Réf. 1.77/CI.1

- Ingénieur Généraliste Grande École,
- 4/5 ans expérience dans un Bureau d'Études industrie mécanique ou métallurgique,
- pratique courante de l'anglais.

La mission .
Assurer la gestion technique et administrative du Service Études (encadrement du Bureau d'Études, du Bureau de calcul - gestion des études sous-traitées et des moyens associés).
Le poste est basé à MARSEILLE mais nécessite de courts déplacements à l'étranger.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf correspondante à COMEX service recrutement - 13275 MARSEILLE CEDEX 2

---

médecin conseil

La Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian recherche un Médecin Conseil pour son Etablissement Thermal, à Evian.

Il devra prendre en charge :
- la surveillance des soins dispensés aux curistes
- la détermination et le suivi de la formation du personnel de l'Etablissement
- l'évolution des techniques et des soins dispensés.

Il participera à l'élaboration et au lancement du nouvel Etablissement Thermal. Dans le cadre de ses fonctions, il représentera la Société à des congrès, colloques, séances d'information, tant en France qu'à l'Etranger.

Ce poste sera confié à un Docteur en Médecine, de préférence spécialiste en rhumatologie, dermatologie, hydrologie, médecine physique, ou néphrologie. Il devra justifier d'une solide pratique médicale acquise en milieu hospitalier, internat ou assistanat en rhumatologie par exemple.

La connaissance de langues, Allemand et/ou Anglais, serait appréciée.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous réf. J 01 M à Jean Burckel. BSN-Gervais Danone. 7, rue de Téhéran. 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

bsn. gervais danone

SOCIETE DE TRANSPORTS ET DE MAGASINAGE
solidement implantée à l'échelon national
recherche

un directeur régional

(SUD-OUEST)

Basé à Bordeaux, il aura la responsabilité d'un secteur géographique (2 dépôts - 2 agences).

Le poste demande une sérieuse expérience professionnelle en transports, en gestion du personnel et en relations technico-commerciales.

Ecrire avec C.V. sous référence 90.278 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.



Publicis Conseil

recherche pour son
AGENCE DE BORDEAUX
dans le cadre de son développement

CHEF DE PUBLICITÉ

- Formation sup. Univ. ou Sup. de Co.
- 3 ans d'expérience en Agence de publicité.
- Originaire du Sud-Ouest ou souhaitant y vivre.

Cette fonction peut constituer la base d'une carrière évolutive, régionale ou parisienne.

Adresser confidentiellement C.V. et photo à M. Jacques MOULIN, PUBLICIS-CONSEIL, 35, r. du Pont - 92200 - Neuilly-sur-Seine.

ETABLISSEMENT CONSULAIRE
DU SUD OUEST
recherche

ANIMATEUR INDUSTRIEL

qui aura pour mission :
— l'étude et le diagnostic d'entreprises.
— le conseil en gestion auprès des P.M.I. et la participation à la définition et à la mise en place de leur politique.
— la mise au point et l'animation d'actions de formation à différents niveaux.

Ce poste peut convenir à :
— candidat 28 ans minimum, formation supérieure, de préférence Ingénieur IAE, ICG ou équivalent.
— ayant 2 à 3 ans d'expérience industrielle acquise si possible en P.M.I.
— disposant qualités de contact et esprit d'initiative.

Rémunération au départ, environ 65.000F
réf 615

ASSISTANT TECHNIQUE au COMMERCE EXTERIEUR

qui aura pour mission, auprès des adhérents :
— d'organiser le service exportation.
— d'étudier les marchés potentiels et de mettre en place une politique commerciale.
— occasionnellement de participer à des actions de formation.

Ce poste peut convenir à :
— candidat diplômé ESSEC, ESC ou équivalent.
— ayant acquis si possible une expérience des problèmes de commercialisation à l'exportation.
— ayant impérativement une parfaite connaissance des techniques tant commerciales qu'administratives du commerce international.

Rémunération au départ, environ 55.000F
réf 616

Adresser lettre manuscrite, CV et photo en précisant la référence du poste désiré à

CEFAGI 89 avenue Kleber 75784 Paris Cedex 16

IMPORTANTE COMPAGNIE D'EXPLOITATION THERMIQUE recherche pour
REGION NORD (COMPIEGNE)
INGENIEUR THERMICIEN
ayant expérience pratique de la conduite d'installations de chauffage et de conditionnement d'air
RESPONSABILITES DU POSTE : techniques, commerciales et gestion.
— Bonne aptitude au commandement.
— Age minimum 30 ans.
— Place stable, poste disponible immédiatement.
Ecrire avec C.V. à : COFRETH
Direction du Personnel, 46, rue Letort, 75018 Paris

RIVOIRE & CARRET

recherche pour son USINE DE L'OISE

UN RESPONSABLE

DES EXPEDITIONS ET DE L'EXPLOITATION DU MAGASIN

Il devra avoir :
- une solide formation en organisation et méthode de manutention en-gestion des stocks ;
- une connaissance en matière de transport, exploitation et réglementation ;
- des qualités d'animateur.

Rémunération en rapport de l'expérience.
Si vous êtes intéressé, envoyez C.V. complet, photo et prétentions à RIVOIRE & CARRET Relations du Travail - Boite Postale 518 - 13219 MARSEILLE Cedex 01.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES MONTAGNES DE L'ARC



(110 millions de C.A.), 45 % d'expansion par an, recherche dans le cadre de son développement, un

CHEF DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

apte à prendre en charge, en totalité, la comptabilité générale jusqu'à l'établissement des bilans et comptes d'exploitation et à diriger une équipe de huit personnes

Le poste placé sous l'autorité du directeur des services juridiques et comptables, sera confié à un homme de 30 ans minimum possédant une excellente formation comptable niveau B.P., D.E.C.S. ou équivalent (avec des connaissances de l'utilisation de l'ordinateur pour le traitement des comptabilités) et au moins cinq années d'expérience acquise de préférence dans un cabinet. Lieu de travail Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

Merci d'adresser votre candidature en précisant votre rémunération actuelle sous référ. 263 CC

ALGOE Association Lyonnaise d'Ingénieurs Conseils Route de Campagne - 69130 ECULLY.

IMPORTANTE SOCIETE TEXTILES INDUSTRIELS
recherche

CADRE COMMERCIAL

pour développer département électricité et électronique.
Allemand courant indispensable.
Env. C.V., photo et prét. à :
H A V A S
81, rue de la République, Lyon-2e
REF. 8.528

COLLINS RADIO FRANCE
recherche

INGÉNIEUR OU TECHNICIEN HARDWARE

pr maintenance d'un important système de télétraitement,
4 années d'expérience minim.
Anglais indispensable.
Lieu de travail : LYON.
Envoyer C.V. à :
COLLINS RADIO FRANCE
40/46, rue de Montlhéry
Silic 127 - 94523 Rungis.

DIRECTEUR TECHNIQUE

LAVAL — 100.000F

L'entreprise - 750 personnes, C.A. 130.000.000F. produit en grandes séries des articles d'équipement ménager connus. A la Direction Technique incombe la responsabilité d'entretenir, d'améliorer et d'adapter l'ensemble de l'Outil Industriel (bâtiments, installations, outillages ...) les services concernés regroupent 90 personnes. Le poste sera confié à un Ingénieur diplômé AM, ICAM, IDN ... de plus de 35 ans et ayant une très bonne expérience de l'animation de services d'outillage, d'entretien mécanique et d'organisation de production en séries.

France Cadres 26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 677M.

DIRECTEUR FINANCIER

METZ - 100.000 +

SOCIETE INDUSTRIELLE
recherche

UN COLLABORATEUR DE HAUT NIVEAU

pour lui confier sa direction financière.

Agé d'au moins 30 ans et titulaire d'un diplôme supérieur, le candidat doit avoir une expérience complète des problèmes financiers et comptables lui permettant de prendre en charge la comptabilité (générale et analytique) et d'orienter la politique financière d'une société de moyenne importance. Il doit posséder en outre des connaissances approfondies des législations fiscale et sociale et justifier d'excellentes références professionnelles et morales.

Expér. du traitement mécanographique souhaitée.
Logement assuré.

Envoyer curriculum vitae détaillé, photo et rémunération actuelle sous no 267, STRABOT, 136, av Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY - SUR - SEINE.

ABSORBA-PORON

recherche

un CHEF DE PRODUIT (homme ou femme)

capable de définir et de construire une collection EUROPEENNE dont il devra prévoir les ventes et la rentabilité.

Le candidat, âgé de 30 ans au minimum, formation universitaire ou grande école, possédera nécessairement une expérience approfondie du Marketing, de préférence dans les biens de consommation.
Anglais parlé nécessaire.
Le poste pourra évoluer rapidement vers une fonction de direction de Marketing comprenant la supervision des ventes, la conception des produits et la publicité
Localisation . TROYES.

La rémunération sera fonction de la capacité à être rapidement opérationnel et de l'expérience du candidat retenu.

Envoyer C.V. manuscrit à PORON S.A.
Direction du Personnel - 512 X -
10080 TROYES CEDEX

Pour son Usine située dans la Sarthe
Société en expansion recherche son

RESPONSABLE DES ÉTUDES INFORMATIQUES

— Expérience exigée.
— Bonne maîtrise des différentes techniques d'analyse et de programmation.
— Sens de l'animation.

Il lui sera confié la responsabilité de l'équipe analyse - programmation pour un ordinateur de configuration moyenne.
Possibilité d'évolution de carrière si capable.

Envoyer C.V., photo et prétentions à :
HAVAS LE MANS, n° 8.783, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

Cherche pour usine située à 200 km EST PARIS

INGÉNIEUR EN ORGANISATION INDUSTRIELLE

attaché à la Direction des Méthodes il mènera des études et applications nécessaires à l'amélioration de la productivité de l'usine.

Le candidat idéal :
— aurait 30 ans environ ;
— serait diplômé ingénieur ou niveau équivalent ;
— aurait quelques années d'expér. industrielle dans un poste similaire ;
— serait libre rapidement

Env. C.V., prét. ss le n° 8.159, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e), qui transm.

Etablissement SUD-OUEST
d'une Organisation Nationale
recherche

ASSISTANT
POUR GÉRER ET PROMOUVOIR SES ACTIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES

Une expérience dans un service de production administratif ou commercial est indispensable

FORMATION SUPÉRIEURE SOUHAITÉE
Age minimum 30 ans
Salaire prévu : 72.000 F/an

Adr. C.V., photo (retournée) à n° 90.836, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

REPONSE ET DISCRETION ASSUREES

CHEF DE FABRICATION

ADJOINT AU DIRECTEUR D'USINE

La Société - 650 personnes - C.A. 150.000.000F. est spécialisée dans la fabrication des câbles pour réseaux téléphoniques. Pour seconder le Directeur de l'Usine de LAON (Aisne), nous recherchons un Ingénieur Electromécanicien expérimenté.
Il sera responsable de l'ensemble des ateliers de production qui tournent en 3 x 8 (350 personnes). Des connaissances en câblerie et/ou téléphonie seraient très appréciées.

France Cadres 26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 678 M.

Groupe Industriel diversifié
en fort développement
réalisant un C.A. de 250 millions de francs

recherche

DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER

minimum 35 ans

- pour assurer la responsabilité des différentes comptabilités,
- prendre en charge les aspects financiers juridiques, fiscaux.

Expérience pratique similaire indispensable.

Ce poste, à pourvoir en province, conviendrait à H.E.C., E.S.S.E.C., Sup. de Co. ou ingénieur.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions sous n° 54.929, à :

J.R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

Cinéma

Les cinémas de banlieue

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : le Grand Escogriffe.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. Conflans (972-60-96) : Survivre ; King Kong.
LA CELLE - SAINT - CLOUD, Paramount-Elysées (969-69-56) : Week-end sauvage ; le Lauréat ; mer. 14 h. 30 : Vera-Cruz ; mar 19 h. et 21 h. 15 : Phantom of Paradise.
LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : le Jour de gloire ; Lâche-moi les baskets ; la Première fois ; Un mari c'est un mari ; le Jouet.
MANTES, Domino (092-04-05) : Survivre ; le Bal des vampires ; la Belle et le Clochard.
LES MUREAUX, Club A et B (474-04-53) ; Un cadavre au dessert ; King Kong ; Club X et Z (474-94-46) : le Jouet ; Ambulances tous risques.
POISSY, U.G.C. Poissy (965-07-12) : Barocco ; le Jouet ; Un cadavre au dessert ; Un mari c'est un mari.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C 2 L (963-04-08) : Survivre ; la Belle et le Clochard.
VELIZY, Vélizy (946-24-26) : la Belle et le Clochard ; Marathon Man ; le Jouet ; Ennemis comme avant.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : la Belle et le Clochard ; Survivre ; Rue Haute ; King Kong ; l'Aile ou la Cuisse ; Barocco ; C2 L (950-58-58) : Marathon Man.

ESSONE (91)

BUSSY-SAINT-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : 20 000 lieues sous les mers; l'Aile ou la Cuisse ; King Kong ; Victoire à Entebbe.
BURES-ORSAY, Ulis (907-54-14) : King Kong ; Survivre ; le Jour de gloire ; Lâche-moi les baskets.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : King-Kong, la Belle et le Clochard ; Un éléphant ça trompe énormément.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Marathon Man ; le Jouet ; Rue Haute ; le Chasseur de chez Maxim's ; Lâche-moi les baskets.
GIF-SUR-YVETTE, Val (907-44-18) : l'Affiche rouge ; la Malédiction ; les Douze Travaux d'Astérix.
GRIGNY, France (906-49-96) : la Malédiction ; Une femme à sa fenêtre.
GRIGNY-LA GRANDE-BORNE (905-79-60) : King Kong s'est échappé.
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, les 4 Perray (016-07-36) : la Malédiction ; le Jour de gloire : le Grand Escogriffe ; l'Aile ou la Cuisse.
VIRY-CHATILLON, Calipso (921-85-72) : le Jour de gloire.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : la Première Fois ; la Malédiction ; Marathon Man.
BAGNEUX, Lux (655-81-43) : le Jour de gloire.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) ; le Voyage au bout du monde ; Mr. Klein.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Une femme à sa fenêtre.
NEUILLY, Le Village (722-83-05) : Victoire à Entebbe.
PUTEAUX, Défense (788-29-34) : Week-end sauvage ; King Kong.
RUEIL, Ariel (749-48-29) : le Jouet ; Marathon Man ; Studios (749-19-47) : King Kong ; Barocco ; le Jour de gloire.
SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), mer., 21 h. : la Règle du jeu ; ven. 14 h. et 21 h. : Chronique d'Anna Magdalena ; sam. 21 h. : Viol en première page.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-60), mer., ven., sam., dim. : le Jour de gloire ; jeu., sam., dim., mar. : Si c'était à refaire.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) (mer. 19 ; ven. 21 h. 30, sam. 19 h., dim. 18) : Il était une fois Hollywood ; (mer. 21 h. 30, sam. 14 h. 30, 21 h. 30, mar. 19 h.) : Marat Sade ; (ven. 19 h., sam. 16 h. 30, dim. 15 h. 30, mar. 21 h. 30) : Next Stop Greenwich Village.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05 : Survivre, la Belle et le Clochard, le Jouet, l'Aile ou la Cuisse.
BOBIGNY, Centre commercial (844-69-70) : les Douze Travaux d'Astérix, l'Age de Cristal, le Jour de gloire.
EPINAY-SUR-SEINE, Epicentre (243-89-50) : Rue Haute, Affreux, sales et méchants, Lâche-moi les baskets, l'Aile ou la Cuisse.
DRANCY, Trianon (284-00-10), mer., jeu., ven. : la Tour des monstres ; sam., dim. : Si c'était à refaire.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-86) : Ennemis comme avant, la Malédiction, Lâche-moi les baskets.
MONTREUIL, Méliès (858-45-33) : la Belle et le Clochard, King Kong, Survivre.
PANTIN, Carrefour (843-38-02) : la Belle et le Clochard, Survivre, King Kong, le Jour de gloire, Ambulance tous risques, l'Aile ou la Cuisse.
ROSNY, Artel (876-11-31) : Survivre, le Jouet, King Kong, l'Aile ou la Cuisse, Barocco, le Chasseur de chez Maxim's.
SAINT-OUEN, Alhambra (254-02-27) : (mer., jeu., dim. 21 h.) : Cadavres exquis ; (mer. 15 h., ven., sam. 21 h.) : la Dernière Folie de Mel Brooks.

VAL-DE-MARNE (94)

BRY-SUR-MARNE, l'Ecran (871-14-44) (mer. 15 h., ven., sam. 21 h., dim. 14 h. 30, 17 h.) : Croc Blanc.
CACHAN, la Pléiade (253-13-58) : Une femme à sa fenêtre ; mar. : l'Honneur perdu de Katarina Blum.
CHAMPIGNY, Multiciné (706-03-04) : Ennemis comme avant, Rue Haute, Marathon Man, Lâche-moi les baskets.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : la Belle et le Clochard, Barocco, l'Age de cristal, King Kong.
JOINVILLE-LE-PONT, le Royal (883-22-26) (mer. 15 h., ven., sam. 21 h.): Si c'était à refaire.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Week-end sauvage, King Kong, Survivre.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : la Belle et le Clochard.
MAISONS-ALFORT, Club 123 (207-71-70) : Affreux, sales et méchants, l'Aile ou la Cuisse, la Malédiction.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : le Jouet, King Kong, Barocco, le Jour de gloire. — Artel-Port (871-01-52) Survivre.
ORLY, Paramount (726-21-69) : King-Kong ; Week-end sauvage.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : le Jouet ; Marathon Man ; la Première Fois.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (922-08-54) King-Kong ; Survivre ; la Belle et le Clochard.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : King Kong ; le Jour de gloire ; Survivre ; Week-end sauvage ; Rue haute ; Lâche-moi les Baskets. Gamma (981-00-03) : la Belle et le Clochard ; Affreux, Sales et Méchants ; l'Aile ou la Cuisse ; Ambulances tous risques.
CERGY - PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : la Belle et le Clochard ; Barocco ; le Jour de gloire ; le Jouet.
ENGHIEN, Hollywood (417-00-44) : la Belle et le Clochard. Le Français (417-00-44) : King-Kong ; le Jour de gloire ; Marathon Man ; Ennemis comme avant. Marly (417-00-44) : le Jouet.
SAINT-GRATIEN, Les 3 Olympic, (989-21-89) : Docteur Justice; l'Année Sainte ; la Victoire en chantant.
SARCELLES, Les Flanades (990-14-33) : la Belle et le Clochard ; King-Kong ; Survivre ; Marathon Man ; le Jour de gloire.

Cinéma en province

BORDEAUX. — L'Age de cristal : Ariel (44-31-17) ; l'Aile ou la Cuisse : Trianon (52-32-89) ; l'Autre : Concorde (91-77-86) ; la Belle et le Clochard : Ariel, Gaumont (44-13-38) : le Chasseur de chez Maxim's : Club (52-24-17) ; Fellini Roma : Concorde ; le Grand Escogriffe : Marivaux (48-43-14) ; le Jouet : Gaumont ; la Malédiction : Marivaux ; le Jour de gloire: Français (52-69-47), Ariel : King-Kong : Français ; Marathon Man : Gaumont ; Monsieur Saint-Ives : Ariel; la Montagne ensorcelée : Concorde; la Première Fois : Français, Gaumont ; Si c'était à refaire : Français ; Un éléphant, ça trompe énormément : Marivaux; Un mari, c'est un mari : Ariel ; Victoire à Entebbe : Français : Voyage au bout du monde : Ariel.

LILLE. — L'Age de cristal : Concorde (57-22-05) ; l'Aile ou la Cuisse : Métropole (55-22-58) ; le Bal des vampires : Ariel (54-68-35) ; la Belle et le Clochard : Concorde ; le Chasseur de chez Maxim's : Famillia (57-38-55) ; le Grand Escogriffe : Ritz (55-23-57) ; le Jouet : Métropole ; le Jour de gloire : Ariel ; King Kong : Capitole (54-78-46), Splendid (56-46-16), Cinéac (55-02-01) ; Mado : Pathé (57-32-71) ; Marathon Man : Pathé ; la Première Fois : Métropole ; Scandalo : Ariel ; Un éléphant, ça trompe énormément : Pathé ; Un mari c'est un mari : Ariel ; Une femme à sa fenêtre : Ariel ; Victoire à Entebbe : Capitole ; Voyage au bout du monde : Ariel.

LYON. — Affreux sales et méchants : Bellecour (37-09-05) ; l'Age de cristal : U.G.C. - Scala (42-15-41), U. G. C. Part - Dieu (62-68-04) ; l'Aile ou la cuisse : Tivoli (37-33-25), Comœdia (58-58-98) ; l'Argent de poche : C.N.P. Villeurbanne (68-23-07) : Ambulances tous risques : U.G.C. Concorde (42-15-41), U.G.C. Part-Dieu ; Barry Lyndon : Tivoli ; la Belle et le Clochard : U.G.C. Concorde, Ritz (52-17-67), U.G.C. Part-Dieu, Cinéjournal (37-88-92) ; Bronco Bullfrog : Canut (28-34-91) ; les Canons de Navarone : Palais des Congrès (24-15-83) ; le Chasseur de chez Maxim's : Pathé (42-61-03) ; la Clepsydre : Ateliers (37-46-30) ; la Course à la mort de l'an 2000 : U.G.C. Scala ; Cria Cuervos : Gémeaux, Zola (84-36-28) ; la Dernière Folie de Mel Brooks : C.N.P. Grolée (37-38-87) ; la Dernière Tombe à Dimbaza : Cinématographe (37-24-84) ; Du côté des tennis : C.N.P. Caluire (23-68-08) ; Easy Rider : Fourmi (60-34-89) ; le Grand Escogriffe : Comœdia, Tivoli ; le Graphique de Boscop : C.N.P. Lyon (27-26-25) ; Hallucinations : Ateliers (37-46-30) ; L'Héroïne du triangle d'or : C.N.P. Lyon ; l'Invasion des araignées géantes : U.G.C. Scala ; Jonas : Tivoli ; le Jouet : Royal (37-31-49) ; le Jour de gloire : U.G.C. Scala, Chanteclair (28-13-65) ; King-Kong (1933) : Ateliers ; King-Kong : Paramount (42 - 01 - 53)), U.G.C. - Part-Dieu, U.G.C. Scala ; Lettre paysanne : Cinématographe ; Mado : C.N.P. Villeurbanne, C.N.P. Caluire ; la Malédiction : Pathé ; Marathon Man : Pathé, Comœdia ; les Marx Brothers aux grands magasins : C.N.P. Lyon ; le Milieu du monde : Cinématographe ; Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère : C.N.P. - Lyon ; Monsieur Klein : C.N.P. Grolée (37-38-87) ; 1900 (première partie) : Fourmi ; 1900 (deuxième partie) : Gémeaux ; Nos plus belles années : C.N.P. Villeurbanne ; la Première fois : Pathé ; Salo : Duo (37-05-55) ; Si c'était à refaire : U.G.C. Concorde ; Un cadavre au dessert : U.G.C. Concorde ; Un certain jour : Canut ; Un éléphant, ça trompe énormément : Gémeaux ; Un mari, c'est un mari : U.G.C. Concorde, U.G.C. Part-Dieu. Une femme à sa fenêtre : Ambiance (28-14-84) ; Victoire à Entebbé : Paramount.

MARSEILLE. — L'Age de cristal : Capitole (48-27-64), Ariel (33-11-65); Affreux, sales et méchants : Paris (33-15-59), Chambord (77-15-24) ; Ambulances tous risques : K7 (48-42-79), Hollywood (33-74-93) ; l'Aile ou la cuisse : Pathé (48-14-45), César (37-12-80) ; Autant en emporte le vent : Capitole ; le Bal des vampires : Capitole ; Barocco : Odéon (48-35-16), K7, Hollywood ; la Belle et le Clochard : Ariel, K7, Hollywood ; Délivrance : Breteuil (37-75-89) ; l'Exorciste : Pagnol (49-34-79) ; El Topo : Paris ; le Grand Escogriffe : Rex (33-82-57), Pathé (48-14-45), Chambord ; la Grande Bouffe : Breteuil; Jeremiah Johnson : Capitole ; le Jouet : Rex, Pathé ; le Jour de gloire : Odéon, K7, Hollywood ; King Kong : Majestic (33-38-32), Odéon, K7, Pathé, Drive In (54-16-00) ; Lucia et les Gouapes : Paris ; 1900 (deuxième partie) : Chambord ; la Malédiction : Pathé ; Marathon Man : Pathé, Rex ; Monsieur Saint-Ives : Capitole ; la Première Fois : Pagnol (49-34-79), César ; Salo : Festival Vieux Port (90-28-77) ; Sartre par lui-même : Breteuil ; Scandalo : Capitole ; Si c'était à refaire : César ; Un éléphant, ça trompe énormément : Pathé ; Un mari, c'est un mari : Capitole, Ariel ; Victoire à Entebbe : Odéon ; Ving mille lieues sous les mers : K7 ; Voyage au bout du monde : Capitole.

STRASBOURG. — L'Age de cristal : Capitole (32-13-32) ; le Bal des vampires : Rit's (32-45-51) ; la Belle et le Clochard : Capitole ; le Chasseur de chez Maxim's : Capitole : les Dents de la mer : Rit's; la Dernière Folie de Mel Brooks : Rit's ; le Jouet : Rit's ; Marathon Man : A.B.C. (32-17-66) ; Scandalo : Capitole : Sex O'Clock U.S.A. : Rit's ; Un mari, c'est un mari : Capitole ; Vincent, François, Paul et les autres : Kléber (32-19-83).

Concerts

MERCREDI 5 JANVIER

MUSEE GUIMET, à 20 h. 30 : Katerina Ismailova, opéra filmé de Dimitri Chostakovitch.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), à 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. : S. Baudo, soliste : Bishop (Nigg, Beethoven, Stravinsky).
PALAIS DES CONGRES (758-27-78), à 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, soliste : J.-B. Pommier (Beethoven).

JEUDI 6 JANVIER

PALAIS DES CONGRES, à 20 h. 30 : voir le 5.
TEP (636-79-09), à 20 h. 30 : Ensemble 2E 2M, dir. : J. Mercier (Lenot, Schoenberg, Dutilleux, Kelemen).
SALLE ROSSINI (770 - 27 - 09), à 20 h. 30 : Cercle musical de Paris Haydn).

VENDREDI 7 JANVIER

EGLISE SAINT - GERMAIN - DES - PRES, à 21 h. : Chœurs J.-B. Luly, dir. : G. Moraçon (Chants grégoriens).
RADIO - FRANCE (224 - 33 - 61), à 20 h. 30 : Nouvel orchestre philarmonique, dir. : M. Arena (Bellini : Béatrice de Tende).
HOTEL HEROUET (378-62-60), à 20 h. 15 : Trio Revival, soliste : S. Escure (Bach).

SAMEDI 8 JANVIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, à 10 h. : voir le 5 au Palais des Congrès. A 14 h. et 14 h. 30 : les Heures étoilées présentées par C. Bertrand (Saint-Saëns, Debussy, Mallarmé, Ibert).

DIMANCHE 9 JANVIER

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, à 18 h. : J. Marguillard et D. Villette (Purcell, Dandrieu, Krebs, Bach, Haendel).
EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, à 17 h. 45 : Daniel Roth (Pierné, Boëlly, Bach).
EGLISE DES BILLETTES, à 10 h. 30 : Orchestre M. Dubois, soliste : L. Delfantie, M. Leclerc (Bach) ; à 17 h. 45 : A. Cambon et M. Leclerc (Bach, Buxtehude, Haendel, Albinoni, Viviani).
NOTRE-DAME-DE-PARIS, à 17 h. 45 : Françoise Hougue (Bach).
THEATRE D'ORSAY (548-38-53), à 11 h. : Trio à cordes de Paris et A. Marion (Mozart).
CHATELET (231-44-80), à 18 h. : Concerts Colonne, dir. : P. Dervaux, soliste : I. Oïstrakh (Tchaïkowsky).
THEATRE ESSAION, à 18 h. 30 : A. Hotard (Chopin).

LUNDI 10 JANVIER

RADIO-FRANCE, à 20 h. 30 : Quatuor Vegh (Schumann, Bartok, Beethoven). A 20 h. 30 (Studio 105) : Podium jeune musique, J.M.F.
THEATRE 13, à 21 h. : Mary Toussaint (Mozart, Beethoven, Chopin, Serocki, Kabalevski, Obretenov).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, à 20 h. 30 : D. Barenboïm, G. Besnard, M. Bloum (Beethoven).
THEATRE ESSAION, à 20 h. 30 : A. Dumond, K. Chastain, P. Pasquier et le Quatuor-Bernede (musique espagnole, Hadyn, Beethoven).

MARDI 11 JANVIER

RADIO - FRANCE (Studio 105), à 20 h. 30 : voir le 10.
ROSSINI, à 20 h. 30 : Quatuor Loewenguth (Beethoven).
THEATRE ESSAION, à 20 h. 30 : R. Cousté et le Quatuor Bernede (Bartok, œuvres du vingtième siécle).

Variétés

Le music-hall

BOBINO (033-30-49) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 et 18 h. 30 : Georges Brassens.
CONCERTS MAYOL (770-95-08) (mer.) 21 h. 15, mat. sam. et dim. à 16 h. 15 : Bouquets de nus.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 : Dalida ; le 10 à 20 h. 45 : Eva Demarczyk.
THEATRE DES ARTS (387-23-33) (D., L.) 18 h. 30 : Roger Mason.
THEATRE FONTAINE (874-74-40), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Jacques et Paul Préboist (dernière le 9).
THEATRE DE LA RENAISSANCE (208-18-50) à partir du 11 à 21 h. : Guy Bedos.
PALAIS DES CONGRES (758-22-03), 21 h. : Serge Lama (à partir du 8).

Les opérettes

BOUFFES - PARISIENS (073-87-94) (les 5, 6, D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : la Belle Hélène.
ELYSEES - MONTMARTRE (606-38-79) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. 30 : Ginette Lacaze.
HENRI-VARNA-MOGADOR (285-28-80), le 7 à 20 h. 30 : Rêve de valse.
THEATRE MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. à 14 h. 45 et 18 h. 30 : Nini la Chance.
THEATRE MOUFFETARD (336-02-87), (D., L.) 22 h. 15 : Opéra-Zoo.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : R.P.R. ou le Nouveau-Né a une grande barbe.
DIX-HEURES (606-07-48) 20 h. 15 : La démocratie est avancée ; 22 h. 15 : Tu crois que c'est mieux ailleurs ? (dernières le 8).
DEUX ANES (606-10-26) (les 5, 6, 7 et mar.) 21 h., mat. dim. à 15 h. 30: Marianne, ne vois-tu rien venir ?

La danse

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-32), mer., jeu., ven., sam. à 21 h. : Solaris.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : le ballet de Marseille Roland Petit (Casse-Noisette, de Tchaïkovsky).
THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre (D., L.), 21 h. : les ballets Ethery Pagava (à partir du 6).





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés".	34,00	39,70
Double insertion	38,00	44,37
"Placards encadrés"	40,00	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69

offres d'emploi

Fission

- 1 contenant solide
- des produits exceptionnels
- 1 mélange détonant
- 1 bonne dose d'amitié
- 1 large mesure de gaité
- 1 zeste de folie

et... vous agitez...

Si le produit ne vous saute pas au visage
vous nous découvrez

— Déçu
— Amer
— Curieux
— Parfois enthousiasmé
— *Toujours surpris.*

Il ne reste souvent qu'à faire notre chemin ensemble.

Si vous êtes dépourvu du "zeste de folie" qui assaisonne notre menu de couleurs et d'originalité, peut-être allez vous nous reprocher de manquer par trop de précision.

Rassurez-vous : nous réparerons en vous rencontrant.

De toute façon, en répondant à notre offre, vous prouverez une certaine image de l'intelligence et un sens non moins certain de l'opportunité qui valent bien des diplômes.

Nous nous empressons toutefois d'ajouter que ceux dont vous êtes en possession seront certainement les bienvenus s'ils accompagnent vos 21 ans révolus.

Envoyer lett. manuscrite à PUBLI-SANS réf. AG 201. 13, rue Marivaux, 75002 PARIS, qui transmettra *(Merci de bien vouloir préciser la référence)*

SPIRITUEUX MARQUE PRESTIGIEUSE MONDIALEMENT CONNUE

réalisant les 2/3 de son C.A. à l'EXPORTATION (100 MF / an) renforce sa structure EXPORT et recrute

2 DELEGUES EXPORTATION (EUROPE)

chargés des relations régulières et de + en + profondes avec les Agents et distributeurs locaux : actions d'ANIMATION, d'INCITATION A LA VENTE, d'information.

INDISPENSABLE

- Pour (A) ANGLAIS) écrit et parlé / ESPAGNOL) lu et parlé
- Pour (B) ANGLAIS) écrit et parlé / ALLEMAND) lu et parlé
- EXPÉRIENCE EXPORTATION "sur le terrain" : 1 à 2 ans pour (B) et 4/5 ans minimum pour (A), dans plusieurs des pays suivants (G.B. - D - B - N.L. - CH - I - E - F) en produits de consommation, de préférence de haut standing.
- JEUNES. Disponibles pour voyages 6 à 7 mois par an, par absences de Paris de 1 à 3 semaines.

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV détaillé, rémunération et photo (ret). ss réf. 3669 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

ASSISTANT A LA DIRECTION FINANCIERE

GEM

Le Directeur Financier d'un Groupe Important d'établissements de Crédit et de Leasing cherche un collaborateur pour l'aider dans l'exercice de ses différentes fonctions. Il étudiera et préparera des solutions à des problèmes financiers, comptables ou d'organisation et, le cas échéant, suivra leur mise en application.

Il travaillera en relation avec tous les services financiers ainsi qu'avec les autres Directions.

Non seulement il acquerra une expérience de tout premier plan, mais encore, après avoir fait la preuve de ses compétences, il aura de larges possibilités d'évolution.

Cette situation sera confiée à un jeune diplômé d'une Grande Ecole de Commerce. Il aura acquis une première expérience d'un à deux ans de la comptabilité et de la gestion financière, soit dans un cabinet d'Audit, soit dans une banque ou dans le service financier d'une entreprise.

Ecrivez sous réf. 3763 M à Hélène REFREGIER qui étudiera confidentiellement votre candidature.

gf SERTI SELECTION — 49, avenue de l'Opéra 75002 Paris

GROUPE DE PRESSE

recrute pour revue de presse quotidienne

RÉDACTEUR QUALIFIÉ

ayant parfaite connaissance des questions politiques, économiques, financières, sociales, nationales et internationales.

ECRIRE : S.G.P., 12, av. de l'Opéra. 75002 PARIS.

CAP SOGETI SYSTEMES

filiale de CAP/GEMINI/SOGETI le premier groupe européen de sociétés de services en informatique,

recherche

9 COLLABORATEURS

pour les intégrer à d'importants projets

3 analystes - programmeurs
spécialistes en terminaux financiers : IBM 3600 – LOGABAX 4600

4 analystes - programmeurs
de 3 à 4 ans d'expérience dans les spécialités suivantes :
- assembleur IBM et COBOL ;
- assembleur IBM et PL/1.

Des connaissances DL/1 ou IMS seront appréciées.

2 analystes - programmeurs
spécialistes sur Mitra 15 ou Mitra 125

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à : CAP/SOGETI/SYSTEMES Alain LEMAIRE 5, rue des Morillons. — 75739 PARIS CEDEX 15. sous la référence S 436

RADIALL

Département Connecteurs Multicontacts

recrute

INGÉNIEUR PRODUIT

Intégré à l'équipe marketing

Il assurera notamment :
— la gestion complète des produits ;
— l'assistance technique à la force de vente, la responsabilité de la promotion des ventes, la recherche et la définition de nouveaux produits.

Cette fonction à assurer sur un plan international nécessite :
— une première expérience dans un poste similaire ou une expérience de la vente de préférence dans le domaine des connecteurs ;
— la connaissance de la langue anglaise ;
— les déplacements de courte durée en EUROPE sont à prévoir.

C.V., photo, prét. à adr. : 101, r. Philibert-Hoffman, 93116 à ROSNY-SOUS-BOIS

Un responsable des relations publiques

Groupe multinational (produits semi-durables) recrute pour la France un responsable des relations publiques. Homme ou femme de plus de 30 ans, de formation supérieure, ayant expérience de 5 ans au moins dans un poste similaire dans une importante société ou cabinet de relations publiques. Très bonne connaissance de la presse et des journalistes nécessaire. Disponible, créatif, gestionnaire, il devra concevoir et organiser les manifestations pour les différents départements commerciaux. Bonne connaissance de l'allemand écrit et parlé indispensable. Adresser C.V. manuscrit, prétentions et photo sous n° 90.782 à Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra. Il sera répondu à toutes les candidatures. Discrétion assurée.

Charles of the Ritz

recherche dans le cadre de son expansion

DIRECTEUR DU MARKETING

La fonction :
- définir et contrôler la politique Marketing ;
- définir les objectifs et la stratégie ;
- définir et contrôler le budget ;
- animer l'équipe Marketing, Presse et relations publiques.

Le candidat :
- un homme de 35 ans environ ;
- formation supérieure (H.E.C. - E.S.S.E.C. ou équivalent) ;
- expérience confirmée (parfumerie-cosmétiques) ;
- très créatif et novateur ;
- anglais nécessaire.

Rémunération élevée pour candidat de valeur

Envoyer curriculum vitae et photo à : Direction du Personnel, sous la référence 177 100, rue Chaptal, 92302 LEVALLOIS-PERRET Cedex.

INDUSTRIE MÉCANIQUE

Moyenne entreprise - Région parisienne Vocation exportation recherche

INGÉNIEUR

POLYTECHNIQUE - CENTRALE ou A.M.

minimum 35 ans

Devant accéder rapidement au poste de

Directeur Commercial

Connaissances appréciées anglais et allemand.

DISCRETION ASSUREE

Env. C.V. manuscrit et photo n° 91.237, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er).

SAXBY

Signalisation-Automatismes (Paris 11e), recherche pour son département AUTOMATISMES INDUSTRIELS, un

INGENIEUR DE PROJET

(E.S.E. ou Grandes Ecoles équivalentes)

qui se verra confier progressivement la responsabilité d'installations complètes en France ou à l'étranger, dans le cadre de budgets importants.

Une expérience de 2-3 années de la maîtrise des techniques de pointe dans les domaines de l'informatique et de l'électronique est indispensable.

La connaissance de la langue anglaise ou allemande serait appréciée.

Ecrire avec CV détaillé et rémunération actuelle sous référence 11.476 à Solange MONTEIL

plein emploi 10, rue du Mail PARIS 2ème

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche

CADRE COMPTABLE

Formation exigée grande école, option finance comptabilité, E.S.S.E.C., SUP. de CO., E.S.C.A.E.

Réelles possibilités d'évolution de carrière.

Expérience de quelques années souhaitable.

Lieu de travail : Banlieue Nord - Ouest.

Ecrire avec C.V., photo (retournée) sous n° 91.448, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Filiale Française d'un Groupe Industriel International

Mécanique lourde - C.A. 170 M. de F.

CADRE FINANCIER de HAUT NIVEAU

Anglais courant - Paris-déplacements. Il secondera directement le Directeur Financier en prenant la responsabilité du département "Opérations financières". Ce poste sera confié à un cadre jeune, 28 ans minimum, de formation supérieure, et ayant déjà donné des preuves de son potentiel dans un poste à dominante financière.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi

Information Carrière SVP.11.11 — 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h par Information Carrière SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés. Référence 926. On peut aussi adresser son dossier. 65, avenue de Wagram 75017 Paris

CHEF DE SERVICE STATISTIQUES

PARIS

Nous sommes l'organisme professionnel d'un secteur de biens de consommation. Nous voulons confier notre service statistiques à un homme capable d'assurer la mission suivante :
— établissement des documents statistiques de notre profession ;
— exploitation des informations recueillies ;
— élaboration de notre annuaire statistiques ;
— participation à l'élaboration des plans quinquennaux.

Une formation de statisticien, une expérience de ce type, un réel intérêt pour l'Economie sont indispensables. — Le poste ménage de réelles possibilités d'évolution à un candidat désireux d'investir personnellement dans la vie professionnelle.

Env. C.V., photo réc. et rémunér. act. ss la référ. 62.559 M (à mentionner sur l'envel.) à J.-P. VELLA.

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 PARIS cedex 06

Vous avez acquis une compétence en INFORMATIQUE

soit dans un Service Etudes, soit dans une Société de magasins et vous recherchez un poste plus opérationnel qui vous permettrait de vous sentir encore plus impliqué dans la marche de l'Entreprise.

Nous vous proposons le poste de :

RESPONSABLE GESTION

MAGASIN 7000m2

dans la première surface spécialisée en meubles que nous ouvrons (Paris Sud).

Vous contribuerez avec le Siège à l'étude de l'outil : saisie des données - gestion des stocks - circuits administratifs et comptables.

A l'ouverture, vous assurerez sa mise en route et son bon fonctionnement.

Rattaché hiérarchiquement au Directeur du magasin, vous aurez la charge de toutes les questions d'ordre administratif.

Ce poste doit vous amener à prendre des responsabilités plus importantes au sein de notre nouvelle activité, telles que celles de Directeur d'un futur magasin de ce type.

Adresser C.V. + photo + prétentions sous réf. 7.401.08 à Direction du Personnel, 57, rue de Blanchemaille

La Redoute 59100 ROUBAIX

---

directeur technique articles de luxe Paris

140 000 F +

Nous créons et commercialisons des articles de luxe en France et à l'export sous une marque prestigieuse. Nous voulons confier notre Direction Technique à un homme capable d'élaborer notre stratégie industrielle et d'assurer notre direction de production :

Il définit notre politique d'approvisionnement, gère une unité de 100 personnes et contrôle la sous-traitance.

Pour réussir, il faut justifier d'une expérience similaire positive. Le goût des produits sophistiqués, un réel souci de qualité et le désir d'entreprendre seront très appréciés.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 61273/M (à mentionner sur l'enveloppe) à J.P. VELLA.

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

spérar

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

Compagnie internationale spécialisée dans le domaine médical

C.A Europe - 80 millions de F.

Recherche pour sa DIRECTION EUROPEENNE DES VENTES à Paris (Banlieue Sud)

UN ASSISTANT ADMINISTRATION DES VENTES-EUROPE

Il sera chargé au niveau européen :
— de la coordination entre les ventes et la production,
— de l'analyse des efforts de vente,

Il participera à l'élaboration des budgets.

Nous demandons
— un homme de formation supérieure,
— une solide expérience dans la branche marketing.
— une personnalité développée pour faciliter les contacts indispensables au niveau européen.

La pratique courante de l'anglais est indispensable.

Discrétion assurée

Envoyer candidature en anglais avec C.V. détaillé au :
Service du Personnel
CORDIS S.A.
160, av. Ch. de Gaulle
91420 MORANGIS

cordis.

CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE DES SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION

Nous sommes une société d'ingenierie et de construction de grands ensembles industriels, regroupant 2.500 personnes. Au sein de notre Direction du contrôle de gestion, nous créons une cellule «système d'information» et nous cherchons son responsable.

Sa mission consistera à mettre sur pied, adapter en permanence, développer et contrôler l'exploitation des systèmes d'information automatisés ou manuels utiles à notre Direction Générale et à nos responsables d'unités.

Cette fonction qui couvre la conception, la réalisation concrète, l'insertion dans les modes de gestion de la Société (information, formation, motivation), s'adresse à un ingénieur ou à un cadre diplômé d'une grande école de commerce. Il justifie d'une expérience industrielle effective de quelques années dans les domaines des systèmes d'information de gestion associée à de solides connaissances économiques, financières, comptables, informatiques. Une certaine maîtrise des techniques d'organisation ainsi que des outils mathématiques et statistiques de la gestion, serait particulièrement appréciée. Pour réussir dans cette tâche, le candidat doit posséder une maturité telle, qu'il doit avoir au moins 35 ans.

Ecrire No 91.351 Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 q.tr.

Union Nationale des Caisses d'Epargne de France

recherche pour sa Direction des Etudes Economiques et Statistiques

jeune diplômé sciences économiques

option Gestion ou équivalent ayant un esprit d'équipe et le sens des contacts.

FONCTION :
— Exploitation des statistiques de gestion et analyse des résultats
— Réalisation de budgets prévisionnels
— Toutes études liées à la gestion des Caisses d'Epargne.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo sous réf. 8490 à l'U.N.C.E.F. 5, rue Masseran 75007 PARIS

offres d'emploi

UNE SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE LEADER DANS SON DOMAINE
recherche pour la
Direction Financière
d'une de ses plus importantes divisions (CA 1 milliard 7000 personnes) située dans la **région parisienne.**

LE CHEF DE SES SERVICES COMPTABLES

- Le candidat âgé de 35 ans minimum, niveau DECS aura une expérience comptable d'au moins 12 à 15 années dont 2 à 3 comme **Chef Comptable,** de préférence dans une société anglo-saxonne.
- La rémunération de départ sera rendue attrayante pour un candidat faisant preuve de ténacité et fortement motivé par le désir d'aboutir.
- Sa réussite au plan personnel lui ouvrira des possibilités d'évolution en fonction de ses performances.

Envoyer C.V., photo, références et prétentions *s/réf 6329 à* P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

IMETAL
(LE NICKEL, PENARROYA, MOKTA)
est l'un des grands mondiaux des métaux non ferreux, à l'implantation internationale,

son directeur des comptabilités cherche un adjoint (Paris)

Il est notamment chargé, dans les filiales françaises et étrangères, de **la bonne application des procédés comptables et de la centralisation** des éléments nécessaires à la consolidation.
Ce cadre, 30 ans minimum, HEC, ESSEC, Sup. de Co, option finances et comptabilité, ou de formation comptable supérieure, a quelques années d'expérience dans des services comptables. **Ce poste ouvre des possibilités de carrière au sein du groupe.**
Écrire à Y. CORCELLE ss réf. 3007 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

NEUILLY S/SEINE
GROUPE IMPORTANT
recherche pour le développement d'un de ses départements

INGENIEUR

30 ans min., formation T.P./A.M. ou similaire.
Sera chargé :
- D'animer et contrôler la gestion d'unités d'exploitation à main d'œuvre importante (activités de services).
- De rechercher de nouveaux débouchés et d'assurer des contacts à tous niveaux (administrations et collectivités locales en particulier).

Situation intéressante et d'avenir.

Adresser lettre manuscrite et C.V. très complet, photo et prét. à CAMPBELL, BP 57, 75824 Paris cedex 17 s/réf. 835 qui transmettra

---

H.B.N.I.S.

premier distributeur en Europe
de Services Time Sharing
recherche pour
relations avec Services Publics

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Chargé de la prospection et de la vente des services de la Société dans le secteur public. Prospecteur à haut niveau, de formation supérieure (de préfér. Sciences Po), ayant 2 à 3 années d'expérience.

Env. C.V. et prét. à M. Robert NOELL, Direct. du Personnel, H.B.N.I.S. Tour Atlantique Cedex 06 - 92080 PARIS LA DEFENSE.

HONEYWELL.

G. I. S.

(Gestion Informatique Système)
Recherche dans le cadre de son développement :

1) INGÉNIEURS CONCEPTEURS

Pour la conception et l'évaluation de réseaux de télétraitement ou de bases de données. Quatre à cinq ans expérience, dont un an sur les problèmes précités.

2) ANALYSTES ORGANIQUES

Niveau maîtrise d'informatique ou équivalent. Connais. au moins 2 langages avec 1 à 2 ans d'expérience.

3) ANALYSTES-PROGRAMMEURS et PROGRAMMEURS

Niveau D.U.T. Informatique Connaissant PL 1 et COBOL, ou COBOL et ASSEMBLEUR(s) (IMS-DL 1. très appréciés) 1 à 2 ans expérience nécess.
Ecrire avec C.V. détaillé à : G.I.S., 48, rue du Ranelagh, 75016 PARIS. (REPONSE ASSUREE)

Importante Société du Secteur tertiaire recherche

cadre financier

pour lui confier, sous l'autorité directe du responsable du département, l'analyse des risques de crédit et caution que la Société couvre dans le monde entier.
Parmi les intérêts de ce poste : la polyvalence des problèmes traités à **l'échelon international**, l'insertion dans une **petite équipe opérationnelle,** et, progressivement, des **contacts commerciaux** et la responsabilité effective des affaires engagées.
Une formation économique et financière de type HEC, ESSEC, quatre ou cinq ans d'expérience d'analyse financière ou de crédit préparent à cette fonction. Anglais courant indispensable.
Réponse et discrétion assurées à tte lettre man., CV, photo, rém. adressée ss réf. 3154 à Mme Butterlin.

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

McCANN ERICKSON
Agence de Publicité
recherche

ASSISTANTE MEDIA-PLANNING

- Connaissances media-planning souhaitables :
- Bonne dactylo ;
- Anglais souhaité.

Envoyer curr. vitae et photo à M. H. PAYELLE, McCann Erickson, Tour Maine - Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 PARIS CEDEX 15.

Importante Société
REVÊTEMENTS DE MURS, SOLS ET DÉCORATION
recherche

CHEF DE PRODUIT

IL SERA CHARGE :
- D'étudier le développement du marché et du produit ;
- De proposer des objectifs et des moyens ;
- De collaborer avec le service Publicité, l'équipe de Vente et la Direction Produit ;
- De contrôler les résultats.

Agé de 28 ans minimum, il sera diplômé d'une Ecole supérieure de commerce, H.E.C., E.S.S.E.C., SUP. de CO.

Il possédera une expérience professionnelle de préférence dans le Marketing.

Adresser lettre et C.V. manuscrit sous référence 8.562 à

organisation et publicité
2, RUE MARENGO 75001-PARIS QUI TRANSMETTRA

C B S INTERNATIONAL S.A.
recherche d'urgence pour une de ses filiales

DIRECTEUR FINANCIER

Formation supérieure, bilingue Anglais/Français, expérience informatique et contrôle de gestion acquise dans société multinationale.

Adresser C.V. à :

Mlle Murphy
CBS International S.A.
35, avenue Franklin-D.-Roosevelt
75008 PARIS France.

IMPORTANT CABINET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
recherche

RÉVISEURS expérimentés

Expérience bancaire appréciée.

Déplacements fréquents en province.

Ecrire n° 8.158, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e).

IMPORTANT ORGANISME TECHNIQUE DE POINTE NORD DE PARIS

recherche pour son Département STATIQUE ET DYNAMIQUE DES STRUCTURES

UN INGÉNIEUR
GRANDES ECOLES ou EQUIVALENT

Ayant une bonne expérience de la méthode des éléments finis, dans le domaine statique et dynamique.

Anglais indispensable.

Adres. C.V., photo et prétent. n° 91.053 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

Société expertise comptable banlieue Ouest *recherche*
AIDE-COMPTABLE
H. ou F., place stable. Ecrire SETECY, 9 bis, rue Gambetta, 78800 HOUILLES.

Cabinet administration de biens recherche

responsable service gérance (a. s. cadre), libre de suite. Bonnes connaissances quittancement, comptabilité, juridiq., rédaction tous actes S.S.P.

Adresser C.V. à S.G.T.I., 4, av. Gambetta, 94600 Choisy-le-Roi.

ALBA INFORMATIQUE
recherche

INGÉNIEUR SYSTÈME PROGRAMMEUR SYSTÈME

- IBM 370/158 sous OS/VS 1
- IMS - T.P. indispensables
- ou BTAM et 2780

ANALYSTES-PROGRAMMEURS confirmés
- COBOL - ASM - IBM
- IMS - T.P. appréciés
- ou GAP 2 - IBM 3 32

Tous avantages sociaux
Pour banlieue Sud ou Paris

URGENT
Téléphoner au : 504-89-96
ou écrire :
116, rue de la Tour, Paris (16e)

IMPORTANT ORGANISME TECHNIQUE DE POINTE NORD DE PARIS

recherche pour service MESURES

INGÉNIEUR
GRANDES ECOLES

Ayant de bonnes connaissances en mesures, ainsi qu'en programmation et dépouillement automatique des signaux.

Il sera chargé en particulier d'étudier, de réaliser un simulateur de paliers et de mettre au point une méthode de mesure instantanée des épaisseurs de films d'huile.

Lecture de l'anglais nécessaire.
Allemand souhaité.

Adresser C.V., photo et prétentions n° 91.059, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).

Société *Conseil* PARIS recherche

DEUX INGÉNIEURS INFORMATICIENS
dont
UN INGEN. TRAVAUX PUBL. exp. programmation scientifiq. (B.A., hydraulique, etc.). Déplacement Afrique du Nord et *Moyen-Orient.*

UN INGEN. ORGANISATION exp. analyse et programmation, formation H.E.C., E.S.S.E.C., Sup. de *Co*, I.I.E., *M.I.A.G.E.*

Adres. C.V., photo et prétent. à DECIS, 26, rue Henri-Barbusse, 92110 CLICHY.

Société expertise-comptable rech.
1) **EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES**
2) **ASSISTANTS** confirmés niveau D.E.C.S.
Ecr. avec C.V et prétentions SODIP, 50, rue de la Justice, PARIS-20e.

Organisme de formation Importance Nationale cherche
— **ANIMATEUR (TRICE)** connaiss. math. et expér groupe.
— **ANIMATEUR (TRICE)** alphabétisation 2 années pratique minimum. Sérieuse expérience entreprise nécessaire. Env. lettre man. C.V. et prét. à n° T 96.151 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

---

chef comptable 100 000 F

recherché par Société Distribution filiale groupe français international (C.A. 500 millions) RUNGIS.
Dirigera 65 personnes dont 4 Cadres et participera activement à l'amélioration des systèmes et méthodes.
Nous offrons évolution certaine et rapide de carrière dans Société ou groupe mais exigeons au moins D.E.C.S. ou équivalent, 5 années d'expérience de préférence dans la Distribution. Connaissances informatiques à préciser dans C.V. que vous adresserez à Monsieur BLIN, sous réf. CCI à :

Centre P.S.I. 29, Bd Edgar Quinet 75014 Paris

SOCIETE NEGOCE INTERNATIONALE BOIS TROPICAUX
recherche

JEUNE CADRE COMMERCIAL BILINGUE ANGLAIS

Poste à Paris mais nécessitant déplacements fréquents. Expérience quelques années souhaitée.
Ecr. s/réf. 3442 à P. Lichau S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

DIRECTEUR (TRICE) DE MAGASIN

ARTICLES DE LUXE - PARIS
Nous créons et commercialisons nos articles, sous une marque prestigieuse.
Nous cherchons le directeur de notre magasin le plus important. Sa mission :
- gestion de ce centre de profit autonome.
- achat des collections au stock central.
- participation à l'évolution de notre produit.
- animation du personnel (46 personnes).

Pour réussir, il faut être capable de représentativité, maîtriser les techniques modernes de la vente au détail et être capable de jugement et d'autorité.
Env. C.V., photo réc. et rémun. act. sous la réf. 61.272/M (à mentionner sur l'enveloppe).

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 PARIS cedex 06

Importante Sté de Transports PARIS (17e)
recherche

le futur responsable de son service après vente (20 personnes)

Diplômé de l'enseignement supérieur (préférence licence en droit, Sciences Eco, Sciences Po).
Disponible rapidement.
Adresser C.V., prétentions + photo, à
CALBERSON - M. SARTHOU
183, avenue de Clichy, Paris (17e)

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE GRAND PUBLIC
recherche

INSPECTEUR DES VENTES

- Il supervisera une équipe de 20 agents commerciaux.
- Basé à Paris, le candidat devra être âgé de 30 ans minimum et devra avoir une expérience d'au moins 5 ans d'une telle fonction dans la même branche.

Env. curr. vitae manuscrit, photo et prét. à SOSEC, 10, rue Vandrezanne, 75013 Paris, qui transmettra.

ETABLISSEMENT FINANCIER

JEUNE CADRE

DIPLOME : ECONOMIE-GESTION
1 ou 2 ans d'expérience. Disponible rapidement.

Ecrire avec C.V. + photo sous référ. n° 1.556 à :

INTER PA B.P. 508, 75086 PARIS CEDEX 02. qui transmettra.

IMPORTANT ORGANISME TECHNIQUE DE POINTE NORD de PARIS

recherche pour Etudes dans le domaine des états de surfaces mécaniques

Jeune INGÉNIEUR MÉCANICIEN
A.M. ou EQUIVALENT

ayant une bonne connaissance des modes d'élaboration des surfaces, ainsi que de la mécanique et la physique des surfaces

Anglais nécessaire

Adr. C.V., photo et prétentions, n° 91.056 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Impte Sté d'automatisme recherche

INGÉNIEUR
ayant une bonne expérience
MITRA 15
pour poste :
CHEF DE PROJET
Env. C.V. manusc., photo, prét., à SWEERTS B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, ss réf. 651, qui transmettra.

SOCIETE INFORMATIQUE
sise à LEVALLOIS
(Mo Louise-Michel)
recherche

DES CONTROLEURS DE DONNÉES
(Hme dégagé O.M.) ou Fme
POSTE EXIGEANT :
- des connaissances réelles en matière de gestion d'entreprise et de comptabilité ;
- un esprit ouvert à l'informatique ;
- du sens commercial,

UN DUT SERAIT APPRECIE

- Formation permanente assurée par la Société ;
- 13e mois ;
- horaire souple ;
- restaurant d'entreprise.

Env. C.V. manuscrit, photo (retournée) et prétentions s/no de référence 1.146, à

Centre de Psychologie et d'Efficience
17 r. des acacias Paris

ORGANISME DE FORMATION
CLIENTELE NOTORIETE NATIONALE
recherche

ANIMATEURS (TRICES)
Séminaires ou vacataires indépendants
Spécialistes :

VENTE-MARKETING PUBLICITE GESTION

(Gestion : financière, personnel, administrative)
Capable établir plan formation et assurer suivi clientèle
Conditions intéressantes

Envoyer C.V. très détaillé avec mention références, prétentions + photo, à : n° 91.037 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Ets privés sous contrat ch.

PROFESSEUR
HISTOIRE - GEOGRAPHIE
Tps complet. Classe de 6e, 5e, 4e.
Institut Psycho-pédagogique
60740 SAINT-MAXIMIM
Tél. : 455-96-10

PARIS-9e
COMPAGNIE D'ASSURANCES
BRANCHE MALADIE
(production et sinistres)
recherche
REDACTEUR
30 ans minimum niveau : terminale, C. ou D.

AIDES-REDACTEURS
30 ans min. niveau B.E.P.C.

Ecrire 5.399 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02.

IMPT CENTRE TECHNIQUE
grande banlieue
NORD de PARIS
recherche

AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN
Niveau B.T.S.

Ayant au moins 5 ans d'expérience en construction et maintenance en électronique

Adresser C.V., photo et prétent., n° 91062 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

C.A. : 550 MF/AN
6 USINES-3600 PERS.

GROUPE LEADER
ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILE
rech. pour région SUD PARIS (50 km)

ASSISTANT DU CONTROLEUR DE GESTION

ANALYSE DES COMPTES MENSUELS et des écarts avec Budget. EXAMEN DES PRIX DE REVIENT actualisés mensuellement par l'Informatique. Contacts avec les Usines : 2/3 jours par mois

- H ou F de formation économique supérieure (Grde École ou Université.)
- 1ère expérience (2 à 5 ans) du Contr. budgétaire en Entreprise nationale ou internationale (de préférence) OU DÉBUTANTS

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV. détaillé. rémunération et photo ss réf. 3675 à

sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

Audit interne

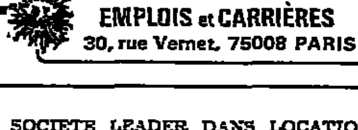
Important groupe industriel français (C.A. 4 milliards de francs). Nous renforçons notre service de contrôle interne au sein de notre Direction Financière.

Nous recherchons deux contrôleurs internes, pour prendre en charge et développer : l'appréciation et le contrôle des procédures des sociétés du Groupe, la révision des bilans de ces sociétés, et participer à des missions d'audit en vue d'acquisition de sociétés.

Ces postes conviendraient à de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (type grande école commerciale) présentant une première expérience de la fonction d'audit acquise en cabinet, de préférence, ou dans une importante entreprise.

Lieu de travail : Proche banlieue Ouest.

Envoyer curriculum vitae sous réf. DYAN (à mentionner sur l'enveloppe) à :



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

SOCIETE LEADER DANS LOCATION DE VEHICULES INDUSTRIELS
recherche pour
PARIS ET NANCY (54)

DIRECTEURS DE SUCCURSALE

chargés de diriger une unité importante et assurant l'ensemble des FONCTIONS DE DIRECTION ET D'ANIMATION (COMMERCIALES, TECHNIQUES GESTION) au sein d'une société pratiquant la décentralisation des responsabilités.

Ces postes ne peuvent convenir qu'à des cadres confirmés et ayant une expérience réelle de Direction et d'Animation et le goût du commandement.

Adresser C.V. + photo + prétentions sous référ. LC 40 à : FRAIKIN S.A., 191, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

MATRA



recherche pour sa Direction recherche, essais, contrôle, qualité, un

CHEF DE DEPARTEMENT

Il a la responsabilité :
- de la politique de contrôle appliquée dans les différents centres de la Société, de l'évaluation et du suivi des coûts contrôle.
- du personnel de contrôle de la région parisienne : encadrement, gestion technique et administrative.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur Grande École (Centrale.SUP. Aéro, ESE, A et M. . .) ayant le sens de l'organisation et des relations humaines, de bonnes capacités d'analyse de synthèse et si possible l'expérience de productions militaires analogues.

Adresser CV, rémunération souhaitée en indiquant la référence NK 135.

MATRA Monsieur KORFAN BP. n° 1 - 78140 VELIZY.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ PARISIENNE DE COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION FILIALE D'UN DES PREMIERS GRANDS GROUPES FRANÇAIS
recherche

UN DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT VENTE PAR CORRESPONDANCE

Il sera chargé:
- de rechercher, promouvoir et assurer le suivi des produits de base,
- d'assurer le developpement des produits nouveaux.

Il devra être familiarisé avec les méthodes modernes de marketing scientifique, de publicité intégrée, de traitements de fichiers par l'informatique.
Il aura à diriger un ensemble de 200 personnes et couvrir un C.A. de 150 M F.
Les responsabilités décrites répondent à un échelon de salaire de très haut niveau.

Adresser C.V. sous référence 12141
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

offres d'emploi

Société industrielle de transformation de papier (120 personnes) crée à PARIS un poste de

CONTROLEUR DE GESTION

Rattaché directement à la direction générale, il aura pour mission de développer la comptabilité analytique, mettre en place le contrôle budgétaire, étudier les possibilités d'information, conseiller la direction en vue de contrôler la croissance actuelle de l'entreprise (de l'ordre de 30 %). L'évolution ultérieure sera liée aux résultats obtenus. Le salaire de début peut atteindre 75.000 F.
Ecrire sous référence 4.694,
S.F.P. Société Française de Psychotechnique
51, rue Vivienne - 75002 PARIS
Discrétion assurée

Visiodis recherche

AGENTS TECHNIQUES ou TECHNICO-COMMERCIAUX

même débutants

Pour région parisienne
Lieu de travail : Aubervilliers
Nécessité voiture

Activités : courants faibles-télé distribution

Adr. C.V., photo et présent., à
VISIODIS B.P. 35 93 Aubervilliers
ou téléph. 834-93-53.

Ville de Montreuil Seine-Saint-Denis recrute pour sa crèche municipale, jeune DIRECTRICE possédant diplôme d'Etat puéricultrice. Logement de fonction. Salaire net mensuel de début 2.242 F. Adresser cand. et C.V. à M. le Maire, 93105 MONTREUIL Cedex.

Importante Société recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE JEUNE TITULAIRE Maîtrise informatique.
Ecr. av. C.V. et prét. à : Nº 2.895 Spérar, 12, rue J.-Jaurès, 92807 Puteaux.

SERVICE SOCIAL Entreprises rech. ASSISTANTE SOCIALE. Voiture. Nombreux déplacements Ecr. Nº 8.146 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

RECHERCHONS des programma P 603 Alpha numérique avec MLU 600 Faire offre en indiquant nº matricule à ALLARD, 25 bis, rue de l'Argonne, 75019 Paris. Tél. : 208-03-60.

Société de Commissariats aux comptes recherche :
2 EXPERTS COMPTABLES DIPLOMES.
3 COLLABORATEURS possédant au moins un certificat supérieur pratique de la révision et de l'audit anglo-saxon nécessaire.
TEL. : 256-10-44.

Département de Seine-et-Marne recrute par concours sur titres

UN ANALYSTE titulaire

D.U.T., B.T.S. Ingén. informatiq. ou diplôme reconnu même niv. Adress. candidature Préfecture de S.-et-M., service du person., 77010 MELUN CEDEX.

Laboratoires recherche physique recrute sur poste C.N.R.S. 2 B stable

TECHNICIEN AT 3

formation électronicien, pour montage et mise au point des expériences, radiofréquence, V.H.F., logique, trav. de labor. av. exp. min. 5 ans souhaitée. Envoyer C.V. à LABORATOIRE phys des solides, 91405 Orsay.

QUARTIER MONTREUIL
Moyenne entreprise de gros en pleine expansion recherche

ADJOINT A DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le poste convient à jeune Cadre diplômé ESCP, ESSEC ou équivalent
OPTION COMPTABILITE
Sera chargé de la mise en place progressive d'un contrôle informatique ou gestion et en assurer la responsabilité.

Adr. C.V. man. très complet av. photo et indiquer prétentions à CAMPBELL BP 57, 75824 PARIS CEDEX 17, s/réf. 900 qui tr.

MAQUETTISTE H. ou F. EXP. PRESSE
tous niveaux d'exécution, pour mise en pages revue mensuelle, hélio, grand public, plein temps - PARIS.
Ecrire avec C.V. et prétentions J. SOULIER, 81, route de la Reine, 92100 BOULOGNE, q. tr.

INGENIEURS HYDRAULIQUE
Bonne expérience de la rédaction technique
MARKET 18, rue de Provence, Paris-9e - 824-60-40

ASSOCIATION TOURISME DE DEVELOPPEMENT recherche

ANIMATEURS (TRICES)

Disponibles immédiatement Pour séjours 3e âge en France et à l'étranger.
Env. C.V. avec photo à OCCAJ, 20, bd Poissonnière, 75009 PARIS

ENTREPRISE BATIMENT XVIe ARRDT - RECH.

CADRE ADMINISTRATIF

EXPERIMENTE. - Ecrire avec C.V. Boîte postale Mr MAZET 186-75062 PARIS CEDEX 02 (service 125), qui transmettra.

Importante Société équipée d'un IBM 370/145, recherche

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

— 2 ans d'expérience minimum,
— I.U.T. ou équivalent,
— Bne connaissance du COBOL sous DOS/VS exigée. Une expér. DL/1, CICS ou PROTEE serait un avantage.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions, sous réf. 501 M, à
answare SELECTION
101, boul. Murat - 75016 Paris

La filiale française d'une importante société multinationale d'origine allemande occupant la première place sur le marché mondial de la mesure électriq. et analyse de vibrations recherche

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

DEBUTANT
Diplômé INSA, VIOLET ou équivalent - (Désirant un premier emploi dans une entreprise importante) - Référence : 0417

ET

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

23 ans minimum
B T S ou DUT mécanique ou électrotechnique - (Ayant une expériences de 2 années dans la vente d'équipements industr.)
Référence : 0517
Ces deux postes constitueraient une excellente opportunité pour des candidats dotés d'un réel sens des affaires, à qui nous assurerons une formation pratique rémunérée, en France et en Allemagne (R.F.A.) - Une bonne maîtrise de la langue allemande est indispensable.
A la rémunération annuelle intéressante s'ajoutera une voiture de fonction pour faire face aux fréquents déplacements qu'implique cette situation.

Adresser C.V. détaillé avec photo, en précisant la référence sur l'enveloppe.
RITTER SELECTION
SELECTION
1, CITE PARADIS
75481 PARIS CEDEX 10

SOCIÉTÉ DE SERVICES
proche banlieue Ouest de Paris recherche

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

LE CANDIDAT, âgé de 45 ans environ, de formation supérieure ou ayant une bonne expérience du service du personnel
DEVRA ASSURER :
— Responsabilités de la paye ;
— Gestion administrative ;
— Formation professionnelle ;
— Services généraux.

Envoyer C.V. à :
F.H.G. - PROSERVICES
11, rue Lazare-Hoche,
92 Boulogne-Billancourt.

représent. offre

Pour compléter son réseau de vente produits nouveaux, une société d'importance nationale rech. V.R.P. multicartes visitant menuisiers, constructeurs de pavillons, négociants en matériaux pour promotion produits nouvx. Sect. dispon. : 1, 16, 17, 24, 79, 2, 87, 36, 18, 23. Adres. C.V. + phono nº 8.154, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

capitaux ou proposit. com.

Mons. 46 ans, bon cont. client, exp. vente et gestion, cherche agence, concession, ou franchis. Lyon ou Nord-Isère. — Ecrire nº 3.997, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Container finlandais. Compagnie propriétaire ayant une bonne connaissance du marché cherche part. av. capit. Répondre à Developing, Media Nord, S-12731 Skarholmen, Suède, Télégramme : Pressagent, Stockholm.

cours et leçons

MATH.-PHYS. RATTRAPAGE rapide par Prof. Terminale, PCEM, Fac. 526-82-47

travail à domicile

Demande

Possédant IBM direction cherche travaux même magnétophone et anglais. — Téléphoner après 18 heures : 250-47-69.

information emploi

TROUVEZ UN BON EMPLOI
grâce aux Conseils E.P.A. Résultats attestés par CONSTAT D'HUISSIER
Quelques sujets traités :
- Les Petites Annonces,
- Les insertions rentables,
- Le C.V. efficace,
- Le dossier convaincant,
- La lettre individualisée,
- L'entrevue positive, etc.

Brochure envoyée gratis par ETUDES POUR AVANCEMENT (E.P.A.), 4, r. des Petits-Champs, 75002 PARIS.

occasions

Achat très cher bijoux, brillants, argenterie. — PERRONO S.A., 4, Chaussée-d'Antin, OPERA. 37, aven. Victor-Hugo, ETOILE. Vente en occasion, échange.

autos-vente

A vendre R5 TS 1976, très bon état, 1re main, 2 tons (bleu métal et bleu foncé), 29.000 km. Px 18.500 F. Tél. 205-70-71, h.b.

BMW - 2,8 l - 1977 - V.T. Peinture métal. Radio. Possibit. location pour STES. - PROFES. LIBERALES. Tél. (34) 65-43-42.

boxes-autos

EMPLAC. PARKING ZONE BLEUE CENTRE PARIS (parcmètre) RENTABILITE ASSUREE CREDIT 80 % - 280-69-52

secrétaires

Secrétaire de direction

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICES recherche

LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE

pour son DIRECTEUR

Ce poste de responsabilités requiert une personne confirmée par plusieurs années d'expérience dans un poste similaire.

Véritable collaboratrice du Directeur, elle sera responsable de l'ensemble du Secrétariat de Direction et pourra se voir confier certaines tâches de contrôle et de gestion.

L'anglais est nécessaire pour le poste et une deuxième langue étrangère serait un atout supplémentaire.

La rémunération envisagée est importante et sera précisée en fonction de la valeur et de l'expérience de la candidate.

Ecrire à nº 90.822 - CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

SOCIETE rech. pour Directoire Paris

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Horaire : 12 h. 30 à 20 h. 30

Formation BTS SECRETARIAT
Sténo indispensable
Connaissance de l'anglais appréciée

Adresser C.V. et prétentions : nº 91.210 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er.

Le DIRECTEUR COMMERCIAL d'une société de vente produits bâtiment et T.P., filiale d'un groupe allemand s'implantant en France recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

bilingue allemand

expérimentée. Bonne sténodact., secrét. commercial, compt. paie. Poste autonome, responsabilités.

Lieu de travail : Centre d'affaires Paris-Nord
Ecr. nº 0.114, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Dactylo

LES ARTISTES ASSOCIES rech. pour service télévision une dactylo bilingue. Libre de suite parlant angl. couramment, prenant initiatives et responsabilités. Tél. : au 266-40-36 ou 265-45-90, poste 274.

Secrétaires

Avocat, métro BAC, ch. secrét. mi-temps, 14-19 h. T. 222-57-57.

SEUIL AUDIOVISUEL 29, rue Guénégaud, 75006 Paris recherche pour son secteur distribution de films
UNE SECRÉTAIRE
Nationalité française - Parfait. bilingue anglais/français Connaissances allemand Ecrire avec C.V. détaillé

FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL Proche banlieue Nord - Rech. pour son service distribution
SECRÉTAIRE
BILINGUE ALLEMAND EXPERIMENTEE
5 X 8 X 13 - Cantine
Env. lettre manuscrite + C.V. et photo (retournée), sous référ. 7.299 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE recherche

SECRÉTAIRES

ayant 1 à 5 ans d'expérience. Travail en anglais pour personnel multinational. Très bonne dactylo. Excellent niveau en anglais. Langue maternelle : Cambridge Proficiency ou équivalent.)

Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. à nº 91.613 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

demandes d'emploi

GESTIONNAIRE, 40 ans

7 ans direction administrative.
Comptabilité, budgets, administration, gestion des stocks, analyses commerciales, informatique, gestion du personnel.
cherche à seconder Directeur de P.M.E.
Sérieuses références.
Paris - Banlieue Sud et Est.

Ecr. M. Neuenschwander, 16, rue J.-P.-Rameau, 94440 SANTENY - 386-02-13.

GESTIONNAIRE ORGANISATEUR

45 ans, ingénieur GRENOBLE, études d'ensemble, responsable d'affaires, ordonnancement chantier informatique, contrôle de gestion
recherche
SECRETARIAT GENERAL
CONTROLE GESTION ou DIRECTION ADMINISTR.

POINT D'ATTACHE PARIS

Ecrire nº T 96.103 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

J.F. 27 ans, 7 ans d'expér. dans secrétariat, bil., ch. emploi. — Ecr. nº 6.432, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. ALLEM., TRADUCTEUR techn., expér., esp., all., dipl. ESIT + lic. droit, ch. empl. st. Ecr. nº 3.999, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

COMPTABLE-FISCALISTE expérimenté, cherche situation Paris ou région parisienne. Ecr. nº 91.079, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Gestionnaire - Chef Comptable 20 ans expérience, libre rapidement. Région indifférente. M. NEDELEC, 20, rte de Port-Louis 56700 HENNEBONT - ou tél. : (97) 65-25-89

Jeune femme 25 ans, Doctorat d'Etat de philosophie cherche collaborat. édition, journalisme. Ecr. nº 0 113, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Tunisien 27 ans, gde habitude milieu hospitalier, 3 ans études médicales, 3 ans études dentaires cherche poste délégué médical en Tunisie. Ecrire M. ABDELKAFI, 5, rue de la Comète, 75007 PARIS.

Homme commercial, 34 a., expérimenté, vente produits industriels, habitué contacts haut niveau recherche poste
CHEF de SECTEUR
ou équivalent région Paris. Etudie ttes propos. sérieuses. Ecr. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris nº 63.632

Secrétaire exécution budgets et règles, 8 ans d'expérience, connaissant facturation, trésorerie, comptabilité, ch. place stable, poste à responsabilité souhaité. Ecrire à CLOIREC, 26, rue de Villiers - 92300 LEVALLOIS.

CADRE SUPERIEUR 33 ans, français, anglais, arabe, Dr ès sc. phys., phys. ds solides (12 publications), rech. sit. en rapp. Etude, dévelop. ou export. Ecr. nº 3.992, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE TECHNICO-COMMERC. 35 ans, dynamique, refusant monotonie et cloisonnement société gde dimension, désire m'affirmer au sein d'une société moyenne. Autorité, sens aigu des responsabilités, expérience 6 ans animation et gestion réseau national vente produits bâtiment, import-export, anglais technique et commercial. Peut voyager tous pays. Célib. Prétent. 100.000 F. Ecr. nº 3.998, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. Fille 24 ans, bne présentat., rech. poste d'attachée commerciale vendeuse, 5 ans d'expér. dont 1 an dans un grand quotidien. Libre de ste. 3.000 F+%. Mlle BIGEON Carole, 30, rue du Poteau, Paris-18e. 255-81-06.

CADRE FINANCIER Jeune directeur financier de filiale d'un groupe multinational expérimenté en trésorerie, financement, comptabil., budget, procédures, reporting, recherche poste à responsabil. et évolutif. Rémunération 90.000 F par an. Ecr. nº 6.430, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. lic., D.E.S. sc. écon., ch. emploi banques, assur., enseign. Ecr. nº 112, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE EXPORT
E.S.C., 29 ans, anglais, allem., ch. poste responsable export. Ecr nº 110, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne Fme, 28 a., maîtrise de psychologie, cherche emploi éducatrice, bibliothèque, édition, etc. Mi-temps possible. Ecr. nº 3.989 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Scandinave, Hme 37 ans, expér. Européenne, 7 langues, cherche poste de responsab. commerciale Ecr. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris s/réf. 63535 q. tr.

DOCTEUR en DROIT, spécialiste droit du travail et droit des obligations, rech. emploi. Ecr. nº 91.158, CONTESSE P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

CHEF DE VENTE ou RESPONSABLE SERV. COMMERCIAL, 42 ans, habitué responsabilités, ch. poste simil. Libre. - Ecrire nº 34.156 Publ. ROGER BLEY, 101, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

RÉDACTEUR
spécialisé analyse documents, études écon. et commerciales. rédact. articles de synthèse, messages, circulaires, publi. rédactionnelle, rewriting. méthod., précis, rapide, HEC ch. activité temps partiel. Ecr. nº 105, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Pour région lyonnaise CADRE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
long. expérience professionnelle ayant assumé fonction haut niveau :
Direction régionale.
Responsable de la mise en place et de l'organisation nouveau système admin. comptable et contrôle budgét.
Rompu tous problèmes de gestion rech. situation :
Responsable administra., Secrétariat Général P.M.E. ou autre responsab. impte.
Formation ESSEC + Icg Lyon. Anglais lu et écrit.
Ecr. nº 90 716 CONTESSE pub. 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

L'immobilier

VOUS CHERCHEZ UN APPARTEMENT ?

INFORMATION LOGEMENT

525 25 25

Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.
Un service entièrement gratuit

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25

Centre Nation
45, Cours de Vincennes,
75020 Paris 371.11.74

Centre Maine
210, avenue du Maine,
75014 Paris 539.22.17

appartements vente

Paris Rive droite

PRES PARC MONCEAU
7 P. élégant et lumineux, bon plan - 578-93-93.

16e 3 PIECES, cuis., s. bains, dressing. Prix 260.000 F. D. BOURGEOIS - 293-62-16.

ETOILE-FRIEDLAND Imm. bourgeois, AFF. RARE. GD 2 p. artiste, 55 m2, cft. Tél. : 033-91-16, le matin.

16e SUD, gd séjour + - ch., cuis, bains, w.-c., cft, calme. Prix : 295 000 F. T. : 288-27-45.

MARAIS près place des Vosges bel imm, studio. Possibilité cft. Prix : 72 000 F. Tél. : 278-09-40.

METRO PARMENTIER ds imm. gd stdg, studio 31 m2 + 6 m2 balcon, 2 p. 46 m2 + 10 m2 balcon, 3 p. 83 m2 + 16 m2 balcon, 4 p. 104 m2 + 20 m2 terrasse, cuis. éq., dressing aménagé. Tél. sur pl. 14 h. à 19 h. ce jour, 17, rue MORAND ou T. à VIP. 567-54-56.

Tuileries. Studio ds bel imm. classé, entrée, cuis., bains, ét. élevé. Px 110 000 F. 742-25-44.

R. CAULAINCOURT
Imm. P. de T., 5e ét., ss asc. BEAU 3 p. cuis, bains, balcon sur rue et jardin, à rénover. Px 225000 F. T. 266-16-65, p 6

PLACE DES VOSGES
(prox.) - Dans bel imm. neuf « STYLE MARAIS »
Très beau 2 P., 60 m2, calme, soleil, verdure. - 278-46-43.

TROCADÉRO
48, rue de Longchamp, Paris-16e
Disponible : 13 appts luxueux. Du studio au 3 pces, 1 triplex, 5 pces, terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trim. 77.
Information sur place tous les jours de 14 h à 19 h, sauf dimanche
SAGE - 874-49-32

ATELIER V.-HUGO - Plein sud, tout confort, exception. 330.000 F. - 229-52-98.

Sur verdure, immeuble récent, beau 4 p. tout conft, mercredi, jeudi, 14 h. à 17 h., 136, rue Lamarck, 4e étage. — 742-99-09.

11e. Atelier sculpteur 120 m², poss. diviser. 589-20-97, ap. 18 h.

R. DE PONTHIEU, ELEGANT 3 PIECES, étage élevé, ascens., confort raffiné. — ODE. 73-37.

SUCHET - RAPHAEL IMM. RECENT GD STANDG, étage élevé. BALCON PLEIN SOLEIL, SEJOUR + CHBRE + PARK. Parfait pour pied-à-terre. 530.000 F. — 754-15-63.

18e Bel imm. STUDIO 25 m2 environ, cuis., wc, s. de bains. Px 49.000 F. - 579-79-55.

Paris Rive gauche

Placement exceptionnel MAINE-MONTPARNASSE 7 appts occupés + 1 magasin. Libre 65 m2. Prix : 600 000 F. Vis. 13 à 18 h. 1, r. Asseline.

25, QUAI VOLTAIRE gd appt 5 p. sur Seine, 3e ét., asc. et possib. parkg. Prix : 1 800 000 F. Visite sur place : de 13 heures à 18 heures.

PORTE-DE-VERSAILLES-ISSY dble séjour, 3 ch., bains, 105 m2 3e ét, tt cft. Parf. état, garage. Px : 470 000 F. T. : 265-98-05.

13e dans imm. réc., très bon standing, 3 appts 3/4 p., vue panoramique de 315 à 480 000 F. OGIM 533-94-25.

Près PLACE JEANNE-D'ARC. Bel imm. 3/4 p., cab. toil., w.-c., chauff. cent. Trav. à prévoir Px : 195 000 F. T. : 326-88-94.

ODEON Immeuble CARACTERE Studette, coin cuis., dche, w.-c. Prix : 52 000 F. T. : 326-88-94.

HUCHETTE - Propriétaire vend surfaces à aménager. - 227-19-75.

7e. Très bel appartem., vue sur Invalides et Seine, 5 pièces, box 2 voitures, chbre de personnel. 705-24-10.

Mo DUPLEIX, EN TRIPLEX
ATELIER D'ARTISTE
tout conft 65 m². Prix 320.000 F. JEAN FEUILLADE, 566-00-75.

BON 14e, Mo ALESIA, classique 4 pces en 90 m², lumineux. Etat rare. 470.000 F. — ODE. 73-37.

CENSIER-DAUBENTON Bel immeuble 7e ét., asc., living double, 2 ch., cuis. équip., bns, 86 m² + gd balc. Tél. 224-79-52.

RUE DES BERNARDINS
TRES PROCHE SEINE
IMMEUBLE entièrement RESTAURE
2 PCES 70 m2 environ, tt cft. SUR COUR CALME
CHAMBRES 14 M2 ENVIRON w.-c., salle d'eau.
Livrables sous deux mois
Pour renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

EGLISE ST-GERMAIN-DES-PRES
Très bel imm. pierre de taille. 4/5 P., ascens. - Tél. 266-40-40.

SAINT-GERMAIN
2 p. tt cft. Refait neuf par décorateur. TEL., cave. URGENT. Tél. : 033-56-72.

Région parisienne

CHARENTON Bon imm. impec. Appart. dble exposition, entrée, 3 p., cuis., tt cft, cave. 235.000 av. 50.000 F. ACS, 133 b., r. de Paris, Charenton, 368-66-25

RUEIL PART. VEND DANS RESIDENCE appt 3 pièces, tout confort, parkg., cave, tél., calme, 220 000 F + 5 000 C.F. Tél. : 967-68-53, le soir.

A vendre CHELLES (résidence Val-Fleuri), 15' gare, très bel appt F 3 (71 m2) + balcon + cave, parking, ascenseur, 5e étage. Prix : 138 000 F + 25 000 F C.F.F. Ecr. no 6 431, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PUTEAUX APT GD STDG GD LIV.,) CHBRES, terrasse, CALME. Téléphone. : 225-64-71.

RUEIL APPT GD STANDING GD LIV., 4 CH., GAR., Cadre de verdure. — Téléph. 225-64-72.

Part. à part. vd appt 3 p. tt cft. R.-de-ch. Transp. nomb. 736-15-90

PANTIN (église) - Près métro Bel imm. Studio, s. d'eau, w-c, ch. cent. Prix int. - MARTIN Dr en Droit. — Tél. : 742-99-09.

NEUILLY, près Saussaye. Propriétaire vd du STUD. au 3 P. Vente sur plan. — 563-11-59.

NEUILLY MAIRIE
Immeuble pierre de taille 1928 Tout confort, chauffage central
STUDIO 16 M2 ENVIRON
2 PIECES 35 M2 ENVIRON
TRES BONS PLACEMENTS
Pour renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

appartem. achat

Achète directement COMPTANT URGENT 2 à 4 P. PARIS. Avec ou sans travaux. Préférence près FACULTE. 873-20-67.

DISPOSE PAIEMENT COMPT CHEZ NOTAIRE, achète urgent 1 à 2 p. PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. T. 873-23-55.

Rech. PARIS 15e, 7e arrdts pr bons clients, appts toutes surf. et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. T. 566-00-75.

DISPOSE 1 000 000 recherche APPT GD STDG 4/5 P. NEUILLY, 17e, 16e, BOULOGNE. Tél. : 225-64-70.

URGENT rech. pour clients étrangers beaux appart. 4, 5 et 6 pièces 16e et 8e. — 622-02-17.

constructions neuves

POSSIBILITE LOCATION ET GESTION PAR NOS SOINS PRIX NON REVISABLES DES LA RESERVATION

XIIIe, TOLBIAC dans un quartier calme petit immeuble habitable 2e trimestre 1977
— 2 pièces, 38 m² + 38 m², terrasse. Prix 270.000 F.
— 3 pces, 65 m². Prix 330.000 F.

Mo CHATEAU VINCENNES
— Studios vraies cuisines.
— 2 et 3 pièces.
Habitables 1er trimestre 1977.

COURBEVOIE
— Living double 204.000 F (cave et parking compris). Habitables immédiatement.

IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. de Friedland. 225-93-69.

bureaux

1 à 20 BUREAUX, ts quartiers. Locations sans pas-de-porte. — AGENCE MAILLOT, 293-45-55.

PROPRIÉTAIRE loue 1 ou plusieurs bureaux dans imm. neuf - Tél. 758-12-48.

locaux commerciaux

PARTICULIER DE PREFER. A PARTICULIER proximité St-Lazare, loue locaux commerciaux, stand., 1er et 2e étage, de chacun 135 m². Excellent état intérieur. Tél. à D.C. 522-05-89 aux heures de bureau.

92110 CLICHY SUPERBE LOCAL 500 M2 seul tenant, 3e étage, très clair, conviendrait bureaux, ateliers, entrepôt, téléphone, chauffage, monte-charge. Bail. Libre. Visite sur place avec propriétaire : 21, rue Georges-Boisseau, 92110 CLICHY. Téléph. 737-34-21.

PTE MAILLOT - Vends ou loue rez-de-chauss. commercial, parking. - 722-78-99, mat.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 19, r. la Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F. — 742-78-93.

hôtels-partic.

RUE DE BELLECHASSE Ravissante maison 260 m² envir. Prix 2.600.000 F. — 622-82-17.

fonds de commerce

CHANTIER NAVAL LANGUEDOC
Ateliers Meca - Stract - Voiles
Local : 600 m2 s/terr. 1.200 m2
Agent et concessionnaire Marques importantes
VENDS ENSEMBLE : Bail - Murs - Fonds. Prix 900.000 F. Rendez-vous pris à PARIS pour SALON NAUTIQUE 14 et 15 janvier
Ecrire nº E. 9.840 HAVAS 31002 TOULOUSE CEDEX

AU PUY-EN-VELAY, belle ville du centre, sans aucune pollution, magasin accessoires et atelier réparations auto, très bien placé, à prendre sans connaissances spéciales. Il faut être bon gestionnaire et disposer de 600.000 F comptant. S'adresser J.-M. BONNET, 44, boulevard Saint-Louis, 43000 LE PUY. Téléphone (71) 09-20-59.

Boutiques

AVENUE RAPP. Belle boutique occ. à vendre, 130 m²/2 niveaux. Rapport 10 % ann., frais inclus.

U.C.I.F. Tél. : 766-51-08.
BD BEAUMARCHAIS. Bel immeuble pierre de t., 136 m² boutique occupée, cave 88 m², loyer 27.000 F. Px 260.000 F. 579-75-80.

locaux indust.

A LOUER VITRY-SUR-SEINE entrepôt de 8.000 m² raccordé au fer, hauteur ss plafond 2 m. 75, accès camions ts tonnages, cour 1.300 m², bureaux 90 m², téléph. Restaur. d'entrepr. Px modérés. STEF VITRY, téléph. 680-41-39. Direct. entrepôts. Tél. 522-88-94.

pavillons

SEVRES - Séjour, 3 chbr., jard., 640 m2. 507.000 F - 027-57-40.

PUTEAUX près Pont-de-Neuilly Part. vend charmante maison, SEJOUR, 3 CHB., en DUPLEX, bains, t confort, jardin, calme, PARFAIT ETAT - 267-30-01.

SAINT-PRIX (95)
Prop. vend à part. (à partir du 11 janv. 77), s/580 m2, Pavillon 140 m2 habit., rénové 1973 (intér. à term.) sur ss-sol, cuis., coin repas, s. d'eau, vaste séjour ; à l'étage : 4 ch. + débar., chauff. fuel + gar. atten. Px 375.000 F. M. RAUDET, 414-19-40, ap. 19 h.

L'ISLE-ADAM 95 PLEIN CENTRE
Particulier vend vaste maison ancienne, parfait état, séjour, salon, bureau, cuis., 5 chbres, s. de bs, 2 w.-c., cave, grenier, chauff. central, téléph., jardin. Tél. h. repas, soir : 469-25-02.

villas

LAGNY, secteur résidentiel, très belle demeure sur terrain 1.700 m². T. 430-24-00, 19 à 21 h.

viagers

Vendez aux meill. conditions
FONCIAL 36 ans d'expérience Expertise gratuite
19, bd Malesherbes - 266-32-35.

Rech. viager occupé ou libre
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Rente indexée, toutes garanties. Estimation gratuite, discrète.

R. de la PAIX - Gd 3 p. tt cft + BOX. Comptant élevé + rente 8.729 F. 1 Tête 81 ans, occupé.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

châteaux

Château (Var). Parc 4.600 m². Prix 650.000, possibil. 110 ha. Tél. 329-33-33 ou (91) 52-64-65.

forêts

Près MILLY-LA-FORET 150.000 m² bois en plusieurs lots. 2.50 F le m2. — RAYNAUD, 14, r. Lincoln. PARIS. 359-97-56.

terrains

Vend sortie TOULOUSE 25 ha terrain à bâtir autour duquel se construira prochainement lycée, centre commercial. 20 F le m2, excellent placement. TOULZA, Labège 31320.

locations non meublées Offre

Paris

MOUFFETARD. Studios refaits neufs, 900 à 1 200 F. 337-69-59.

PORT-ROYAL. Imm. neuf, stud. 705 et 1 400 F. Tél. 337-69-59.

GUY-MOQUET - Récent. Etage élevé. Studio s/jardins, tt cft, balc., tél. 850 F + ch. Mercredi, 14 h.-14 h. 30, 30, r. Championnet nº 136, escalier H - 8e étage.

TROCADERO Luxueux 160 m2 dans hôtel particulier, 7.000 F. - 387-67-91.

Région parisienne

EXCLUSIVITÉS
JOHN ARTHUR ET TIFFEN
174, bd Haussmann, Paris-8e.

PUTEAUX
Résidence BELLERIVE
2 P. cuisine équipée, tél., parking
A partir 1.280 F + charges

VISITE SUR PLACE :
34, QUAI NATIONAL (Bâtiment E) mercredi et vendredi de 12 à 16 heures, ou sur rendez-vous
924-93-33

locations non meublées Demande

Paris

Collaborateur journal cherche 2 ou 3 p., s. de bns, cuis. équipée, tél., 7e, 8e, 16e, 17e, 14e, 15e. Tél. le soir : 578-88-07, ou écr. à 6 416, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CABINET HERMES 17, rue de Bourgogne, 7e. RECH. URGENT APPTS 5/6 p. Tél. : 551-34-62 et 551-91-93.

Région parisienne

Pour Société Européenne ch. VILLAS, pavillons pr CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

16e 24, rue SINGER - Double living, cuis., s. de bains, bon état, 1.900 F charges compr. Visite ce jour, 13 h à 16 h.
COURTOIS 266-48-76 / 77 ANJ. 21-39

locations meublées Demande

Paris

CHERCHONS APPTS DE STDG PR LOCATIONS 1 A 12 MOIS OU PLUS. SERIEUSES REFERENCES OFFERTES.
PARIS PROMO 325-28-77.

propriétés

A VENDRE A MARSEILLE
Dans quartier résidentiel, propriété de 4.400 m2 bâtis, comprenant : tr. gde cuis. équipée, 2 chbres froides, gd réfectoire, 70 chbres, 2 chaudières mazout peu servi. 4 préfabriq. de 700 m2. Nombreus. dépendances + terrain de 5.110 m2 clos. Conviendrait pour clinique, école, maison de retraite, etc. Ecrire à HAVAS MARSEILLE, 46.946.

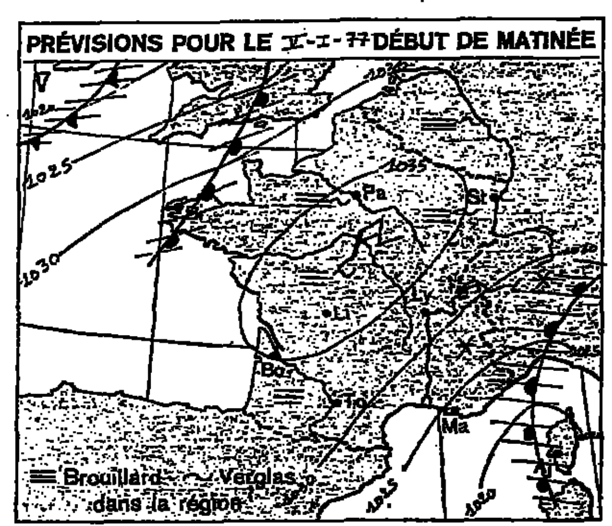
---

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 233-44-21
postes 392 et 364

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4.JANV.1977 A 0 h G.M.T. — PRÉVISIONS POUR LE ... DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⌈ orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 4 janvier à 0 heure et le mercredi 5 janvier à 24 heures :

La plus grande partie de la France demeurera sous l'influence d'un anticyclone qui n'évoluera que lentement. Toutefois, le courant perturbé océanique touchera faiblement le nord du pays, tandis que les basses pressions de Méditerranée occidentale maintiendront un temps médiocre sur le Sud-Est.

Mercredi 5 janvier, du sud des Alpes à la Corse, le temps sera très nuageux et passagèrement pluvieux (neige en montagne). Ces nuages et ces précipitations s'étendront temporairement vers l'ouest et atteindront le Bas-Languedoc et le Roussillon. Les vents, modérés ou assez forts, souffleront du secteur nord-est.

Sur les régions voisines de la Manche, le ciel se couvrira avec quelques pluies faibles, parfois précédées de neige et de verglas dans l'intérieur. Les vents deviendront modérés, de secteur sud-ouest.

Ailleurs, le temps sera froid et brumeux. Les gelées matinales seront généralement de l'ordre de −2 °C à −5 °C ; elles pourront atteindre −10 °C sur les régions enneigées de l'Est et du Nord-Est. Des brouillards givrants assez nombreux seront souvent suivis d'éclaircies, mais le ciel deviendra plus nuageux sur la Bretagne et le Bassin parisien. Les vents resteront faibles.

Mardi 4 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 037,5 millibars, soit 778,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 13 et 10 degrés ; Biarritz, 6 et −1 ; Bordeaux, 7 et −1 ; Brest, 5 et 0 ; Caen, 5 et −1 ; Cherbourg, 5 et −1 ; Clermont-Ferrand, 2 et 0 ; Dijon, 5 et 1 ; Grenoble, 3 et 0 ; Lille, 4 et −1 ; Lyon, 4 et 1 ; Marseille, 8 et 4 ; Nancy, 3 et 0 ; Nantes, 5 et −4 ; Nice, 9 et 7 ; Paris-Le Bourget, 5 et −5 ; Pau, 3 et −2 ; Perpignan, 10 et 4 ; Rennes, 5 et −3 ; Strasbourg, 4 et −1 ; Tours, 5 et −2 ; Toulouse, 6 et −1 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 7 degrés ; Amsterdam, 5 et 1 ; Athènes, 11 et 7 ; Berlin, 3 et 0 ; Bonn, 4 et 3 ; Bruxelles, 4 et 1 ; îles Canaries, 19 et 16 ; Copenhague, 2 et −1 ; Genève, 4 et 2 ; Lisbonne, 12 et 6 ; Londres, 4 et −4 ; Madrid, 8 et 0 ; Moscou, −14 et −20 ; New-York, −1 et −1 ; Palma-de-Majorque, 13 et 8 ; Rome, 16 et 10 ; Stockholm, 2 et 1 ; Téhéran, 2 et −1.

Service national

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1979

Le ministère de la défense communique :

Les jeunes gens nés en janvier, février, mars 1959 sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile au plus tard le 31 janvier 1977. Cette démarche peut être effectuée par les intéressés eux-mêmes ou par leur représentant légal.

Une documentation succincte relative au choix de la date d'appel, aux dispenses, reports, etc., est donnée dans les mairies au moment du recensement. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bureaux de recrutement.

Les jeunes gens qui n'ont pas satisfait aux obligations du recensement sont exclus du bénéfice du report spécial au-delà de vingt-trois ans (candidats à l'aide technique ou à la coopération, scientifiques du contingent, médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires).

Les jeunes gens qui, nés avant le 1er janvier 1959, auraient omis ou négligé de se faire recenser doivent se faire connaître d'urgence à la mairie de leur domicile pour régularisation de leur situation.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 2, 3 et 4 janvier 1977 :

DES LOIS

● Portant réforme de l'aide au logement ;

● Sur l'architecture ;

● Modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ;

● Modifiant l'article 189 *bis* du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale ;

● Garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction ;

● Relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » ;

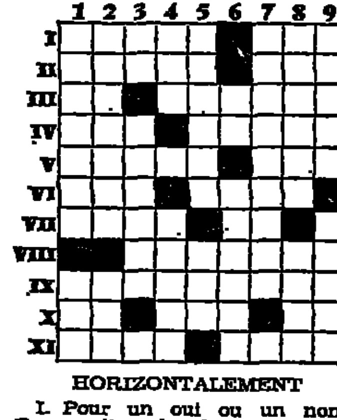
● Portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents.

UN DECRET

● Relatif aux prêts accordés aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales victimes de calamités publiques.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 653



HORIZONTALEMENT

I. Pour un oui ou un non ; Preuve d'un dur labeur manuel. — II. Ne s'attache pas du tout à l'argent ; Eveille l'attention de l'historiographe. — III. Quelque part en Chaldée ; Muets comme compagnons des bons et des mauvais jours. — IV. Récipient ; Comportait plusieurs pages. — V. Se montra résolument édifiante, sa vie durant ; Possessif. — VI. Ne se fait pas en un jour ; D'un auxiliaire. — VII. Sévit dans certaines sphères ; Préposition. — VIII. Ferai en sorte de ne pas oublier. — IX. Abaissent ceux qui veulent s'élever. — X. Sujet peu actif ; Si on désire s'en servir, il ne faut pas craindre de le secouer ; Grecque. — XI. Met paradoxalement bien des gens à sec ; Asile d'une vérité cévenole.

VERTICALEMENT

1. Les petits rapporteurs ; Pour certains, il faut bien que ça se passe. — 2. Rend un lit encore plus douillet ; Tube ou bide. — 3. Terme musical ; Permettent de gouverner contre vents et marées. — 4. Artistique, quand il s'agit de la lampe ; Fait le gros dos. — 5. Non monochromes ; Désaltère des ladies. — 6. Inspecté ; Sur la mer Noire. — 7. Porteront leurs fruits tôt ou tard. — 8. Méprisés par le piscivore ; Conseil de salubrité. — 9. Mécontents ; Léché par les flammes.

GUY BROUTY.

Solution du problème n° 1 652

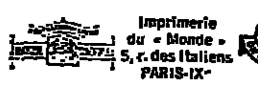
Horizontalement

I. Loup ; Clef. — II. Iule ; Rome. — III. Etisies. — IV. Nattes ; Ct. — V. Réent ; Lô. — VI. Ad ; Sa ; Man. — VII. Née ; Reus. — VIII. Assagies. — IX. Tresses. — X. Aléa ; Si. — XI. Perdues.

Verticalement

1. Lien ; Ana ; AP. — 2. Outardes ; Le. — 3. Ulite ; Ester. — 4. Pestes ; Erad. — 5. Iéna ; Gê. — 6. Crest ; Risle. — 7. Los ; Mées. — 8. EM ; Clauses. — 9. Festons ; Sil.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX° — 1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

SPORTS

Ski

RETOUR DES FRANÇAISES

Le premier slalom féminin de l'année disputé à Oberstanfen, dans les Alpes Voralberg, a vu la Suissesse Lise-Marie Morerod, la grande battue des Jeux d'Innsbruck, remporter la victoire devant Hanni Wenzel. La Française Patricia Emonet s'est classée troisième et Fabienne Serrat, prouvant également son retour en forme, septième.

— Dans le slalom spécial de Laax (Suisse), le Suédois Ingemar Stenmark a renoué avec la victoire, devançant Paul Frommelt, frère de Willy, médaille de bronze aux Jeux, champion du Liechtenstein.

DÉCÈS DE TROIS ATHLÈTES

Les circonstances ont voulu que l'on ait à enregistrer trois décès, l'un en rugby, l'autre en ski et le troisième en boxe, au cours de ces deux derniers jours.

A Saint-Jean-de-Luz, un rugbyman de l'équipe de Mont-de-Marsan, Emile Beloqui, s'est brusquement effondré au moment de la mi-temps, vraisemblablement victime d'une rupture d'anévrisme.

En Suède, un jeune espoir du ski, Steve Hedstroem, seize ans, s'est éventré en tombant — en pleine vitesse — sur son bâton. Il est décédé pendant son transfert à l'hôpital.

Enfin à Tokyo, un boxeur de vingt-quatre ans, Tahakito Kimura, est mort après deux semaines de coma. Il avait été frappé d'hémorragie cérébrale à la suite d'un k.o. C'est le onzième boxeur japonais à mourir des suites de blessures reçues sur un ring.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

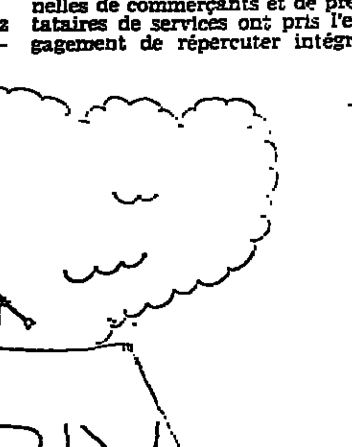
LA DEUXIÈME ÉTAPE DU PLAN BARRE

« Nous devons poursuivre avec ténacité la remise en ordre et le redressement de l'économie française »

déclare le premier ministre

Voici le texte de l'allocution prononcée à la télévision par M. Raymond Barre, lundi 3 janvier :

« Depuis ce matin, vous pouvez voir sur les vitrines de vos commerçants une affiche qui indique une diminution de la T.V.A. sur les produits qu'ils vendent. C'est une disposition importante de la politique de lutte contre l'inflation qui entre ainsi en application. Elle a pour objet de ramener le taux normal de la T.V.A. de 20 % à 17,6 %.



(Dessin de KONK.)

Trois raisons à la baisse de la T.V.A.

» Pourquoi cette opération ? Elle s'explique par trois raisons.

» — Il est en premier lieu normal que l'Etat contribue au ralentissement de la hausse des prix par une action qui lui soit propre. Il le fait en renonçant à plus de 8 milliards et demi de recettes fiscales au profit des consommateurs. J'entends souvent dire que l'Etat doit donner l'exemple. En voilà une preuve manifeste, et ce n'est pas la seule. Vous savez que les tarifs publics sont bloqués jusqu'au 1er avril 1977 et qu'ils n'augmenteront cette année que de 6,5 %. Vous savez aussi que le budget qui a été voté par le Parlement est sévère.

» — En second lieu, l'opération sur la T.V.A. a pour objet de simplifier la fiscalité de notre pays. Il y avait jusqu'ici quatre taux de T.V.A. Il n'y en aura plus que trois :

- — Le taux normal de 17,6 % ;
- — Le taux réduit de 7 % qui s'applique pour l'essentiel aux produits alimentaires ;
- — Le taux majoré de 33 1/3 % applicable à l'automobile et à divers produits de luxe.

» En troisième lieu, cette simplification de la T.V.A. s'inscrit dans une politique d'harmonisation de notre fiscalité indirecte avec celle de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

» A la suite de cette opération sur la T.V.A., les prix de la plupart des produits industriels et d'un certain nombre de services — environ le tiers des produits et services que vous consommez — doivent baisser de 2 %.

» Les organisations professionnelles de commerçants et de prestataires de services ont pris l'engagement de répercuter intégralement la baisse de la T.V.A. Je demande à tous les commerçants et prestataires de services de se conformer à cet engagement et de faire bénéficier leurs clients de la baisse des prix qui doit en résulter. Ainsi, la diminution des recettes de l'Etat pourra-t-elle profiter aux familles françaises.

» Après le gel des prix, rendu nécessaire par la forte poussée inflationniste de l'automne et dont nous enregistrons les premiers effets favorables, une nouvelle phase s'ouvre dans l'action entreprise par le gouvernement pour lutter contre la hausse des prix en France.

» A partir du 1er janvier 1977, les industriels, qui retrouvent la possibilité de fixer librement leurs prix, doivent participer à l'effort commun en souscrivant pour cette année des engagements de modération des prix : ceux qui s'y refuseraient ou qui ne respecteraient pas leurs engagements se trouveraient soumis à un strict contrôle de leurs prix.

» Dans le commerce, l'évolution des prix à la consommation devra correspondre à l'évolution des prix à la production. Enfin, les prix des services feront l'objet d'accords entre les pouvoirs publics et les professions intéressées.

» Je rappelle ces dispositions pour que les acheteurs prennent garde à des hausses de prix brutales et abusives auxquelles certains vendeurs pourraient procéder : de tels excès seraient évidemment sanctionnés sans délai.

» Nous devons en 1977 poursuivre avec ténacité la remise en ordre et le redressement de l'économie française. Nous devons pour cela éviter l'attentisme, dissiper le scepticisme, écarter le pessimisme. Et nous avons toutes raisons de le faire.

» Alors, grâce à l'effort de tous, 1977 pourra être une bonne année pour les Français et une bonne année pour la France. »

M. PINAY : l'inflation risque de compromettre les conquêtes sociales des quarante dernières années.

M. Antoine Pinay, ancien président du conseil, maire de Saint-Chamond, a déclaré lundi 3 janvier à Saint-Etienne en ouvrant la session du conseil général de la Loire : « *La relance économique s'est épuisée, l'inflation n'est pas maîtrisée, les prix continuent à monter et le nombre des chômeurs s'accroit. Je me demande si les Français ont une claire notion des dangers que présente l'inflation et de la nécessité de la combattre. (...) Si nous ne parvenons pas à la maîtriser, à plus ou moins longue échéance, elle risque de compromettre l'ensemble des conquêtes sociales des quarante dernières années.* »

M. Pinay a ajouté : « *Quelle que soit l'opinion que l'on a sur les efforts entrepris pour lutter contre l'inflation, qu'on les trouve trop sévères ou insuffisants, tardifs ou dépassés, chacun a le devoir de tout faire pour en assurer le succès.* »

LES RÉACTIONS SYNDICALES ET POLITIQUES

● *M. Jean Bornard*, secrétaire général de la C.F.T.C. : « *La C.F.T.C. avait depuis longtemps réclamé la baisse de la T.V.A. sur les produits de consommation courante. Elle craint que la conjugaison de cette baisse avec le retour à une liberté, même surveillée, des prix, ne permette pas aux consommateurs d'apprécier l'effet réel de cette mesure. Elle demande en tout cas que tout abus soit réprimé avec la plus grande vigueur et que, si les infractions se multiplient, on en revienne purement et simplement au blocage, comme la C.F.T.C. l'avait préconisé lors de la dernière réunion du Comité national des prix.* »

● *M. André Henry*, secrétaire général de la FEN : « *L'optimisme des commentaires officiels sur l'indice des prix relevé depuis trois mois ne saurait cacher la réalité, à savoir une hausse de plus de 2,5 %, c'est-à-dire sensiblement égale à celle des trimestres précédents alors même qu'était instauré, depuis le 15 septembre, un prétendu blocage des prix. Dans ces conditions, il serait pour le moins hasardeux de se fonder sur les contrôles stricts dont parle M. Barre pour espérer une action sérieuse sur les prix.* »

● *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O. : « *Nous souhaitons que la libération des prix industriels ne conduise pas à des abus. Mais l'expérience nous ayant montré que certains résistent difficilement à la tentation du profit, nous demandons le renforcement des contrôles nécessaires. De leur côté, les organisations Force ouvrière de défense des consommateurs vont intensifier leur action en vue de combattre les abus dont elles auraient connaissance.* »

● *M. Michel Rolant*, secrétaire confédéral de la C.F.D.T. : « *Les baisses de prix en janvier seront limitées. L'essentiel des 8 milliards et demi perdus par le budget de l'Etat servira à accroître les profits des entreprises. Rien de sérieux n'est engagé pour combattre les causes structurelles de l'inflation.*

» *Le gouvernement, d'accord avec le patronat, ne propose rien d'autre aux Français, aux travailleurs, que la poursuite de l'inflation, l'austérité et le chômage. La C.F.D.T., pour sa part, exprime le vœu qu'en 1977 les travailleurs soient capables, par l'action, de mettre en échec cette politique.* »

● *M. Michel Mousel*, secrétaire national du P.S.U. : « *On attendait un chef de gouvernement expliquant sa politique : ce ne fut qu'une circulaire de chef de bureau. On s'inquiétait des moyens qui seraient mis en œuvre pour que la levée du blocage ne se traduise pas par une nouvelle flambée des prix. Il n'a été question que de sanctions, bien vagues de surcroît. On voulait des précisions sur la politique salariale pour 1977, ce fut un silence total.* »

● *Le Front progressiste* (gaullistes d'opposition) : « *Pas un mot sur la montée du chômage qui accompagne la très légère décélération des prix, aucun engagement nouveau pour une répartition plus juste du revenu national permettant la réduction des écarts excessifs ou injustifiés : le premier ministre, le regard fixé sur l'échéance des élections municipales, a oublié le plan Barre, qui, entendait parvenir à maintenir l'inflation sans nuire à l'activité économique, le tout dans les meilleures conditions d'équité.* »

● *L'Union des jeunes pour le progrès* (jeunes gaullistes) « *souhaite de tout cœur le redressement économique de la France. Cependant, elle ne pense pas que le plan Barre puisse l'assurer. Le pouvoir giscardien se liquéfie au jour le jour. Or, un pouvoir politique insignifiant n'a jamais pu solutionner une crise économique. En effet, il ne pourrait obtenir le nécessaire consensus populaire.* »

● *Le Centre indépendant* estime que « *le premier ministre a montré, au cours de ces derniers mois, des qualités certaines d'homme d'Etat et d'homme de combat* ». Il souhaite par conséquent « *que la majorité présidentielle puisse très rapidement s'organiser sous son autorité pour faire face aux échéances économiques et électorales des trois prochains mois* ».

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ET LES GRANDS ÉQUILIBRES

Un habile transfert de ressources

(Suite de la première page.)

Pourquoi donc M. Barre, qui est donc le premier ministre, qui est aussi ministre de l'économie et des finances, feint-il de commettre une confusion que le chancelier de l'Echiquier britannique, pour sa part, essaie désormais, l'expérience aidant, d'éviter : prendre la hausse des prix pour l'inflation alors qu'elle n'en est qu'une conséquence parmi d'autres comme le déficit de la balance des comptes et la chute de la monnaie sur le marché des changes ?

Ce genre de simplification ne contribue guère à faire progresser dans l'opinion la compréhension du phénomène qu'il s'agit de combattre avec sa participation active. Que peuvent penser les Français lorsqu'ils apprennent que, pour s'opposer à l'inflation, le gouvernement de Londres augmente, entre autres mesures, les taxes indirectes, que celui de Rom relève la T.V.A., et qu'à Paris on l'abaisse pour obtenir le même résultat ? Au moment où l'on prône à nouveau les vertus de l'équilibre budgétaire, convient-il que l'on abandonne plusieurs milliards de rentrées fiscales ?

Un indice insuffisant

Mais ce serait en l'occurrence forcer la pensée de M. Barre que de lui faire dire plus qu'il n'a dit dans une courte intervention télévisée Il se proposait tout simplement de lancer une opération qui ne se justifie, à ses yeux, que parce qu'elle appuie d'autres éléments qui forment l'essentiel de sa stratégie. Il n'est toutefois pas inutile d'insister sur le danger que comporterait une interprétation hâtive des résultats chiffrés qu'elle permettra sans doute d'atteindre assez rapidement.

Dans l'interview qu'il avait donnée au petit écran, le 21 décembre, M. Giscard d'Estaing, à qui l'on demandait sur quel critère juger le plus aisément du succès ou de l'échec du plan Barre, avait répondu sans barguigner ce qu'aurait répondu l'homme de la rue : au ralentissement de la hausse des prix. Et le président de la République avait ajouté que de premiers signes favorables pourraient apparaître dans ce sens au cours des prochains mois. Or, dans les prochains mois, la baisse de la T.V.A se répercutera certainement sur l'indice du coût de la vie. Cette incidence purement mécanique n'aura évidemment rien à voir avec une victoire sur l'inflation. Pas plus que le relativement « bon » indice du mois de novembre, qui reflète les effets du blocage des prix. Il ne s'agit pas de jouer les paradoxes en niant que l'objectif final est bien la stabilisation relative du coût de la vie ; il s'agit de rappeler que sa réalisation peut, le cas échéant, exiger l'augmentation de certains prix, notamment de certains tarifs publics, afin de compenser le déficit des entreprises nationales, actuellement financé par ce qu'on appelle la création monétaire.

A l'origine de la création monétaire de caractère inflationniste est la nécessité, répétons-le, où se trouve le système bancaire (Banque de France comprise) d'émettre des signes monétaires contre des créances qui, pour employer le langage commun, ne sont que des traites douteuses sur l'avenir. Créances sur une Sécurité sociale menacée constamment d'insolvabilité. Créances sur des entreprises, publiques ou privées, incapables, dans les circonstances actuelles, d'engendrer elles-mêmes les ressources nécessaires pour financer le simple renouvellement de leur capital, sans parler d'investissements nouveaux, etc.

Voilà, en dernière analyse, la raison pour laquelle le franc s'affaiblit : parce que sa valeur tend à s'aligner sur celle des créances dont il est la contrepartie. Voilà aussi la raison fondamentale pour laquelle le relèvement du taux de l'intérêt est — quoi que certains aient pu en dire — une mesure indispensable dans les circonstances actuelles. La hausse du loyer de l'argent ne fait que constater la faible valeur des créances inscrites à l'actif des banques françaises et des instituts d'émission (1).

Mais à partir d'un certain seuil et dans une conjoncture aussi incertaine que celle que nous connaissons aujourd'hui, l'élévation du « coût de l'argent », comme on dit, risquerait de précipiter l'industrie dans une nouvelle récession. Il ne suffit donc pas de dire que, dans l'avenir proche, le critère sans doute le meilleur pour juger des résultats de l'expérience en cours sera la tenue du franc. Si la relative stabilité de ce dernier vis-à-vis du dollar ne pouvait être acquise qu'au prix d'un nouveau renchérissement des taux d'intérêt (portés au niveau incroyablement élevé qu'il a atteint en Grande-Bretagne et en Italie 14 % à 15 % ?) on pourrait en conclure que les tensions inflationnistes se sont encore aggravées. Encore faudra-t-il tenir compte d'un autre élément : si le franc n'était défendu qu'à coups d'emprunts étrangers, cela signifierait pareillement une nouvelle dégradation de la situation.

On regrette parfois qu'en France n'existe aucun dialogue constructif entre majorité et opposition. Tel n'est pas le cas aujourd'hui en ce qui concerne l'affaire sans doute la plus importante de la politique économique.

M. Mitterrand vient de porter à nouveau fort opportunément sur la place publique la question de l'endettement extérieur de la France. Sa légitime préoccupation rejoint celle du meilleur interprète du plan Barre, c'est-à-dire M. Barre lui-même, qui ne cesse de répéter que *« l'objectif prioritaire de la politique économique de la France est le redressement de sa balance commerciale et de sa balance des paiements »*. Le déficit de cette dernière aura été en 1976 de l'ordre de 25 milliards de francs, ce qui a conduit la France à augmenter dangereusement ses appels au crédit du marché international.

C'est en termes aussi catégoriques que s'exprime de son côté M. Michel Rocard. Le secrétaire national du parti socialiste écrit dans le numéro de décembre du mensuel *Faire* : *« Le fait de laisser penser que le souci de la balance des paiements pourrait n'être pas absolument prioritaire est purement et simplement, je pèse mes mots, suicidaire pour une expérience de gauche. Je suis donc convaincu qu'il n'y a même pas de choix sur ce point et que nous ne devons laisser aucune ambiguïté sur notre volonté d'équilibrer notre balance des paiements par notre capacité exportatrice, la capacité à réduire nos importations étant, elle, beaucoup plus lente à fournir des résultats. »*

Concrètement l'objectif ne pourra être atteint qu'à plusieurs conditions. Celle qui s'impose d'abord est de modérer la croissance des revenus intérieurs pour dégager un surplus exportable. Il y a trois mois, le programme du gouvernement sur ce point avait soulevé un grand scepticisme. Plusieurs facteurs expliquent, aujourd'hui, pourquoi un net ralentissement de la progression des salaires apparaît comme l'hypothèse la plus probable. Le premier est sans doute d'ordre politique : le gouvernement a marqué sa détermination, face notamment aux salariés de l'E.D.F., de ne pas remettre en cause son propre programme. Le second est que les entreprises du secteur privé prennent conscience de l'étroitesse de leur marge de manœuvre. Certes, le gouvernement a levé comme promis le blocage des prix ; mais le régime qu'il a institué à sa place ressemble à une liberté très surveillée. Et cela d'autant plus que M. Barre paraît résolu à user de tous les moyens de pression dont il dispose (commandes du secteur public, etc.) pour modérer la hausse des prix. Sans parler de la « taxe conjoncturelle », encore appelée « Serisette », instrument d'action à notre sens plus fictif que réel, car son efficacité serait probablement à peu près nulle au cas (heureusement peu probable) de débordement général.

Dans cette stratégie d'ensemble, l'abaissement de la T.V.A. apparaît comme un moyen supplémentaire et détourné d'opérer un transfert de ressources en faveur des entreprises, non pas parce que celles-ci sont invitées à empocher la différence (M. Barre a encore dit lundi fermement le contraire), mais par le biais des rémunérations salariales. En pesant sur l'indice des prix, on place le patronat en meilleure position pour accorder de moindres augmentations de salaires, ce qui devrait l'aider à reconstituer la capacité bénéficiaire des entreprises encore très insuffisante.

L'assainissement et le chômage

Les recommandations du gouvernement ne rencontreraient pas cet écho si elles ne correspondaient pas aux impératifs de survie de maintes entreprises. Dans le climat d'expansion débridée des années 1972 et 1973, les appels à l'orthodoxie du professeur Barre n'étaient guère entendus. Aujourd'hui, dans une atmosphère toute différente, les directives du premier ministre Barre semblent aller au-devant d'une nécessité perçue comme telle par les responsables. Le mot d'ordre est aujourd'hui aux économies : produire aux meilleurs coûts, améliorer la productivité. Les progrès de cette dernière seront sans doute substantiels en 1977, sauf en cas de chute de l'activité.

C'est ici que le nécessaire assainissement débouche sur le plus grave problème qui, à côté de l'inflation, se pose aujourd'hui aux pays occidentaux et pas seulement à la France. Le dernier rapport de l'O.C.D.E. consacré aux perspectives pour 1977 fait état d'une probable augmentation du chômage dans tous les pays industrialisés, à l'exception peut-être des Etats-Unis et du Japon. Plus que par l'opération T.V.A., les chefs d'entreprise français auront sans doute, en ce début d'année, été impressionnés par l'annonce que la sidérurgie serait appelée à licencier quatorze mille personnes. Les propos du ministre du travail, M. Christian Beullac, sur les difficultés de l'industrie obligée pendant la récession de garder un personnel surnuméraire, n'ont pas fini de produire leur effet. *« Puisqu'il nous faut licencier, faisons-le tout de suite, alors que les pouvoirs publics, pour la première fois depuis deux ans, paraissent comprendre nos raisons... »* Telle est probablement la réflexion de nombre de dirigeants d'entreprises.

Aussi le chômage risque-t-il encore d'augmenter. Dans les pays anglo-saxons, des économistes font remarquer que le sous-emploi serait moins important si les aides aux chômeurs étaient réduites. Le gouvernement français pousserait-il l'orthodoxie jusqu'à prendre une mesure aussi à contre-courant ? Le ferait-il que le problème ne serait que partiellement résolu.

Au grand soulagement de l'opinion publique et de la plupart de ses interprètes, le gouvernement Chirac avait, en septembre 1975, lancé un plan de soutien à l'économie qui a relancé l'inflation en différant simplement l'aggravation du sous-emploi. Cette « erreur » ne sera sans doute plus commise, mais el gouvernement, dans les mois, sinon dans les semaines à venir devra se préoccuper sérieusement du tonus de l'économie française.

PAUL FABRA.

(1) La baisse du taux de l'intérêt provoque mécaniquement une hausse de la valeur des créances et, à l'inverse, une hausse du taux de l'intérêt entraîne nécessairement une baisse de la valeur des créances.

CONJONCTURE

● L'INDICE DES PRIX DE DETAIL calculé par la C.G.T. a augmenté de 0.6 % en décembre par rapport à novembre et de 12.6 % en un an (décembre 1976 comparé à décembre 1975). L'indice du poste « *alimentation* » a augmenté de 0.5 % en décembre (contre 0.8 % en novembre), celui du poste « *habillement* » de 0.7 % (+ 1.2 % en novembre), celui du poste « *habitation* » de 0.8 % (+ 0.6 % en novembre), celui du poste « *hygiène-santé* » de 0.5 % (+ 0.7 %).

Le résultat de décembre marque, selon la C.G.T., une nette accélération de l'inflation par rapport aux mois précédents : + 1 % en novembre (13 % en un an), + 1.1 % en octobre (12.9 %), + 2.1 % en août-septembre (+ 12.7 %), + 1.2 % en juillet (+ 13.3 %).

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Après la mise à pied de cent trente éboueurs à Lyon

La C.F.D.T. s'inquiète d'une « certaine exploitation des chômeurs »

De notre correspondant régional

Lyon. — La direction de l'entreprise Monin Ordures Service, qui a décidé, pendant les fêtes, de mettre à pied la totalité des chargeurs qu'elle emploie à la collecte des ordures ménagères dans trois arrondissements de Lyon et dans de nombreuses communes de la banlieue-ouest de l'agglomération (*le Monde* du 1er janvier), n'a pas fait le détail : au nombre des cent trente personnes, en très grande majorité des Algériens, qui ont reçu, par lettre recommandée, une convocation préalable pour les 4, 5 ou 6 janvier (les rendez-vous sont fixés à quinze minutes d'intervalle au siège de l'entreprise) figurent des salariés qui étaient régulièrement absents les 27 et 28 décembre, journées au cours desquelles ils auraient, selon la direction, commis une faute lourde. Au cours d'une conférence de presse lundi 3 janvier, au siège de l'union départementale C.F.D.T., les responsables de la branche bâtiments et travaux publics ont cité aussi le cas d'un éboueur qui, ayant effectué sa tournée plus rapidement que d'habitude, a été interpellé par un huissier mandé par la direction et se trouve aujourd'hui au nombre des personnels sanctionnés.

« Vous avez commis une faute grave en ralentissant sérieusement le ramassage des ordures ménagères et en refusant de travailler au-delà de midi », lui a écrit, comme à chacun de ses quelque cent trente camarades, le directeur du personnel. A la première accusation, les délégués du personnel de l'entreprise répondent qu'il n'y a eu aucun ralentissement volontaire dans les tournées de ramassage. Ils font observer que, dans beaucoup de quartiers ou de communes, dont la collecte est concédée par la communauté urbaine à l'entreprise Monin, le ramassage n'avait pas eu lieu depuis quatre jours. Or dans ce délai figurait le jour de Noël, ce qui explique l'abondance exceptionnelle des détritus à collecter. *« Il suffirait de contrôler les tonnages qui ont été enregistrés à l'usine d'incinération de Gerland, où l'attente des véhicules variait de une heure à une heure trente, pour s'en convaincre »*, a expliqué M. Louis Bouillet, permanent de l'U.D.-C.F.D.T. En revanche, il est exact que les chargeurs, en conflit avec la direction depuis plusieurs mois pour des questions de réorganisation du service — conflit qui les avait poussés à faire une grève de vingt-sept jours au printemps dernier — avaient décidé de ne pas effectuer plus de huit heures de tournée. Les carnets de bord (les syndicalistes en ont une vingtaine en leur possession sur un effectif total d'une quarantaine de véhicules), qui sont remplis par les chauffeurs, au demeurant peu suspects de mansuétude à l'égard de leurs compagnons de tournée, tendraient à prouver qu'aucun des chargeurs n'a accompli moins de huit heures de travail (1). Cette conjonction des deux événements — surcroît d'ordures et refus de faire plus de huit heures — a entraîné, c'est vrai, l'abandon de poubelles pleines sur les trottoirs de certaines rues.

Cette situation méritait-elle cependant que dès le mardi 28 décembre, et au mépris des procédures réglementaires, l'annonce des licenciements soit jetée à la figure des délégués du personnel réunis pour discuter — triste ironie — de la prime de fin d'année?

Les recours des salariés devant les juridictions prud'homales réclament normalement quatre à six mois de procédure. Devraient-ils parvenir à faire triompher leur bon droit à l'issue de ces démarches que leur réintégration dans l'entreprise ne serait pas assurée pour autant. Ne peut-on craindre alors de voir la plupart de ces immigrés privés de travail et placés dans l'impossibilité d'en retrouver aisément dans le contexte économique que l'on connaît, renvoyés dans leur pays d'origine ?

La facilité avec laquelle les dirigeants de l'entreprise paraissent avoir remplacé, dès le lendemain, les cent trente salariés mis à pied en puisant pour cela dans la longue liste des demandeurs d'emploi — intérimaires ou non. — inquiète vivement les responsables syndicaux. Ils voient dans cette *« exploitation du volant des chômeurs une tentation pour le patronat de briser des conflits et de désorganiser des équipes fortement syndiquées et soudées »*. A cet égard, les cent trente salariés de Monin ne seraient-ils pas les victimes d'une opération exemplaire ?

Qui oserait affirmer que leur mise à pied d'aujourd'hui est sans lien avec leur adhésion en masse à la C.F.D.T à la fin de l'année 1974, à la lutte syndicale qu'ils ont menée au printemps dernier et à leur situation d'immigrés ? La C.F.D.T., que la décision patronale a laissé un instant désemparée, se déclare décidée à réagir. Parallèlement à la mobilisation de ses militants, elle a l'intention de saisir les conseillers de la communauté urbaine pour leur demander de réviser les concessions de service public en matière de ramassage des ordures ménagères De leur côté, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des éboueurs communaux ont déposé un préavis de grève en vue d'un mouvement de solidarité.

BERNARD ELIE.

(1) Les chargeurs sont payés sur la base d'un forfait mensuel de deux cent huit heures, qui correspond à des semaines de quarante-huit heures (six journées de huit heures). Le salaire d'un éboueur, dans ces conditions, dépasse à peine 2 000 F. Si, en accélérant l'allure, une benne et son équipage réussissent à faire leur tournée dans un délai inférieur à huit heures, le forfait reste payé sur les mêmes bases.

Débrayage aux Bennes Marrel près de Saint-Étienne contre la menace de cent soixante licenciements

De notre correspondant

Saint-Etienne. — Après avoir été mis en chômage technique durant la dernière semaine de décembre, le personnel horaire des Bennes Marrel, entreprise métallurgique stéphanoise employant 1 450 personnes dans la zone industrielle d'Andrézieux-Bouthéon, dans la banlieue stéphanoise, a débrayé lundi 3 janvier au matin et a occupé jusqu'en début d'après-midi les bureaux administratifs, pour protester contre la menace de 160 licenciements. Le P.-D.G. de l'entreprise, M. d'Assignies, a refusé de recevoir une délégation intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. (la C.G.C ne s'était pas associée au mouvement) et a fait constater par huissier l'occupation des locaux

Dans l'après-midi, quelque trois cents ouvriers se sont rendus à Saint-Etienne et ont défilé jusqu'à la préfecture, où était réuni le conseil général.

Une délégation des grévistes a remis au président du conseil général, M. Antoine Pinay, une pétition signée des représentants des cinq organisations syndicales, demandant notamment *« au conseil général de défendre les intérêts des travailleurs et de leurs familles*

Selon la direction des Bennes Marrel, qui invoque des difficultés économiques, seuls vingt-cinq salariés seraient effectivement licenciés sans autres garanties, les autres bénéficiant de préretraites, de mutations à l'intérieur de l'entreprise ou de reclassement à l'extérieur Les syndicats contestent cette façon de présenter les choses et doutent des possibilités de reclassement dans la région, compte tenu des difficultés actuelles de l'emploi.

● *Une autre usine des Bennes Marrel*, située dans la zone industrielle de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), est occupée depuis le 30 décembre par le personnel.

APRÈS L'ÉVACUATION D'HÉLIO-CACHAN

Un meeting de protestation des travailleurs du Livre parisien, consécutif à l'évacuation de l'imprimerie Hélio-Cachan par les forces de l'ordre, a eu lieu lundi après-midi 3 janvier boulevard Blanqui, à Paris.

Plusieurs responsables syndicaux ont dénoncé *« l'épreuve de force engagée par le pouvoir en ces premiers de jours de 1977, qui constitue une provocation anti-ouvrière »*. Ils ont également demandé que soit mis un terme au démantèlement des arts graphiques français et que soit effectué *« le rapatriement immédiat des travaux graphiques effectués à l'étranger »*.

Ce mardi 4 janvier, les militants du « labeur » sont convoqués à 15 heures à la Bourse du travail. Un autre meeting de la C.G.T. aura lieu à 17 heures devant l'imprimerie évacuée, à Chilly-Mazarin (Essonne).

Pour sa part, la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T a appelé les travailleurs du Livre à observer mardi *« un arrêt de travail pouvant aller d'une heure à vingt-quatre heures dans la presse et dans le labeur »*, afin de *« riposter immédiatement contre le coup de force policier à l'imprimerie Hélio-Cachan »*.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ÉNERGIE

L'ARABIE SAOUDITE VA LIVRER A LA FRANCE 35 MILLIONS DE TONNES DE PÉTROLE EN TROIS ANS

La Compagnie française des pétroles et le groupe ELF-Aquitaine sont en train de mettre au point le renouvellement du contrat d'approvisionnement de pétrole brut saoudien signé en 1974 avec la société d'Etat PETROMIN d'Arabie Saoudite. Appelé « mini-contrat », cet accord avait permis aux sociétés françaises de recevoir de manière progressive 27 millions de tonnes en trois ans, dont 12 millions en 1976.

Ce chiffre de 12 millions de tonnes pourrait être reconduit pour les trois années à venir. Payé 93 % du prix « posté », ce contrat — qui représente chaque année 10 % de la consommation française — sera particulièrement intéressant maintenant que le pétrole Arabian Light d'Arabie Saoudite est 5 % moins cher que celui des pays concurrents.

● INAUGURATION D'UN OLEODUC TURCO-IRANIEN. — Un oléoduc relie depuis le 3 janvier Kirkouk (Irak) au port de Dortyol (Turquie). L'Irak avait entrepris sa construction en juillet 1975 pour ne plus dépendre de la Syrie, son principal débouché étant jusqu'à présent le pipe-line Kirkouk-Banias qui traverse le territoire syrien et qui a cessé de fonctionner depuis le mois d'avril à la suite des événements du Liban. — *(Reuter.)*

L'ALGÉRIE RELÈVE LE PRIX DE SON PÉTROLE DE PLUS DE 10 %

Sa production s'est accrue de 9,4 % en 1976

« *Le pétrole brut algérien a été majoré à compter du 1er janvier pour refléter intégralement la décision de Doha* », a précisé l'agence Algérie Presse Service le 3 janvier, ajoutant : « *De plus, les différentiels de fret et de qualité, qui jouent en faveur du pétrole algérien par rapport au pétrole de référence, ont été substantiellement améliorés par rapport à leur niveau du dernier trimestre de l'année 1976.* »

L'A.P.S. rapporte également que l'Algérie a produit au cours de l'année 50,1 millions de tonnes de pétrole — soit une augmentation de 9,4 % — et en a retiré plus de 5 milliards de dollars de revenus. « *Le relèvement du prix de vente du pétrole brut et du condensat ainsi que la nette amélioration du prix du gaz naturel exporté* » expliquent cette hausse de 1 milliard de dollars des revenus.

Enfin, préparant l'époque de l'« après-pétrole », l'Algérie vient de décider la mise en exploitation de gisements d'uranium à partir de 1980. En 1972, le président Boumediène avait déclaré que 12 000 tonnes d'uranium et 30 000 tonnes de wolfram et d'étain avaient été inventoriées dans le Hoggar. — *(A.F.P., A.P.)*

CONSTRUCTION NAVALE

Les propositions de Tokyo ne satisfont pas la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les résultats des entretiens entre la C.E.E. et le Japon sur les mesures à envisager pour faire face à la crise de surcapacité qui atteint la construction navale « *ne sont pas satisfaisants, ou du moins pas encore satisfaisants* », a déclaré lundi 3 janvier devant les journalistes M. Loeff, directeur général des affaires industrielles à la Commission de Bruxelles.

M. Loeff dirigeait la délégation de la Commission qui s'est rendue à Tokyo fin décembre. Il a constaté que les Japonais refusaient d'accepter le programme de répartition de la production proposée par la Communauté. La C.E.E. suggère que les chantiers navals japonais et ceux des pays européens de l'O.C.D.E. se partagent par moitié les nouvelles commandes de navires. Selon la Communauté, une telle répartition est équitable, car elle correspond à la part relative du marché actuellement détenu par les Européens et les Japonais. Ce calcul prend en considération le tonnage brut construit et le degré de technicité des navires mis en chantier ; à titre d'exemple, à tonnage égal un méthanier hautement sophistiqué devrait être comptabilisé pour un chiffre plus élevé qu'un pétrolier dont la construction est moins élaborée.

Les Japonais refusent pour l'instant de prendre en considération ces données qualitatives et, de ce fait, continuent à réclamer pour leurs chantiers une fraction des commandes supérieures aux 50 % proposés par Bruxelles.

L'échec des conversations de décembre est-il définitif ? M. Loeff estime que non. Il fait remarquer que c'était la première rencontre bilatérale sur ce thème entre la C.E.E. et le Japon (les consultations sur la question des chantiers navals se déroulaient jusqu'ici exclusivement dans le cadre de l'O.C.D.E.) ; par ailleurs, le nouveau gouvernement japonais n'a pas encore arrêté sa politique dans cette affaire, du fait notamment que les chantiers navals nippons sont affectés par la crise mondiale et que toute concession faite aux Européens ne pourra qu'aggraver les effets de cette crise.

Que se passera-t-il si les autorités de Tokyo refusent de faire un geste important pour aller à la rencontre des demandes des Européens ? M. Loeff a confirmé que, dans ce cas, la Communauté pourrait être amenée à adopter des mesures de sauvegarde.

PHILIPPE LEMAITRE.

● RECTIFICATIF. — Une coupe malencontreuse dans l'article de Philippe Lemaitre sur « La tirelire euro-arabe » (supplément « *Europa* », *le Monde* du 4 janvier) a pu faire croire que « la façon relaxée » de voir les choses et le « reproche de paternalisme » s'appliquaient au groupe des Européens discutant le financement du barrage Selingué (Mali). En fait, ils concernaient les discussions qui se déroulaient au sein du groupe arabe.

AFFAIRES

Ancien président de Peugeot S.A.

M. MAURICE JORDAN EST DÉCÉDÉ

La Société des automobiles Peugeot annonce le décès de M. Maurice Jordan, président d'honneur de Peugeot S.A.

Né le 24 août 1899 à Orléans (Loiret), M. Maurice Jordan était ingénieur civil des mines. Entré en 1924 à la Société des automobiles Peugeot, comme ingénieur à la direction technique des usines de Sochaux, il devint successivement directeur administratif (en 1926) de ces usines, puis, en 1928, secrétaire général de la Société anonyme des automobiles Peugeot, directeur général adjoint (en 1933), codirecteur général (en 1941) et vice-président-directeur général (en 1947). En 1964, il succède à M. Jean-Pierre Peugeot et devient P.-D.G. de la Société des automobiles Peugeot, puis président-directeur général de la Société holding Peugeot S.A., lors de sa création en 1965. Depuis 1972, il était président d'honneur du conseil de surveillance de Peugeot S.A. et de la Société des automobiles Peugeot.

M. Maurice Jordan était également administrateur de la Société de produits alimentaires et diététiques (SOPAD) du groupe Nestlé et de la Société financière, foncière et de participation. Il avait été membre (de 1963 à 1973), puis membre honoraire du Conseil d'escompte, devenu en 1971 le Conseil consultatif de la Banque de France. M. Jordan était commandeur de la Légion d'honneur.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● SINTRA : UNE O.P.E. DE LA C.G.E. — Le groupe C.G.E., par l'intermédiaire de sa filiale, la Compagnie électro-financière, est bien à l'origine de l'offre publique d'échange sur la société de péri-informatique Sintra, comme nous l'avions laissé entendre lors de la suspension des cotations des actions Sintra (*le Monde* du 25 décembre). La C.G.E. s'engage à échanger au minimum 45 000 actions Sintra, à raison de trois actions Sintra pour une action C.I.T.-Alcatel. Si le nombre d'actions présentées est supérieur à 45 000, la C.G.E. se réserve le droit d'échanger tout ou partie des titres supplémentaires offerts. La C.G.E. portera ainsi sa participation de 36,97 % à un minimum de 52,6 %. Le conseil d'administration de Sintra s'est déclaré, dans un communiqué, « *favorable à l'O.P.E.* ». La cotation des actions Sintra devait reprendre ce mardi 4 janvier.

● FUSION DANS EURO-EXPANSION de sept sociétés du groupe Euromarché : la société Euromarché elle-même, ainsi que la Société nouvelle des magasins du Midi, la société Saint-Herblain, la Société mulhousienne de magasins, l'Union parisienne d'hypermarchés, la société Euro-Achats et la société Euro-vente. Le capital de la nouvelle firme, qui est porté de 25 à 109,25 millions de francs, est réparti entre Viniprix (28,42 %), Berthier-Saveco (25,54 %), le Printemps (24,3 %), Beaujolaise-Vegaprix (9,58 %), Fisuma (5,78 %), Genvrain-la Parisienne (5,83 %). Cette opération de regroupement intervient dans le but avoué d'une introduction éventuelle en Bourse en 1977.

A l'étranger

● LE MINISTRE ITALIEN DE L'INDUSTRIE, M. Carlo Donat Cattin, estime qu'en 1977 l'Italie pourrait compter cinq cent mille à six cent mille chômeurs de plus qu'en 1976. Dans une interview au quotidien de Turin *la Gazettea del popolo*, M. Donat Cattin précise que ses calculs se basent sur des données du ministère du Trésor et de l'O.C.D.E., qui prévoient une diminution de 1,5 à 1,6 % du produit national brut (P.N.B.) italien. Les déclarations du ministre ont suscité certains remous au sein de l'équipe gouvernementale, qui ne partage pas unanimement cette analyse, jugée par certains quelque peu « pessimiste ».

Conflits

● LA GREVE CONTINUE A LA SOFRES. — Malgré un accord sur le problème des rémunérations — augmentation de 15 % pour les bas salaires et de 10,5 % pour les salaires plus élevés à compter du 1er janvier, — la grève, commencée le 16 décembre, se poursuit à la Sofres. La direction de cette société de sondage a en effet refusé le paiement des jours de grève et le versement d'une prime de bénéfice réclamée par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Le mouvement touche les cent soixante employés du siège (bureaux d'études et informatique), les enquêteurs n'ayant pas pris part à la grève.

Énergie

● LA PRDUCTION DE PETROLE DU KOWEIT NE SERA PAS REDUITE. — Malgré l'intention des compagnies pétrolières de réduire leur achat de pétrole brut, le gouvernement du Koweït, contrairement à ce qu'avait annoncé le ministre du pétrole, a décidé de ne pas réduire sa production et de faire respecter aux compagnies pétrolières leurs contrats annuels. Celles-ci devront donc accepter les nouveaux tarifs majorés de 10 % depuis la décision de l'OPEP du 17 décembre dernier. La production actuelle est, il est vrai, déjà retombée à 1,7 million de barils par jour, soit 300 000 barils de moins que la production moyenne annuelle. — *(A.F.P., A.P.)*



AGRICULTURE

M. BONNET ENTEND MENER UNE « OPÉRATION VÉRITÉ » DANS DE NOMBREUX DOMAINES

Une « Opération vérité » doit être menée sur de nombreux points dans l'agriculture, affirme M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, dans une interview publiée mardi 4 janvier par *Sud-Ouest*. « *Il faut dire clairement un certain nombre de choses en posant clairement un certain nombre de problèmes. Non pas brutalement sans doute, mais avec suffisamment de vigueur, puisque le langage académique est impuissant à frapper l'opinion* », ajoute le ministre. Outre le Midi viticole, dont il avait dénoncé il y a dix jours les « *producteurs de bibine* » (*le Monde* du 25 décembre), M. Bonnet cite la région de Cognac, où « *des imprudences* » ont été commises, qui appellent « *des mesures pour éliminer la partie inconsidérée de l'extension du vignoble* ». Le ministre a également cité le secteur laitier, car il y a « *toujours 1,4 million de tonnes de stocks de poudre de lait* ».

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
3 JANVIER

Fléchissement

La première séance de l'année a été plutôt terne ce lundi à la Bourse de Paris, où, dans un marché peu actif, la majorité des valeurs françaises ont fléchi.

Les compartiments les plus défavorisés ont été le bâtiment (Poliet — 4 %, Lafarge — 4,7 %), la construction électrique, l'alimentation (SIAS — 4 %) et les magasins, le record de baisse étant détenu par Dollfus Mieg (— 6,9 %), aux textiles.

Toute trace de hausse n'a cependant pas disparu. Aux banques notamment, la moitié environ des titres du groupe ont encore progressé (Crédit du Nord + 5 %, Locafrance + 2,5 %, Compagnie bancaire + 1,6 %). Quant à la métallurgie, l'annonce d'une aide de l'Etat à la sidérurgie lorraine a, bien entendu, favorisé un certain nombre de titres, tels Denain NEL, Métallurgique de Normandie, Saulnes.

Les opérations relatives à la présentation des bilans de fin d'année étant terminées, le marché s'est trouvé plus ou moins livré à lui-même. L'on attendait, d'autre part, avec curiosité, le contenu de l'allocution télévisée que le premier ministre devait prononcer ce lundi soir.

Aux valeurs étrangères, la faiblesse du dollar s'est répercutée sur la tenue des américaines, qui se sont effritées. En revanche, les pétroles internationaux étaient fermes tandis que les mines d'or ont fléchi.

Sur le marché de l'or, le volume des transactions a touché son plus bas niveau depuis plusieurs années à 3,08 millions de francs soit 3 fois moins que vendredi dernier. De toute évidence, l'entrée en vigueur de la taxe de 4 % sur les négociations d'or a freiné les ardeurs. Selon quelques spécialistes, nombre de vendeurs ont préféré traiter directement avec les acquéreurs plutôt que de s'adresser aux intermédiaires habituels.

Le lingot a ainsi progressé de 265 francs à 21 495 francs et le napoléon, de 6 francs à 238 francs.

LONDRES

Nouvelle avance

Fermé trois jours à l'occasion des fêtes de fin d'année, le marché reprend son avance mardi matin pour la première séance de 1977. Progrès des industrielles. Fermeté des pétroles. Bonne tenue des fonds d'Etat. La hausse de l'or provoque une forte remontée des mines d'or, dont les gains atteignent 25 points en moyenne.

OR (ouverture) (dollars) : 136 10 contre 134 75

VALEURS	CLOTURE 3/1	COURS 4/1
War Loan 3 1/2 %	25 1/16	25 11/16
Beecham	380 ..	384 ...
British Petroleum	811	812 ..
Shell	456 1/2	457 1/2
Vickers	145 ..	147 ..
Imperial Chemical	340 1/2	345 1/2
Courtaulds	88 ..	90
De Beers	201 1/2	204 1/2
*Western Holdings	13 5/8	14 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	174 ...	174
*West Driefontein	18 5/8	18 1/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	31 déc.	3 janv.
Valeurs françaises ..	80,3	98,8
Valeurs étrangères ..	111,6	180,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	64	64

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

POLIET. — Le dividende global de l'exercice 1976 s'élèvera à 14,25 F contre 12,75 F en 1975. Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes du groupe sera de l'ordre de 2,7 milliards de francs, soit une progression d'environ 25 %.

SOFINEX. — Compte tenu de plus-values de cessions (7,13 millions) et des provisions pour dépréciation (6,38 millions), le bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 1976 s'établit à 3,83 millions de francs contre 3,63 millions. Le dividende global est fixé à 24 francs par action, inchangé par rapport au précédent.

PERNOD-RICARD. — Le conseil d'administration de la société sera saisi, début 1977, de l'opportunité d'une attribution d'actions gratuites prenant effet au 1er janvier 1976.

VINIPRIX. — Pour 1976, le bénéfice net devrait être en progrès de 12 % par rapport à 1975 (8,5 millions de francs). L'introduction probable, en 1977, des titres « Euromarché » en Bourse devrait dégager un profit exceptionnel qui majorerait sensiblement le résultat de 1977.

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Une vague de ventes bénéficiaires a déferlé lundi sur Wall Street. Mais le marché a bien encaissé le choc et l'indice des industrielles n'a finalement cédé que 4,90 points à 999,75. La baisse se chiffrait encore à 6,23 points à la mi-séance ; cependant, l'annonce par le département du commerce d'une augmentation de 2,4 % des dépenses de construction en novembre a relancé la demande.

A la fin de la séance, en dépit du fléchissement des indices, le nombre de hausses l'emportait assez nettement sur celui des baisses par 855 contre 645.

De fait, seules les grandes vedettes de la cote et les « blue chips » ont été attaquées, les valeurs de second ordre restant bien orientées.

Le sentiment général est resté assez optimiste, tandis que le gouvernement du président Ford vit ses derniers jours.

Le volume des transactions s'est élevé à 21,28 millions d'actions contre 19,17 millions lors de la dernière séance de 1976.

Indices Dow Jones : transports, 237,52 (+ 0,49) ; services publics, 108,84 (+ 0,28).

VALEURS	COURS 31/12	COURS 3/1
Alcoa	57 1/4	58 3/4
A.T.T.	63 1/2	63 3/8
Boeing	44 3/4	44 1/2
Chase Manhattan Bank	30 1/2	30 5/8
Du Pont de Nemours	135 1/8	134 3/4
Eastman Kodak	86 ..	85 3/8
Exxon	53 5/8	53 5/8
Ford	61 1/2	61 1/4
General Electric	55 5/8	55 3/8
General Foods	30 1/4	29 7/8
General Motors	78 1/2	78 ..
Goodyear	23 3/4	23 3/4
I.B.M.	279 1/4	276 1/2
I.T.T.	33 7/8	33 5/8
Kennecott	27 3/4	27 5/8
Mobil Oil	65 ..	65 1/8
Pfizer	28 3/8	28 5/8
Schlumberger	96 3/8	98 5/8
Texaco	27 3/4	27 1/2
U.A.L. Inc.	26 7/8	27 3/8
Union Carbide	61 7/8	62 ..
U.S. Steel	49 3/4	49 3/8
Westinghouse	17 5/8	17 3/8
Xerox	58 1/4	58 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/1	4/1
1 dollar (en yens) ..	292 80	291 85

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 10 1/4 %

BOURSE DE PARIS - 3 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 60	0 781	GAN (Sté) Centr.	617	615	Lyon-Alemand	98 ..	100	UFIMEG	80 15	81
5 %	62 50	4 617	Préservatrice S.A.	338	335	Paris-Réescompt	...	256	U.G.I.M.O.		112
5 % 1920-1960	144 90	4 517	Protectrice A.I.R.	245	240	Marseil. Crédit	257	257	Union Habit.	153 80	152 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
614	4,50 % 1973	811 ..	810 70	811 ..	812 ..
1638	C.N.E. 3 %	1645	1657 ..	1657	1653 ..
395	Afrique Occ.	415 10	407	409 ..	407
300	Air liquide	322	321 80	320	318 ..
56	Als. Part. ind	60 50	59 80	59 80	59 80
185	Als. Superm.	191	192 ..	192	194 ..
440	Cie Gle Eaux	490	490	480	490 ..
173	E. J. Lefebvre	189 50	186	189	182 50
52	Esso S.A.F.	55 10	55 50	55 45	56 60
161	Eurafrance	166	165 10	165 10	165 ..
335	Europe n° 1	356	362	362	355 ..
133	Olida-Caby	135	136 ..	135	137 60
95	Opfi-Paribas	88 40	c 89 50	89 40	91 ..
185	Paris-France	110 80	110 90	110 80	109
72	Pechelbronn	72 90	74	74	73
465	T.R.T.	500	500	499 50	490 ..
595	Tél. Electr.	654	648	647	638 ..
121	— (obl.)	126	c117	117	116 ..
290	Tél. Ericsson	282	282	282	287 ..
54	Terres Roug.	58 10	57 10	57 10	56 ..
169	Thomson-Br.	182 80	176 50	176 50	175 50
238 50	— (obl.)	237 50	224 ..	224	C219 80
57	Free State	59 ..	58 70	58 70	58 95
265	Gen. Electric	275 80	275 70	275 80	275
338	Gen. Motors	387 ..	388	385 50	384 10
12 50	Goldfields	12 75	12 70	12 70	12 45
16 20	Harmony	16	15 95	15 60	15 80
285	Hoechst Akti	283 50	288	289 ..	285
27	Imp. Chem.	27 80	29 ..	28 80	28 45
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
330	BASF (Akt)	334 50	338	338	335
240	Bayer	282	288	287	287
37	Buffelsfont.	37 ..	36 80	36 80	37 20
10 60	Charter	10 60	10 60	10 65	10 40
143	Chase Manh.	150 ..	149 80	149 60	150
103	Cie Pét. Imp.	107 30	107 ..	106 50	105 50
405	C.F. Fr.-Can	418	418 ..	418	426
11	De Beers (S.)	12 ..	12 ..	11 80	11 75
600	Deuts. Bank	595	604	604	602
210	Dome Mines	215	215 10	215 10	213
690	Du Pont Nem	674	674	672	680
420	East Kodak	434 80	C428	428 ..	422 20
15 50	East Rand	15 75	15 50	15 45	15 20
108	Ericsson	110 50	113 ..	113	114 ..
260	Exxon Corp.	267 80	267	266 80	268
285	Ford Motor	302 ..	302 ..	302	300
250	Royal Dutch	256 90	259 90	259 90	258 20
14 50	RioTinto Zinc	14 75	c 14 70	14 60	14 70
61	St-Helena	67 50	68 90	69 60	69 ..
470	Schlumberg.	477 20	480	480	480
37	Shell Tr. (S).	38 35	38	38	37 80
560	Siemens A.G.	556	572	565	565
47	Sony	45 45	45 70	45 95	45 50
13	Tanganyika	12 60	12 70	12 70	12 60
240	Unilever	244	244	244	243
12	Union Corp.	12 80	12 15	12 15	12 15
133	U. Min. 1/10	137 ..	138	138 90	140
108	West Driet.	108 ..	107 10	107 ..	108
40	West Deep.	41 50	41	42 ..	41
78	West Hold.	79 90	78 80	78 80	77 40
0 82	Zambia Cop.	1 09	1 10	1 12	1 17

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 974	4 945	4 96
Canada ($ can. 1)	4 912	4 915	4 88
Allemagne (100 DM)	211 025	210 660	209 25
Autriche (100 sch.)	29 695	29 715	29 60
Belgique (100 F.)	13 855	13 822	13 77
Danemark (100 krd)	86 270	86 070	85 25
Espagne (100 pes.)	7 289	7 251	7 06
Grande-Bretagne (£ 1)	8 465	8 438	8 45
Italie (1 000 lires)	5 682	5 661	5 425
Norvège (100 k)	96 400	95 970	96 25
Pays-Bas (100 fl.)	202 375	202 050	200 50
Portugal (100 esc.)	16 840	15 800	15
Suède (100 krs)	120 620	120 420	119 75
Suisse (100 fr.)	203 350	202 425	202 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/1
Or fin (kilo en barre)	21225	21450
Or fin (kilo en lingot)	21230	21495
Pièce française (20 fr.)	232	238 ..
Pièce française (10 fr.)	198	200
Pièce suisse (20 fr.)	206 50	208 10
Union latine (20 fr.)	194 80	210 ..
Souverain	220	222
Pièce de 20 dollars	1010 40	1041 80
Pièce de 10 dollars	520	530 ..
Pièce de 5 dollars	340 10	...
Pièce de 50 pesos	871 ..	890
Pièce de 10 florins	285 50	212 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 4 janvier 1977 a été tiré à 599 983 exemplaires.

A B C D E F G

LA RENTRÉE SOLENNELLE DES JURIDICTIONS

Le procureur général de Paris vilipende les « doctrinaires épuisés de contestation »

En présence de M. Olivier Guichard, garde des sceaux, la rentrée solennelle des juridictions a eu lieu lundi 3 janvier. Le ministre d'Etat s'est rendu successivement à la Cour de cassation et à la première présidence de la cour d'appel.

Le discours de M. Paul-André Sadon, procureur général, porte, d'une part, sur *« l'action du ministère public dans le domaine civil, commercial et social »*, d'autre part, sur sa *« conception du rôle de la justice pénale »*.

Sur le premier point, M. Sadon observe : « *Le parquet ne joue pas toujours pleinement le rôle qui lui revient et que lui confère sa vocation à représenter et à défendre les intérêts généraux de la collectivité devant toutes les juridictions (...). De plus en plus, en effet, l'évolution du contentieux judiciaire autre que pénal s'oriente vers le droit social et le droit des affaires (...).* » Or, « *devant les juridictions civiles, commerciales ou sociales, le ministère public n'est pas partie, il n'est contre personne, sa sérénité naturelle s'en trouve renforcée* ».

Puis, le procureur général dit combien il « *souffre* » des critiques, « *en sens opposé d'ailleurs* », dont est l'objet la justice. « *Parmi ces critiques*, dit-il, *les unes émanent de doctrinaires, de petits cercles épuisés de contestation, de personnes qui, par snobisme ou intellectualisme, veulent toujours être à la pointe des idées qu'ils croient les plus modernes. Pour eux, toute sanction en cette matière est, dans son principe, condamnable ; ils contemplent ceux qui souhaitent une répression rapide et dissuasive avec une sorte de mépris attristé ; ils dénoncent ce comportement comme simpliste, voire même arriéré.*

» *Ils utilisent avec talent et sans relâche toutes les ressources que leur offrent les médias pour solliciter adroitement la sensibilité naturelle de nos concitoyens, qu'ils abusent ; ils s'émeuvent du sort de tel prévenu, accusé ou condamné ; ils ne pèchent jamais par excès d'intérêt pour les victimes et réservent leur compassion à ceux dont souffrent les victimes. Ils dénoncent, sans le moindre élément de preuve, l'injustice de la justice et les tendances morbides de la répression judiciaire (...).* »

« *Mais d'autres*, remarque M. Sadon, *qui représentent l'opinion publique moyenne, estiment que les victimes ont un sentiment d'abandon, de délaissement, qu'elles hésitent à porter plainte, de crainte d'ennuis, de menaces, de représailles ; que la solidarité qui existait naguère autour d'elles a disparu, que les témoins des actes de violences refusent de témoigner, pour n'être pas importunés. (...)*

» *Cette impression de déréliction que les victimes peuvent à bon droit ressentir, ne la trouvent-ils pas aussi dans la glorification, dans une certaine mesure, des auteurs de la violence : les anciens détenus n'ont pas beaucoup de mal à se faire publier par les éditeurs ; la littérature, que j'appellerai pénitentiaire, fleurit. N'a-t-on pas entendu dans des amphithéâtres d'anciens malfaiteurs reconvertis dans le succès littéraire ? Les vieillards molestés, les commerçants dévalisés, les encaisseurs blessés ont dû en tirer une vive satisfaction (...) !* »

M. Sadon conclut : « *Il nous faut une justice prompte, ferme, forte, rigoureuse, mais pas implacable, comprise et bien ressentie de l'opinion publique. (...)*

» *Je vous donne mon verdict : Margot a raison contre Marie-Chantal.* »

332 037 procédures

Après le discours de M. Sadon, M. Martin Kirsch, avocat général, a indiqué que le nombre total des affaires à juger, qui était de 55 269 en 1974, de 55 648 en 1975, est tombé à 55 000 en 1976. Quant au nombre des affaires terminées, il a aumenté (28 447 en 1975, 31 108 en 1976).

M. Kirsch souligne que, en matière civile et commerciale, le chiffre des affaires nouvelles représente actuellement une augmentation de 26 % par rapport à la période 1968 à 1972 (14 654 affaires contre 11 600) et que, par conséquent, « *le déficit d'affaires à juger s'accroit d'année en année* ».

En matière prud'homale, le magistrat indique qu' « *en se reportant à dix ans en arrière, on constate que le nombre annuel d'affaires nouvelles a augmenté de plus de 50 % et que le passif a plus que quadruplé : 625 en 1966, 2 808 en 1976* ».

En matière pénale, l'augmentation du nombre des affaires est également sensible. « *Il restait au 1er janvier 1976 : 3 467 affaires correctionnelles à juger. Au cours de l'année, 8 650 ont été terminées et il est entré 9 680 affaires nouvelles ; il reste donc à juger 4 497 affaires.* »

Le nombre des procédures enregistrées au parquet de Paris a été de 332 037 pour les onze premiers mois de 1976 (140 000 procédures au parquet de Bobigny, 120 000 à celui de Nanterre, 15 % d'augmentation à celui de Créteil). La cour d'assises a rendu en 1976 151 arrêts, et 227 affaires nouvelles sont inscrites à son rôle.

Les chiffres cités pour l'année 1976 concernent seulement les onze premiers mois.

A la Cour de cassation

A l'audience solennelle de la Cour de cassation, M. Marie-Daniel Monguilan, premier président, s'est adressé à M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, ministre de la justice. Il a notamment déclaré : « *Je vous ai entendu dire que le budget de la justice vous paraissait dérisoire, ce qui nous laisse bien augurer de l'avenir. L'effort budgétaire doit être, en effet, poursuivi sans relâche jusqu'à ce que chaque chambre civile ait retrouvé l'effectif traditionnel de quinze conseillers, la chambre criminelle ayant, quant à elle, besoin de vingt et un conseillers pour former les trois sections nécessaires à une prompte solution des pourvois. (...)* »

Pour sa part, M. Guy Chavanon, procureur général, a dressé le bilan de l'activité de la Cour de cassation durant l'année 1976 : en matière civile, les cinq chambres de la Cour ont reçu 7 852 affaires — 219 de plus que l'an dernier — et en ont terminé 6 980 — 455 de plus que l'an dernier. Le nombre des affaires restant à juger au 31 décembre était de 10 157. En matière pénale, la chambre criminelle a reçu 3 686 affaires et en a terminé 3 635. Elle a prononcé 373 cassations. Le nombre des affaires non jugées au 31 décembre est de 2 181.

Les esprits forts

M. Paul-André Sadon a raison. M. Paul-André Sadon a tort.

Raison, bien sûr, lorsqu'il cherche, après d'autres, à sortir le parquet du carcan pénal où il s'est enfermé, plus par sa faute d'ailleurs que par les prescriptions de la loi. Dire le droit partout, et non pas exiger la sanction, était une mission que le ministère public aurait dû réclamer sans qu'on la lui concède. On pourrait même avancer qu'il ne serait pas mal que, devant les juridictions pénales, ce ministère public se préoccupe plus de rappeler le droit que d'exiger des peines.

Mais l'entreprise de M. Sadon capote dès qu'il s'écarte du classique discours judiciaire. Il échoue quant au style. Il se trompe quant au fond. Voulant pourfendre, sur le ton usé du persiflage, la minorité qui attend de la société contemporaine qu'elle se défende dignement, c'est-à-dire en étant regardante sur les moyens, le procureur général de Paris complait à un camp qui n'a pour lui que la permanence. Celui pour qui, avant-guerre, les bagnes d'enfants étaient « une bonne médecine » à l'usage des adolescents réputés difficiles ; celui pour qui, naguère, il était légitime que les prisons ne fussent pas chauffées en hiver, même si elles étaient situées en plein Massif Central ; celui pour qui tout progrès social sent le soufre.

Ceux qui ont voulu ménager, pour le pire délinquant, un reste de condition humaine, ont toujours paru, hier et aujourd'hui, quelquefois des destructeurs de l'ordre soical, le plus souvent des rêveurs un peu niais. Hier pas plus qu'aujourd'hui, ils ne fréquentent les salons, mais la plupart meurent comme ils ont vécu et servi : obscurément.

Ce sont pourtant leurs idées, rassemblées par d'autzes qu'eux, que le procureur général, dédaigneux des cheminements de la loi, mais respectueux des textes, applique et fait appliquer chaque jour. — Ph. B.

LE F.M.I. PRÊTE 3,90 MILLIARDS DE DOLLARS A LA GRANDE-BRETAGNE

Epilogue d'une négociation qui aura durée presque deux mois, le Fonds monétaire international a publié lundi 3 janvier un communiqué annonçant officiellement l'octroi d'une ligne de crédit de 3,9 milliards de dollars à la Grande-Bretagne. Celle-ci ne pourra tirer au cours des douze mois à venir que 1 950 millions de droits de tirage spéciaux (1 D.T.S. = 1,15 dollar), le reste étant disponible au cours de l'année 1978. Le premier tirage, égal à 1,15 milliard de dollars, aura sans doute lieu dans les jours prochains. Comme on le sait, ce crédit sera financé pour la plus grande partie par des ressources que les pays signataires des accords généraux d'emprunt de 1962 ont décidé de fournir au Fonds monétaire. Les plus importantes contributions viennent des Etats-Unis (945 millions de D. T. S.), de l'Allemagne fédérale (785 millions), du Japon (555 millions) et de la Suisse (308 millions). La contribution française s'élève à 50 millions de D. T. S.

Le communiqué du F.M.I. fait encore savoir que cette institution établira avant le 16 janvier 1978 un bilan des progrès accomplis par l'économie britannique dans la voie du redressement. Le prêt de 3,9 milliards de dollars, le plus important jamais encore consenti par le F.M.I., a été subordonné à un certain nombre de conditions, dont l'une est la réduction au cours des deux années à venir du déficit du secteur public pour un montant égal à 2,5 milliards de livres sterling.

La baisse du dollar se poursuivait encore mardi matin. A Paris, le cours de la devise américaine tombait aux environs de 4,93 francs, tandis qu'à Francfort il s'établissait à 2,34 DM, niveau le plus bas depuis juin 1975. Le dollar baissant à la fois sur ces deux places (et pratiquement sur toutes les autres), la cotation du deutschemark en francs n'a guère varié : elle était de 2,1060 francs. Quant à la livre sterling, elle se maintenait au-dessus de 1,70 dollars.

● *Un rassemblement aura lieu* le mercredi 5 janvier, à 18 heures, devant la mairie du 20e arrondissement, place Gambetta, pour protester contre l'expulsion de l'Association M.J.C.-Théâtre des Deux-Portes, à l'appel des animateurs de cette maison. D'autre part, un recours suspensif a été déposé devant le Conseil d'Etat contre la décision du tribunal administratif de Paris, favorable à l'arrêté d'expulsion pris par le préfet.

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT EN RHODÉSIE

M. Ivor Richard tente de faire admettre à M. Vorster la nomination d'un commissaire britannique à Salisbury

De notre correspondante

Johannesbourg. — M. Ivor Richard, représentant britannique à l'O.N.U. et président de la conférence de Genève sur la Rhodésie, a qualifié d'« *utile et constructif* » son entretien avec le premier ministre sud-africain, M. John Vorster, lundi 3 décembre. Il ne semble pas toutefois qu'il soit parvenu à une solution pour débloquer les pourparlers de Genève.

« *Je n'ai jamais pensé qu'il serait facile de parvenir à un accord, mais je n'ai jamais pensé non plus que ce serait impossible* », a assuré M. Richard dans une conférence de presse à l'ambassade de Grande-Bretagne à Pretoria, lundi, en fin d'après-midi. Il a cependant ajouté qu'il n'était pas impossible que la date de la reprise des travaux de la conférence, initialement fixée au 17 janvier, soit repoussée.

M. Richard entreprend depuis le 30 décembre une série de consultations à travers l'Afrique australe. Avant de venir en Afrique du Sud dimanche 2 janvier, il s'est rendu en Zambie, où il a rencontré le président Kenneth Kaunda, et en Rhodésie, où il a eu un entretien avec M. Smith, puis avec l'évêque Muzorewa, président de l'United African National Council (U.A.N.C.) et le leader de la Zimbabwe United Peoples Organisation (ZUPO), récemment formée par d'anciens ministres noirs de M. Smith.

Mardi matin, il devait se rendre à Gaberones (Botswana), d'où il gagnera le Mozambique, puis la Tanzanie.

Le diplomate britannique semblait beaucoup plus détendu après ses trois heures d'entretiens avec M. Vorster qu'après ses deux heures de discussions avec le premier ministre rhodésien. (*Le Monde* du 4 janvier). Il est pourtant peu probable qu'il ait entendu des propos très différents. Le premier ministre sud-africain avait donné le ton dans son message de bonne année. Sa phrase : « *La conférence de Genève a subi un sérieux revers après le refus apparent de certains délégués de négocier un réglement dans le cadre délimité par le plan anglo-américain* », est à rapprocher des affirmations récentes de M. Smith. Tous deux s'entendent pour rejeter le piétinement des négociations sur les dirigeants nationalistes africains et s'en tiennent au « plan » proposé par M. Kissinger en septembre dernier au cours de son périple en Afrique australe.

Si l'on se réfère aux commentaires de la radio nationale sud-africaine (S.A.B.C.), on voit mal aujourd'hui M. Vorster contraindre M. Smith à s'écarter du plan anglo-américain qui a débouché sur l'ouverture de la conférence de Genève. Samedi, un commentateur a affirmé préférer que celle-ci échoue plutôt que de la voir « *réussir au prix de concessions supplémentaires aux nationalistes africains* ».

Toujours au cours de la conférence de presse de Pretoria, M. Richard a expliqué que s'il accomplit aujourd'hui cette mission en Afrique australe, c'est parce qu'il croit que la conférence ne peut reprendre sans un élément nouveau.

« *D'un côté, la population blanche de Rhodésie est en droit de demander que la transition du gouvernement de la minorité à celui de la majorité se fasse dans l'ordre et pacifiquement, de s'assurer un rôle dans le gouvernement intérimaire et une place dans un éventuel pays indépendant.*

» *De l'autre, la majorité de la population rhodésienne veut l'assurance que l'accession de la majorité au pouvoir est irréversible.*

» *Il me semble qu'au lieu d'essayer de rassurer les deux parties, on pourrait envisager une présence directe britannique dans un gouvernement intérimaire. Celle-ci maintiendrait l'équilibre en agissant impartialement...* »

Interrogé sur la réaction de M. Smith à ses propositions, M. Richard a expliqué : « *Je ne sais pas à quel point l'idée d'un commissaire-président britannique répugne à M. Smith (...). Je pense qu'il va y réfléchir calmement pendant mon absence; nous devons prendre notre temps.* »

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *Un officier, quatre nationalistes africains et treize civils* ont été tués au cours de plusieurs opérations ces jours derniers en Rhodésie, indique un communiqué officiel publié lundi 3 janvier à Salisbury. — (*A.F.P.*)

LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MET EN CAUSE LA CONCENTRATION DES EFFORTS DE RECHERCHE

Président de l'Académie des sciences depuis le 29 novembre dernier, M. Jean Coulomb a déclaré, lundi 3 janvier, à l'occasion de la séance de rentrée, que l'Académie allait lancer deux études. La première portera sur le phénomène d'agressivité ; elle sera faite en collaboration avec l'Académie des sciences morales et politiques. La seconde étude aura pour thème principal « *une meilleure utilisation des cerveaux scientifiques français* ». M. Coulomb estime que les difficultés actuelles de la recherche ne sont pas seulement dues « *au manque d'argent, si cruel soit-il* ». Il a mis en cause « *la politique de concentration des efforts* », peu compatible avec la multiplication et l'autonomie des universités, et qui « *pourrait sans doute être tempérée par un souci de flexibilité et de réassurance contre des erreurs toujours possibles* ».

● *M. Jean-Louis Dinaut*, dix-neuf ans, qui avait inhalé une trop forte quantité de trichloréthylène, a succombé, jeudi 30 décembre, à l'hôpital de Cavaillon. En l'espace de cinq jours, c'est le troisième jeune d'une vingtaine d'années qui meurt de la drogue, dans le Sud-Est de la France.

Répondant aux vœux du général Méry

UNE DÉFENSE NATIONALE REPOSE SUR LA PARTICIPATION DU PEUPLE FRANÇAIS TOUT ENTIER déclare M. Bourges

« *Une défense véritablement nationale et indépendante repose tout à la fois sur la possession d'un armement nucléaire de dissuasion et sur la participation du peuple français tout entier*, a déclaré M. Yvon Bourges, ministre de la défense, en réponse, lundi 3 janvier, à Paris, aux vœux que le chef d'état-major des armées, le général Guy Méry, lui a présentés au nom des armées françaises.

» *Pour la sûreté des armes nucléaires, pour la crédibilité de la politique, pour la protection des terres françaises, pour la sécurité des approvisionnements, nos trois armées doivent disposer de capacités et de moyens appropriés. Si nous n'avons plus une armée d'effectifs, il est des exigences qu'on ne peut sans danger méconnaître, de même qu'un effort constant doit être poursuivi pour l'amélioration qualitative des armes et de leurs systèmes. Telles sont les données et les objectifs auxquels se tient le gouvernement* », a précisé le ministre de la défense, qui a tenu à expliquer les raisons pour lesquelles une réorganisation de l'armée de terre a été décidée en 1976.

« *Le but est de disposer de grandes unités mobiles et souples, aptes à des missions diverses, opérationnelles par elles-mêmes ou dans des cadres organiques adaptés, à la capacité de combat accrue pour un moindre coût relatif. Une telle réforme, désormais fixée, nécessite pour sa réalisation globale des délais que nous nous attacherons à réduire le plus possible. Je souhaite qu'elle s'accompagne d'un redéploiement des unités sur le territoire et en particulier au bénéfice de villes moyennes où elles seront accueillies avec ferveur* », a conclu M. Bourges.

Les propos du ministre de la défense constituaient, de toute évidence, une mise au point du gouvernement après des déclarations de l'ancien premier ministre, M. Jacques Chirac, en faveur d'une armée de volontaires.

Au Tchad

M. OUADDEY AFFIRME ÊTRE « SEUL EN MESURE » DE DISCUTER DE LA LIBÉRATION DE Mme CLAUSTRE

Dans un communiqué diffusé lundi 3 janvier, M. Goukouni Ouaddey, président du conseil de commandement des forces armées du nord du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), assure détenir Mme Claustre.

Le texte précise : « *Hissène Habré a été démis de ses fonctions de commandement au cours de la conférence qui s'est tenue à Yebbi-Bou, dans le nord du Tchad, le 18 octobre 1976, entre tous les membres des forces armées du nord.*

» *Quant à la déclaration qu'a faite Abba Siddik, le 9 novembre dernier à Alger, comme quoi Mme Claustre serait en son pouvoir, j'affirme qu'elle est fausse.* »

A propos du Dr Abba Siddik, le communiqué indique : « *Nous n'acceptons pas qu'il se proclame lui-même secrétaire général du FROLINAT et se permette de prétendre qu'il contrôle la première et la deuxième armée.*

» *Seul, le conseil de commandement des forces armées du nord est en mesure de discuter de la libération de Mme Claustre.* »

[Dès novembre (« le Monde » du 19 novembre), M. Goukouni Ouaddey, fils du Derdel, chef supérieur des tribus toubbous, avait fait savoir que, détenant l'ethnologue française, il souhaitait en négocier personnellement la libération.]

هكذا من الأصل

TRENTIÈME ANNÉE (1977) — N° 1 470 SÉLECTION HEBDOMADAIRE DU JEUDI 30 DÉCEMBRE AU MERCREDI 5 JANVIER

DIRECTEUR : Jacques FAUVET
FONDATEUR : Hubert BEUVE-MÉRY

DIRECTION
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
5, RUE DES ITALIENS, 75009 PARIS

TÉLÉPHONE : 246-72-23
Adresse télégraphique : JOURMONDE PARIS

Le Monde

N° 1470

Canada, 0,40 $ can.; Côte-d'Ivoire, 80 fr.; Egypte, 14 p.; Grèce, 20 dr.; Hollande, 1,15 fl.; Indonésie, 250 Rp.; Israël, 2,75 L.I.; Liban, 100 p.; Sénégal, 85 fr.; Singapour, 1,50 $ sing.; Turquie, 3,50 L.T.; U.S.A., 0,35 $ U.S.

ABONNEMENT :	Six mois	Un an
France	F 35	F 60
Etranger	F 48	F 85

(Tarifs avion page 7.)
CHEQUE POSTAL : PARIS N° 4207-23

L'année du sang africain

Si quelque part sur la planète, comme naguère au Vietnam ou au Proche-Orient, s'annonce une année sanglante, c'est de toute évidence en Afrique. Déjà, la triste accoutumance aux tragédies a fait son œuvre, et l'opinion s'émeut moins des bilans de plus en plus lourds publiés à Salisbury et à Pretoria. Pourtant, chaque jour le scénario trop connu de la répression et de la révolte se répète une fois de plus ; chaque jour, de la part des pouvoirs en place, les déclarations tant entendues sur le « dernier quart d'heure » sont à nouveau dans la bouche de dirigeants à qui l'illusion tient lieu d'espoir.

Le 1er janvier, le président de la conférence de Genève sur la Rhodésie, M. Ivor Richard, s'est rendu à Salisbury pour tenter de conjurer le désastre. Après des semaines de vaines négociations, comment un diplomate britannique bien intentionné parviendrait-il à faire le miracle que nul n'attend plus désormais ? L'ancienne « puissance coloniale », qui subit naguère de colons rebelles le camouflet de l'indépendance unilatérale, s'est enfin résignée à jouer un « rôle direct » dans le processus conduisant à la paix. Mais ayant à jamais exclu toute intervention militaire et même tout moyen sérieux de pression, la Grande-Bretagne voit ses propositions, pourtant timides, qualifiées d'« irréalistes » par M. Smith, premier ministre de l'Etat qui la défia naguère. L'espoir insensé de l'emporter en « cassant du guérillero », qui anima sous d'autres cieux tant d'adversaires des décolonisations, transforme en bulletins de victoire, à Salisbury, les bilans quotidiens d'une armée qui, à un Blanc contre vingt Noirs, ne pourra jamais durablement imposer sa solution.

A Pretoria, la situation ne s'annonce pas moins sombre. Rien n'indique, en effet, que M. Vorster se soit décidé à admettre que, là encore, l'intransigeance ne menait à rien, sinon au désastre pour ses concitoyens. Sur le plan intérieur, les arrestations massives tiennent lieu de politique. Les affrontements de plus en plus sanglants et fréquents entre ethnies ou catégories sociales noires rassurent à bon compte les Blancs, qui voient dans les divisions de l'« adversaire » une garantie pour leur domination.

Un peu partout, la politique du pire semble inspirer bon nombre de décisions. En Namibie, l'enlisement de la conférence de Windhoek va de pair avec l'intensification de la guérilla. Par une décision sans précédent, qui pourrait être lourde de conséquences, les Nations unies elles-mêmes semblent avoir désespéré du règlement négocié d'un conflit en apportant dans le seul cas du territoire illégalement administré par Pretoria leur soutien éclatant à la « lutte armée ». Chacun semble avoir pris son parti des massacres qui se préparent, comme si, instruits par trop d'expériences, la communauté internationale estimait que les rapports de forces au sein de ses futurs membres et les modalités des accessions à l'indépendance ne pouvaient se dégager clairement qu'après un bain de sang.

Pourtant, et on le voit actuellement en Angola, ni la seule victoire militaire ni l'aide d'alliés extérieurs au continent ne peuvent fonder sur des bases stables de nouveaux pays menacés par l'éclatement ethnique, les convoitises de grandes puissances et le vertige du surarmement. Le président Senghor, répétant récemment à ce propos ses « inquiétudes », est l'un des rares Africains à proclamer que l'intransigeance et l'aveuglement sont en train de transformer leur continent, mal décolonisé et doté de trop de faux amis, en champ clos des guerres de la fin du siècle.

(Lundi 3 janvier)

DEUX NOUVEAUX PAS VERS LA DÉMOCRATIE EN ESPAGNE

• Le gouvernement supprime les tribunaux d'exception
• Après la libération de M. Santiago Carrillo, le P.C.E. pourrait avoir rapidement droit de cité

Le gouvernement espagnol, réuni en conseil des ministres le jeudi 30 décembre, a décidé de supprimer les juridictions d'exception : tribunal d'ordre public et tribunal des délits monétaires. La justice militaire n'a plus compétence pour les délits de terrorisme commis par des civils. Ainsi se trouvent en grande partie annulés les effets du décret-loi antiterrorisme. L'unité de juridiction est pratiquement rétablie. Le même jour, M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste, et les sept autres membres du comité exécutif du P.C., qui avaient été arrêtés le 22 décembre, ont été mis en liberté sous caution. Beaucoup d'observateurs tiennent cette mesure pour une reconnaissance de fait du parti communiste.

De notre correspondant

Madrid. — A 14 h. 45, jeudi 30 décembre, M. Carrillo, accompagné de l'un de ses avocats et de son épouse, sortait de l'infirmerie de la prison madrilène de Carabanchel, où le dirigeant communiste était détenu. Quelques instants plus tard sortaient de la prison six autres membres du comité exécutif du P.C.E., tandis que Mme Pilar Bravo était libérée de la prison de femmes de Yeserias. M. Carrillo voulut donner une conférence de presse à 19 heures, mais celle-ci fut interdite par le gouverneur civil de Madrid, parce que l'autorisation n'avait pas été demandée.

Les cautions imposées par le magistrat sont de 300 000 pesetas (21 000 F) pour le secrétaire général, de 200 000 pesetas pour les quatre dirigeants ayant des antécédents judiciaires (Mme Pilar Bravo, MM. Simon Sanchez Montero, Santiago Alvarez et Victoriano Dies Cardiel) et de 150 000 pesetas pour ceux qui n'avaient pas encore eu affaire à la justice (MM. Jaime Ballesteros, Julio Aristizabal et Manuel Azcarate). Les personnes soumises au régime de la liberté provisoire peuvent se déplacer à leur guise sur le territoire national, mais doivent se présenter au juge les 1er et 15 de chaque mois. En fait, le séjour en Espagne de M. Carrillo est maintenant « légalisé », et il lui sera délivré, comme à n'importe quel citoyen espagnol, une carte d'identité.

Le principe d'unité de juridiction

Me Manuel Lopez, avocat du dirigeant communiste, nous a déclaré : « *Pour moi, ce fut une surprise. Jeudi, à 13 heures, le juge du tribunal d'ordre public m'avait dit qu'il ne savait pas s'il allait décider la liberté provisoire ni, éventuellement, quel serait le montant de la caution. Peu après, il m'appelait de nouveau. Dès que j'eus déposé la caution, il me communiqua l'ordre de liberté provisoire.* »

La suppression des juridictions d'exception est plus importante encore que la mise en liberté des dirigeants communistes. Il y a quelques jours, le tribunal d'ordre public avait été défini par un manifeste de l'association Justice démocratique (qui regroupe des magistrats membres de l'opposition) dans les termes suivants : « *Ce n'est pas un tribunal de justice, mais une juridiction spéciale, dépourvue de toute garantie d'indépendance, créée sous la dictature du général Franco au service de ses objectifs de répression, contre toutes les idées politiques et les personnes qui s'opposaient à lui.* »

Le fait de retirer à la justice militaire la compétence sur les civils accusés de terrorisme restaure le principe d'unité de la juridiction. Cette mesure rend service aux militaires eux-mêmes, car ils n'étaient pas satisfaits d'assumer des missions qui n'étaient pas de leur ressort. Désormais la juridiction militaire se consacrera exclusivement aux tâches pour lesquelles elle avait été créée. Les magistrats militaires ne jugeront plus que des militaires ou des civils dont l'action porte préjudice à l'armée.

Les causes en instance devant ces juridictions d'exception vont être transférées à deux nouveaux tribunaux civils de Madrid, créés par le conseil des ministres. Quant au décret-loi anti-terrorisme, il est, sinon dans son existence, du moins dans ses effets, abrogé. C'est en vertu de ce décret-loi que fut créé le conseil de guerre qui condamna à mort cinq militants de l'ETA et du FRAP exécutés le 27 septembre 1975.

La décision du conseil des ministres apparaît à beaucoup comme le prélude à une amnistie totale. En effet, tous les prisonniers politiques déjà condamnés ou en instance de jugement étaient déférés à ces juridictions d'exception.

Le président Suarez paraît donc vraiment décidé à poursuivre la démocratisation. Le 29 décembre, M. José-Antonio Giron, président de la Confédération nationale des anciens combattants franquistes, déclarait au quotidien de Barcelone, *la Vanguardia* : « *Le système n'a pas été renversé, mais livré* » ; en ce moment, ajoutait-il, on ressent « *l'absence définitive du Caudillo et l'inconséquence de ses exécuteurs testamentaires* ».

Il ne semble pourtant pas qu'il en soit ainsi. L'armée reste fidèle au roi Juan Carlos, considéré comme l'authentique « *moteur du changement* ». En outre, pour les Espagnols qui n'ont pas participé à la guerre civile (80 % de la population actuelle du pays), M. Carrillo est un homme politique parmi d'autres, et il est possible que la « légalisation » de ce dirigeant ait pour résultat de le « démythifier ».

Il paraît maintenant difficile de refuser l'entrée en Espagne à Mme Dolores Ibarruri (« la Pasionaria »), présidente du parti communiste. Cela signifie-t-il la légalisation du parti excommunié ? Pas nécessairement. Mais tout porte à croire que les communistes auront droit de cité avant les élections constituantes prévues pour mai.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

(Samedi 1er janvier)

Pékin admet la persistance de « problèmes » dans plusieurs provinces

Des informations, encore confuses et contradictoires, sur la nature et l'ampleur des troubles reprochés à la « bande des quatre », continuent d'être diffusées à Pékin. Dimanche 2 janvier, un officiel a révélé à des journalistes occidentaux que les affrontements entre « factions rivales » suscités par les dirigeants déchus avaient, après leur arrestation, « laissé subsister quelques problèmes », mais que les informations diffusées à l'étranger à propos des troubles laissaient croire à tort que « ce qui est passé est actuel... ». Selon ce responsable chinois, l'annonce de l'arrestation de la « bande » aurait « mis fin aux inimitiés et aux combats ».

Toutefois, selon notre correspondant, des signes d'agitation ont été enregistrés dans dix provinces après octobre, date de l'arrestation des « quatre ».

Selon l'agence ouest-allemande D.P.A., les affrontements auraient fait « des centaines, sinon des milliers, de victimes » dans les provinces du Sud, et le gouvernement poursuivrait actuellement « la liquidation d'une rébellion très dispersée ».

De notre correspondant

Pékin. — Que se passe-t-il dans les provinces chinoises ? Les témoignages directs sur les répercussions locales de la crise que vient de traverser le régime sont très rares. La quasi-totalité des visiteurs étrangers traversent de grandes villes où règne un calme au moins apparent. Déjà, cependant, ces voyageurs ont eu l'occasion d'observer d'innombrables journaux muraux — absents dans les rues de Pékin — qui constituent une source importante d'information sur les événements de ces derniers mois.

La presse et les émissions des radios régionales constituent une seconde source, particulièrement riche depuis qu'une conférence sur le travail de propagande, réunie à Pékin à la mi-novembre, a engagé les responsables provinciaux du parti à dénoncer les « *crimes de la bande des quatre* » et de leurs « agents » sur leurs territoires respectifs.

Si l'on tente de faire la synthèse de l'ensemble des informations disponibles, la situation est à peu près la suivante : une demi-douzaine de provinces ou de régions autonomes (sur un total de vingt-six) ne paraissent pratiquement pas avoir été affectées par la crise. Il s'agit principalement de régions de minorités nationales (Chinghai, Mongolie, Kwangsi), mais également d'îlots intérieurs, tels le Shensi, où l'influence des « quatre » paraît avoir été négligeable. Du moins n'y montre-t-on guère d'ardeur à la dénoncer.

Partout ailleurs, y compris dans des provinces frontalières comme le Heilungkiang ou le Sinkiang, on se plaint d'« *influences néfastes* » ressenties notamment dans le courant de l'année 1976 mais aussi, parfois, à des époques beaucoup plus anciennes. Il arrive, par exemple, que les « quatre » soient aujourd'hui accusés d'avoir « *saboté la révolution culturelle* » en provoquant les désordres et les luttes qui marquèrent ce mouvement il y a dix ans.

Dans une quinzaine de provinces, on fait état d'incidents récents, de gravité très variable, antérieurs à la chute des « quatre ». Cela va de manifestations d'« *anarchisme* » (Hounan) à la séquestration des responsables provinciaux du parti (Shansi, 23 août 1976) en passant par des « *affrontements armés* » accompagnés ou non de « *pillages* » (Setchouan, préfecture de Paoting, dans le Hopei), des mouvements de grève plus ou moins étendus et prolongés (Chekiang, Hupeh, Kiangsi) et des manifestations de rue avec occupation de bâtiments officiels.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 2.)

Madagascar fête le premier anniversaire du choix de la « voie socialiste »

Pour la première fois, les Malgaches célèbrent cette année leur fête nationale le 30 décembre. C'est en effet à cette date qu'en 1975 la « République démocratique » fut proclamée à Tananarive. Le 21 décembre, le peuple s'était prononcé au cours d'un référendum, par 95 % de « oui », en faveur de la « Révolution socialiste », dont les principes étaient exposés dans un « livre rouge ». Le président Didier Ratsiraka était, en même temps, confirmé à la tête de l'Etat.

L'éclat des cérémonies sera assombri par les affrontements entre les communautés comorienne et malgache qui, la semaine dernière, ont fait cent trente morts et deux cents blessés à Majunga. Arrivé mardi 28 décembre à Tananarive, le ministre comorien des affaires étrangères a déclaré que ses quinze mille compatriotes vivant dans cette ville seraient rapatriés, comme le souhaitait Tananarive. Par ailleurs, une « cérémonie de réconciliation » a été organisée à Majunga.

Notre envoyé spécial dresse, dans la série d'articles dont nous commençons la publication, le bilan de la première année de la « République démocratique » dans la Grande Ile.

I. — Un nouveau départ

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Arivonimamo. — Vendredi, jour de marché. Dans la salle des fêtes de ce chef-lieu de sous-préfecture, une centaine de paysans assis sur des banquettes écoutent attentivement les délégués de l'AREMA (Avant-Garde de la révolution) que leur a dépêchés Tananarive. Une majorité d'adultes, quelques jeunes gens, des femmes, des enfants qui sortent ou rentrent silencieusement, une main en avant pour s'excuser.

M. Charles Ravojanhar, conseiller politique du président Ratsiraka, leur explique qu'on ne retombera pas dans les ornières du passé. Non, l'effort d'implantation rurale entrepris ne se traduira pas par un parti officiel calqué sur l'administration comme ce fut le cas du temps du président Tsiranana. Il s'agit, dans cette « *première phase de la révolution démocratique* », de « *mobiliser toutes les forces productives de la nation* ». Née d'un référendum, voilà un an, la République démocratique fait ses classes.

A l'époque du repiquage, en novembre, au bord de rizières qui occupent des fonds de vallées juchées à 1 500 mètres d'altitude, les chars à bœufs grimpent lentement sur des pistes à flanc de colline. Evitant l'asphalte trop glissant, ils continuent d'emprunter les chemins d'antan, tandis que sur la grand-route les gardiens de zébus arrêtent camions et voitures avant de discipliner leurs troupeaux.

Malgré ses fortifications, de hauts murs de terre battue épargnés par les intempéries encadrent encore, çà et là, quelques anciennes demeures de hobereaux à longues colonnades. Lieu de tissage de la soie, riche d'une piste d'atterrissage, de quatre écoles privées, d'un C.E.G. public et de treize mille habitants, Arivonimamo ne se découvre qu'à l'un des derniers détours d'un cheminement de 45 kilomètres dans la montagne, au sud-ouest de la capitale malgache.

Une heure de route seulement. Mais que c'est loin déjà ! A Madagascar — pas plus de quatorze habitants au kilomètre carré — la référence au passé commande toujours l'avenir d'une société stratifiée à l'extrême. L'intrigue, la prudence, la concertation, l'attachement à l'ordre établi, sont autant de réflexes que la colonisation française n'a pas effacés.

(Lire la suite page 5.)

LE BILAN POLITIQUE

1976, une veillée d'armes

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

En cette année 1976, rien ne semble avoir vraiment changé dans la vie politique française. Le régime fondé il y a dix-huit ans a évolué, mais il est demeuré en place. La majorité continue à gouverner et la gauche à s'opposer. La vie quotidienne des Français, leur état d'esprit, leurs craintes et leurs espérances ont été profondément modifiés, et à plusieurs reprises ; la vie politique, en revanche, semble quasi immuable.

Voici pourtant que le sentiment d'être à la veille de grands événements, de grands bouleversements, s'impose à tous. « Nous sommes en 1934 », proclame celui-ci, qui rêve ou redoute un nouveau Front populaire, comme en 1936. « Pas du tout, c'est 1938 », assure celui-là, hanté par le risque d'une troisième guerre mondiale. Pour un autre, l'année de référence serait plutôt 1958, où la IVe République a commencé à vaciller ; et quelques-uns enfin ne se lassent pas de prédire un nouveau mai 1968...

En apparence, le bilan de 1976 ne paraît guère de nature à confirmer de telles prophéties. La perspective des élections municipales de mars 1977 et législatives prévues pour mars 1978 ne saurait, à elle seule, suffire à les justifier ; et pas davantage une crise économique dont les conséquences sociales sont particulièrement sensibles et mal supportées, mais qui atteint en définitive moins la France que certains de ses voisins et partenaires. Faut-il croire alors que la stabilité tant vantée, la continuité si constamment invoquée, les transformations promises mais oubliées et les vicissitudes de la gestion ont fini par engendrer une lassitude, une irritation ou une inquiétude, qui risquent de trouver leur expression non plus dans le changement, mais dans le mouvement ?

Si on examine la vie politique de 1976, elle paraît dominée par quatre hommes répartis en deux couples à la fois associés et antagonistes : MM. Giscard d'Estaing et Chirac, d'une part, MM. Mitterrand et Marchais, d'autre part.

Sans M. Jacques Chirac, qui s'est rallié avec éclat à sa candidature en 1974, il est fort probable que M. Giscard d'Estaing ne serait pas aujourd'hui président de la République ; mais sans M. Giscard d'Estaing, qui en a fait son premier ministre, M. Chirac n'apparaîtrait vraisemblablement pas aujourd'hui comme un président de rechange.

De l'autre côté, les choses sont sans doute moins nettes. Toutefois, on peut estimer que sans l'alliance avec M. Marchais et son parti, M. Mitterrand ne pourrait faire figure de chef de l'opposition et de candidat au pouvoir ; et que, s'ils n'étaient pas associés au parti socialiste et à son chef, M. Marchais et les dirigeants du P.C. n'auraient pas été aussi loin dans la voie des révisions déchirantes.

Bref, c'est à une nouvelle version de la chanson enfantine « Je te tiens, tu me tiens... » que semble se résumer pour l'instant ce qu'André Malraux aimait à nommer la « politique politicienne ».

Pour M. Giscard d'Estaing, l'année avait assez bien commencé, mais elle finit plutôt mal.

(Lire la suite page 7.)

Une visite-dossier

DANS UN MOIS, BEAUBOURG

Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou sera inauguré le lundi 31 janvier, à 11 h. 30, par M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, en présence de Mme Pompidou. La journée inaugurale s'achèvera par la présentation, le soir, dans la grande salle, d'« Impromptu », d'Eugène Ionesco, texte inédit présenté par Jacques Mauclair.

Alors que les principaux secteurs de la vie culturelle nationale (maisons de la culture, centres dramatiques) et parisienne (Palais Garnier, Palais de Chaillot) connaissent des difficultés — que ne devraient permettre de résoudre qu'imparfaitement les 15 % d'augmentation des crédits de paiement attribués au secrétariat d'Etat à la culture par la loi de finances pour 1977, — les 100 000 mètres carrés de surface totale du complexe Beaubourg s'ouvrent donc au public. Soit, en pleine crise de l'énergie, la mise en fonctionnement d'un bâtiment dont la consommation (éclairage, conditionnement thermique, aération) équivaut à peu près à celle d'une ville de dix mille habitants. Cela peut paraître un détail. Mais un détail que relevait dans une récente interview pour Europe 1 Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture.

On a déjà beaucoup glosé sur l'énormité d'un budget de fonctionnement évalué, pour 1977, à 131,7 millions lourds, dont 37,2 millions destinés au seul musée d'Art moderne, 20,9 au C.C.I., 17,6 à l'IRCAM, 55,2 à l'ensemble des frais indirects ou communs — la Bibliothèque publique d'information dépendant du ministère de l'éducation nationale et n'émargeant que pour 800 000 francs au budget des affaires culturelles.

Avant même son inauguration, le Centre Georges-Pompidou apparaît donc comme un luxe, mais — du moins pour l'actuel gouvernement — c'est un luxe nécessaire.

(Lire pages 10 et 11 l'enquête d'ANNE REY.)

ASIE

LE BANGLADESH CINQ ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE

Le général Ziaur Rahman a renforcé son pouvoir et mis en sommeil la vie politique

De notre envoyé spécial

Dacca. — Installé au pouvoir depuis un peu plus d'un an, après une série de troubles sanglants, le régime du général Ziaur Rahman est sorti récemment d'une période de tergiversations. Le 29 novembre, on apprenait, en effet, que le président Sayem, en accord avec le chef de la junte, n'assurerait plus la responsabilité de l'administration de la loi martiale ; le lendemain, l'arrestation de son prédécesseur, l'éphémère président Moshtaque Ahmed, et de plusieurs de ses amis politiques était annoncée. Un peu plus tard, le général Ziaur Rahman prononçait un grand discours, à la fois bilan et programme. Cette évolution ne fait qu'entériner une situation de fait : la prépondérance du principal bénéficiaire du coup d'Etat du 7 novembre 1975 fomenté par des militaires nationalistes « radicaux ».

M. Abu Mohammed Sayem n'était devenu chef de l'Etat, quelques jours avant le coup, qu'en sa qualité de président de la Cour suprême. La Constitution prévoyait, en effet, qu'il assume cette charge en cas de vacance à la tête du pays. Ce juriste élevé dans la vieille tradition démocratique britannique et soucieux de légalité n'avait cependant pas caché son souhait de se voir décharger de cette responsabilité. Le bruit courait, depuis quelque temps, dans la capitale que son retrait était imminent. Il continuera toutefois à assumer une fonction présidentielle essentiellement honorifique.

La crainte de troubles sanglants

Par modestie ou prudence, le général Ziaur Rahman n'avait officiellement pris, après le coup d'Etat, que le titre d'administrateur adjoint de la loi martiale, qu'il partageait d'ailleurs avec les chefs de la marine et de l'armée de l'air. Nul n'ignorait cependant qu'il était l' « homme fort » du Bangladesh et qu'il ne cessait d'accroître son influence. Réservé au point de paraître timide, il est sorti de son mutisme pour prendre des décisions hautement politiques.

L'arrestation de l'ancien président Moshtaque Ahmed est dans la vie politique bengalaise un événement, même si peu de voix s'élèvent pour la déplorer. Après s'être fait porter au pouvoir par de jeunes officiers qui assassinèrent, le 15 août 1975, M. Mujibur Rahman et ses proches, M. Moshtaque Ahmed, ancien ami et collaborateur du « père de la nation », avait annoncé que des élections générales se tiendraient en février 1977. Il espérait remporter la consultation, en ralliant autour de sa personne la clientèle de l'ancienne Ligue awami (interdite) et une large partie des milieux conservateurs et religieux, qui s'opposèrent à la naissance du Bangladesh et s'en sont finalement accommodés.

Ayant remis de l'ordre dans les affaires, encouragé un redémarrage de l'économie, imposé un cours nouveau à la diplomatie, le général Ziaur Rahman s'était apparemment résigné à respecter l'échéance électorale. Il avait autorisé la reprise des activités politiques, du moins pour les formations qui ne sont pas interdites. Outre l'extrême gauche prochinoise — notamment M. Bashani, décédé récemment, et l'hebdomadaire *Holiday*, qui appréhendaient une « montée des forces réactionnaires », — de très larges secteurs de l'opinion, même parmi les milieux défavorisés qui avaient retrouvé une certaine confiance en l'avenir à la suite d'une relative stabilité des prix, les fonctionnaires et membres de la bourgeoisie urbaine, et les militaires — l'assise sociale et politique encore fragile du régime, — ne souhaitaient pas que le jeune Etat fût jeté dans une nouvelle bataille électorale. Une quarantaine de partis avaient demandé leur agrément à la commission des élections. La vieille génération politique — M. Mohstaque Ahmed en tête, — coupée des masses et discréditée mais pressée de retrouver les honneurs et les prébendes attachés aux fonctions officielles, avait quelques chances de l'emporter. Pouvait-on, cependant, procéder à des élections, sans que le type d'institutions que le nouveau régime entendait donner au pays ait été défini ? Les rencontres avec les responsables politiques paraissent avoir convaincu le chef de la junte que la consultation réveillerait des passions et serait accompagnée de troubles sanglants. D'autre part, au cours d'une récente visite à Dacca, M. McNamara, président de la Banque mondiale, qui fait fortement sentir son influence au Bangladesh, avait clairement déclaré que la stabilité et l'effort de redressement économique actuels devaient être avant tout sauvegardés. On apprenait donc, le 21 novembre, que la consultation était reportée à une date ultérieure parce qu'elle risquait de « briser l'unité du pays ». En revanche, les conseils de village encore dominés par des membres de la Ligue awami, élus en 1973, seront renouvelés au cours de la première semaine de janvier 1977. La pyramide constitutionnelle sera donc reconstruite prudemment, en commençant par la base.

Pour avoir manifesté à ce sujet leur désaccord et s'être livrés à des « activités préjudiciables à l'Etat », l'ancien président et ses amis politiques de la Ligue démocratique, plusieurs membres de l'ancienne Ligue awami et un militant du parti communiste pro-soviétique ont été arrêtés. Les circonstances dans lesquelles M. Moshtaque Ahmed avait accédé au pouvoir et, plus encore, celles dans lesquelles, alors qu'il y était encore, au début du mois de novembre 1975, les principaux dirigeants de la Ligue awami, ses compagnons de la lutte pour l'indépendance, avaient été sauvagement assassinés, les accusations de prévarication portées contre lui, son ambition, ne lui avaient guère attiré de sympathies. Mais il trouvait des encouragements auprès de milieux franchement réactionnaires, incapables d'apporter une réponse aux problèmes qu'affronte le Bangladesh.

Deux courants politiques éliminés

La décision du général Ziaur Rahman a le mérite de lever certaines ambiguïtés. C'est au prix de l'élimination de deux courants politiques importants que le général Ziaur Rahman a renforcé son emprise. A-t-il pour autant préservé l'unité de l'armée et du pays à long terme ?

En juillet 1976, un tribunal militaire condamnait à mort le lieutenant-colonel (en retraite) Taher, et à de lourdes peines de prison plusieurs militants du parti socialiste national, formation qui joua un rôle décisif dans le soulèvement du 7 novembre. Ces hommes étaient accusés d'avoir voulu conspirer en vue de renverser « par la violence » le gouvernement (1). Mais, nationalistes « purs et durs », ils voulaient surtout, en poussant le général Ziaur Rahman en avant, en faire le leader d'un mouvement des « classes populaires », qui aurait conduit le Bangladesh sur la voie d'une véritable révolution sociale. Taher, héros, comme le général Ziaur Rahman, de la guerre d'indépendance, accepta son procès avec dignité. Convaincu qu'il ne serait pas exécuté, il ne demanda pas de grâce. Qu'il fût soucieux de préserver avant tout l'unité de l'armée et de la nation ou simplement ingrat, le général ne s'opposa pas à l'exécution du châtiment...

Second acte aux lourdes implications politiques, la mise à l'écart de M. Mohstaque Ahmed est d'abord celle d'un « challenger » ambitieux, qui aurait pu jouer sur des divisions au sein de l'armée pour parvenir à ses fins. Du même coup, l'« homme fort » à Dacca montre aussi qu'il n'envisage pas de transmettre rapidement le pouvoir à des civils, comme il le laissait initialement entendre. Il est vrai qu'il est la personnalité nationale le mieux acceptée par la population, bien qu'il manque de charisme. Ainsi, le régime se démarque-t-il des milieux les plus étroitement conservateurs, rigoristes et très hostiles à l'Inde. Mais de quelle liberté bénéficieront les quelques formations politiques dont l'activité reste à demi tolérée ?

Quoi qu'il en soit, un abcès est crevé et une situation de fait entérinée : la suprématie de la hiérarchie militaire. Le régime n'a pas pour autant encore indiqué toutes ses intentions en matière constitutionnelle, si tant est que celles-ci soient parfaitement arrêtées. Des officiers supérieurs occupent divers postes de commande, mais l'armée n'est pas encore assez puissante pour noyauter l'Etat. Les diverses décisions sont préparées et exécutées par une administration calquée sur celle du Pakistan, elle-même héritière de l'empire britannique des Indes. Des personnalités modérées font fonction de ministres.

En matière économique, le libéralisme prévaut, et la porte est grande ouverte aux investissements étrangers et nationaux, en particulier pour les activités orientées vers l'exportation, étant donnée la faiblesse du marché local. Des « comités de vigilance » composés de membres de la direction et d'employés vont être constitués dans les établissements industriels pour s'opposer à toute agitation sociale. Dans le domaine, pourtant vital de l'agriculture, les choix manquent encore de cohérence, bien que l'accent soit mis sur le développement rural.

L'affaire du partage des eaux du Gange

En politique étrangère, la tension avec l'Inde donne, certes, l'occasion au nouveau régime, qui ne peut espérer meilleur thème, de rallier la population. Les conséquences écologiques, économiques et sociales de la mise en service par l'Inde d'un barrage qui réduit le débit du Gange à son entrée en territoire bengalais ne sont guère contestables et se feront encore plus sentir dans les tout prochains mois, les pluies ayant été cette année moins abondantes que d'ordinaire dans le golfe du Bengale. Sans doute aurait-il été possible depuis longtemps de trouver un terrain d'entente. Il aurait fallu que New-Delhi acceptât de discuter sans imposer ses vues ni mettre les Bengalais devant le fait accompli en procédant, sans leur accord, à un prélèvement de l'eau à la saison sèche, et que ces derniers n'aient pas, dans leur irritation, imprudemment tenté de porter l'affaire devant des instances comme la conférence des non-alignés à Colombo, et plus récemment la commission politique des Nations unies — de peu de secours, puisque l'Inde ne veut pas entendre parler de la médiation d'une tierce partie. La façon dont l'Inde a fait sentir aux Bengalais à quel point ils se trouvaient à sa merci a porté au paroxysme leur animosité.

L'amertume des Bengalais est avivée par l'existence sur leur territoire de rébellions qu'ils croient encouragées par les Indiens. Dans le nord du pays, ce sont les irréductibles partisans de Mujibur Rahman, auxquels s'étaient joints, jusqu'à une époque récente, des membres de la minorité de type mongoloïde-tibétain des Garos (soixante mille personnes), vivant dans les régions de Mymensingh, Tangai et Modhupur. Dans les Hills Tracts, à l'est du Bangladesh, proches de la Birmanie, le pouvoir se heurte à la fronde de tribus plus nombreuses, notamment les Chakmas (quatre cent mille personnes), qui se plaignent de la mainmise de Bengalais sur certaines de leurs terres et réclament l'autonomie provinciale. Dans les deux régions, l'armée régulière bengalaise a dû affronter les « rebelles » ; il y aurait eu des victimes de part et d'autre.

Autant qu'on puisse en juger, l'Inde, qui, par le passé, eut également maille à partir avec ses minorités, ne souhaite pas que son territoire soit utilisé comme sanctuaire. Le *Bangladesh Times* a affirmé que Dacca disposait de preuves suffisantes d' « ingérences indiennes ». Le général Ziaur Rahman a récemment accusé son grand voisin de fournir assistance et entraînement aux insurgés, et Dacca a demandé une rencontre d'urgence des responsables de la surveillance des frontières.

Après avoir voulu mettre à l'épreuve le nouveau régime, les Indiens seront sans doute amenés, d'une manière ou d'une autre, à composer avec lui maintenant, puisque aucune autre alternative — notamment démocratique — n'est envisagée. Il ne semble pas, au demeurant, qu'ils puissent trouver à Dacca des interlocuteurs moins défavorables.

GÉRARD VIRATELLE.

(Mercredi 29 décembre)

(1) L'une des plus fortes personnalités du P.S.N., M. Sirajul Alan Khan, également inculpé dans ce procès, a été arrêté, à la fin du mois de novembre, à Dacca.

Chine

Pékin admet la persistance de « problèmes »

(Suite de la première page.)

Les responsables locaux de ces désordres sont assez clairement désignés. M. Hua Kuo-feng, dans son discours du 25 décembre, à la conférence nationale sur l'agriculture, a lui-même nommé deux « *nouveaux contre-révolutionnaires* » : MM. Wong Sen-ho et Tchang Tie-cheng, tenus pour responsables de désordres, le premier à Hangchow, le second dans le Liaoning et le Shansi. Un troisième personnage, M. Chu Ko-chia, s'identifie sans peine dans le Yunnan, où il avait rang de vice-président du comité révolutionnaire provincial. Enfin, le propre neveu du président Mao, M. Mao Yuan-hsin, qui occupait les fonctions de secrétaire du parti dans le Liaoning, fait l'objet d'attaques virulentes et précises. Ailleurs, diverses périphrases sont employées pour désigner « *la main noire* » ou le « *partisan juré* » des « quatre » dans telle province ou préfecture. D'une manière générale, il est question d'un « *petit nombre de personnes* » qui ont localement trempé dans la « *conspiration* ».

Fréquemment, on n'en déplore pas moins les « *pertes sérieuses* », voire « *extrêmement sérieuses* », causées par les désordres, les arrêts de travail et la perturbation des transports ferroviaires.

Assez rares, en revanche, sont les cas où l'activité des « *quatre* » ou de leurs agents sont dénoncés au sein de l'armée. La vanité de leurs tentatives pour détourner les militaires de leur devoir est au contraire signalée. Dans le Kiangsi, toutefois, la « *bande des quatre* » est accusée de s'être appuyée sur d'anciens partisans de Lin Piao mal repentis pour « *prendre pied dans l'A.L.P.* ». La référence à Lin Piao n'est pas tout à fait un cas isolé. Dans le Liaoning, par exemple, des affiches ont réclamé la libération d'un personnage emprisonné à l'époque de la chute de l'ancien ministre de la défense.

Un « poison résiduel »

Que subsiste-t-il aujourd'hui de ces désordres ? Des signes d'agitation et d'instabilité plus ou moins graves ont été enregistrés après « *l'écrasement de la bande des quatre* », c'est-à-dire postérieurement à la première semaine d'octobre, dans une dizaine de provinces. Quatre d'entre elles ont fait l'objet d'instructions spéciales de Pékin : ce sont le Chekiang, le Fukien, le Hupeh et le Hopei. Une directive particulière pour le Shansi avait, d'autre part, été émise le 24 août, après la séquestration des responsables provinciaux du parti. Dans les autres provinces, les autorités dénoncent la persistance de « *rumeurs politiques* » — dont les origines doivent être identifiées — et évoquent les « obstacles » que « *le mouvement de critique des quatre* » rencontre encore par endroits (Kiangsi).

Au Yunnan, des « *mesures efficaces* » sont réclamées pour « *éliminer le factionnalisme bourgeois* », ce qui laisse supposer que ce dernier sévit toujours dans le Kwantung, le Setchouan, le Shansi, le Heilungkiang. Il est question du « *poison résiduel* » laissé par l'influence des « *quatre* » et qui doit à tout prix être éliminé. Les personnalités coupables d'avoir trempé dans le « *complot* » sont invitées à se dénoncer elles-mêmes au plus tôt si elles veulent être pardonnées.

Les fauteurs de troubles sont menacés de graves sanctions.

Six de ces dix provinces ont pour premier secrétaire du comité du parti une personnalité « réhabilitée » après avoir été condamnée à l'époque de la révolution culturelle (Chekiang, Fukien, Hupeh, Kiangsi, Setchouan et Yunnan) ; trois autres ont pour premiers secrétaires des personnages qui furent « critiqués » à la même époque (Hopei, Shansi, Kwantung). Peut-il s'agir d'une simple coïncidence ? Il semble légitime de penser que la lutte a été d'autant plus âpre dans ces provinces et qu'elle y laisse des séquelles d'autant plus graves que le « *groupe de Changhai* » s'y heurtait à des adversaires déclarés. Il n'est pas exclu non plus que les « séquelles » actuelles correspondent moins à des velléités de résistance de la part des partisans que la « *bande des quatre* » qu'à la détermination de personnages rétablis récemment dans leurs grades et leurs privilèges de liquider avec ceux qui les abattirent il y a dix ans un contentieux qui les tenait à cœur.

ALAIN JACOB.

(Mardi 4 janvier)

PROCHE-ORIENT

En dépit du démenti palestinien à propos d'une « déclaration commune »

Les contacts entre M. Péled et l'O.L.P. semblent avoir ébauché un rapprochement

Les membres dirigeants du conseil Israël-Palestine, qui regroupe des personnalités israéliennes favorables à la paix avec les Palestiniens, ont présenté à Tel-Aviv, dimanche 2 janvier, un texte élaboré à la suite d'une rencontre à Paris, les 31 décembre 1976 et 1er janvier 1977, entre le général de réserve israélien Péled et un « membre du conseil directeur de l'O.L.P. proche de M. Arafat ».

Le conseil Israël-Palestine a précisé que ce document n'avait pas été signé par cette personnalité palestinienne, mais a estimé qu'il ne sera pas démenti et pourrait être même confirmé « en bonne et due forme ».

A Beyrouth, M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., a affirmé cependant que son organisation n'était pas au courant de l' « existence d'un tel texte ». Interrogé le 3 janvier au sujet de la mise au point de M. Kadoumi, M. Péled a déclaré que ce démenti portait uniquement sur la signature par un représentant de l'O.L.P. d'un communiqué commun. Or M. Péled assure n'avoir jamais fait état de cette signature, et il confirme que la rencontre de Paris avait bien eu lieu. Il ajoute que son interlocuteur palestinien, « après avoir consulté Beyrouth par téléphone à la suite de la publication du document de M. Kaddoumi », lui a pleinement confirmé les termes de la « déclaration écrite » dont il avait fait état au cours de la conférence de presse.

De notre correspondant

Jérusalem. — Il va, semble-t-il, devenir de plus en plus difficile aux dirigeants israéliens de soutenir, comme ils le font actuellement, que l'offensive de paix arabe n'est qu'une diabolique machination en vue d'endormir la vigilance d'Israël et de lui porter un coup fatal.

Les propos conciliants se multiplient dans les capitales arabes des « *pays du champ de bataille* », et le président Sadate est même allé jusqu'à se rapprocher des thèses israéliennes sur le règlement du problème palestinien, affirmant au *Washington Post* qu'un lien institutionnel devrait exister entre la Jordanie et le futur Etat palestinien. L'Organisation de libération de la Palestine elle-même resserre ses relations avec le conseil israélien pour la paix Israël-Palestine, et un pas important a été fait à Paris, au cours d'une rencontre entre son président, M. Péled, et un membre de la direction de l'O.L.P., qui, selon son interlocuteur israélien, est « *chargé de coordonner les efforts de paix* » au sein de l'Organisation. Un membre du conseil israélien pour la paix nous a déclaré qu'il s'agissait de M. Issam Sartaoui, qui, au sein de la direction de l'O.L.P., a pour mission d'assurer le contact avec les Israéliens.

Au cours d'une conférence de presse à Tel-Aviv, M. Péled a déclaré le 2 janvier avoir été autorisé par le représentant de l'O.L.P. à porter à la connaissance du public israélien les termes d'une déclaration écrite confirmant une série de rencontres qui ont déjà permis à des délégués de l'O.L.P. dûment mandatés et aux membres du conseil israélien d'échanger leurs vues pour parvenir à la paix entre Israéliens et Palestiniens.

La déclaration mentionne que l'O.L.P. est favorable à un règlement basé sur le principe du respect mutuel de l'indépendance des deux peuples et estime que le manifeste du conseil israélien est une « *base convenable* » pour la recherche d'une solution au conflit.

Selon M. Péled, l'O.L.P. a donc implicitement renoncé à sa charte, qui non seulement n'admet pas l'existence de l'Etat d'Israël mais aussi rejette la notion de « *peuple juif* ». Toujours selon M. Péled, l'O.L.P. va même plus loin puisque, en jugeant que le manifeste du conseil israélien offre une « *base convenable* », l'organisation de M. Arafat ne s'oppose pas à ce que « *l'Etat d'Israël conserve sa vocation inaliénable envers le sionisme et le monde juif* (article 10) » et admet que « *Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif (...) restera réunifiée dans le cadre d'une supermunicipalité (...) et la partie arabe de la ville pourra devenir après l'instauration de la paix la capitale de l'Etat arabe palestinien* (article 6). »

Ce langage de l'O.L.P. n'est perçu pour l'instant par le grand public israélien que par l'entremise de personnalités israéliennes aussi peu marginales que MM. Péled, ancien général et actuellement professeur à l'université de Tel-Aviv, Arieh Eliav, député, ancien secrétaire général du parti travailliste et ancien vice-ministre, M. Yaacov Arnon, ancien directeur général du ministère des finances, et M. Eliahou Eliachar, qui appartient à une très honorable famille sépharade de Jérusalem, et autres écrivains, journalistes et hommes politiques. Il faut bien convenir que ce langage est assez nouveau. M. Eliav l'admet volontiers en déclarant, le 17 décembre, au journal *Haaretz* : « *L'O.L.P. a profondément modifié son attitude, et son réalisme l'a conduit à une véritable métamorphose. Nos interlocuteurs savent qu'ils ont devant eux des sionistes attachés à l'Etat juif et à son lien indissoluble avec le peuple juif : le sionisme.* »

On peut d'ailleurs se demander si l'O.L.P. est bien seule à avoir subi une « métamorphose ». Vendredi 31 décembre c'est par un accès inattendu que seize membres du grand mouvement de femmes sionistes américaines Hadassah ont pénétré en Israël. C'est par le pont Allenby, qui enjambe le Jourdain, que ces femmes sionistes, conduites par leur présidente, Mme Charlotte Jacobson, ont fait leur entrée en Israël sous l'œil incrédule des militaires, qui n'ont jamais vu de sionistes surgir de ce côté-là de la ligne de démarcation. Mme Jacobson n'est pas seulement présidente de la Hadassah, elle est aussi présidente de la Fédération sioniste des Etats-Unis et membre de l'exécutif mondial de l'Organisation sioniste, dont le siège est à Jérusalem. A la tête de ce bataillon de militantes, elle a parcouru l'Egypte, où elle a été reçue par l'épouse du président Sadate, la Syrie et la Jordanie. On est loin du temps où un certificat de baptême était nécessaire pour pénétrer dans certains pays arabes...

L'heure de la réconciliation a-t-elle vraiment sonné ? Pour certains, à Jérusalem, tous ces signes étonnants marqueraient, si rien ne venait les balayer brutalement, l'avènement de l'ère messianique. Mais les sceptiques sont les plus nombreux. Les Arabes, disent-ils, reçoivent Mme Jacobson et ses militantes parce qu'ils veulent plaire aux Américains et s'efforcer de séparer les juifs des Israéliens. Si l'O.L.P., disent-ils encore, n'a plus de griefs contre le sionisme dénoncé il y a près d'un an aux Nations unies comme une forme de racisme, pourquoi ne le dit-elle pas elle-même et dans une capitale arabe ?

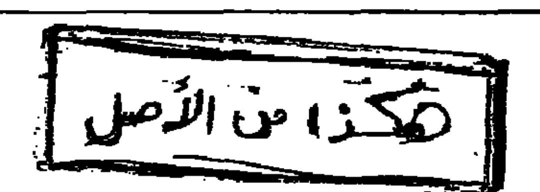
C'est dans cet esprit de méfiance totale que s'exprimaient les orateurs à la séance d'ouverture, à Jérusalem, dimanche 2 janvier, du treizième congrès du parti nationaliste Hérouth (force principale du groupe d'opposition Likoud).

Le grand rabbin Shlomo Goren et M. Menahem Begin, président du Hérouth, se sont fait longuement acclamer par une foule de près de quatre mille personnes — dont deux mille délégués, — en affirmant, textes bibliques à l'appui, que tout Eretz Israël (la Palestine) était la propriété exclusive du peuple juif. Il ne saurait être question pour M. Begin de permettre la création d'un Etat palestinien, qui très rapidement deviendrait une « *base soviétique* ».

Ce congrès du Hérouth est le premier des congrès que vont vraisemblablement tenir tous les partis avant les élections générales de mai prochain. Tout porte à croire que l'avenir de la Cisjordanie occupera une place prépondérante dans les débats, et le scrutin de mai pourrait avoir sur ce point une importance décisive.

ANDRÉ SCEMAMA.

(Mardi 4 janvier.)



Équateur

Le gouvernement militaire nationalise les biens de la Gulf Oil

De notre envoyé spécial

Quito. — Le gouvernement a nationalisé, vendredi 31 décembre, les biens de la compagnie pétrolière américaine Gulf Oil dans le pays. Une commission bipartite avait été formée, à la mi-octobre, entre représentants du gouvernement de Quito et de l'Ecuadorian Gulf Oil S.A. afin d'examiner les conditions de l'opération. Selon les dernières estimations, non officielles, l'Equateur paierait à la compagnie, en dix ans, une somme équivalente à 82 millions de dollars.

En consortium avec la Texaco et l'entreprise d'Etat CEPE (Corporacion Estatal Petrolera Ecuatoriana) (1), la Gulf produisait la quasi-totalité du pétrole du pays, soit quelque 200 000 barils (2) par jour.

Les relations entre la compagnie et le gouvernement, déjà difficiles, s'étaient encore tendues au début de septembre dernier. Le ministre des ressources naturelles, le colonel René Vargas, avait averti la compagnie qu'elle devait à l'Etat 33 millions de dollars d'arriérés d'impôts. La Gulf maintenait que l'Etat équatorien avait des dettes à son égard et lui avait imposé des taxations excessives. De plus, selon elle, CEPE avait, en mai dernier, vendu un quota de pétrole supérieur à celui qui lui était attribué au sein du consortium (3).

Jusqu'à l'an 2016...

La question a divisé le pays : la gauche, les milieux nationalistes, les universités, ont fait front derrière le gouvernement militaire. Pour eux, il était temps d'en finir avec une compagnie dont ils ne se lassent pas de dénoncer les « méfaits ». Le secteur privé, les partis politiques traditionnels, se sont montrés plus réticents : le pays n'a pas, selon eux, les moyens de l'opération. Ils affirment que la CEPE ne possède ni l'infrastructure ni les techniciens nécessaires. Et de citer le précédent de la distribution des produits pétroliers sur le marché intérieur. Lorsque, en janvier 1976, la compagnie d'Etat en a repris le monopole des mains de l'entreprise *Anglo Oilfields*, des problèmes d'approvisionnement se sont posés : coupures de courant électrique, queues devant les stations-service...

C'est en 1964 que le consortium *Texaco-Gulf* s'était installé en Equateur, avec une concession de 1,4 million d'hectares, dans la région amazonienne. A ce premier lot étaient venus s'en ajouter d'autres, après de multiples transferts de compagnie à compagnie, dans des conditions dénoncées par l'opposition nationaliste. L'entreprise Minas y Petroleo S.A., qui avait reçu en 1961 une énorme concession de 4,3 millions d'hectares, ne commencera à forer quelques puits que sept ans plus tard, avant de revendre une partie de sa concession à la Texaco-Gulf, à une valeur près de mille fois supérieure au prix d'achat.

Une loi des hydrocarbures est promulguée en octobre 1971, après plus de deux ans d'hésitations, par le gouvernement de M. José Maria Velasco Ibarra, afin de réglementer l'action des compagnies dans le pays. Non sans que le vieux dictateur ait fait ajouter une disposition transitoire qui retarde l'entrée en vigueur effective de la loi jusqu'à la fin des contrats de concession en cours. C'est-à-dire, dans la pratique, jusqu'à... l'an 2016.

Ces « détails » expliquent en grande partie la prise du pouvoir par les militaires en février 1972. C'est dans le domaine pétrolier qu'ils concentrent d'ailleurs leur action. En juin 1972, un décret donne valeur immédiate à la loi des hydrocarbures. Les contrats pétroliers en cours sont révisés, et le système des concessions supprimé. Des trois cents compagnies présentes dans le pays, une dizaine resteront en place. L'Etat reprend possession de près de 5 millions d'hectares précédemment attribués mais non exploités. La compagnie d'Etat CEPE est créée et achète 25 % des actions du consortium Texaco-Gulf. Le gouvernement décide plusieurs hausses du prix du pétrole et des impôts, et fait entrer l'Equateur à l'OPEP en novembre 1973.

Les compagnies, cependant, ne tardent pas à passer à la contre-offensive. Elles font pression pour obtenir une baisse des prix, tandis que la production de pétrole baisse régulièrement : de 206 000 barils par jour en 1973, la moyenne passe à 174 000 en 1974, et à 161 000 en 1975, soit moins de la moitié du niveau prévu par le plan de développement. En novembre 1974, le ministre des ressources naturelles, le contre-amiral Gustavo Jarrin Ampudia, alors président en exercice de l'OPEP, qui était devenu le *symbole* de la politique pétrolière nationaliste, est obligé de quitter son poste. Le rapport des forces, cette fois, a changé : la baisse des exportations d'hydrocarbures a mis le gouvernement dans une situation difficile, et il accepte une première baisse du prix du pétrole en juin 1975. La hausse préconisée quatre mois plus tard par l'OPEP n'est appliquée que partiellement. Un accord passé avec la compagnie roumaine Roupetrol n'est pas suivi d'effet, après une vive campagne de l'opposition de droite.

Mais cette nouvelle politique a suscité des remous dans les forces armées, notamment au sein de la marine nationaliste. Lorsque, en janvier 1976, le président, le général Guillermo Rodriguez Lara, donne sa démission, une assemblée de colonels se réunit à Quito. Elle exprime son mécontentement devant l' « abandon » de la politique pétrolière préconisée par le « *plan de philosophie et d'action des forces armées* », élaboré au moment du coup d'Etat de 1972. C'est elle qui fait pression afin d'obtenir la nomination au ministère des ressources naturelles du colonel René Vargas, considéré comme proche de la ligne du contre-amiral Jarrin.

THIERRY MALINIAK.

(Samedi 1er janvier)

(1) La Gulf et Texaco possèdent chacun 37,5 % des actions du consortium et CEPE 25 % depuis juin 1974.

(2) Un baril équivaut à environ 159 litres.

(3) Le gouvernement prend comme base de calcul, en vertu de la législation équatorienne, le niveau de production théorique, fixé officiellement. La Gulf effectue ses évaluations à partir de la production réelle, quelque peu inférieure.

Brésil

L'Église dénonce la politique d'« intégration » des Indiens d'Amazonie menée par le gouvernement

M. Rangel Reis, ministre brésilien de l'intérieur, s'en est pris violemment, lundi 27 décembre, à l'action de l'Eglise parmi les Indiens et a annoncé que, dès 1977, les missions religieuses seraient « éloignées » des tribus. Il a révélé que le régime militaire comptait « réduire à vingt mille en l'espace de dix ans » le nombre des Indiens vivant à l'état tribal, qu'il a évalué actuellement à deux cent vingt mille (les spécialistes de la question avancent le chiffre de cent mille). Les autorités ont donc l'intention d'accélérer leur politique d'intégration.

« La position de l'Eglise catholique à l'égard des Indiens, a affirmé le ministre de l'intérieur, est irréelle, féodale et archaïque. Je ne crois pas à la bonne foi d'une minorité de religieux qui se présentent comme les défenseurs des humbles et qui disent du gouvernement qu'il persécute les défavorisés. Certains éléments agissent d'ailleurs de façon étrange, pour se ranger aux côtés des subversifs... »

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Ces derniers mois, le ton a beaucoup monté entre l'Eglise et le gouvernement du général Geisel. Deux documents épiscopaux particulièrement explosifs ont eu le don d'irriter la présidence, qui ne tolère guère les exposés trop didactiques sur le sort réservé « *aux pauvres et aux opprimés* ». Coup sur coup, deux prêtres exerçant leur ministère en Amazonie ont été, l'un, arrêté et torturé, l'autre, le Père Giuseppe Fontanella, expulsé vers son pays d'origine, l'Italie, après neuf ans d'activité missionnaire. Autorités militaires et policières ont multiplié les déclarations sur la « communisation » du clergé. Une campagne a été menée à l'aide de documents apocryphes contre certains dirigeants de la Conférence épiscopale. La dernière offensive du genre a été lancée le 15 décembre contre le président du Conseil indigéniste missionnaire (Cimi), dom Tomas Balduino, évêque de Goias. Après avoir intercepté une lettre que ce dernier avait adressée à un prisonnier politique, le colonel Erasmo Dias, secrétaire de la sécurité publique de Sao-Paulo, a accusé l'évêque d'avoir eu des « *contacts avec une cellule terroriste marxiste-léniniste* ». Ce « coup bas » a évidemment discrédité un peu plus l'administration en place, qui a montré à plusieurs reprises qu'elle ne regardait pas trop aux moyens quand il s'agissait de disqualifier des adversaires.

Le Conseil indigéniste missionnaire s'est beaucoup inquiété, ces dernières semaines, des nouvelles orientations officielles au sujet du problème des Indiens. A plusieurs reprises, deux des responsables du Cimi, le Père Antonio Iasi Junior et le Père Egydio Schwade, ont accusé la Fondation nationale de l'Indien (Funai), organisme gouvernemental chargé de la protection des tribus, de vouloir utiliser les indigènes comme « *une main-d'œuvre bon marché* », au lieu de les défendre contre les agressions extérieures et de les aider à maintenir leur identité. La même accusation a été reprise par l'un des plus grands indigénistes brésiliens, M. Orlando Villas Boas, qui, avec son frère Claudio, a souvent été proposé pour le prix Nobel de la paix. Dans le quotidien *O Estado de Sao Paulo* du 16 décembre, M. Villas Boas affirmait que la Funai s'était transformée en « *entreprise à but lucratif* ».

L'agression des grandes sociétés

Plus que jamais, en effet, c'est une « intégration rapide » des Indiens que visent les autorités. Pour y parvenir, la Funai a décidé d'élaborer des « programmes économiques » à leur intention et de gérer les bénéfices résultant de leur travail. En même temps, elle fait tout pour que les réserves ne soient pas un obstacle aux compagnies minières et aux entreprises d'élevage, particulièrement « agressives » dans la conquête de l'Ouest amazonien. C'est du moins ce que les missionnaires reprochent à la Funai, qu'ils accusent de jouer un rôle inverse de celui qui lui a été confié : selon eux, la Fondation tend à parquer les tribus dans les zones non convoitées au lieu de leur garantir un maintien dans leurs territoires habituels de chasse et de cueillette.

Quelques exemples sont cités. Les Suruis du parc Aripuana (territoire de Rondonia) doivent faire face, depuis des années, à des invasions de colonies minières et agricoles. L'un des meilleurs « sertanistas » (spécialiste du contact avec l'indigène) de la Funai, M. Apoena Meirelles, avait été détaché auprès d'eux pour les protéger. Il vient d'être éloigné : il défendait pour les tribus un territoire plus grand que celui que les autorités sont disposées à leur accorder.

Dans la région de Maraba, les Gavioes vivent de la cueillette des noix du Brésil. Il y a deux ans, une ethnologue, Mme Iara Ferraz, s'était installée parmi eux pour les aider à commercialiser leur production et à récupérer ainsi une autonomie perdue au contact des Blancs. Elle vient d'être expulsée, et la Funai a décidé d'exercer à nouveau sa tutelle sur la tribu.

Les missionnaires citent bien d'autres groupes en danger, notamment les Tapirapes, menacés d'être transférés dans l'île du Bananal pour laisser la place à de grandes entreprises. Ils reconnaissent que le président de la Funai, le général Ismarth de Araujo Oliveira, est beaucoup moins « intégrationniste » que son principal adjoint, M. Francelisio Van der Broocke, économiste chargé du département opérationnel et principal avocat de la « mise au travail » des indigènes. Mais leurs pronostics sont pessimistes.

« *Globalement, la situation des Indiens ne cesse d'empirer*, nous dit le Père Egydio Schwade. *Quel a été, depuis trois ans, le résultat des opérations dites d' « attraction » (1) de la Funai ? Il y avait environ cinq cents Kreen-Akarores en 1973, lorsqu'ils ont été découverts au nord du Mato-Grosso. Six mois après, il n'y en avait plus que soixante-seize. Les survivants ont été transférés dans le parc du Xingu, où ils fréquentent la route qui coupe le parc. Il y a deux ans, M. Apoena Meirelles a fait l' « attraction » des Ava-Canoeiros, au nord du Goias, pour les préserver d'un contact trop brutal avec les éleveurs de bétail. Il y avait entre trente et cinquante Ava-Canoeiros. Il n'en reste plus qu'un aujourd'hui. Les Suruis du Rondonia étaient quatre mille en 1970. On en compte deux cents actuellement, et 70 % d'entre eux sont atteints de tuberculose...* »

Le Père Egydio Schwade cite de nombreux cas de tribus réduites à l'état de « *main-d'œuvre bon marché* », ou d'autres abandonnées à l'invasion des « *fronts pionniers* », menacées par les pâturages comme les « *Makuxis du Roraima, obligés*, explique-t-il, *de défendre leurs enfants contre les troupeaux par des barbelés* ». Il n'attaque pas seulement la « *catéchèse économique* » des autorités, qui veulent voir dans l'Indien un « *producteur* ». Il s'en prend aussi à la double « *catéchèse* » économique et culturelle des missions religieuses traditionnelles.

Au sein de l'Eglise, toute une avant-garde s'élève ainsi contre le sort traditionnel réservé aux indigènes.

Le Conseil indigéniste missionnaire dénonce avec vigueur, par exemple, certains articles du statut de l'Indien promulgué en 1973, qui fait de l'indigène un mineur placé sous tutelle de l'Etat et lui reconnaît seulement un droit d' « *occupation* », et non de propriété, sur les terres où il a toujours vécu. Depuis quelques années, le Cimi a organisé ou suscité des « *Assemblées de chefs indigènes* », qui incitent les tribus à s'unir pour défendre leur droit à la terre, et faire revivre leur culture.

« *Mais la Funai est hostile à ces assemblées*, nous dit dom Tomas Balduino, *elle n'accepte pas que les Indiens soient maîtres de leur destin.* » La « *conscientisation* » des Indiens fait partie des griefs formulés contre l'Eglise, accusée par les autorités d'insuffler un esprit de révolte à tous les pauvres de l'Amazonie.

CHARLES VANHECKE.

(Jeudi 30 décembre)

(1) Quand un chantier doit s'installer près d'une tribu qui n'a jamais eu de contact avec le monde moderne, des spécialistes sont envoyés sur les lieux pour « attirer » les Indiens, dialoguer avec eux, et éviter les conflits entre deux civilisations foncièrement antagonistes.

EUROPE

Portugal

UNE VICTOIRE POUR M. SOARES

M. Mario Soares, dont le budget et le plan d'austérité viennent d'être approuvés par le Parlement portugais, peut désormais être satisfait.

En obtenant, grâce à l'abstention des communistes et des centristes du C.D.S., un vote favorable de 101 voix contre 69 et 70 abstentions pour le plan, et de 101 voix contre 3 et 136 abstentions pour le budget, le premier ministre a remporté, le 29 décembre, une incontestable victoire politique, propre à dissiper l'impression de scepticisme laissée par le léger recul des voix socialistes aux municipales du 13 décembre.

Le plan de redressement économique, qui prévoit notamment une réduction de l'inflation (25 %), un effort d'investissement et un appel à l'aide occidentale, représentait pourtant une « pilule » assez amère pour l'extrême gauche, qui ne cesse depuis le dernier congrès du P.C. de dénoncer la politique « anti-ouvrière et antipopulaire du gouvernement ». La droite, en revanche — et notamment le patronat, — avait manifesté à plusieurs reprises son hostilité à un programme coupable de ne pas faire la part assez belle au secteur privé face à un secteur public « moteur de la croissance économique ».

En obligeant les uns et les autres à s'abstenir ; en convainquant le P.C. que son gouvernement représentait pour l'instant la seule alternative progressiste ; en dissuadant la droite de provoquer une crise dangereuse pour l'économie du pays, M. Soares a réussi une habile « percée » parlementaire. Le parti social-démocrate de M. Sa Carneiro, qui a voté contre, est apparu comme le seul adversaire résolu mais qui n'est pas de taille à gêner les socialistes.

Les déclarations officielles faites le même jour à Washington et confirmant l'octroi d'un prêt américain de 300 millions de dollars au Portugal sont venues à point nommé redonner confiance à un gouvernement dont les caisses sont vides.

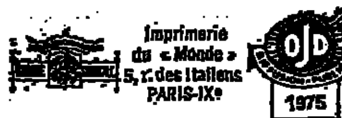
Ainsi, de mois en mois, en dépit des critiques et des dissensions au sein de son propre parti, le secrétaire général du P.S. portugais est en train de gagner un pari que l'on pouvait juger perdu d'avance au lendemain des élections législatives d'avril 1976. L'aile « ouvriériste » du parti socialiste paraît elle-même moins dangereuse pour M. Soares. Ses deux représentants les plus décidés au Parlement, M. Aires Rodriguez et Mme Carmelinda Pereira, ont voté contre le gouvernement sans parvenir toutefois à entraîner quiconque derrière eux. Ils seront vraisemblablement exclus du parti.

Armé aujourd'hui pour un « nouveau départ », à la tête d'un pays doté, depuis les municipales, d'un appareil d'institutions démocratiques maintenant complet, M. Mario Soares n'ignore pourtant pas que l'année 1977 sera difficile. Les « rectifications » autoritaires de la réforme agraire dans le Sud suscitent des oppositions qui peuvent à tout moment dégénérer. Paralysés sur le plan politique, les communistes et l'extrême gauche seront tentés de faire porter tous leurs efforts sur le terrain social et dans les entreprises, où l'austérité est mal acceptée. Les tentations « putschistes », enfin, n'ont pas totalement disparu dans une armée où les officiers classés à droite ont repris du service.

Gouverner grâce à l'abstention et à la certitude provisoire de n'être pas remplaçable, voilà une position qui n'est pas sans mérite. Ni sans fragilité.

(Vendredi 31 décembre.)

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications n° 57 460

Italie

L'« Europeo » accuse le Vatican de se livrer à la spéculation immobilière

De notre correspondant

Rome. — Le quart de Rome est entre les mains du Vatican. C'est ce qu'affirme dans son dernier numéro l'hebdomadaire *Europeo*, qui publie également sur sept pages la liste complète des terrains, des immeubles et des palais appartenant au Saint-Siège. Mais les biens immobiliers du Vatican ne sont pas fixés pour l'éternité. Tel terrain pourrait être vendu à la commune de Rome pour y construire des immeubles à loyer modéré. Tel palais sera cédé à une banque, tel immeuble à une chaîne d'hôtels.

Les services financiers du Vatican, directement rattachés à la secrétairerie d'Etat, évitent en règle générale de vendre ces biens à seule fin de se procurer de l'argent frais. Un immeuble sera cédé de préférence à une société dans laquelle le Saint-Siège a une participation. Cavalieri Hilton, par exemple, a été construit sur un terrain appartenant à l'Eglise catholique par l'intermédiaire de a Societa Generale Immobiliare qui s'est empressée d'acheter les trois quarts des actions de l'hôtel. On ne reproche pas à un Etat de bien gérer ses finances, mais le Vatican est-il un Etat comme un autre ?

Europeo rappelle que le concordat de 1929 stipule l'extra-territorialité d'une partie du patrimoine immobilier du Vatican, comme la basilique Saint-Jean de Latran, qu'on imagine mal faisant l'objet d'une transaction. La plupart des immeubles appartenant au Saint-Siège et à des associations religieuses bénéficient d'exemptions fiscales considérables, toujours en vertu du concordat. Lorsque le Vatican vend un bien immobilier à un tiers, ou une société qui lui appartient, ce n'est donc pas un marché tout à fait comme les autres.

L'Eglise est propriétaire de biens immobiliers à Rome par l'intermédiaire de quatre-vingt-sept ordres religieux masculins et trois cent vingt-cinq ordres féminins. La plupart de ces immeubles ont comme unique vocation d'abriter les serviteurs du culte. *Europeo* cite pourtant des cas où ce qui était religieux est devenu nettement spéculatif. Le Vatican crée même des sociétés spécialement destinées à faire fructifier une propriété immobilière. C'est ainsi que l'ordre des sœurs franciscaines a vendu l'une de ses résidences à une société pour 1 milliard 100 millions de lires. Cette société fit démolir l'immeuble et construisit un hôtel de luxe vendu par la suite 4 milliards 500 millions de lires à une autre société entièrement contrôlée par le Vatican. L'intérêt de ce genre d'opération est évident : les biens immobiliers protégés par le concordat se transforment en investissements spéculatifs qui continuent à rapporter de l'argent au Saint-Siège.

Europeo cite également l'exemple d'un couvent de la congrégation des frères de la charité qui fut transformé en bureaux locatifs par l'intermédiaire d'une société appartenant au Vatican, dont le siège légal se trouve à *Panama*. Dans d'autres circonstances, il s'agira d'une vente pure et simple, mais pas avec les exemptions fiscales prévues par les accords du Latran. *Europeo* mentionne aussi le cas d'un immeuble vendu à une agence de presse pour 1 milliard et demi de lires. La transaction n'a rapporté que 2 000 lires à l'Etat italien puisqu'il s'agissait d'un « *bien immobilier situé dans un Etat étranger* ». Tel immeuble vendu à un prix dérisoire à une société contrôlée par le Saint-Siège rapportera sous forme de loyer 10 millions de lires par an. Tel autre sera acheté à moindre prix par une société du Vatican afin d'être revendu au prix fort à un tiers. « *Nous nous trouvons en face de biens appartenant au Vatican, mais gérés par des sociétés qui, en pratique et en droit, sont italiennes*, commente *Europeo*. *Elles devraient être soumises à nos lois et à notre fisc. C'est une évasion fiscale légalisée.* »

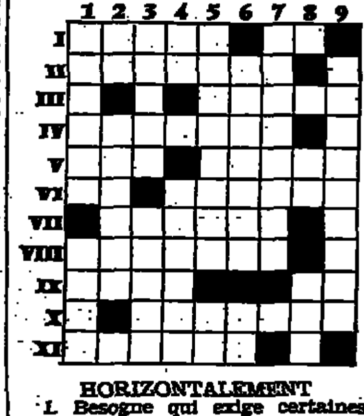
L'Eglise fait valoir que ce statut permet de maintenir des communautés religieuses et des ordres dépourvus de sources de revenus. Mais, à partir du moment où le Saint-Siège fait fructifier ce patrimoine qui se trouve sur le territoire italien, il paraît difficile de justifier l'application des normes du concordat.

(Intérim.)

(Mardi 4 janvier)

LES MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1591



HORIZONTALEMENT

I. Besogne qui exige certaines forces ; Se laisse assez facilement rouler. — II. Fait des taches. — III. Bouchée de poisson. — IV. Fait que l'on ignore des ennuis d'ordre budgétaire. — V. A une certaine dose de sang-froid ; Préoccupèrent Pascal enfant. — VI. Reste les bras croisés ; Très approchables quand elles sont petites. — VII. Sans raison apparente. — VIII. Travaillés. — IX. Porte un coup ; Pronom. — X. Surtout redoutables lorsqu'ils chargent. — XI. Resta au bout du fil.

VERTICALEMENT

1. Faisait preuve d'appréciation ; On le repasse quand il a plu. — 2. Cuvette ; Vraiment parfaite. — 3. Pour les enfants, elle est bien bonne ! ; Fait état de nombreuses choses. — 4. Symbole ; Ne sauraient être critiquées quand elles sont légitimes. — 5. Sveltes ; Pronom. — 6. Se promenait à poil ; Points. — 7. Très fraîches ou fort chaudes. — 8. Un coin de France ; Explosif. — 9. Ont toutes les chances de plaire à ceux qui se sentent attirés par les plaisirs solitaires.

SOLUTION DU PROBLEME N° 1590

Horizontalement

I. Ecrits ; AT. — II. Coudre ; Vé ! — III. Huée ; Caïn. — IV. Après ; D.D.T. — V. Se ; Sac (pillage) ; Ia. — VI. P.T.T. — VII. Ers ; Lei. — VIII. Sieur. — IX. Déraison. — X. O.E. ; Ni ; Su. — XI. Benêt ; Air.

Verticalement

1. Echasses ; Ob. — 2. Coupé ; Ridée. — 3. Ruer ; Osée. — 4. Idées ; Urne. — 5. T.R. (Renaudot) ; Salerait. — 6. Sec. — 7. Ad ; Plissa. — 8. Avidité ; Oui. — 9. Tentation.

La nouvelle « énigme » éthiopienne

Annoncée le 29 décembre à Addis-Abeba, la restructuration du Derg (comité militaire provisoire), organe suprême du pouvoir en Ethiopie depuis la destitution de l'empereur Haïlé Selassié, marque une nouvelle étape dans l'affrontement idéologique qui, depuis plusieurs mois, agite l'ensemble du pays.

On a officiellement enregistré depuis l'automne dernier, sept assassinats politiques, une cinquantaine d'exécutions capitales, l'emprisonnement de « centaines de hors-la-loi » et la liquidation » de dizaines d'opposants au cours d'affrontements armés. Les luttes de tendances « au sommet » et le désordre qui semble se généraliser dans les provinces ne peuvent cependant faire oublier qu'une profonde révolution politique, sociale et idéologique affecte depuis plus de deux ans tous les secteurs de la société et donne tout leur sens aux « énigmatiques » événements qui se succèdent.

par J.-C GUILLEBAUD

Le silence — de nouveau — retombe su. Addis-Abeba. Prisonnière pendant un demi-siècle des imageries impériales et des mythes moyenâgeux pieusement entretenus en Occident, l'Ethiopie « révolutionnaire », deux ans et demi après la destitution du Négus, irrite déjà l'opinion internationale au point de ne plus mériter d'autres analyses que celles, sommaires et vaguement dédaigneuses, qui dénoncent le « chaos » et « l'anarchie pseudo-socialiste ».

Les exécutions, les assassinats et les troubles disparates qui se succèdent depuis bientôt six mois, des plateaux du Begemder aux déserts du Harrarghé, paraissent avoir lassé commentateurs et chancelleries. On fustige maintenant — avec quelque raison — cette avalanche de violences, et l'on a déjà classé mentalement les événements d'Ethiopie au chapitre banal des coups de force militaires du tiers-monde et des dictatures bornées, parées de fumeuses phraséologies socialistes. En clair, une caricature a remplacé l'autre, comme si un étrange destin condamnait, décidément, la vieille Abyssinie à n'être jamais « comprise ».

Car aucun des universitaires, linguistes, ou ethnologues, passionnément attachés à la spécificité du « cas éthiopien » n'en fait mystère : ce qui se passe depuis bientôt trois années sur le « toit de l'Afrique » est en réalité plus complexe et beaucoup plus important qu'on ne veut bien l'admettre en Europe. « *L'Ethiopie vit une révolution profonde qui rappelle à bien des égards celle de 1789 en France* », nous disait un spécialiste des provinces du Sud. Peut-on essayer d'en apporter la preuve, sans paraître cautionner pour autant le meurtre légal, l'arbitraire militaire et la logomachie démagogique qui, en effet, constituent désormais l'essentiel des nouvelles datées d'Addis-Abeba ?

La chasse aux opposants de droite et de gauche, organisée par le Derg (comité militaire) ; la brutale maladresse de certaines mesures « socialistes » prises d'en haut ; la crainte obsessionnelle de « complots impérialistes » ; les guerres civiles sporadiques qui ensanglantent les provinces du Nord ; la multiplication des maquis et la politique de force continue en Erythrée : tout cela justifie, c'est vrai, un jugement sévère. Mais sûrement pas des simplifications abusives au sujet d'une « *Ethiopie devenue folle* », gouvernée par une « *poignée d'officiers sanguinaires* », et où chacun regretterait maintenant le « *bon vieux temps* » de l'empire.

Deux sortes de « révolution »

En 1974 et 1975 — on le mesure mieux aujourd'hui, — deux sortes de « révolution » ont eu lieu en Ethiopie. La première, qui fut abondamment décrite par la presse internationale, mit *grosso modo* en scène trois protagonistes : une armée en colère, révoltée par le sort matériel qui lui était fait et superficiellement politisée ; les étudiants et les intellectuels, citadins d'origine bourgeoise rentrés d'Occident imprégnés d'idéologie marxiste, opposants irréductibles mais minoritaires, et, enfin, la vieille monarchie du Négus, exténuée, s'appuyant sur un mythe chrétien à bout de souffle (celui du Roi des rois, élu de *Dieu*, etc.), sur une aristocratie corrompue, une hiérarchie religieuse contestée et sur la domination fragile de la culture amahra.

Les péripéties entrecroisées, riches en rebondissements et complots de coulisse, amenèrent rapidement deux des protagonistes (les militaires détenteurs de la « force », les intellectuels fournisseurs de l'idéologie) à jeter bas le trône impérial. Avant de se retrouver face à face et en concurrence pour le pouvoir, une partie des intellectuels condamnant aussitôt le régime « fasciste » du Derg, une autre estimant utile de soutenir tout en le manœuvrant idéologiquement le pouvoir militaire, seule alternative possible dans l'immédiat. Cette révolution-là, jalonnée d'exécutions, de manifestations et de discours théoriques, ce fut un peu la « révolution spectacle ». Incompréhensible et inexplicable sans référence à l'autre « mouvement » venu, celui-là, des profondeurs, et qui, à des centaines de kilomètres d'Addis-Abeba, remuait le monde paysan.

Occupations sauvages de latifundia, assassinats de grands propriétaires terriens ; incendies de récoltes ; révolte des petits prêtres contre leurs prélats ; agitation des musulmans, parents pauvres de l' « empire chrétien » : une multitude d'événements dispersés (et ignorés) se déroulèrent dès 1974 dans toute l'Ethiopie, qui témoignaient d'une incroyable fermentation. Beaucoup plus significative en soi que l'irruption des chars de la IVe division dans les rues d'Addis-Abeba.

Celle-ci, bien sûr, prit des formes différentes selon les provinces. Dans le Sud, conquis il y a moins d'un siècle par l'empereur Menelik, les jacqueries paysannes n'étaient pas loin de ressembler à une sorte de lutte anticoloniale des Gallas dirigée contre les propriétaires, les administrations et les policiers (le plus souvent amahras) imposés par le pouvoir central et monnayant de génération en génération leur loyalisme contre des privilèges fonciers. La réforme agraire revendiquée là-bas représentait d'une certaine manière une décolonisation. Dans le Nord particulariste, en revanche, où le système foncier (*Amrist, Guit...*) est nettement moins inégalitaire, les « luttes de masse » visaient plus volontiers une certaine hiérarchie sociale très rigide, la tutelle de plus en plus pesante de la capitale ou encore la domination d'un patriarcat chrétien politiquement compromis. Dans d'autres zones périphériques (chez les Afars de l'Est ou les Somalis du Sud), s'exprimaient plutôt les craintes de minorités ethniques inquiètes de voir remise en question par la modernisation de l'Ethiopie la relative autonomie politique et culturelle dont elles bénéficièrent longtemps dans un pays sous-administré.

Dans les villes et autour des rares unités de production modernes (industries à capitaux occidentaux, entreprises agricoles industrialisées, etc.), se développaient, dans le même temps, des affrontements sociaux de type plus classique et ressortissant à une version « ordinaire » de la lutte des classes. De façon plus diffuse, enfin, une offensive politico-culturelle contre le vieux monde médiéval s'exprimait dans d'innombrables tracts et brochures clandestines à travers quelques conflits particuliers : révolte de la jeunesse scolarisée au sein des familles ; mouvements de femmes contre l'« oppression » masculine ; locataires contre propriétaires ; producteurs contre commerçants, etc. Plus encore que les structures de l'ancien régime, c'était ses « valeurs », son idéologie elle-même qui se décomposaient.

Tumultueux interrègne

La « fuite en avant » qui, en 1975-1976, amena le *Derg* à promulguer toute une série de mesures radicales (*réforme* agraire, campagne d'alphabétisation, nationalisations, réforme urbaine et judiciaire, création d'associations paysannes puis de milices armées, etc.), ne s'explique ni par la bonne volonté « socialiste » des militaires ni même par la seule pression idéologique qu'exercèrent sur eux les intellectuels. En réalité, c'est la société éthiopienne tout entière qui basculait rapidement « à gauche ».

Le résultat le plus important fut que, peu à peu, toutes les structures autoritaires de l'ancien monde se trouvèrent pulvérisées. Aristocrates exécutés, en prison ou en exil ; administrateurs « démissionnés » ; propriétaires terriens chassés vers les villes ; polices locales neutralisées, etc. Un immense vide politique s'ensuivit, tandis que — déjà troublée par un regain du banditisme de grands chemins, vieille plaie de l'empire — l'Ethiopie se constellait de petites guérillas locales, sans lien entre elles, et souvent différentes dans leur inspiration : lutte de propriétaires terriens défendant leurs privilèges, foyers d'opposition « gauchistes », « fronts de libération » à dominante tribale, etc.

Ajoutés aux guerres d'Erythrée et d'Ogaden, ces affrontements intermittents que l'on évoquait ordinairement « en bloc » contribuèrent à donner du pays une image apocalyptique et sanglante qui, pour fondée qu'elle fût, ne correspondait pas tout à fait à la réalité. Comparés aux interrègnes tumultueux et anarchiques qui ont marqué toute l'histoire d'Abyssinie, celui-là, malgré les morts et les exécutions, était plutôt moins dramatique qu'on pouvait le craindre. Quant aux menaces d'éclatement du pays sous l'action des révoltes locales qu'encourageait l'affaiblissement d'un pouvoir central « intérimaire », elles furent nettement exagérées. Dans bien des cas (dans le Sud par exemple), ce fut plutôt un phénomène inverse que l'on constata : des gens qui s'estimaient brimés par l'ancien régime revendiquèrent avec une force nouvelle leur appartenance à la nation éthiopienne. « Implosion » davantage qu'explosion.

Vide politique, bouillonnement permanent à tous les échelons de la société, diffusion ultra-rapide d'une sorte de « remake » éthiopien du marxisme : la situation, aujourd'hui, demeure plus incertaine que jamais. « *Tout peut arriver en Ethiopie* », murmurait à Paris un intellectuel exilé. Tout sauf un retour en arrière et une restauration de l'ancien ordre social à laquelle les émigrés de l'EDU (1) eux-mêmes ont officiellement renoncé.

Les cinq pouvoirs

Quel que soit, en effet, le jugement théorique que l'on porte sur le Derg (régime « fasciste » ou « socialiste »), quantité de choses ont été changées, sur lesquelles on ne reviendra plus : réforme agraire, nationalisations, élimination de l'ancienne élite, droits nouveaux accordés aux musulmans ou à certains groupes ethniques, statut de la femme, etc. En dépit des « guerres civiles » et des assassinats politiques qui, cet automne, ont agité Addis-Abeba, le régime a même continué de promouvoir, non sans habileté, certaines réformes radicales : changement de monnaie pour confisquer les bénéfices immoraux et les grandes fortunes, réforme scolaire, création de coopératives et de milices, restructuration des syndicats au sein de neuf branches professionnelles.

Reste que les « données » du jeu politique sont devenues assez complexes pour décourager l'analyse et inciter, parfois, les observateurs aux exclamations dépitées. A Addis-Abeba — qui de ce point de vue reflète assez bien la situation de l'ensemble du pays — l'Etat n'existe plus en tant que tel. Face aux assauts de l'opposition (« bourgeoisie » ou « gauchiste »), *cinq pouvoirs légaux*, au moins, paraissent agir simultanément et contradictoirement.

1) Le *Derg* représente en principe le « bras séculier » de l'armée mais, organisme collégial, il est divisé en tendances hostiles capables d'imposer à tour de rôle leur point de vue. D'où l'incohérence apparente de certaines décisions.

2) La police, chargée du maintien de l'ordre et dont les cadres n'ont pas tous été remplacés, est en majorité dans l'opposition « de droite » et joue rarement le jeu du *Derg*. On a pu assister, par exemple, cet automne, à Addis-Abeba, à l'arrestation d'étudiants, voire de responsables gouvernementaux favorables au régime que le *Derg* avait ensuite fort à faire pour faire libérer. On peut voir régulièrement en province la police défendre les propriétaires terriens menacés par la réforme agraire, etc. La multiplication des milices et des comités de quartier, la création d'une unité militaire spéciale (*Nebelbal*, la « flamme ») vise, entre autre chose, à contourner l'obstacle que représente cette police « réactionnaire », qui elle-même d'ailleurs n'est pas épargnée par la contestation interne.

3) Le gouvernement civil et l'appareil administratif sont, eux aussi, plutôt hostiles au *Derg*. Plusieurs décisions sont ainsi paralysées par le « sabotage » administratif, et après d'innombrables purges politiques les militaires ont quelque mal à remplacer aujourd'hui les fonctionnaires qui leur sont toujours hostiles.

4) Le bureau politique, qui regroupe une quinzaine d'intellectuels favorables à un « soutien critique » du *Derg*, exerce quant à lui, sur le plan idéologique, une influence considérable. Mais il est sans prise directe sur l'exercice quotidien du *pouvoir* et n'est pas toujours d'accord avec les décisions des militaires (« marche rouge » sur l'Erythrée en mai 1976, rapprochement discret avec Israël, soutien militaire des Etats-Unis, etc.). Le rôle dangereux de « collaboration - opposition » qu'il a choisi de jouer le place ainsi *sur le fil* du rasoir et lui vaut d'être accusé d'opportunisme et d'hypocrisie.

5) L'armée enfin est loin d'être acquise dans son ensemble au *Derg*. Certaines unités (armée de l'air, parachutistes) sont au contraire des foyers d'opposition et produisent des journaux clandestins très vindicatifs.

Si l'on ajoute à cela que chaque institution traditionnelle (syndicats, Eglises, Université ...), en pleine réorganisation, chaque structure nouvelle (comités de quartier, associations de paysans, comités de femmes) est le théâtre d'une lutte idéologique acharnée dont les protagonistes avancent masqués — des adversaires du régime se présentant par exemple sous l'étiquette gouvernementale pour donner le change, — on comprendra qu'il soit difficile d'analyser les péripéties politiques quotidiennes et les rebondissements de la violence. Les Ethiopiens, « Asiatiques de l'Afrique », rompus à l'art du complot et de la machination, donnent ici la pleine mesure de leur talent.

Du côté de l'opposition, les choses sont plus complexes encore. A côté du P.R.P. (Parti révolutionnaire du peuple), qui se déclare marxiste, dénonce le caractère « fasciste » du *Derg* et, sous la menace de l'assassinat politique « programmé », réclame un « *gouvernement provisoire populaire* », coexistent quantité de groupes rivaux qui défendent le plus souvent les intérêts d'une catégorie sociale, d'une classe ou d'une ethnie. Dans les provinces, les maquis que traquent les milices paysannes sont innombrables et ordinairement en concurrence. Dans les trois seules provinces du Nord (Tigré, Begemder, Godjam), on signale des groupes armés se réclamant du P.R.P., d'autres de l'EDU, d'autres encore du général Nega Tegegne, ancien gouverneur de Gondar, d'autres enfin du Front de libération du Tigré. Dans le Sud, les guerriers nomades, manipulés par la Somalie, coexistent avec les « petites armées » de tel ou tel notable entré en dissidence. Mais le phénomène le plus significatif est que tous ces groupes paraissent de plus en plus coupés en deux par une ligne de partage idéologique qui tend à se substituer aux antagonismes ethniques ou religieux. Il faut interpréter comme cela les nouvelles discussions enregistrées au sein des Fronts érythréens ou même parmi les Afars.

La lenteur des choses

Devant un tel kaléidoscope, face à un tel fouillis de violence, on comprend qu'il soit tentant de prophétiser le pire pour l'Ethiopie. Voilà bientôt trois années d'ailleurs que l'on annonce l'inévitable naufrage du pays, la perte de l'Erythrée et l'éclatement de l'empire. Quant au régime militaire, il y a bientôt deux ans que l'on prévoit sa chute « imminente ». Or l'Ethiopie est toujours là ; la situation en Erythrée n'est ni meilleure ni pire qu'il y a trois ans, et le *Derg*, impavide, délibère toujours dans les bâtiments du vieux Guebbi (ancien palais impérial). Cette « énigme » devrait incliner à la circonspection.

(Vendredi 31 décembre)

---

(1) Ethiopian Democratic Union, parti animé notamment par des nobles réfugiés en Grande-Bretagne et qui disposerait de groupes armés dans les provinces du Nord (Godjam, Begemder, Tigré).

هكذا من الأصل

UN AN DE « VOIE SOCIALISTE » A MADAGASCAR

(Suite de la première page.)

La décolonisation, dans ces conditions, ne peut être qu'un processus long et heurté, de l'insurrection de 1947, aux manifestations de mai 1972 et au choix de 1975. Méfiant, le paysan malgache, qui vit généralement en semi-autarcie écoute, se tait et se demande d'abord dans quel tiroir connu il pourra caser la nouvelle *« promesse annoncée d'en haut »*. C'est-à-dire de Tananarive.

Vieux routier de la politique malgache — il a été l'un des animateurs du Monima, un parti de gauche, avant de rallier le président Ratsiraka. — M. Charles Ravojanhar connaît ses auditeurs. De sa voix chaude et lente, il évoque les responsabilités d'une société d'Etat, la SINPA, dans un détournement de la collecte du paddy. M. Daniel *Randsiatsimandsea, sous-préfet* depuis 1972, a introduit l'orateur auprès de cette petite assemblée de ruraux qui, plus tard, au cours d'interminable palabres sur la place de l'église, répandra la bonne ou la mauvaise parole. *« Les paysans,* nous dit M. Ravojanhar, *se méfient surtout quand on leur dit ce qu'ils n'attendent pas de nous. »*

La contradiction — dans le style local, c'est-à-dire sous forme d'une demande d'explication qui se veut anodine — est portée par le président de la section locale de l'A.K.F.M. Les partis politiques, bannis, ayant dû se transformer en « associations révolutionnaires », l'A.K.F.M. est devenue le K.D.R.S.M. et le Monima, le Kamiviombio. Mais les anciens sigles demeurent en usage. Avec l'AREMA et le Vonjy (un mouvement de ralliés de l'ancien régime), l'A.K.F.M. et le Monima font partie, aujourd'hui, de la coalition malaisément formée en 1975 autour du président Ratsiraka.

Comment organiser la collaboration entre les quatre mouvements ? Telle est, en substance, la question du délégué local de l'A.K.F.M. M. Ravojanhar n'en est pas dupe. L'AREMA, *dont le secrétaire général est le président de la République*, est soupçonnée par ses partenaires de vouloir coiffer les trois autres mouvements au sein d'un « Front uni » qui doit être formé dans la perspective d'élections locales et générales. Le conseiller à la présidence, également membre du comité directeur de l'AREMA, entend bien dissiper les appréhensions. *« Il n'est pas question de contrainte »*, dit-il. D'ailleurs, il n'est venu à Arivonimamo que pour prendre contact. C'est à la population de choisir, de décider. *« Tant que le peuple n'est pas encore conscient des problèmes, aucune révolution ne peut triompher. »*

Seize ans après la proclamation de l'indépendance, la République démocratique malgache fête son premier anniversaire. *« Ce n'est pas une pause, mais un redémarrage »*, assure le président Ratsiraka, qui parle également d'*« innovation »*, de *« diversification »* et de *« créativité »*. *« C'est une chance, la première »*, nous a dit M. Laurent Radaody, l'un de ses collaborateurs, qui se rend lui aussi en province, chaque semaine. Enfantée dans la douleur après trois ans de confusion, la République démocratique s'anime. Le 6 février 1975, un officier de gendarmerie, le colonel Ratsimandrava, était assassiné alors qu'il regagnait sa demeure par l'une de ces sombres ruelles qui s'accrochent à flanc de colline au cœur de la capitale. Six jours plus tôt, il avait convaincu le général Ramanantsoa de lui céder la place à la tête de l'Etat.

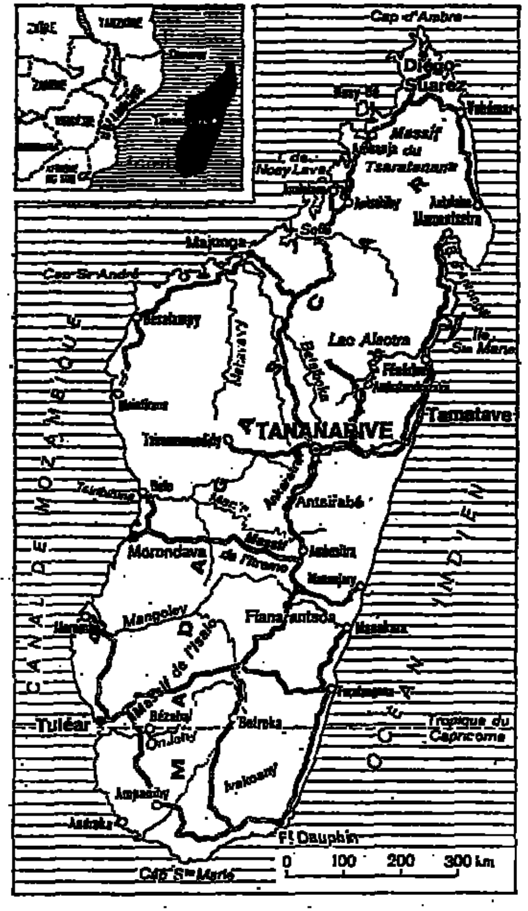
Un directoire militaire inquiet de la situation ainsi créée avait alors décidé de parer au plus pressé : calmer les officiers rebelles, éviter que la panique ne gagne la capitale. A des mesures draconiennes de sécurité correspondait, pour amadouer la population, un « procès du siècle » impliquant beaucoup d'inculpés et aux méandres trop complexes pour que le public y vît clair. La justice militaire mit longtemps à choisir de tourner la page en ne condamnant que trois comparses.

Comme on pouvait s'y attendre, le directoire finit par déléguer ses pouvoirs à la plus forte personnalité militaire, le capitaine de frégate Didier Ratsiraka. L'ancien ministre des affaires étrangères du général Ramanantsoa eut alors à se transformer en dirigeant national. L'état-major, les mouvements politiques et l'influente bourgeoisie merina des *Hauts-Plateaux décidèrent de l'y aider. Que pouvaient-ils faire d'autre ?*

S'agissait-il d'un « 1958 malgache » mené dans un style gaullien ? *« Les mêmes causes produisent les mêmes effets »*, nous répond le président Ratsiraka, qui a fait adopter à la Grande-Ile de nouvelles institutions et sanctionner sa présence à la tête de l'Etat par un vote populaire et référendaire. La trêve politique était approuvée et une nouvelle expérience, menée par un jeune officier de marine originaire de la côte, était ainsi acceptée.

Celui que certains de ses adversaires, notamment dans la bourgeoisie merina, tiennent toujours pour un « arriviste », s'est attelé à une tâche difficile dans une société où l'accommodement semble davantage la règle que l'engagement. A Madagascar, l'opposition ouverte est rare, ce qui explique peut-être la surprise de l'étranger devant certaines explosions de violence qu'il n'a pas su sentir venir. Avant de songer à la réforme la plus durable — celle des campagnes. — le nouveau régime devait d'abord s'assurer quelques arrières : définir une ligne d'action, s'affirmer à Tananarive même, et, comme nous le dit son chef, obtenir que « l'intendance suive ».

(Jeudi 30 décembre)



II. — LA TENTATION DU REPLI

Tananarive. — *« Notre économie est comme le bon petit fonctionnaire : il ne réussira pas, car il manque de mordant. Il n'y croit pas. »* Installé dans l'un des bureaux de l'ancien consulat général de France, qu'il a fait redécorer de bois et de marbres locaux, M. Justin Ravorison, ministre de l'économie, est un esprit pragmatique et, à n'en pas douter, libéral. *« A la limite,* dit-il, *nous préférerions une société motivée par le profit, c'est pourquoi nous avons nationalisé, mais sans créer de nouvelles entreprises d'Etat. »*

On se fait une idée du cadre où se posent les problèmes économiques en prenant le train qui relie la capitale malgache à son principal port, Tamatave. La route est d'ailleurs presque impraticable et le demeurera tant qu'une équipe chinoise n'en aura pas terminé la réfection. Les trois cent soixante-dix kilomètres de voie ferrée sont couverts en près de douze heures par un convoi qui s'arrête une trentaine de fois et peine dans les étapes de montagne.

Parfois dans un état assez pitoyable, 4.000 kilomètres de routes bitumées ou empierrées, c'est peu pour une île plus vaste que la France. Le parc automobile ne compte qu'un peu plus de cent mille véhicules. Le réseau ferroviaire est long de 884 kilomètres seulement. Madagascar dispose de deux cents pistes d'atterrissage pour quatre-vingt-cinq gares...

Les Malgaches continuent donc de vivre, le plus souvent, loin les uns des autres. Selon M. Ravorison, une approximation de la circulation monétaire est fournie par le taux de commercialisation du riz, denrée de base. Il ne serait que de 10 à 15 %. Les campagnes — 88 % des Malgaches sont des ruraux — vivent donc du troc. Les remous de Tananarive y sont étouffés par la distance et le temps. C'est à la fois une assurance de stabilité et un lourd handicap.

La véritable nationalisation de l'économie malgache s'est réalisée à compter de 1972, après la chute du gouvernement Tsiranana, et surtout avec la série de mesures prises en 1975. Du 15 juin au 31 octobre 1976, les chiffres d'affaires des entreprises contrôlées par l'Etat sont passés de 13 à 61 %, soit par secteur de 25 à 100 % (banques), de 18 à 33 % (industrie), de 15 à 100 % (assurances), de 15 à 78 % (exportations), de 20 à 60 % (importations). Seuls les transports maritimes (14 %) n'ont pas été affectés. L'électricité et les eaux étaient déjà sous le contrôle de l'Etat avant ces nationalisations.

A la suite des nouveaux accords franco-malgaches de coopération et de la sortie de la zone franc (1973), ces nationalisations ont achevé le dégagement de l'économie de l'emprise française. Mais de l'étatisation à la socialisation il y a cependant un pas important, que les Malgaches se sont gardés de franchir. *« Vous devez comprendre,* nous dit un officiel, *que la bourgeoisie a joué un rôle national dans l'insurrection de 1947 et que, même si elle a profité du régime Tsiranana, nous n'avons pas de raison d'aller trop vite »*.

« Ne pas aller trop vite »

Au demeurant, la gestion des sociétés nationales, mises en place à partir de 1973, fait l'objet de critiques souvent justifiées. La République démocratique n'a peut-être pas encore, au demeurant, les moyens ni la volonté de s'attaquer de front au capitalisme local. Pressé sur sa gauche d'aller plus vite, le président Ratsiraka n'ignore pas que d'autres forces — l'ancienne administration, la bourgeoisie merina et même certains de ses amis de la côte — freinent cette évolution et que, dans son pays, du moins, 98 % de « oui » ne signifient pas un chèque en blanc.

La « priorité des priorités », selon le ministre de l'économie, est de *« nourrir, loger, vêtir, instruire et transporter »*. On a récolté de 1,6 million de tonnes (l'estimation la plus prudente) à 2,1 millions de tonnes de paddy en 1976. Mais comme la commercialisation n'affecte que 250 000 tonnes au mieux, il faut importer de 30 000 tonnes à 60 000 tonnes d'une année sur l'autre pour ravitailler les villes. *« C'est un trou que nous n'arrivons pas à combler »*, nous dit le ministre.

Faute de statistiques sérieuses, plusieurs explications sont avancées : par exemple, le taux de croissance démographique (2,5 % par an) ou la généralisation récente de la consommation du riz. Les Chinois auraient reproché à leurs amis malgaches d'en « manger trop ». Il suffirait, pourtant, que la consommation d'engrais azotés utile passe du chiffre très faible de 6 000 tonnes/an à 50 000 tonnes pour atteindre l'autosuffisance sans même avoir à étendre les surfaces cultivées. On pourrait aussi convaincre le paysan malgache des Hauts-Plateaux d'utiliser le repiquage pour obtenir deux récoltes par an, ce qu'il fait très rarement. Ou encore, dans certaines régions, le persuader d'avancer de deux à trois mois l'époque de la moisson...

En prenant 1970 comme base 100, l'indice de production des matériaux de construction est tombé de 113 (1971) à 31 (1975) et 24 en décembre 1975. La production de bois est passée de 132 (1971) à 54 (1975). Si l'indice général de la production industrielle n'a pas subi de chute pendant la même période, — il a même progressé de 105 à 115 —, c'est surtout grâce au bond de la production de chrome (de 102 à 201).

La décolonisation économique de Madagascar s'effectue dans un climat difficile. La production industrielle donne les premiers signes d'essoufflement, les crédits à long et à moyen terme se font plus rares et les avances de l'Etat se sont élevées à 23 milliards de francs malgaches pour un budget de fonctionnement de 62 milliards. Les rentrées d'impôts directs sont mauvaises. Enfin, la production agricole marque le pas : l'indice est de 107 en 1976 contre 104 l'année précédente (base 100 en 1970).

En revanche, en 1976, le taux d'inflation a été maintenu en dessous de 7 %, chiffre enviable pour un pays du tiers-monde. Le prix du sucre n'a pas augmenté depuis 1952. L'essence demeure à bon marché, et aucune hausse des salaires n'est intervenue depuis mars 1975. Le prix de vente du kilo de riz est de 65 FM depuis 1972. Bien entendu, il s'agit là d'armes à double tranchant, le consommateur y trouvant davantage son compte que le producteur. Par ailleurs — et c'est là une énigme pour de nombreux experts. — le service de la dette demeure inférieur à 3 %, beau record pour un pays en voie de développement. La capacité d'emprunt de Madagascar demeure *« énorme »*, nous assure un économiste français. Enfin, le déficit de la balance commerciale a été comblé en 1976, et elle est même redevenue légèrement excédentaire.

L'existence d'un potentiel agricole considérable est, en quelque sorte, à la fois un frein au développement et une chance. La prudence de l'Etat, notamment en matière d'emprunt, tient peut-être pour une part à la tentation, propre au caractère local, du repli sur soi. Mais une rupture de stocks de beurre doit-elle être considérée comme un signal de détresse dans un pays où le revenu annuel par habitant est évalué à un peu plus de 1000 francs français ? *« Combien de Malgaches mangent du beurre ? »* s'étonne devant nous le président Ratsiraka.

Le pays produit de quoi se nourrir, sauf dans le Sud, déshérité depuis toujours. En règle générale, il ne semble ni plus mal ni mieux loti que voilà quatre ans. La variété et la richesse des marchés des Hauts-Plateaux paraissent en témoigner, même si les mendiants semblent un peu plus nombreux chaque année à Tananarive. Mais c'est dans la capitale que se font et défont les régimes.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Vendredi 31 décembre)

Prochain article :

EN QUÊTE D'UN « FRONT UNI »

« Les citoyens reprennent confiance »

nous déclare le président Ratsiraka

De notre envoyé spécial

Tananarive. — *« Il y a beaucoup de forces réactionnaires, mais, même si je disparais aujourd'hui, un retour en arrière est impossible. »* Le président Didier Ratsiraka juge son pays dans une *« phase de réorganisation »*. *« Le pli est pris »*, dit-il. Dans l'ancienne Maison de France, il occupe un bureau dont un seul garde surveille l'entrée. La repartie vive, assez sensible aux critiques, il a relevé la réflexion prêtée à M. Michel Debré, lors de la visite du président français à la Réunion, sur la « *misère* » de la grande île voisine. *« Quand il y a eu des cyclones sur Madagascar, Michel Debré a-t-il fait le moindre geste ? A-t-on alors évoqué la misère de Madagascar ? »* En deux heures d'entretien à bâtons rompus, il reviendra sur le sujet à plusieurs reprises.

« Quel bilan dressez-vous de cette première année de présidence ?

— On va trop vite pour les uns, pas assez pour les autres, pour moi en particulier. Il faut que l'intendance suive. En 1975, le pays était au bord de la guerre civile, nous courions à la catastrophe. Maintenant, les citoyens reprennent confiance, se remettent au travail. C'est satisfaisant, n'en déplaise aux détracteurs de tous bords, à l'intérieur et à l'extérieur. Ce n'est pas une pause, mais un redémarrage.

— Ne craignez-vous pas une sorte d'enlisement dans de nouvelles structures ?

— Je ne suis pas d'accord avec certains gauchistes. Ils veulent du neuf et font table rase du passé. Détruire les routes ? Tuer les élites ? Nettoyer les opportunistes au sein de l'administration ? C'est facile à dire ! Par exemple, à l'université, 90 % des enseignants sont des réactionnaires. Mais sans eux l'Université ne fonctionnerait pas. Il faut attendre la formation de professeurs révolutionnaires. On est toujours un peu gêné par l'héritage.

— Comment concevez-vous le futur front ? Comme une coalition ou un parti unique ?

— Le parti unique, je l'ai proposé, mais la conjoncture n'est pas favorable. Il faut tenir compte des personnalités, des psychologies. Il ne faut pas forcer les choses. Faisons un front uni, c'est une étape nécessaire.

— Où en sont vos relations avec Paris et comment envisagez-vous une coopération ?

— Quand je suis avec des officiels français, les nuages se dissipent. Par la suite, ça recommence. J'espère que, cette fois, cela ne va pas recommencer. Il y a de bons et de mauvais Français à Madagascar. Comme partout. De toute façon, les Français sont forcés de jouer le jeu. Prenez un Giscard, un Mitterrand ou un de Gaulle, mettez-le à Madagascar à l'instant *t*, que fera-t-il d'autre que moi-même ? Comment les gaullistes ne peuvent-ils pas comprendre ? Ce n'est pas une question de sous-information. Il y a des moments où nos bateaux sont retardés intentionnellement. Ça existe, l'impérialisme.

— Peut-on parler d'un rapprochement dans la phase actuelle ?

— Oui. Le problème des compensations est en pointillé et son règlement dépend de la volonté politique de Paris. M. Giscard d'Estaing semble *mieux* avoir compris notre politique après m'avoir rencontré à Paris, en juin dernier. Le lobby parisien envenime nos rapports. Quand le vin est tiré, il faut le boire.

— Quelle importance accordez-vous au problème de Mayotte et des îlots de l'océan Indien ?

— Nous essayons de tendre une perche, mais encore faut-il que les Français la saisissent. Ils devraient se dégager le plus vite possible. Par ailleurs, qu'apporte la possession d'un îlot, Juan-de-Nova, à la grandeur de la France ? Pour nous, c'est important : pour vous, c'est une poussière.

— Quel jugement portez-vous sur la situation en Afrique australe ?

— Elle va dégénérer. La machine de guerre va continuer de tourner. Madagascar est en deuxième ligne. Nous nous sentons déjà impliqués.

— Y a-t-il eu des candidats pour prendre la relève militaire de la France à Madagascar ?

— Disons qu'il y a eu des velléités. Mais, me connaissant, personne n'a jamais osé me poser la question. »

J.-C. P.

(Jeudi 30 décembre)

DIPLOMATIE

1976, ou l'enlisement

par MICHEL TATU

Sur le plan international, une année n'est pas toujours marquée par l'événement le plus spectaculaire. M. Carter est l' « homme de l'année » pour *Time*, mais cette distinction ne récompense que la promotion, en effet spectaculaire, d'un inconnu porté par sa seule volonté au sommet de l'Etat le plus puissant du monde. Le président élu n'est pas encore l' « homme de la situation », et il faudra attendre, pour désigner une éventuelle « année Carter », celle au cours de laquelle il aura, par son action, imprimé une orientation nouvelle et durable aux affaires de son pays et du monde : un peu comme 1972 fut l'« année Nixon » avec les voyages de l'ancien président à Pékin et à Moscou et... l'effraction du Watergate; 1962 l' « année Kennedy », avec la crise de Cuba. On en est loin, pour le moment, à Washington.

L'année 1976 pourrait être davantage l' « année Hua Kuo-feng », dans la mesure où le nouveau président du parti chinois a déjà, en quelques mois de pouvoir, changé le cours des choses dans le pays le plus peuplé de la terre. Elle est en tout cas l'année chinoise, avec la mort des deux principaux dirigeants du pays, Chou En-lai et Mao Tse-toung (avec, entre les deux, l'un des séismes les plus meurtriers de ce siècle), le décès du Grand Timonier étant lui-même précédé et suivi d'une lutte pour le pouvoir plus intense encore que tout ce que l'on avait vu pendant la révolution culturelle. Les jeux sont-ils faits aujourd'hui ? Il reste aux vainqueurs de la « bande des quatre » à se partager les dépouilles, à régler entre eux les conflits de rivalité ou d'orientation inévitables après un tel coup de balai, d'autant plus inévitables que l'autorité du chef nominal n'est pas encore assez solide pour lui éviter le marchandage et les concessions.

Une seule chose est certaine : les cadres du parti, de l'armée, de l'Etat, qui semblent éprouver, après la disparition de leurs « empêcheurs de danser en rond » (les « quatre » et Mao lui-même) un soulagement analogue à celui qui avait accueilli, en U.R.S.S., la chute de Khrouchtchev, aspirent à retrouver la stabilité et la sécurité qui étaient les leurs il y a treize ans, avant le déclenchement de la révolution culturelle. Ils ont de bonnes chances d'y parvenir, l'évolution la plus probable étant le retour au « centralisme démocratique » de type classique, c'est-à-dire soviétique. Le contenu en sera sans doute différent, notamment en politique étrangère, mais c'est bien d'un système très proche de celui de l'U.R.S.S., basé sur une pyramide rigide du commandement et cherchant la puissance dans le développement de l'économie et des forces armées, qu'il s'agit. A long terme, le risque est, comme à Moscou, celui d'une gérontocratie généralisée et non plus confinée au seul sommet de la hiérarchie, comme c'était le cas jusqu'à présent en Chine.

Si l'on en juge par le nombre de morts, l'année 1976 a été aussi celle du Liban. La guerre civile qui a ravagé ce pays pendant près de deux ans, l'une des plus meurtrières de l'époque, est maintenant en voie de liquidation : non pas parce qu'une solution politique a été trouvée entre les divers groupes et confessions en présence, mais parce qu'une force supérieure à celle de chacun d'entre eux, celle des Syriens, a fini par imposer sa loi avec l'assentiment des « frères » arabes, surtout des deux puissances qui tiennent en main les destinées de toute la région.

C'en est fini de l'îlot de liberté qu'était le Liban dans le monde arabe : comme le montre la mise au pas de la presse, les intérêts d'Etat de la puissance protectrice occupent le terrain auparavant tenu par le libéralisme accueillant d'un Etat refuge. En second lieu, ce qui était jusqu'ici la « résistance » palestinienne doit, bon gré mal gré, entrer dans le jeu des puissances « installées » au lieu d'être l'éternel et souvent irresponsable trouble-fête.

De là l'effacement, au moins provisoire, du Front du refus, et le progrès, dans le camp arabe, de l'idée d'une solution modérée allant naturellement dans le sens du règlement dont l'évidence s'impose depuis des années à tous les observateurs sans préjugés : retrait d'Israël des territoires conquis en 1967, création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza, reconnaissance des Etats et de leurs frontières par toutes les parties concernées.

Le fait que plaident en ce sens la Syrie et l'Egypte, réconciliées pour l'occasion, et surtout l'Arabie Saoudite, devenue l'un des principaux bailleurs de fonds du monde et puissance dominante au-delà même de sa région — on l'a vu récemment dans l'affaire du prix du pétrole, — donne à penser que l'année 1977 sera celle d'un effort de paix « majeur », comme disent les Américains. M. Giscard d'Estaing l'a constaté récemment, mais c'est évidemment de M. Carter que l'on attend à cet égard le rôle décisif. Saura-t-il ou voudra-t-il exercer les pressions nécessaires sur Israël, alors que ce pays connaîtra pendant presque tout le premier semestre une campagne électorale permettant toutes les surenchères nationalistes ? Il est encore trop tôt pour le dire, mais c'est à sa détermination et à son habileté sur ce chapitre que l'on jugera très vite le nouveau président.

L'Union soviétique restera sans doute une puissance marginale dans le processus de paix, même si la reprise attendue de la conférence de Genève lui rend un rôle un peu plus en vue qu'en 1976, mais toujours formel. La force et la faiblesse de la seconde puissance du monde, c'est en effet que son influence est presque exclusivement militaire, même si elle se consolide toujours plus dans ce domaine. Au Proche-Orient, Moscou retrouvera peut-être son heure de gloire en 1978, dans le cas où un échec — nullement exclu — du prochain effort de paix remettra à l'ordre du jour, dans le camp arabe, les préparatifs guerriers.

En 1976, la seule région où le Kremlin a pu effectuer une percée a été l'Afrique australe, à la faveur de la guerre en Angola et de l'aide massive accordée à la fin de 1975 en matériel soviétique et en militaires cubains, à l'un des trois mouvements nationalistes rivaux, assurant ainsi sa victoire. Malgré ou peut-être a cause des appréhensions suscitées, notamment en Afrique, par cette initiative sans précédent, celle-ci n'a pas été répétée dans d'autres pays, pas même au Mozambique, qui s'est pourtant engagé ouvertement dans la guerre contre le régime blanc en Rhodésie. Il reste que dans ce dernier pays, ainsi qu'en République Sud-Africaine, le décor est planté pour un affrontement aussi lourd de violences et de rivalités potentielles entre grandes puissances que l'a été toutes ces dernières années le conflit israélo-arabe : l'année 1976 a été celle où M. Smith a accepté en principe, sous la pression de M. Kissinger, l'accession de la majorité noire au pouvoir dans un délai de deux ans, mais elle a été aussi l'année de Soweto.

L'Europe au jour le jour

Echec de la conférence de Genève sur la Rhodésie, stagnation des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques et de la conférence de Vienne sur la réduction des forces en Europe ; déception et temps mort dans la détente Est-Ouest après les promesses non tenues de la conférence d'Helsinki ; une année pour rien, ou presque, dans le dialogue Nord-Sud, peu de progrès à la conférence du droit de la mer : 1976 aura été l'année de la diplomatie enlisée, et pas seulement parce que l'élection américaine a conduit bien des gouvernements à ajourner des échéances. Tout se passe comme si les changements les plus importants des années précédentes — rapprochement sino-américain, détente Est-Ouest et fin de la guerre du Vietnam, guerre d'octobre au Proche-Orient et crise du pétrole — n'avaient pas encore été complètement assimilés et si les équipes en place manquaient totalement d'idées sur les prochaines mutations.

C'est surtout le cas de l'Europe occidentale qui continue de vivre au jour le jour à travers des difficultés économiques aggravées, sans prise apparemment, à de rares exceptions près, sur des sociétés de moins en moins gouvernables. Paradoxe de la situation, c'est au moment où des nations en pleine évolution du sud de l'Europe — Espagne, Portugal, Grèce, Turquie — regardent avec espoir vers la Communauté européenne que celle-ci étale le plus complaisamment son impuissance et son incapacité.

Les « conseils européens » inventés par M. Giscard d'Estaing en 1974 se tiennent bien aux dates prévues, mais ils se terminent sans que soit prise aucune décision, avec un lustre décroissant qui les fait ressembler aux conseils des ministres d'autrefois. La promesse d'élections au Parlement européen au suffrage universel dans dix-huit mois a plus de chances de ranimer des querelles juridiques ou de doctrine — c'est déjà chose faite en France — que de rallumer la flamme de l'élan européen. La coopération politique est moribonde, notamment par la faute de M. Giscard d'Estaing, qui semble préférer les enceintes de type « mondialiste » (les « sommets » des grands pays industriels, du type Rambouillet) ou le dialogue avec quelques partenaires privilégiés (le président américain, MM. Schmidt ou Callaghan) au cadre plus rigide des Neuf. Toujours est-il que toutes les initiatives, même de moindre importance, prises par Paris au cours de l'année écoulée (reconnaissance de l'Angola, offre d'une médiation, puis d'une force de paix au Liban, promesse de contribuer financièrement à un règlement rhodésien, embargo sur les usines de retraitement du combustible nucléaire) ont été prises par la France seule ou après consultation avec un seul partenaire, assez souvent les Etats-Unis.

L'impuissance des gouvernements n'arrête pas pour autant l'évolution interne de ce que les Chinois appellent le « second monde », c'est-à-dire les pays développés d'importance moyenne qui vivent à l'ombre des Deux Grands. Au Canada, la victoire spectaculaire des indépendantistes aux dernières élections québécoises sonne à terme le glas de l'expérience libérale de M. Trudeau à Ottawa. Au Japon, le scandale Lockheed a conduit non seulement à l'arrestation — provisoire — d'un ancien premier ministre, mais aussi et surtout à un nouvel affaiblissement du parti au pouvoir, qui doit déjà rechercher parmi ses « dissidents » le soutien nécessaire pour gouverner (le même scandale aura eu finalement des effets politiques marginaux en Europe, y compris aux Pays-Bas, malgré la mise en cause du prince Bernhard).

Sur le Vieux Continent, l'évolution a été en apparence contradictoire, puisqu'on a assisté à un recul de la « gauche » au Nord (défaite des sociaux-démocrates en Suède, sévère perte de sièges de la S.P.D. en R.F.A.), à son progrès au Sud. Pourtant, il faut se garder des généralisations hâtives à propos d'un phénomène dont le seul trait commun semble être l'usure du pouvoir. Ainsi, les élections italiennes ont à la fois confirmé la montée du P.C. comme la fascination que ce parti exerce sur la vie politique du pays et stoppé au moins provisoirement à l'étranger les spéculations apocalyptiques sur l'irrésistible marche au pouvoir de M. Berlinguer. Si un pays est proche d'un changement important de majorité, c'est moins l'Italie, où la gauche — communistes et socialistes — totalise quelque 46 % des suffrages, que la France, où les partis du programme commun en étaient à plus de 49 % dès 1974 et, selon les sondages, à 54 % aujourd'hui.

L' « eurocommunisme » est bien parti en tout cas pour être une composante importante de la situation politique dans de nombreux pays du Vieux Continent, non seulement en 1977 mais pendant toute la décennie à venir. Après son apparition officielle en Espagne — où la légalisation du P.C. sera le point d'aboutissement d'une libéralisation spectaculaire et habilement menée — et pour peu que l'évolution du P.C.F. se confirme, il pourrait peser d'un poids accru non seulement à l'Ouest, mais à l'Est.

Car si la conférence européenne des P.C. à Berlin n'est visiblement pas une grande date pour M. Brejnev et ses amis — qui se sont empressés de remettre aussitôt sur le pavois le concept d'internationalisme prolétarien après avoir dû l'écarter du document final, — elle en est une pour le mouvement communiste. Déjà, les pressions publiques des P.C. pour le respect des droits de l'homme mettent mal à l'aise les dirigeants soviétiques, qui, de Soljenitsyne à Boukovski en passant par Pliouchtch, doivent maintenant affronter une désagréable campagne d'opinion tous les six mois. Mais elles peuvent aussi peser sur l'évolution des pays plus fragiles du « glacis » qui, tels la Pologne ou la R.D.A. aujourd'hui, ont eux aussi de sérieuses préoccupations avec leurs « dissidents ».

Immobilisés à l'Est, impuissants à l'Ouest, les gouvernements européens n'ont guère brillé au cours de l'année écoulée sur la scène mondiale ni même chez eux. Aucun d'entre eux n'est pourtant en mesure d'effacer complètement le profil d'une Europe nouvelle et différente qui ne cesse d'apparaître derrière la grisaille du quotidien.

(Lundi 3 janvier.)

FRANCE

Le Conseil constitutionnel met des limites à la supranationalité tout en acceptant l'élection du Parlement européen au suffrage universel

Le Parlement français examinera au cours de sa prochaine session, qui s'ouvrira le 2 avril, le projet relatif à l'élection au suffrage universel des membres de l'Assemblée européenne. Après avoir pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel sur la conformité avec la Constitution de l'engagement international qu'il lui a soumis, M. Giscard d'Estaing a estimé que la voie de la ratification parlementaire était ouverte.

Si elle satisfait les pro-européens, tel M. Diligent, vice-président du C.D.S., la décision du Conseil ne convainc pas les adversaires de l'intégration européenne comme MM. Debré et Sanguinetti. Et cela bien que la haute juridiction constitutionnelle ait assorti sa décision de considérants qui définissent d'une manière très contraignante, pour d'éventuelles tentations supranationalistes, la souveraineté nationale.

Le Conseil constitutionnel avait été officiellement saisi, le 3 décembre, par le président de la République, en application de l'article 54 de la Constitution, de la question de savoir si la décision du Conseil des communautés européennes du 20 septembre 1976, relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, comporte une clause contraire à la Constitution. Il avait jusqu'au 3 janvier pour rendre sa décision. En réalité, le Conseil avait été saisi officieusement dès le 5 novembre dernier, lorsque son président, M. Roger Frey, avait été reçu par M. Giscard d'Estaing. Aussi a-t-il eu le temps de procéder à une longue étude et a-t-il pu rendre sa décision le 30 décembre, après en avoir délibéré, une dernière fois, le jour même et la veille. En application de l'article 62 de la Constitution cette décision s'impose à tous les pouvoirs publics.

M. Giscard d'Estaing s'est aussitôt réjoui de son caractère positif : une décision de non-conformité avec la Constitution aurait imposé soit une révision de celle-ci, soit le blocage de l'engagement international pris avec les partenaires européens, et elle aurait dramatisé un débat qui est loin d'être clos. Un obstacle est levé, mais, comme on le verra, bien des barrières sont mises pour prévenir toute évolution supranationaliste de l'Europe, du moins dans le cadre de la Constitution de la V[e] République.

Le Conseil constitutionnel a considéré qu'il était saisi d'un engagement international comme le prévoit l'article 54 de la Constitution. Par là même il affirme sa compétence, alors que celle-ci avait été contestée (*le Monde* du 13 novembre 1976). M. Georges Vedel a exposé dans *le Monde* du 25 décembre pourquoi l'acte qui accompagne la décision du Conseil des communautés du 20 septembre et qui modifie les dispositions des traités (sur le nombre des représentants des Etats et les modalités de leur élection) a valeur d'engagement international et entre dans le champ d'application de l'article 54.

Dans le premier de ses considérants, le Conseil définit l'objet de la saisine : élection au suffrage universel direct des représentants des Etats de la C.E.E. et conditions de cette élection. Il pose ensuite en principe qu'aucun texte constitutionnel n'autorise le transfert de souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit. Or, observe-t-il, il ne s'agit ni de modifier les compétences et les pouvoirs « *limitativement attribués* » aux Communautés européennes ni de modifier la nature de l'Assemblée concernée. Cet argument a maintes fois été avancé par MM. Giscard d'Estaing et Barre et même par M. Chirac à l'appui du projet qui sera soumis à ratification.

Le Conseil constitutionnel répond à une autre objection des adversaires de la réforme : l'élection au suffrage universel, disent-ils, crée une dynamique de souveraineté et risque de transformer en constituante l'Assemblée européenne. Sur ce point, le Conseil est très net : l'élection au suffrage universel direct ne saurait créer ni une souveraineté ni des institutions qui porteraient atteinte à la souveraineté nationale, et elle ne saurait davantage porter atteinte aux pouvoirs des institutions de la République et notamment au Parlement. Pour être plus précis, le Conseil observe que toute évolution de ce genre ne pourrait résulter que d'une nouvelle modification des traités et de la mise en œuvre des procédures constitutionnelles prévues dans cette éventualité.

Dans d'autres considérants, les membres du Conseil constitutionnel jugent que l'article 2 de la Constitution sur l'indivisibilité de la République n'est pas mis en cause. Ils se fondent sur l'article 3 (fondement et exercice de la souveraineté) pour estimer que l'Assemblée européenne n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République et ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale. Le texte qui leur est soumis n'a donc pas à être apprécié au regard des dispositions concernant l'exercice de cette souveraineté nationale. On ne peut donc lui opposer notamment l'article 34 (domaine de la loi) comme l'avait fait M. Jacques Boitreaud, conseiller d'Etat, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel (*le Monde* du 26 novembre). En s'appuyant sur l'article 3, le Conseil constitutionnel répond aussi à M. Debré qui estimait que la Constitution avait limité restrictivement le recours au suffrage universel, fondement de la souveraineté nationale.

En se prononçant sur la conformité de l'engagement international du 20 septembre, les membres du Conseil constitutionnel n'ont pas voulu seulement rendre une décision en l'état. Ils ont vu plus loin et ont élaboré une sorte de charte de la souveraineté nationale qui engage l'avenir. On sait maintenant jusqu'où il est possible d'aller : qu'il s'agisse des compétences et de la nature de la souveraineté de l'Assemblée européenne, de l'exercice de la souveraineté nationale et de l'indivisibilité de la République, des verrous sont mis. S'il n'est pas nécessaire cette fois de modifier la Constitution, puisque l'engagement international ne contient pas de clause qui lui soit contraire, il faudrait en passer par là pour avancer davantage dans la voie de l'intégration européenne. Telles sont les préoccupations pour l'avenir qui ont inspiré les neuf membres du Conseil constitutionnel. Leurs délibérations et leurs votes sont secrets. Aussi est-ce avec des précautions et au conditionnel que l'on peut dire que la décision aurait été acquise par 5 voix (MM. Frey, Monnerville, Rey, Dubois, Coste-Floret) contre 4 (MM. Sainteny, Goguel, Brouillet et Chatenet).

Le débat va maintenant se poursuivre au niveau des partis et au Parlement. M. Debré lancera le 20 janvier son comité pour l'indépendance et l'unité de la France avec l'appui de plusieurs personnalités gaullistes. Mais il est relativement isolé au sein du R.P.R., dont le président, M. Chirac, approuve l'élection au suffrage universel des membres de l'Assemblée européenne sous les réserves suivantes : que le gouvernement s'engage à n'accepter aucune extension des pouvoirs ; que le scrutin n'ait aucun caractère régional et qu'il se déroule simultanément dans les Etats et selon les mêmes règles.

M. Debré sera toutefois sur les mêmes positions que le P.C. qui, à la différence du P.S., s'oppose à l'élection au suffrage universel (*l'Humanité* du 31 décembre estime que les neuf membres du Conseil constitutionnel ont pris « *une lourde responsabilité devant la nation et devant l'histoire* »). Jusqu'à présent, les socialistes ont tenté de réduire la portée de cette divergence, qui n'est pas nouvelle. M. Giscard d'Estaing estime qu'elle ne pourra que s'aggraver et affaiblir la crédibilité de l'union de la gauche. A ses yeux, la question européenne gênera plus l'opposition que la majorité. C'est sans doute vrai, mais il apparaît aussi que, désormais, toute évolution est bloquée à moins de changer la Constitution.

ANDRÉ LAURENS.

(Samedi 1er janvier)

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE...

MARDI 28 DÉCEMBRE

PARIS. — *Air France fermera, le lundi 10 janvier, la ligne Lima-Papeete-Tokyo, dont l'exploitation lui aura coûté cette année quelque 23 millions de francs. Les navigants entendent réagir contre cette décision, à leurs yeux « symbole du rétrécissement de la compagnie nationale ».*

MERCREDI 29 DÉCEMBRE

PARIS. — *Sur la proposition de M. Raymond Barre, premier ministre, le conseil des ministres du mercredi 29 décembre a approuvé la nomination de M. Paul Granet, ancien député (app. U.D.R.) de l'Aube et ancien secrétaire d'Etat dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, au poste de secrétaire général de la défense nationale.*

PARIS. — *Le champion belge d'athlétisme Ivo Van Damme a été victime, mercredi 29 décembre, d'un accident mortel de la route survenu sur l'autoroute du Soleil, non loin d'Orange. Il était âgé de vingt-deux ans.*

Ivo Van Damme avait connu la consécration aux Jeux olympiques de Montréal, où, par deux fois, il gagna une médaille d'argent. Il avait terminé deuxième du 800 mètres, derrière le Cubain Juantorena, et deuxième du 1 500 mètres, derrière le Néo-Zélandais John Walker.

JEUDI 30 DÉCEMBRE

PARIS. — *Après l'échec de la rencontre du 30 décembre, la grève des artistes-interprètes se poursuit à la télévision, largement suivie grâce au soutien des professionnels du « spectacle vivant ». La prolongation du mouvement est envisagée jusqu'au 15 janvier, les artistes réalisant des « post-synchronisations » pensent cesser le travail la semaine prochaine. Des grèves semblables ont duré plusieurs mois aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne... Si les programmes de Noël ont été parfois perturbés, il ne semble pas que ce mouvement soit impopulaire auprès des téléspectateurs qui, s'ils en comprennent les raisons, n'en ressentent pas encore toutes les conséquences. Cependant, de nombreuses productions sont arrêtées. « C'est une lourde hypothèque sur les programmes de 1977 », dit M. Edeline, président de la S.F.P., qui a joué un rôle de médiateur dans le conflit.*

VENDREDI 31 DÉCEMBRE

ALGER. — *L'Algérie a confirmé officiellement l'échec de « mission de bonne volonté » entreprise par l'Arabie Saoudite auprès de Rabat, Nouakchott et Alger dans la crise du Sahara occidental. Dans un message adressé à M. Waldheim, publié le jeudi 30 décembre par El Moudjahid, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères, souligne que cette initiative, comme plusieurs autres, est « demeurée sans résultat ».*

M. Bouteflika en rejette la responsabilité sur le Maroc et la Mauritanie, dont les thèses « restent inchangées » alors que la « solution véritable de décolonisation » repose sur « le respect du principe de l'autodétermination ».

SAMEDI 1er JANVIER

KHARTOUM. — *Le président Nemeiry a déclaré que le Soudan était en mesure de repousser toute attaque de la part du régime militaire éthiopien, et qu'il utiliserait éventuellement pour ce faire les quelque cent mille réfugiés érythréens entrés au Soudan au cours des quatorze années de conflit entre Addis-Abeba et la résistance érythréenne.*

Le chef de l'Etat, qui prenait la parole à Kadugly, dans le Soudan occidental, à l'occasion du vingt et unième anniversaire de l'indépendance, a accusé le régime militaire éthiopien d'aider à la formation de troupes hostiles dans des camps établis près de la frontière soudanaise et de participer aux « complots » contre le Soudan.

WASHINGTON. — *Les Etats-Unis ont officiellement accordé le prêt de 300 millions de dollars demandé par le Portugal. Les deux pays, a annoncé un communiqué de la trésorerie américaine publié vendredi 31 décembre, se sont mis d'accord sur les grandes lignes de l'opération.*

Le communiqué précise qu'il s'agit de la première étape d'un programme d'assistance au redressement économique du Portugal.

DIMANCHE 2 JANVIER

LOS ANGELES. — *Le pianiste de jazz Erroll Garner est mort dimanche à Los Angeles, victime d'une attaque cardiaque. Il était âgé de cinquante-cinq ans.*

LUNDI 3 JANVIER

PARIS. — *« 1977 doit être l'année du redressement de l'économie française... Une fois qu'une priorité est établie, elle s'impose à tous », a déclaré M. Giscard d'Estaing en recevant, le lundi 3 janvier 1977, les vœux des membres du gouvernement. Dans la soirée, M. Raymond Barre devait commenter, à 20 heures, sur TF 1, les efforts faits par le gouvernement pour ralentir le rythme de l'inflation en France. Au cours d'une allocution de six minutes, il devait rappeler, d'une part, l'opération T.V.A. grâce à laquelle l'Etat — qui va perdre 8,7 milliards de francs — espère modérer les hausses de prix qui vont se produire du fait du déblocage ; d'autre part, le recours à un strict contrôle des prix pour les industriels, commerçants et prestataires de services qui ne participeraient pas à l'effort commun en souscrivant des « engagements de modération ». L'avertissement est net : la fin du blocage de la plupart des prix n'est pas la liberté.*

PARIS. — *M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction à Paris, a rendu, le mercredi 29 décembre, une ordonnance de non-lieu dans l'affaire dite des écoutes du Canard enchaîné. Cette ordonnance, longue de dix-neuf pages, a été signifiée le lendemain, et Me Roland Dumas, avocat de l'hebdomadaire, a indiqué ce lundi 3 janvier qu'il avait fait appel dans le délai de trois jours imparti par la loi.*

BELFAST. — *Une série d'attentats à la bombe et de fusillades ont marqué le début de l'année en Irlande du Nord. A Crossmaglen, un soldat britannique a été tué et deux autres blessés au cours d'un échange de coups de feu. Un bébé de cinq mois a été tué par l'explosion d'une voiture piégée. A Belfast, trois jeunes femmes ont été blessées de la même façon. L'une d'elles a dû être amputée des deux jambes.*

JERUSALEM. — *M. Rabin a été chargé par le chef de l'Etat, M. Katzir, de former le nouveau cabinet israélien, à la suite de la démission de la coalition gouvernementale. Il dispose à cette fin d'un délai renouvelable de vingt et un jours.*

En fait si, comme tout le laisse supposer, la Knesset décide entre-temps sa dissolution et fixe la date des nouvelles élections, le gouvernement actuel demeurera en place pour expédier les affaires courantes jusqu'à la formation du gouvernement issu des nouvelles élections.

1976, une veillée d'armes

(Suite de la première page.)

Un premier remaniement gouvernemental dès janvier, la délégation donnée en mars au premier ministre pour « coordonner et animer l'action des partis politiques de la majorité », la réaffirmation bien nécessaire dans une allocution radiotélévisée, le 16 juin, de la prééminence du président de la République, ont marqué les étapes de la détérioration des relations entre le chef de l'Etat et son premier ministre. Dès le mois d'avril, M. Chirac commençait d'organiser discrètement son repli. De jour en jour, ses divergences avec M. Giscard d'Estaing devenaient plus apparentes et le quasi-sabotage de la législation taxant les plus-values n'en était qu'un épisode parmi d'autres. En juillet, il donnait sa démission, dont l'acceptation était fâcheusement différée jusqu'au 25 août ; ses propos publics consacraient alors la rupture.

Le choix de M. Raymond Barre pour lui succéder, l'apparition à ses côtés, comme vice-premier ministre politique, de M. Olivier Guichard, la mise en route, le 22 septembre, d'un plan de lutte contre l'inflation, s'ils agitaient la classe politique, ne passionnaient visiblement pas l'opinion, à la fois sceptique et désabusée.

Malgré des mesures fiscales maladroitement imputées à la sécheresse de l'été, malgré le blocage des rémunérations et quelques efforts de contrôle des prix, la constante aggravation du chômage, la hausse ininterrompue du coût de la vie, le déficit croissant du commerce extérieur, la réduction corrélative de l'activité, contribuaient à accentuer le pessimisme et l'inquiétude.

Les élections cantonales des 7 et 14 mars avaient vu déjà la gauche progresser nettement : quinze présidences de conseils généraux passaient de la majorité à l'opposition, dont dix au parti socialiste. Sept élections législatives partielles, en novembre, témoignaient de la vigueur de la poussée socialiste qui compensait, et au-delà, la stagnation ou le recul du parti communiste, tandis qu'en face seuls les gaullistes se maintenaient, leurs partenaires centristes et giscardiens cédant du terrain.

M. Jacques Chirac n'avait pas eu besoin de cet encouragement pour se lancer avec ardeur dans la bataille. Prenant en main l'U.D.R. qu'il transformait en Rassemblement pour la République (R.P.R.), il s'efforçait, avec de larges moyens financiers et un acharnement, une vigueur, un esprit offensif depuis longtemps oubliés, d'élargir et de relancer le mouvement gaulliste. S'il donnait l'impression de se poser en rival et en candidat à la succession du président de la République, il se défendait néanmoins de songer à le renverser et assurait au contraire lutter pour le sauver. Mais il s'exprimait de façon fort critique, comme s'il avait été complètement étranger au gouvernement depuis 1974, tandis que, de son côté, son successeur à l'hôtel Matignon, M. Raymond Barre, ne se privait pas de faire entendre qu'à ses yeux la politique économique suivie depuis 1973 était absurde et dangereuse. Ce n'est pas la publication, en octobre, par le président de la République, d'un ouvrage de réflexion, *Démocratie française*, hymne à la « société libérale avancée » et dénonciation du « collectivisme », qui pouvait redresser la situation dans le public, en dépit de l'extraordinaire « battage » dont bénéficiait ce petit livre.


(Dessin de KONK.)

On comprend, dans ces conditions, que la « cote » de M. Giscard d'Estaing dans les sondages soit tombée, en cette fin d'année, au point le plus bas qu'ait jamais atteint l'indice de popularité d'un président sous la Ve République (39 % !). Et que, du même coup, les sondages enregistrant la montée de la gauche, lui attribuent en cas d'élections législatives une nette majorité (54 %).

Pour les communistes des révisions déchirantes

Dans la gauche, si la progression socialiste et le recul du parti communiste sont, certes, des éléments importants, l'événement majeur de l'année 1976 réside dans l'évolution du P.C.F. lui-même.

L'abandon de la notion de « dictature du prolétariat » acquis au XXIIe Congrès de ce parti, tenu du 4 au 8 février, avait suscité des débats parfois passionnés. La vigoureuse campagne tendant à présenter le parti communiste comme le champion, le meilleur défenseur et demain le meilleur garant des libertés, rencontrait des fortunes diverses. Elle était marquée, notamment, par des interventions publiques du P.C.F. en faveur du mathématicien soviétique Pliouchtch, libéré de l'hôpital psychiatrique où il était détenu et expulsé d'U.R.S.S. en janvier. Puis des démarches egalement publiques et réitérées étaient *faites pour la libération* des détenus politiques, en Union soviétique comme ailleurs. Un représentant du P.C. participait en octobre à un meeting organisé dans ce but par la gauche à la Mutualité à Paris. Le bureau politique déplorait hautement, en décembre, « l'échange d'otages » entre Moscou et Santiago, l'expulsion simultanée de leurs pays respectifs du contestataire soviétique Boukovski et du secrétaire général du parti chilien Corvalan.

Parallèlement, en juin, M. Georges Marchais avait, dans un discours prononcé à Lyon, tendu la main aux chrétiens. La candidature de M. Jean Elleinstein, historien du stalinisme et ardent zélateur de la déstalinisation, aux élections législatives partielles de novembre, dans le cinquième arrondissement de Paris, fournissait une nouvelle occasion de confirmer « l'ouverture » vers les démocrates non communistes (et même, le cas échéant, anciens communistes). Un des sommets de ces « rectifications » fut la présence aux « Dossiers de l'écran », à la télévision, de M. Jean Kanapa, hier l'un des plus « staliniens » des dirigeants communistes français, qui déclara que le film, *l'Aveu* (relatant le procès et l'exécution des dirigeants tchèques en 1952), était en tous points exact, assurant que pareils faits, hautement inadmissibles, ne se répéteraient jamais.

Le parti communiste évolue-t-il parce qu'il y est contraint et non parce qu'il l'a décidé ? C'est ce qu'affirmait un rapport intérieur du parti socialiste établi par M. Lionel Jospin et publié au mois de janvier. Doit-on croire au contraire qu'il s'agit d'une conversion spontanée, sincère et sans retour au respect des libertés, au pluralisme tant en matière politique que d'information, au principe d'alternance démocratique ? Il faudra encore beaucoup d'efforts pour en persuader tous les électeurs et tous les partenaires socialistes du P.C.F.

Avec ces partenaires, la préparation des élections municipales et la mise à jour du « programme commun » ont donné lieu à des négociations parfois difficiles, après que le principe de ces deux séries de pourparlers eurent été laborieusement admis. La consultation de mars 1977 promet d'être un test intéressant non seulement de l'importance respective des deux formations et de leur petit allié radical dans l'union de la gauche, mais de leur capacité d'entente en vue des élections législatives et éventuellement à gouverner ensemble.

Au cadran de l'histoire

L'année 1976, pour le grand public, ce fut aussi trois séries de heurts violents entre manifestants et forces de l'ordre. Dans le Midi viticole d'abord, où les affrontements furent marqués par la mort à Montredon, le 4 mars, d'un viticulteur et d'un officier de C.R.S. ; en Corse ensuite où les attentats et la répression n'ont pratiquement pas connu de trêve ; enfin lorsque les étudiants en grève ont protesté contre la réforme du second cycle.

Plusieurs affaires criminelles ou judiciaires ont contribué à renforcer le sentiment d'insécurité et donné des arguments aux partisans de l'ordre, en particulier l'assassinat à Troyes d'un enfant, le petit Philippe Bertrand, enlevé par un jeune homme nommé Patrick Henry, qui doit être jugé dès janvier 1977. Hostile à la peine de mort, le président de la République n'en a pas moins déféré au sentiment de la majorité, encouragé par l'affaire de Troyes, et a refusé, pour la première fois, sa grâce à un meurtrier. Au chapitre des faits divers à portée politique, on retiendra à coup sûr l'affaire de Vathaire, qui n'a pas coûté à M. Marcel Dassault que les 8 millions de francs subtilisés par ce collaborateur indélicat, mais sans doute bien davantage. Et, aux derniers jours de l'année, le meurtre de M. de Broglie a fait apparaître un singulier grouillement où les hommes de paille et les homme de main côtoient des personnalités très politiques présumées respectables.

Comme si, dans cette année d'attente et de veillée d'armes, il devait être dit que rien n'était sûr. Il n'est pas jusqu'à l'heure elle-même qui, par le retour à l'heure d'été, n'ait par deux fois changé au cadran de nos montres et de nos pendules, en attendant peut-être de sonner à l'horloge de l'histoire.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

(Samedi 1er janvier)

TARIF DES ABONNEMENTS PAR AVION

(Les prix ci-dessous sont nets et ne peuvent en aucun cas être majorés.)

	6 mois (F.F.)	1 an (F.F.)
Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie	59	168
D.O.M., Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas	58	105
T.O.M. (sauf T.F.A.I.), République malgache, Poste navale, Etat Comorien	73	136
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie	66	122
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Viet-nam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge	93	175
Canada, Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	82	153

Nous recommandons à nos abonnés résidant à l'étranger d'utiliser des chèques bancaires libellés à notre ordre et adressés directement au journal « le Monde ».

Nous leur serions reconnaissants, pour les renouvellements, de joindre à leur paiement la carte d'avis d'échéance.

LA MORT DE JEAN DE BROGLIE

La version des policiers sur les mobiles de l'assassinat de l'ancien député de l'Eure est de plus en plus contestée

Six jours d'une enquête rondement menée et brillamment terminée sous l'égide d'un ministre de l'intérieur qui apparaît à point pour souligner l'éclat de la réussite. Six coupables et six inculpations : un tueur, un policier vénal, deux hommes de main et deux commanditaires à particule. Un mobile aussi simple que sordide : l'argent. L'affaire de Broglie paraissait bien ficelée. Ne restait plus à la justice qu'à conclure, dans le silence serein de l'instruction.

A-t-on voulu trop vite trop démontrer ? Le doute s'est installé et n'a cessé de grossir. A peine les policiers avaient-ils donné leur version de l'affaire que les principaux intéressés — tant les deux hommes d'affaires impliqués que la famille du député assassiné — la contestaient, se promettant de livrer sous peu la preuve que les enquêteurs se sont trompés. Tout repose en fait sur la réponse apportée hâtivement à la question essentielle : à qui profite le crime ? Selon les policiers, le doute n'est plus permis : c'est bien pour éteindre une dette trop lourde que deux affairistes sans scrupules ont commandé l'assassinat du prince de Broglie.

Mais cette thèse reste seulement étayée par les accusations de Guy Simoné, le policier « véreux » du commissariat de la Défense, engagé pour organiser l'attentat. Simoné n'a « chargé » que M. Pierre de Varga, s'abstenant de toute allusion à l'autre instigateur présumé : M. Patrick Allenet de Ribemont. Or, si l'on en croit Mlle Pascale de Varga, le prêt consenti par l'ancien ministre l'aurait été... à M. de Ribemont et non à son père. Mieux : toujours selon Mlle de Varga, un protocole aurait été signé sous seing privé prévoyant qu'en cas de décès du créancier les sommes dues seraient versées à sa succession.

Quant à la solvabilité des débiteurs, la fille de l'homme d'affaires précise qu'elle ne pourrait être mise en doute, eu égard au chiffre d'affaires de la Reine Pédauque, le restaurant dont les deux relations d'affaires de M. de Broglie avaient fait l'acquisition : « Lorsqu'un établissement fait quelque chose comme 700 000 F de chiffre d'affaires par mois et qu'un bilan provisionnel pour 1977 devait amener l'affaire au milliard d'anciens francs, a déclaré Mlle de Varga, un remboursement de 72 000 F ne joue pas. »

Si tout cela est vrai, à qui donc le crime a-t-il vraiment profité ? Guy Simoné, devant le juge d'instruction, a — un peu tardivement — laissé entendre qu'il y aurait quelques plus « gros bonnets » au-dessus de MM. de Varga et de Ribemont. Il n'en fallait pas plus pour que l'on se mette à parler d'un « M. X... » que les policiers auraient... oublié.

A admettre que ce mystérieux personnage existe, il faudra sans doute chercher plus avant qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans les affaires du prince de Broglie. Elles étaient nombreuses, variées, souvent discrètes, et parfois judicieusement placées à l'étranger (voir ci-dessous notre enquête à Luxembourg). Ira-t-on y découvrir la clé d'un crime qui, dès lors, pourrait faire place à une nouvelle « affaire » ? — D. P.

Qui est innocent ?

Serpent de mer des rencontres entre magistrats et journalistes, le secret de l'instruction et la présomption d'innocence se sont de nouveau trouvés sur la sellette à l'occasion du meurtre de Jean de Broglie. De l'un et de l'autre, le ministre de l'intérieur a fait litière par sa conférence de presse du 29 décembre.

Une telle violation de la loi, commise par un ministre d'Etat, représente un double rappel : en dehors des codes, le secret de l'instruction n'existe pas, la présomption d'innocence pas davantage. D'autant que les deux principes découlent l'un de l'autre.

Les déclarations précipitées du ministre de l'intérieur démontrent plus que le mépris de la loi. Pour ce qui concerne l'affaire, bien sûr, l'évident désir de « *servir à point un dénouement bien cuit* ». Du moins espérait-il qu'il en serait ainsi et que sa caution personnelle suffirait à faire avaler... ce qui fut, par la plupart, jugé un peu gros.

M. Poniatowski prouve aussi que ce secret de l'instruction pèse sur ceux (principalement les magistrats) qui n'ont plus rien à dire quand ils se voient saisis d'un dossier. Tout a été dit avant eux par des policiers qui, à tort, se croient dispensés de cette obligation de secret. Tout est dit... sauf, très vraisemblablement, dans l'affaire de Broglie. Plus exactement, ce dossier a permis de vérifier que les policiers ne violent pas la loi à tort et à travers, que s'ils parlent, ce n'est pas par révérence au droit du public à être informé. Encore que ce droit ne puisse être présenté comme une fin en soi quand on voit quelquefois à quel abus il sert de justification.

Plus ou moins consciemment, la presse sert à faire authentifier, par le recours à la publicité, par l'appel aux opinions publiques, par le savant usage d'une « *prime à l'accusation* », une vérité de police. Celle qui, précisément, sera, pour l'institution judiciaire, la seule armature du dossier. Certes, le magistrat doit tout reprendre à zéro ? Qui le fait ? Qui le veut ? Qui le peut ? Ce n'est pas si simple de paraître tenir en suspicion une police avec qui on travaille quotidiennement et de qui tant de choses dépendent dans cette vie de tous les jours. En sorte que l'institution judiciaire ne se rebelle que quand sa dépendance apparaît de manière trop éclatante.

Un noble courroux est aujourd'hui manifesté par la chancellerie, alors que l'initiative aurait pu lui revenir. Ce courroux peut-il faire oublier son silence face à la chronique des faits et gestes de policiers, trop complaisamment reproduite par trop de journaux (écrits ou parlés). Serait-ce l'intérêt public qui le commanderait ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt l'inverse ? Qui ignore que, pour un délit mineur, le nom dans le journal (et la photographie, le cas échéant !) représente pour le délinquant présumé une peine bien supérieure à celle que, peut-être, lui infligera le tribunal ? Le pilori a disparu de nos places publiques, la police lui a trouvé un bon substitut.

Car c'est le deuxième rappel que nous apporte l'affaire de Broglie : la présomption d'innocence est une « fichaise ». Tout le monde s'en prévaut et tout le monde s'assoit dessus, et, au premier rang, le ministre de l'intérieur. MM. de Varga (en vérité « *M. Hirsch* », comme l'a si délicatement glissé M. Poniatowski) et de Ribemont ne sont probablement pas des enfants de chœur. M. de Broglie était leur associé ainsi que d'autres dont on ne dit encore rien. Les premiers sont peut-être mêlés au meurtre de ce dernier. Un policier dévoyé, et se reconnaissant comme tel, l'affirme. Est-ce là ce qu'on peut appeler une preuve suffisante pour promettre, fût-ce théoriquement, deux hommes à l'échafaud ; pour affirmer qu'ils résument à eux seuls cette affaire politico-financière ?

PHILIPPE BOUCHER.

(Mardi 4 janvier)

La disparition de M. Amaury

Victime d'une chute de cheval, dimanche matin 2 janvier à Chantilly, M. Emilien Amaury, président-directeur général du « Parisien libéré », est décédé le même jour vers 18 heures.

Au cercle hippique de Chantilly, où il se rendait tous les dimanches, M. Amaury — qui avait servi dans les spahis — s'était vu donner un cheval réputé difficile, selon l'enquête des gendarmes. Une première fois, après 5 kilomètres de promenade et dans des circonstances mal établies, « Chouan-d'Ive » faisait s'arrêter son cavalier. Aidé à se remettre en selle par deux promeneurs, M. Amaury était désarçonné à la suite d'un galop l'entraînant beaucoup plus loin, après avoir perdu sa « bombe » et heurté de plein fouet un arbre bordant l'allée cavalière dite « Manon », non loin de Coye-la-Forêt.

Peu avant 20 heures, on apprenait qu'un expert vétérinaire avait fait sur « Chouan-d'Ive » des prélèvements. On connaîtra dans les jours qui viennent les résultats de l'analyse.

Cet accident survient en pleine tentative de négociation, menée par M. Jean-François Mottin, pour dénouer le conflit du « Parisien libéré ». M. Mottin doit remettre « un document » aux représentants syndicaux le 6 janvier.

Comment, à l'heure du bilan, ne pas tomber dans l'un ou l'autre excès, soit parer de toutes les vertus le modèle de l'intransigeance patronale, soit noircir le portrait d'un homme pour qui les rapports sociaux avaient été, une fois pour toutes, figés au dix-neuvième siècle ?

Emilien Amaury produisait une forte impression sur ceux qui l'approchaient. Parfois le physique et l'intellect se contrarient ; là, ils coïncidaient à merveille. Une stature et un visage à la John Wayne au service d'une idéologie de western, simplificatrice et puritaine.

Pour le « président », selon le titre que lui décernait son entourage, le monde est limpide et cohérent, Dieu, les bons et les vertueux, mènent l'éternel combat contre le diable, les méchants et les corrompus.

Les spécialistes de sociologie étudieront un jour dans *Carrefour*, hebdomadaire quelque peu confidentiel mais édifiant, le mythe du « chef d'orchestre clandestin », coupable de saper toutes les valeurs de l'Occident. On croit pouvoir discerner pêle-mêle, ici Mao Tse-toung ou Staline, là MM. Wilson ou Willy Brandt, ailleurs l'une des bêtes noires favorites, MM. Mendès France ou « S.-S. J.-J. », et surtout l'actuel président de la République, curieusement baptisé « le faux prélat », à qui Emilien Amaury — pourtant sévère, au temps où il luttait pour l'Algérie française — ne pardonne ni ses anciennes oppositions au général de Gaulle ni des « réformettes » qui sapent la foi et les mœurs.

Chaque numéro de *Carrefour*, chaque exemplaire du *Parisien libéré*, témoignent d'une philosophie simpliste et efficace qui exalte le sportif, la mère de famille nombreuse et le défenseur de l'ordre, mais cloue au pilori — avec un racisme insidieux — l'immigré tapi derrière tous les mauvais coups, comme ceux qui tolèrent qu'on délivre la pilule aux « minettes », ceux qui (l'antisémitisme n'est pas loin) sont de mauvais Français.

Il fallait un certain courage pour braver ainsi quotidiennement l'opinion de la plupart, jouer les censeurs dans une société dite permissive, les pères la pudeur à l'heure de la libéralisation des mœurs. Il lui fallait aussi un courage certain pour ne pas mettre en veilleuse ses opinions extrémistes, alors que, engagé dans une lutte sans merci, il devait pouvoir compter sur l'appui de ceux qu'il fustigeait sans désemparer. On sait pourtant que les soutiens gouvernementaux ne lui ont pas fait défaut, et le jour de gloire d'Emilien Amaury fut, en juillet 1975, celui de l'arrivée du Tour de France qui le vit, aux Champs-Elysées, assis aux côtés de MM. Giscard d'Estaing et Poniatowski.

Comment séparer cet homme d'exception du conflit qu'il menait depuis vingt mois ? Rares sont les patrons qui poussent l'intransigeance au point de risquer dans une épreuve de force la vie même de leur entreprise. Il faut que soient réunis l'esprit de croisade et la puissance due à l'exercice sans partage des droits de la propriété. L'empire Amaury était monolithique. On n'y discutait pas les décisions, et nombreux sont ceux qui ont fait la cuisante expérience de ce qu'il en coûte de braver le maître. Plus rares sont ceux qui, jusqu'au bout, avec la même ardeur et le même fanatisme, ont partagé son combat.

C'est le propre des êtres de caractère que de susciter les passions. Le nom d'Emilien Amaury évoquera pour les uns la synthèse entre l'esprit de Vichy et celui de la Résistance, puis l'esprit de résistance tout court ; leurs larmes aujourd'hui sont sincères. Pour d'autres, l'homme qui vient de disparaître incarnait l'arrogance de caste, le mépris des lois, l'absolutisme.

Lorsque, dans le Livre blanc qu'il consacra il y a quelques mois au conflit du *Parisien libéré*, Emilien Amaury fit ajouter un cahier à sa gloire pour retracer son « destin mystérieux », il avait voulu citer *le Monde*, qui soulignait un jour sa « fabuleuse énergie ». C'est probablement l'épitaphe qu'il aurait choisie alors qu'il entre — fabuleusement — dans la petite légende de la presse.

JACQUES SAUVAGEOT.

(Mardi 4 janvier)

FRANCE

QUALITÉ DE LA VIE

1976, année de la « relance » ?

C'était le 24 décembre 1975, à la fin du conseil des ministres. Les membres du gouvernement s'apprêtaient à prendre congé de M. Giscard d'Estaing lorsque celui-ci reprit la parole, à la surprise générale. Il insista pour qu'en 1976 la politique de la qualité de la vie soit poursuivie d'une manière « plus précise et plus vigoureuse ». Il indiqua les axes de cette « relance » : aménagement du temps, développement de la vie associative, réforme des enquêtes d'utilité publique, lutte renforcée contre la pollution de l'air, de l'eau, contre le bruit, etc.

Ces bonnes intentions de fin d'année ont-elles été suivies d'effet ? Un an après, voici le bilan de ce qui devait être l'année de la qualité de la vie.

Trop de mesures en trompe-l'œil

ELYSEE : le président de la République a montré l'exemple en donnant de sa personne à plusieurs reprises. L'action la plus notable a été son déplacement à Angers, le 1er juillet, pour les Journées nationales du cadre de vie. Là, devant sept cents fonctionnaires, il déclara : « *Il y a égalité de niveau entre l'intérêt économique et l'intérêt de l'environnement.* » Autre coup de pouce, mineur mais significatif : c'est sur l'intervention du chef de l'Etat que les 15 hectares d'espaces verts prévus à l'emplacement des anciens abattoirs de La Villette sont passés à 23 (sur 54 hectares).

MINISTERE : MM. André Fosset et Paul Granet, respectivement ministre de la qualité de la vie et secrétaire d'Etat à l'environnement, entrent en fonctions en janvier. Ils sont remplacés le 1er septembre par M. Vincent Ansquer, huitième homme politique chargé de ces problèmes depuis mars 1974. *L'environnement bat tous les records d'instabilité ministérielle.*

Le budget de l'environnement, qui se montait à 356 millions de francs pour 1976, a été simplement reconduit pour 1977, soit une diminution effective qui sera celle du taux d'inflation. Les effectifs, qui étaient de sept cent quarante et un agents en 1975, ont été portés à neuf cent trois personnes en 1976. Les attributions du ministère de la qualité de la vie ont été élargies, par décret, à la police des eaux douces et à la lutte contre la pollution marine. Cependant, pour l'exécution de ces nouvelles tâches, il devra faire appel aux autres services publics, « *en tant que de besoin* ».

PARLEMENT : les parlementaires ont voté quatre nouveaux textes d'importance diverse : la loi sur les incinérations en mer (brûlage de déchets) et la loi sur les immersions en mer (listes de déchets interdits et soumis à autorisation) le 7 juillet ; la loi sur les installations classées (établissements « nuisants ») le 19 juillet ; enfin la loi de protection de la nature votée le 10 juillet 1976. Elle crée l'obligation d'une étude préalable d'impact sur l'environnement pour tout grand aménagement, organise la protection de la faune et de la flore sauvage, réglemente les zoos, établit une charte des animaux domestiques, et permet de classer un site pour motif écologique. Mais on attend les sept décrets d'application (promis à présent pour mars 1977) et surtout celui organisant les études d'impact, qui semble rencontrer de grandes difficultés. L'atelier central d'environnement créé par M. Granet pour juger les études d'impact les plus importantes est en sommeil. Résultat : les grands aménagements nationaux tels que les centrales nucléaires, la zone industrielle du Verdon, la ligne S.N.C.F. à grande vitesse Paris-Lyon, le canal à grand gabarit Rhin-Rhône, échappent à un examen vraiment sérieux des services de l'environnement.

En revanche, la nouvelle loi sur l'urbanisme, présentée par l'équipement et adoptée juste avant la fin de l'année, contient de nombreuses dispositions favorables au cadre de vie, comme la généralisation du permis de construire, la création de zones d'environnement protégé, etc. Mais une quinzaine de décrets seront nécessaires pour la rendre applicable.

LE VIIe PLAN : fonctionnaires et membres du haut comité de l'environnement ont participé aux travaux des commissions préparatoires du Plan, et particulièrement à ceux de la commission de l'aménagement du territoire et du cadre de vie. Parmi les vingt-cinq programmes d'action prioritaire (PAP) retenus, deux concernent l'environnement. Le n° 24 — « *défendre le patrimoine naturel* » — implique un effort de l'Etat de 1,8 milliard en cinq ans. Le ministère de la qualité de la vie est chargé de son exécution. Le n° 21 — « *mieux vivre dans la ville* » — prévoit des dépenses de 12,8 *milliards* et dépend principalement du ministère de l'équipement.

AMENAGEMENT DU TEMPS : des cent mesures proposées par le rapport Labrusse, une vingtaine ont été retenues. Une mission pour l'aménagement du temps a été créée au sein du ministère de la qualité de la vie. Elle compte trois fonctionnaires. Des groupes locaux devaient voir le jour dans quatorze villes. Quatre ont effectivement élaboré un plan d'aménagement du temps pour leur localité. Lors des vacances de la Toussaint 1976, l'éducation nationale a accepté de décaler les jours de sortie et de rentrée par rapport au début et à la fin du week-end. Les industries automobiles ont refusé de bouger en 1976, mais pour 1977 elles promettent d'avancer leur fermeture simultanée au 23 juillet.

VIE ASSOCIATIVE : des quarante-cinq mesures proposées par le rapport Delmon pour favoriser la participation des Français à l'amélioration du cadre de vie, le gouvernement en a retenu une douzaine. Les enquêtes d'utilité publique ont été réformées par un décret et une circulaire du 19 mai 1976. Entamée en 1975, la formation des responsables d'association a été poursuivie. Quatre décrets ont paru, organisant la participation de « *personnalités appartenant à des associations* » au Comité national des déchets, aux conseils d'administration de l'agence des déchets, de l'agence des espaces verts Ile-de-France et des cinq parcs nationaux. On est encore loin de la reconnaissance officielle d'un nouveau syndicalisme du cadre de vie.

POLLUTION DES MERS : la France a signé le 16 février 1976, à Barcelone, une convention-cadre et deux protocoles techniques sur la lutte contre la pollution de la Méditerranée. Elle a également participé avec l'Italie et Monaco, le 10 mai 1976, à un accord sur la protection des eaux littorales d'Hyères, à Gênes. Une circulaire d'avril 1976 a donné aux trois centres régionaux opérationnels de sauvetage (CROS) la haute main sur la surveillance des marées noires.

POLLUTION DES EAUX DOUCES : la France a signé le 4 décembre, à Bonn, la convention sur la protection du Rhin contre les déversements de produits chimiques et de sel. Le gouvernement a approuvé le 12 mai un plan de lutte contre la pollution des rivières qui devrait ramener celle-ci en 1988 au tiers de ce qu'elle était en 1970. Grâce au relèvement des redevances pour pollution, les ressources des agences de bassin ont augmenté de 17 %, passant de 548 millions à 643 millions de francs. Ces sommes ont permis de financer mille deux cents opérations d'antipollution au lieu de mille deux cent cinquante-cinq l'année précédente.

POLLUTION DE L'AIR : le gouvernement a décidé le 12 mai de créer une agence de l'air... en 1978. Une campagne de réglage des carburateurs auto a été lancée par le ministère, ainsi qu'un concours pour la mise au point de camionnettes électriques. Un contrat d'entreprise a été signé le 9 novembre avec Pechiney-Ugine-Kuhlmann, selon lequel l'entreprise s'engage à dépenser 250 millions de francs d'équipement antipollution d'ici à 1979.

Mais les pourparlers engagés avec Saint-Gobain et Creusot-Loire n'ont pas abouti. Aucun nouveau contrat intéressant une branche industrielle n'a été signé.

LUTTE CONTRE LE BRUIT : l'ambiance sonore autour des aéroports comme dans les villes n'a pas baissé d'un décibel. C'est l'échec majeur — et de plus en plus mal supporté — de notre politique de l'environnement.

ESPACES NATURELS : création de l'agence des espaces verts Ile-de-France. Dotation initiale : 30 millions. Les Livres verts des cinq zones naturelles d'équilibre de la région parisienne sont sortis, mais on se demande encore comment elles se concrétiseront. Début d'aménagement des 116 hectares de l'ex-poudrerie de Sevran (Seine-Saint-Denis). Huit nouvelles réserves naturelles ont été définies, ce qui porte à trente-quatre leur nombre total (sur cent prévues), quatre parcs régionaux approuvés (Vosges, Normandie, Montagne de Reims et Martinique). Le gouvernement s'est engagé à financer le fonctionnement des parcs régionaux jusqu'en 1980. La procédure de création du parc national du Mercantour (60 000 hectares en quatre tronçons) a démarré en mai 1976. Devant l'accueil des communes concernées, tout a été renvoyé au lendemain des élections municipales de 1977.

PROTECTION DES TERRITOIRES FRAGILES : le conservatoire du littoral a été lancé en mai 1976. Il est curieusement rattaché à l'aménagement du territoire. A sa tête, Robert Poujade. Budget 1976 : 6 millions. Budget 1977 : 11 millions au lieu des 40 prévus. Le 4 août 1976, le premier ministre a signé une circulaire sur le renforcement de la politique de protection du littoral. Mais elle ne s'applique pas à la mission d'aménagement de la côte aquitaine et n'est pas opposable aux tiers.

ENSEIGNEMENT : décollage de l'expérience des centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.). Sept sont en fonctionnement, et plusieurs autres à l'étude.

Les points forts de 1976, année de la qualité de la vie, ont donc été l'intervention personnelle du président de la République, le travail législatif, la signature de trois accords internationaux et l'organisation de la participation des associations à la politique de l'environnement. Mais, pour le reste, on enregistre beaucoup plus de retards, d'économies de bout de chandelle, de mesures en trompe-l'œil et même d'échecs que de réels progrès. Pas d'études sérieuses des grands projets d'aménagement, effacement total sur le théâtre nucléaire, insuffisances criantes dans la lutte contre la pollution marine et le bruit, les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Loin d'être celle de la relance, l'année 1976 ne serait-elle pas plutôt, par bien des côtés, celle de l'enlisement ?

Faut-il s'en étonner lorsqu'on observe que, pour vaincre la formidable résistance d'un système économique et administratif qui rêve encore de croissance accélérée, le pouvoir politique n'engage que des ministres éphémères, sans autorité et sans moyens ? Est-ce enfin une consolation que de constater que, malgré ce handicap, la France reste en tête des nations européennes dans la recherche d'une meilleure qualité de vie ?

MARC AMBROISE-RENDU.

(Mardi 28 décembre.)

ÉDUCATION

Les organisations d'enseignants ne ménagent pas leurs critiques au contenu pédagogique de la réforme Haby

M. René Haby ne pourra pas se tenir au calendrier qu'il s'était fixé pour la publication des textes d'application de la loi du 11 juillet 1975 sur la modernisation du système éducatif. Le 11 décembre dernier, le ministre de l'éducation, en réponse à un député, écrivait : « La publication des textes interviendra (...) en tout état de cause avant la fin de l'année 1976 pour ceux d'entre eux qui conditionnent la mise en application de la réforme à la rentrée scolaire de 1977. » Or, à ce jour, aucun texte n'a été publié. Les textes attendus concernent l'organisation pédagogique et administrative des établissements ainsi que les programmes et les horaires applicables, dès septembre 1977, dans les deux classes qui seront touchées par la réforme : le cours préparatoire et la sixième.

Les arrêtés fixant ces programmes et horaires ont été examinés le 14 décembre par le conseil de l'enseignement général et technique. Il sdevront l'être, en janvier, par le conseil supérieur de l'éducation nationale.

Les projets de M. Haby ont été, pour la plupart, repoussés par le C.E.G.T., qui est un organisme consultatif où siègent notamment des représentants des syndicats d'enseignants. L'opposition de ces derniers est quasi unanime. Leurs critiques — très vives — se fondent sur deux craintes : d'une part, que la qualité de l'enseignement ne soit diminuée, d'autre part, que les mesures pédagogiques proposées n'aggravent, au lieu de les réduire, les inégalités.

● LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT.

Le pronostic établi par le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-C.G.C.) est aussi net que pessimiste : « *Ces textes annoncent pour les prochaines années la fin d'un enseignement de qualité et de culture générale.* » Il estime en effet que « *la volonté délibérée de freiner les bons élèves est flagrante* » puisque pendant les heures de « soutien » réservée aux élèves en difficulté (trois heures en sixième) les autres pourront, hors de la présence du professeur, se consacrer à des activités qui ne devront pas anticiper sur la suite du programme, ce que le SNALC résume ainsi : « *approfondissez sans progresser* ».

Le principal syndicat d'enseignants du secondaire, le SNES-FEN, estime, de son côté, que ces textes « *visent à abaisser le niveau et la qualité de l'enseignement dans toutes les disciplines* ». Quant au S.G.E.N.-C.F.D.T. il y voit « *une opération précipitée, mal coordonnée, qui ne propose pas la nécessaire rénovation des contenus de l'enseignement, qui ne pourra qu'aggraver le caractère sélectif de l'enseignement, qui détériorera les conditions de fonctionnement pédagogique, au détriment des élèves comme des enseignants* ». « *Cette opération trompe-l'œil*, conclut-il, *perpétuera ou aggravera les défauts du système actuel.* »

● L'ENCADREMENT ET LES HORAIRES.

L'une des principales critiques, sur laquelle se retrouvent toutes les organisations d'enseignants, porte sur la suppression en sixième des dédoublements de classes pour certaines disciplines. Après la réunion du conseil de l'enseignement général et technique, le ministre de l'éducation, dans une lettre qu'il nous avait adressée, avait annoncé que des dédoublements resteraient possibles pour les travaux pratiques scientifiques ou manuels.

Pour les syndicats, cette orientation — il y avait jusqu'à présent dix heures dédoublées en sixième pour les classes de plus de vingt-quatre élèves — traduit plus un souci d'économies budgétaires qu'un désir d'amélioration pédagogique. Le S.N.E.S. a calculé que l'on aboutirait « *à une réduction de plus de 12 % des postes budgétaires existant à ce niveau* ». Pour le S.G.E.N., l'économie ainsi réalisée — « *six mille postes environ* » — entraînera une « *récession pédagogique* », car « *ce n'est pas la même chose de travailler avec une classe entière ou avec une demi-classe, pour l'éducation artistique notamment* ».

Une autre régression quantitative est dénoncée par le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FEN), car l'horaire hebdomadaire d'éducation physique en sixième — qui était théoriquement de cinq heures — est abaissé à trois heures. Deux heures supplémentaires « optionnelles » pourront être choisies par les élèves. Ce syndicat reproche à M. Haby de « *légaliser la pénurie actuelle* » : au lieu d'adapter la réalité aux normes théoriques, on préfère abaisser les normes au niveau de la réalité. Le SNEP rappelle la déclaration de M. Jacques Chaban-Delmas faite à l'Assemblée nationale en 1969 : « *Les cinq heures, nous n'en démordrons pas !* »

● PROGRAMMES ET CONTENU PEDAGOGIQUE.

Le SNES voit dans le nouveau contenu de l'enseignement en sixième « *un appauvrissement* » et « *une caricature du soutien et du rattrapage* ».

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. propose une longue analyse des nouveaux programmes. « *Malgré quelques formules récupératrices*, constate-t-il, *on reste enfermé le plus souvent dans la notion de programmes détaillés et impératifs* » qui se cachent derrière « *un vocabulaire à prétentions modernistes et démocratiques* ». Le S.G.E.N. a ainsi noté que pour l'anglais les élèves devraient apprendre, en moyenne..., 12,43 mots par heure de cours. L'ouverture sur la vie paraît limitée à ce syndicat, qui a, par exemple, noté que la liste des thèmes proposés en français est riche en thèmes traditionnels (la nature, les saisons, la maison) mais qu'elle « *évite soigneusement la vie sociale et le travail* ».

Pour le S.G.E.N., il aurait fallu d'abord « *s'interroger sur les échecs de la scolarité à l'école élémentaire comme au collège, sur l'échec de la rénovation pédagogique à l'école primaire et sur le demi-échec de la formation continue des instituteurs* ». Ce syndicat critique d'autre part les mesures proposées pour le « soutien » et l'« approfondissement ». Elles « *ne peuvent qu'accroître la sélection* » et il ne s'agit que d'un « *rattrapage ponctuel pour ceux qui n'ont pas assimilé au moment imposé la notion prévue au programme* ». « *Ce n'est pas*, estime le S.G.E.N., *en donnant une ration supplémentaire d'enseignement à celui qui est rebuté par l'enseignement que l'on réglera son problème* » mais par « *une pédagogie différenciée au sein de groupes hétérogènes* ».

Le Groupe français d'éducation nouvelle élargit ainsi sa réflexion sur les solutions purement « *techniques* » proposées par le ministre : « *Le problème-clé de l'échec scolaire est celui de l'absence du désir de vivre, de la peur de l'avenir, du manque de perspectives (...), comment donner pour les enfants et les jeunes un sens au monde dans lequel ils vivent.* »

(Mercredi 29 décembre)

Le rapport de la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques

Quatre-vingts pour cent des enseignants français à l'étranger exercent en Afrique

Après une pause d'un an consécutive à la réorganisation de certains services et à la nomination d'un nouveau directeur, M. Jean Laloy, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères (D.G.R.C.S.T.) vient de publier son rapport d'activité pour les années 1974-1975 et 1975-1976. Elle y fait le bilan de l'action de coopération culturelle et technique entreprise par la France pour promouvoir sa langue, sa culture et ses techniques à l'étranger, qu'il s'agisse de l'action relevant directement de la D.G.R.C.S.T. ou de celle du ministère de la coopération (Afrique francophone et Madagascar). Au 1er janvier 1976, plus de 80 % des enseignants français à l'étranger étaient en poste en Afrique.

Malgré une augmentation des crédits de 8,8 % — le budget de la D.G.R.C.S.T. atteint 1 412 millions de francs en 1976 contre 1 300 en 1975, — la part qui lui est faite dans le budget de l'Etat continue à diminuer légèrement (elle est aujourd'hui de 0,5 %) en même temps que la part globale du budget des affaires étrangères. Le rapport annuel du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. a fait cependant apparaître que le montant des contributions versées par la France au titre de la coopération culturelle et technique était supérieur à celui versé par l'Allemagne fédérale ou par la Grande-Bretagne (1). En effet, si le nombre de bourses (14 519) accordées par la France aux stagiaires ou étudiants étrangers est inférieur à celui accordé par la Grande-Bretagne (15 000) et surtout par l'Allemagne fédérale (24 000), la France reste le pays du monde qui envoie le plus d'enseignants ou d'experts à l'étranger.

Au 1er janvier 1976, on comptait quelque 27 000 enseignants français exerçant hors frontières, contre un peu plus de 30 000 en 1972-1973 et 32 000 en 1971-1972, l'année record. Cette diminution s'explique par le « redéploiement » opéré chaque année en fonction des besoins et des événements — notamment les bouleversements intervenus en Indochine, — mais aussi par les transformations internes de la coopération pédagogique : hormis les « écoles françaises à l'étranger », dont le nombre ne cesse d'augmenter afin que soit assuré l'enseignement primaire aux nationaux hors de France (99 établissements en 1975), la coopération a pratiquement cessé au niveau de l'école primaire et du premier cycle du secondaire.

L'Afrique du Nord, qui absorbait à elle seule 75 % des effectifs en 1970, ne reçoit plus aujourd'hui que des enseignants du supérieur et des professeurs de sciences dans le secondaire. Si bien que, de 25 000 en 1969, les enseignants français en Afrique du Nord sont passés au 1er janvier 1976 à 13 700, soit 50 % du total.

Si l'on répartit les enseignants français à l'étranger par contingents, on obtient les chiffres suivants : 21 700 en Afrique, 2 400 en Europe, 1 000 en Amérique latine et 1 200 en Amérique du Nord, et seulement un peu plus de 600 en Asie et en Océanie. L'effort actuel est porté sur l'Afrique anglophone (Ghana et Nigéria notamment), ainsi que sur certaines régions d'Asie comme Singapour ou l'Indonésie. Un redéploiement s'est opéré aussi dans les établissements d'enseignement français (73 lycées et collèges), ainsi que dans les instituts et centres culturels français. Tandis que la plupart de ces établissements fermaient en Indochine, le lycée Razi, à Téhéran, a dû brusquement augmenter se capacité pour accueillir les enfants de personnels français en Iran. Des centres culturels ont été créés ou multipliés en Afrique anglophone (Kenya, Malawi, Ghana), au Proche-Orient (Iran, Israël, Koweït) et en Amérique latine (Venezuela).

D'une manière générale, la politique de coopération culturelle et technique vise de plus en plus à « former des formateurs » plutôt que des élèves, ce que l'on appelle le « transfert des compétences ». La France cherche aussi à diffuser davantage ses techniques que sa culture proprement littéraire (« *l'enseignement de la langue et de la culture*, lit-on dans le rapport, *n'est pas une fin en soi mais doit être mis au service d'une action* »). A cela s'ajoute un nouvel effort consacré aux moyens audio-visuels. Depuis 1974, date de la réforme de l'ex-O.R.T.F., qui s'est traduite par la suppression de la Direction des affaires extérieures et de la coopération (DAEC), ont été réalisées, avec l'aide de Radio-France et de l'Institut national de l'audio-visuel, 6 000 heures de programmes radiophoniques (diffusées dans 13 pays francophones), 6 émissions hebdomadaires réalisées en français, en anglais, en espagnol et en portugais (pour 77 pays) et 4 400 heures de télévision destinées à 22 pays. L'enseignement du français dans les centres culturels est aussi confié de plus en plus à l'audio-visuel, considéré comme le meilleur agent de diffusion d'une image « moderne » de la France. — R. C.

(Lundi 27 décembre.)

(1) Pour la coopération culturelle et technique avec les pays en voie de développement, la France avait dépensé en 1973 l'équivalent de 390,14 millions de dollars, l'Allemagne fédérale 299,25 et la Grande-Bretagne 178,11.

ENQUÊTE

ARMES EN TOUS GENRES

De tous les commerces, celui des armes est le plus ambigu et le plus trouble. On sait que, parallèlement au marché officiel, où les affaires sont traitées de gouvernement à gouvernement, il existe un autre marché, par lequel passent au moins 10 % des armes vendues dans le monde et qui n'a de clandestin que le nom. Ce dernier ne peut en effet subsister, sans l'assentiment des industriels en armements, sans l'igonrance feinte des gouvernements, sans la complicité active ou passive de diplomates, de hauts fonctionnaires, de ministres et de politiciens qui trouvent intérêt à ces transactions occultes.

I. — *L'art et la manière*

par MAURICE DENUZIERE

De la même façon, la différence est ténue entre les activités des marchands d'armes patentés, pourvus de licences ou représentants de firmes dont le souci primordial est d'écouler leurs productions, et le trafiquant qui sait se procurer des armes et les faire acheminer, par des voies détournées, vers des pays ou des groupes qui ne peuvent accéder au marché officiel. Le marchand peut, à l'occasion, se conduire comme un contrebandier, et le trafiquant être reconnu comme négociant, suivant que les intérêts en présence ou les circonstances le commandent.

Le fait que des industriels ne dédaignent pas à l'occasion de recourir aux bons offices des trafiquants, dès lors que les représentants de leurs firmes sont dans l'incapacité de conclure ouvertement certains marchés avec des Etats ou des groupes qu'ils ne peuvent décemment concourir à armer pour des raisons politiques ou idéologiques, complique encore le canevas. Le fait aussi que certains chefs de gouvernement ou souverains du Proche-Orient, acheteurs d'armes, préfèrent passer par des intermédiaires officieux, alors qu'ils pourraient s'approvisionner au grand jour, et ce, pour s'assurer au passage des commissions qu'ils ne sauraient réclamer à visage découvert, ajoute à la complexité des transactions.

Evidemment personne n'est dupe, tout le monde connaît tout le monde, chacun sait le coût des interventions, le prix de telles signatures ou de tels cachets, celui de consciences réputées intègres. Les mœurs sont les mêmes à l'Ouest et à l'Est car, partout, l'argent est bon à prendre et l'on sait, en U.R.S.S. comme aux Etats-Unis, sacrifier l'idéologie aux affaires, quand cela est rentable. Il en va de même en Europe, où la prudente Suisse ne fait pas exception à la règle.

Depuis quelques années, on l'a vu avec l'affaire Lockheed, et si certain rapport d'un inspecteur des finances, M. Pierre Mayer, émerge enfin de l'ombre où le tient la peur du scandale, on le verra bientôt en France, les fabricants d'armes eux-mêmes se sont mis aux méthodes des trafiquants et se passent quelquefois de ces intermédiaires distributeurs de commissions.

Ces serviteurs astucieux des marchands de canons en prennent parfois ombrage et, voyant des gains substantiels leur échapper, se mettent à divulguer des pratiques condamnables.

Le trafic d'armes proprement dit est, avant tout, un trafic de papiers. En effet, le maître document dont doit disposer, pour s'approvisionner en armes, l'Etat ou le groupement qui ne peut officiellement se porter acquéreur auprès d'un fabricant de fusils ou de bombes est le « certificat de destination finale » que les Anglo-Saxons appellent « *end-use* ». Ce document, qui décidera un gouvernement à autoriser ses fabricants nationaux à accepter une commande, doit prouver au vendeur que les armes qu'il va fournir sont destinées à un client acceptable, à un gouvernement ami dont on n'a rien à redouter. Assorti d'un engagement de non-réexportation de la part de l'acheteur, le certificat de destination finale donne bonne conscience au fournisseur, même s'il subodore que les armes prendront une destination toute différente de celle qui était initialement prévue.

Le premier travail du trafiquant sollicité par un acheteur d'armes ayant toutes raisons de demeurer inconnu consiste donc à se procurer un « *end-use* » en bonne et due forme, qui permettra l'exportation du matériel désiré. Il lui suffit de trouver, parmi les clients acceptables, celui qui, moyennant finances, se résoudra à faire écran en passant la commande au nom de son gouvernement. Les trafiquants français ont beaucoup regretté le départ de Paris du colonel-prince Sisowath Methawi, attaché militaire de l'ambassade du Cambodge à Paris. Pendant des années, ce membre de la famille royale fit le bonheur des amateurs de « *end-use* ». Il acceptait, en effet, de fournir, pour une somme forfaitaire — de 10 000 à 25 000 dollars, suivant l'importance du contrat, — des certificats établissant que les armes et munitions commandées étaient bien destinées a son pays. Nous avons eu en main certains de ces documents portant commande de 400 bombes ou de 5 000 roquettes SNEB de 37 mm à têtes explosives, ainsi que d'autres joujoux de même genre, et signés du colonel-prince qui vit aujourd'hui — confortablement — à Miami-Beach, en Floride.

Le défunt Moïse Tschombé, chef du gouvernement du Katanga, et l'abbé Fulbert Youlou, alors chef de l'Etat du Congo-Brazzaville, tirèrent autrefois eux aussi de substantiels profits des certificats qu'ils délivrèrent à l'époque où leurs signatures avaient quelque valeur. Aujourd'hui, d'autres représentants de certains gouvernements africains et d'Amérique du Sud ont pris le relais. Il serait désobligeant pour les pays du tiers-monde de donner plus de précisions, mais les initiés savent à quelle porte il convient de frapper et connaissent les tarifs des diplomates ou ministres compréhensifs.

L' « *end-use* » obtenu, encore faut-il le faire avaliser par les autorités. En France, il serait, dit-on, difficile de tromper son monde, depuis l'installation d'une commission interministérielle qui n'a jamais été officiellement créée. Il s'agit du BLIRTA (Bureau de liaison interministériel pour la répression des trafics d'armes). Siègent dans cette commission, qui se réunit chaque mois, des représentants du ministère de l'intérieur, des affaires étrangères, des finances (douanes), de la défense, de la gendarmerie, de la sécurité du territoire et du S.D.E.C.E.

Toutes les commandes et demandes d'exportation d'armes y sont examinées et les solliciteurs testés. Les organismes représentés mettent en commun leur documentation et leurs « tuyaux » afin de dépister les truquages. Ce filtre devrait être efficace. Cependant, si les marchands détenteurs d'une licence et les trafiquants notoires sont connus, il arrive que de nouveaux venus — souvent associés à des anciens — réussissent à passer au travers et fassent tenir pour loyal un « *end-use* » de contrebande. Et puis, l'avis de la commission n'est pas tout.

La reconnaissance des amateurs

La direction du matériel et de l'armement (D.M.A.), la direction des affaires internationales (DAI), au ministère de la défense, ont aussi leur mot à dire, et telle commande, qui parut suspecte au premier barrage, se voit parfois réputée valable au dernier. On se doute qu'interviennent à ces hauts niveaux des considérations politiques certes, mais aussi (et on a tout lieu de supposer que le rapport de M. Pierre Mayer auquel nous avons déjà fait allusion réserve dans ce domaine quelques surprises de taille) des manifestations concrètes et privées de la reconnaissance des amateurs d'armes.

Nous croyons savoir que le président de la République aurait été informé il y a quelques mois de certains transferts de fonds à des comptes à numéros, en Suisse, auxquels la Banque de France ne s'est pas intéressée.

Une fois nanti de l'autorisation d'exporter, l'acheteur d'armes aura à prouver sa solvabilité et sa loyauté. En effet, toute autorisation d'exportation d'armes est assortie d'un « acquit à caution » — en général 5 % de la somme engagée dans le marché — qui sera bloqué à un compte spécial des douanes. Le dépôt sera restitué, quand l'acquit reviendra à cette administration, dûment visé par les autorités du pays officiellement destinataire des armes expédiées ou par un agent consulaire français dans ce pays.

On se doute bien que les trafiquants ont prévu ce contrôle. Il est d'autant plus aisé à éluder que le diplomate ou le ministre qui a fourni l' « *end-use* » de complaisance trouve facilement, en échange d'un petit cadeau supplémentaire, le fonctionnaire de son pays qui signera l'acquit destiné aux douanes françaises, sans trop se préoccuper de savoir ce que contiennent les caisses qu'on lui présentera, ni même si la cargaison à contrôler ne sera pas réembarquée le même jour pour une « destination inconnue ».

Dans certains cas, quand on ne peut s'offrir le luxe de faire un détour par le pays officiellement destinataire des armes, pour faire viser l'acquit qui suit la cargaison, on abandonnera tout simplement à l'administration française la caution de 5 %. Une telle pratique n'est le fait que de trafiquants d'occasion, qui ne réapparaissent pas une fois réalisée l'opération qu'ils souhaitaient mener à bien. Les professionnels, qui n'agissent pas par idéologie, ne tiennent pas à se faire remarquer, car si la caution n'est pas réclamée, ils doivent prouver que les armes ont été détournées de leur destination officielle à leur insu, et ils courent le risque de se voir retirer leur licence de négociant, s'ils en ont une, ou de voir rejeter toutes les demandes d'exportation d'armes qu'ils pourraient présenter à l'avenir.

Mais là encore, il y a des arrangements et les recommandations des honnêtes fonctionnaires qui siègent au BLIRTA ne sont pas toujours expressément suivies.

(Lundi 3 janvier)

Prochain article :

DES MILLIONS DE DOLLARS

RELIGION

APRÈS LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE DE GENÈVE

Le concile panorthodoxe pourrait se réunir en 1980

La première conférence panorthodoxe préconciliaire, chargée de préparer le premier concile de l'Eglise orthodoxe depuis le concile de Nicée, au huitième siècle, s'est achevée dernièrement à Chambésy, près de Genève, par un accord unanime sur la liste des thèmes que le futur concile devra aborder. Treize patriarcats et Eglises autocéphales étaient représentés : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Moscou, la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Finlande ; seule l'Eglise de Géorgie a été empêchée de se rendre à la convocation.

La liste des thèmes du futur concile a fait l'objet d'un long travail en commission, à partir d'une première liste de plus de cent sujets établie en 1961 à la conférence panorthodoxe de Rhodes. Dix thèmes seulement ont été retenus.

Quatre de ces thèmes portent sur la structure de l'Eglise orthodoxe. Ce sont : la diaspora orthodoxe, l'autocéphalie et sa proclamation, l'autonomie et sa proclamation et, enfin, l'ordre de préséance des Eglises dans les célébrations liturgiques. Deux thèmes concernent la discipline. Il s'agit des empêchements au mariage et de l'adaptation des prescriptions sur le jeûne.

Les relations des Eglises orthodoxes avec le reste du monde chrétien et avec le mouvement œcuménique constituent deux thèmes distincts. Un point particulier touche le nouveau calendrier, notamment la date de Pâques, et un autre « la contribution des Eglises orthodoxes à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité, d'amour entre les peuples et la suppression des discriminations raciales ».

La conférence s'est d'autre part mise d'accord sur la procédure de préparation du futur concile. A ce sujet, on prévoit, dans les deux ou trois années à venir, la convocation de nouvelles conférences préconciliaires, et il est probable que le concile se réunira au début des années 1980.

Une large part du travail de la conférence a porté sur la nécessité d'intensifier les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien et avec le mouvement œcuménique.

Le prêtre-icône

Malgré ses dissensions internes, ses rivalités d'obédiences et ses compromissions politiques, l'Eglise orthodoxe exerce une puissante fascination sur beaucoup de chrétiens aujourd'hui. Aux prises avec la « sécularisation » et la disparition du sacré, troublés par la théologie de la « mort de Dieu », lassés par les querelles entre intégristes et progressistes, entre « verticalisme » et « horizontalisme », des catholiques et des protestants portent un regard nostalgique sur cette Eglise qui semble avoir échappé à la folie contestatrice, qui a conservé une liturgie fastueuse et hiératique et dont les préoccupations spirituelles peuvent répondre au désarroi de croyants.

Les lecteurs français ont surtout été familiarisés avec la spiritualité orthodoxe par les écrits de Nikos Kazantzakis et de Constantin-Virgil Gheorghiu ou du théologien laïc Olivier Clément. Or il est un autre « maître spirituel » qui commence à être connu en France, grâce à ses écrits, et qui a été présenté aux téléspectateurs le dimanche 2 janvier, fête de l'Epiphanie et Noël pour les orthodoxes, dans l'émission catholique, « le Jour du Seigneur ».)

Le métropolite Antoine de Souroge (il a publié plusieurs livres (1) sous son nom d'état civil, Antoine Bloom) est chargé de la paroisse russe orthodoxe de Tous-les-Saints, à Londres. Né en 1914 à Lausanne, son père était diplomate de la Russie impériale, et sa mère était la sœur du compositeur Alexandre Scriabine. Après une enfance passée en Russie et en Perse, il fit des études de médecine à Paris, où il prit la nationalité française, puis exerça comme médecin, d'abord à Paris, ensuite dans l'armée en tant que chirurgien, pendant la deuxième guerre mondiale.

Jusqu'à la perte de Dieu

Devenu moine en 1943, il continuait d'exercer la médecine à Paris jusqu'en 1948, lorsque des amis orthodoxes sont venus de Londres pour lui dire : « *Nous avons besoin de vous. Lâchez la médecine, faites-vous prêtre et venez en Angleterre.* » Envoyé à Londres en 1949, évêque en 1958, archevêque en 1962, exarque du patriarche de Moscou pour l'Europe occidentale (poste duquel il a démissionné depuis pour raisons de santé) et élevé au rang de métropolite en 1963, le Père Antoine connaît un rayonnement toujours plus grand en Angleterre et maintenant en France.

Cet ancien médecin a été tellement saisi par la présence de Dieu que toute sa vie pose question. Si Dieu prend tout, que reste-t-il de l'homme ? « *Il faut attendre la mort comme un fiancé attend sa fiancée* », disait son père à Antoine. Mais, si la grande rencontre c'est celle de la mort, qu'en est-il de la vie ? Si le prêtre ne doit être que passage vers Dieu, qu'en est-il de sa propre existence ?

Questions sans réponse.

Le langage de ce prêtre russe au regard brûlant n'est plus celui auquel les chrétiens sécularisés sont habitués. C'est un langage prophétique et intransigeant, qui rappelle Dostoïevski, mais aussi un langage poétique et imagé : « *Dieu est un grand oiseau timide*, dit-il, pour montrer combien l'initiative divine respecte la liberté humaine. *Il se pose à distance. Ne bouge pas, tu l'effraierais !* »

ALAIN WOODROW.

(Lundi 3 janvier)

(1) *L'Ecole de la prière* et *Voyage spirituel*, Editions du Seuil ; *Prière vivante* et *Certitude de la foi*, Editions du Cerf.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 27 AU 31 DECEMBRE

Bonne fin d'année

Le petit vent de hausse qui s'était levé sur la Bourse de Paris quelques jours avant Noël grâce aux « prévenances » du cheikh Yamani n'a pas faibli durant la dernière semaine de l'année. Bien au contraire. Malgré la maigreur des échanges et l'accentuation d'une certaine irrégularité causée, après deux jours de forte hausse, par des ventes bénéficiaires, la montée des cours s'est poursuivie sans la moindre interruption. Si bien qu'en l'espace de cinq séances les divers indices ont progressé de 3,5 % pour se retrouver le 31 décembre, à l'issue d'une séance marquée par l'absence quasi totale de toute festivité le 27 et le 28 décembre, à leur plus haut niveau depuis le début octobre.

Les bonnes nouvelles, il est vrai, n'ont pas manqué, alimentant une hausse qui, surtout lundi et mardi, ne demandait qu'à se développer dans la perspective d'un mois de janvier prometteur selon son habitude.

Citons, pêle-mêle, la réduction du déficit commercial en novembre, un indice des prix pour le même mois moins mauvais que prévu malgré l'augmentation du prix de l'essence et le raffermissement du franc. Mais, une fois encore, la bouffée d'oxygène est venue de l'extérieur. De Ryad tout d'abord, avec la décision des dirigeants saoudiens d'augmenter la production pétrolière du pays. Cette décision, semble-t-il, explique en grande partie l'intérêt nettement plus marqué de la clientèle pour les valeurs de l'industrie lourde. En effet, elle pourrait atténuer la hausse de la facture énergétique que la France aura à régler en 1977, et, par voie de conséquence, celle des entreprises grosses consommatrices de fuel ou d'électricité.

De Wall Street ensuite, dont la fermeté, par contagion, s'est transmise aux diverses places européennes. Personne ne met plus en doute maintenant la volonté de M. Carter d'accentuer la relance de l'économie américaine, déjà bien engagée sur la voie de la reprise. Les retombées d'une activité industrielle soutenue outre-Atlantique ne peuvent être que bénéfiques aux pays du Vieux Continent.

Bref, la Bourse avait de bonnes raisons de se montrer raisonnablement optimiste. Cependant, elle ne se berce pas trop d'illusions. Chacun sait, ici comme ailleurs, que l'année 1977 sera difficile et qu'au surplus l'hypothèque électorale pèsera lourd. Dès lors, au-delà de janvier, personne ne s'aventure à formuler le moindre pronostic.

Aux valeurs étrangères, la vigueur de Wall Street ne s'est que partiellement répercutée sur la tenue des américaines, l'affaiblissement du dollar les ayant quelque peu affectées. En revanche, tous les pétroles internationaux ont progressé, de même que les mines d'or.

Peu de changement sur le marché de l'or, où le lingot s'est établi à 21 230 F contre 21 190 F et le napoléon à 231,50 F.

ANDRÉ DESSOT.

Calme

Repli, puis redressement du DOLLAR ; progrès, puis tassement du FRANC ; bonne tenue de la LIVRE ; recul de la LIRE : tels sont les faits marquants de la dernière semaine de l'année, au demeurant calme sur les marchés des changes.

Amorcée depuis plusieurs semaines, le recul du dollar s'est poursuivi le 27, s'accélérant ensuite lorsque fut connu le déficit record de la balance commerciale américaine enregistré en novembre. A compter du 30, toutefois, une reprise s'est amorcée, qui a permis à la devise américaine d'effacer l'essentiel de ses pertes antérieures. La tenue du dollar continue manifestement de dépendre de deux éléments : l'évolution des taux d'intérêt et l'action des banques centrales. Il est symptomatique de constater à ce propos que la reprise du dollar, intervenue en milieu de semaine et déclenchée par les interventions des instituts d'émission, a coïncidé avec une tension des taux aux Etats-Unis à l'approche de la fin de l'année et une détente des taux en Allemagne.

A l'inverse du dollar, le franc français a bien commencé la semaine, sa progression s'accélérant même assez sensiblement le jour où fut publié l'indice des prix du mois de novembre. Certains spécialistes, toutefois, se sont interrogés sur la spontanéité de ce mouvement de hausse, laissant entendre que la Banque de France l'avait discrètement accompagné. Quoi qu'il en soit, le cours du franc s'est quelque peu tassé à l'approche du week-end. Pour le franc, l'année se termine donc de façon satisfaisante. Grâce à une politique d'interventions ponctuelles, mais surtout de taux d'intérêt élevés, les autorités monétaires ont réussi à enrayer la chute du franc amorcée l'été dernier. Sans que l'on puisse parler de retour à la confiance, il est clair que les cours pratiqués actuellement sur le franc sont considérés comme réalistes par bon nombre d'opérateurs. Ce qui est vrai aujourd'hui le sera-t-il demain ? Bien peu de spécialistes se hasardent à faire des pronostics, ne serait-ce qu'en raison des échéances électorales.

La livre sterling a également bien terminé l'année, son cours remontant au-dessus de 1,70 dollar et de 4 deutschemarks. Le redressement du sterling, amorcé depuis plusieurs semaines, se trouve ainsi confirmé. Le marché a maintenant acquis la conviction que le pire a été évité et que la communauté internationale ne laissera pas sombrer la livre. Est-ce à dire que la hausse du sterling va se poursuivre ? Il n'est pas douteux que des excès avaient été commis à la baisse du sterling. Faut-il considérer qu'ils ont été corrigés par la récente reprise ? Les cambistes, là encore, sont fort prudents. Comme le disait l'un d'eux : « *Je ne jouerai certainement pas la baisse de la livre à son cours actuel, mais de là à en acheter...* »

La lire italienne a fléchi. Comme l'on pouvait s'y attendre, la réaction du marché à la décision du gouvernement italien de ramener de 7 à 3,50 %, à compter du 27 décembre, la taxe perçue sur l'achat des devises étrangères, a été immédiate. Le jour même le cours du dollar est passé de 868 à 877 lires.

Il s'est par la suite stabilisé à 875 lires, la Banque d'Italie étant, semble-t-il, intervenue pour contrôler l'évolution du marché. Pour l'heure les opérateurs paraissent avoir adopté une attitude prudente. Il est néanmoins intéressant de noter que, sur le marché à terme à deux mois, le dollar vaut 925 lires...

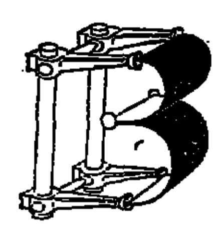
PHILIPPE LABARDE.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	1,7030 / 1,6875	8,4553 / 8,4105	4,1723 / 4,1326	4,0224 / 3,9943	61,2228 / 61,1381	4,1919 / 4,1723	1490,12 / 1465,69
New-York.	1,7030 / 1,6875	—	20,1409 / 20,0642	40,8163 / 40,8329	42,3370 / 42,2475	2,7816 / 2,7601	40,6256 / 40,4448	0,1142 / 0,1151
Paris.....	8,4553 / 8,4105	4,9650 / 4,9840	—	202,6530 / 203,5116	210,20 / 210,56	13,8108 / 13,7565	201,70 / 201,57	5,6742 / 5,7386
Zurich....	4,1723 / 4,1326	2,4500 / 2,4490	49,3454 / 49,1372	—	103,7256 / 103,4643	6,8156 / 6,7595	99,5328 / 99,0495	2,8000 / 2,8198
Francfort.	4,0224 / 3,9943	2,3620 / 2,3670	47,5730 / 47,4919	96,4081 / 96,6518	—	6,5702 / 6,5332	95,9577 / 95,7330	2,6994 / 2,7253
Bruxelles.	61,2228 / 61,1381	35,9500 / 36,2300	7,2406 / 7,2692	14,6734 / 14,7937	15,2201 / 15,3062	—	14,6049 / 14,6531	4,1085 / 4,1715
Amsterdam	4,1919 / 4,1723	2,4615 / 2,4725	49,5770 / 49,6087	100,4693 / 100,9595	104,2125 / 104,4571	6,8470 / 6,8244	—	2,8131 / 2,8468
Milan.....	1490,12 / 1465,69	875,00 / 868,50	176,23 / 174,25	357,14 / 354,63	370,44 / 366,92	24,3393 / 23,9718	355,47 / 351,26	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.



BEAUBOURG PRÊT

UN rectangle, deux flèches, résument, sur le papier, les objectifs, les fonctions et les activités du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Le schéma est simple. C'est celui d'un outil destiné à la communication D'un côté, la cible (le public) ; de l'autre, le message (l'information). Une flèche pour désigner l'arrivée dans le Centre, depuis la rue Saint-Martin, des voitures, des cars ou des piétons ; une autre flèche pour indiquer que les tableaux, les livres, tous les éléments de la documentation monteront, par ascenseurs, de la rue du Renard jusqu'au musée, à la bibliothèque, aux salles d'actualité. Deux mouvements simultanés (l'information sera sans cesse remise à jour et le public, en principe, constamment renouvelé), deux directions convergentes. La rencontre se produit tout naturellement, quelque part au milieu du « plateau culturel », à un étage quelconque du bâtiment.

Aujourd'hui que le schéma s'est matérialisé dans le verre et dans l'acier, la rencontre va-t-elle se produire, comme prévu, sur le plateau Beaubourg ? Seront-ils nombreux, au-delà du 31 janvier 1977 (jour de l'inauguration), à franchir la piazza en pente douce, à pousser les portes vitrées menant au forum, à emprunter l'escalator, en diagonale, jusqu'au cinquième

Les cartes orange de la culture



étage ? Pas forcément pour visiter l'exposition Marcel Duchamp, pas tout de suite. Avec l'idée de prendre un verre, d'admirer les toits de Paris et de goûter, pour 15 francs, au repas préparé par Servair (traiteur d'Air France), sous les plantes vertes de la cafétéria.

Nombreux ou pas, ça se verra : il faut remplir la boîte translucide. Faire apparaître sur ce grand verre bardé d'acier des centaines de petites silhouettes debout sur l'escalator. Rêve d'architecte : transformer l'habitacle en médium. Passer d'une architecture-refuge à une architecture-écran, et de l'écran-reflet à l'écran-support. Fantastique *drive-in* : les constructeurs de Beaubourg songeaient à projeter sur la façade, côté plazza, même en plein jour, des images video de 9 mètres sur 12. Et, par posters interposés, multiplier vers l'extérieur le spectacle intérieur (reportages sur les expositions, films d'artistes, etc.). Trop onéreux (5 millions environ), le projet est au point mort. Mais l'échelle y est : la diffusion de masse aux dimensions de Beaubourg.

La campagne de lancement s'annonce également grandiose. Georges Guette, secrétaire général de la Comédie-Française et auteur du projet Inter-théâtres, a exploré le terrain et mis au point une stratégie à laquelle a collaboré et qu'applique aujourd'hui, à la direction des services de promotion, Anne-Marie Thibaut. Après une année de formation au marketing, cette jeune femme parle de ce qui, à Beaubourg, « se vend bien » — Pierre Boulez, par exemple — avec un naturel qui peut déconcerter. Mais la réussite du Centre, c'est aussi, et surtout un ensemble de « gadgets » : le format « carte de crédit » du billet magnétique à introduire dans le tourniquet donnant accès au musée — image des transports collectifs après celle des mass media. Le prix (10 francs), le nom même (*« laissez-passer découverte »* préféré à *« laissez-passer Pompidou »*) de ce sauf-conduit, sorte de forfait à la journée, destiné à proposer aux touristes une « formule économique ».

C'est aussi cette enveloppe en plastique dans laquelle sera vendue, pour 50 francs, la carte d'abonnement à l'année, véritable carte orange de la culture, dont la possession devrait, comme on dit, *« modifier le comportement de l'usager »* (le transformer en « habitué »). Et cette manière de spéculer sur la psychologie de l'abonné, de l' « intéresser » au capital culturel par l'envoi d'un bulletin d'information, par la gratuité des catalogues, par une priorité dans les réservations, par un tarif-collectivités pour les spectacles. L'idée, aussi, de faire peut-être intervenir le sondage comme procédé publicitaire du genre : *« Vous êtes cinq cent mille à avoir visité l'exposition Paris-New-York »*, placé bien en vue sur des panneaux lumineux, ou d'affréter des charters d'Air France sur des thèmes groupés, du genre : *« Visitez en un seul week-end le Salon de l'automobile et l'exposition... »*

Une technique. Du matériel. Des objectifs : trente mille adhérents, pour commencer ; toucher un centième des foyers de la région parisienne, un dixième des visiteurs annuels dans les musées nationaux, par deux cent mille plis expédiés à domicile — soit un « rendement » de plus de dix pour cent. Compter sur cent mille fidèles dans trois ans, si les services de promotion savent persuader qu' *« il se passe toujours quelque chose à Beaubourg »*. *« Cesser de prêcher des convertis »*, faire appel à *« la petite dame qui se dévoue toujours pour organiser les garderies, dans les grands ensembles »*, constituer un réseau de délégués que l'on puisse réunir pour vérifier l'efficacité des méthodes ; s'adresser, plutôt qu'aux comités d'entreprise, aux responsables professionnels, innerver la vie associative, les comités de quartier, mobiliser les femmes au foyer...

Intarissable, Anne-Marie Thibaut trace un plan de bataille qu'elle entend mener simultanément sur le front national et à l'échelle internationale. Victoire probable dans le combat touristique : déjà les curieux débarquent par cars entiers de banlieue, de province, de l'étranger. Mais la marche sera longue pour rallier les familles sous la banderole « culture ». *« Le dimanche, je vais à Beaubourg... »* Improbable. Malgré les séductions de la transparence, malgré l'ouverture des portes jusqu'à 10 heures du soir. Comme le rappelle M. Jacques Chambaz, député de Paris et membre du bureau politique du parti communiste français, *« il n'existe pas de solution satisfaisante, dans le cadre de la société actuelle, aux problèmes que révèle, en particulier, Beaubourg »*.

Les équipements poussent, et passent. Ailleurs, les mutations tardent à se produire : pourquoi une soif de savoir se révélerait-elle tout à coup chez les travailleurs de Garches ou d'Issy-les-Moulineaux parce qu'au centre de Paris est apparue soudain, par la volonté d'un président de la République, une bibliothèque coiffée d'un musée ? Et pourquoi le Centre Pompidou serait-il jugé autrement que sur ses indices de fréquentation, seul critère, en effet, déterminant sur le « marché » de la culture ? Alors : Beaubourg se vendra-t-il bien ou mal ?

Trop bien peut-être. Les normes de sécurité fixent à quatre mille cinq cents environ le nombre d'individus présents ensemble dans le bâtiment (soit trois mille six cents visiteurs et neuf cents membres de l'administration). Le chiffre fatidique des dix mille entrées quotidiennes n'apparaît pas non plus considérable si on le compare, par exemple, aux quatre mille trois cents places du grand auditorium du Palais des Congrès. Puis, l'énorme « *machine à communiquer* » a fonctionné, avant même sa sortie de terre, comme une formidable machine à faire parler, à faire écrire et à faire réagir : dans un premier temps, au moins, la curiosité l'emportera.

Depuis des années règne autour du chantier (fascination du passant pour ce qui se détruit, se casse) la libre opinion et la libre parole. Et on s'émerveille, après un mois d'allées et venues dans le quartier, d'avoir retrouvé jour après jour, et à toute heure, au coin de l'îlot de Venise, ces groupes de censeurs goguenards, que réunit la même indignation véhémente. *« Une honte. » « Une ordure. » « Eiffel avait fait mieux. » « Pourquoi pas à la Défense ? » « Ils les retirent quand, les échafaudages ? »* (c'est ici l'armature définitive en acier qui est visée). *« Vivement un nouveau mai 68. Avec tous ces pavés, les vitres voleront en éclats. »* Agressivité à l'extérieur. Mais à l'intérieur — et pas seulement aux postes de commande — une passion presque égale. Le désir que *« se produise dans le public le coup de poing salutaire »*. Conscients de l'enjeu de la partie — et de l'ampleur des capitaux engagés — les nouveaux venus veulent *« frapper un grand coup »*. Il arrive qu'on leur réponde par l'insulte. Effet d'une conception autoritaire de l'aménagement urbain, *« discours du pouvoir sur la ville »*, Beaubourg — c'est normal — se fait haïr et subjugue. En ce sens, les embouteillages quotidiens de la rue du Renard, les deux morts par accident du travail sur le chantier, le fracas des grues, le charivari des klaxons, les expropriations, la boue qui colle aux chaussures, la ruine de quelques commerçants et l'asphyxie presque complète de tout un quartier s'inscrivent positivement dans l' « action psychologique » préalable à son « lancement ».

Le musée et la bibliothèque, Picasso et les collections du *Times* : dans le quartier, généralement, on ne connaît pas, on ne veut pas connaître. *« Dès que je ferme, je retourne en banlieue où mes enfants restent à l'étude »*, explique, derrière une vitrine semée de fleurs artificielles, Mme Dieu, des entreprises Dieu & Cie. Les larmes aux yeux, elle montre son magasin désert, exhibe ses factures (*« 30 % de manque à gagner par an »*), se dit tout bonnement *« devenue révolutionnaire »* depuis que les travaux de voirie, le pavage à l'ancienne et la vigilance des « aubergines » ont fait le vide dans sa boutique. *« Le client n'a plus le temps de charger la marchandise... »* Grossistes, comme la plupart de leurs voisins de la rue Quincampoix, M. et Mme Dieu songent à partir.

Beaucoup sont déjà partis avec, en banque, une somme à peine suffisante à leur installation en province. Des détaillants, des magasins de mode, d'objets artisanaux, de cadeaux, des restaurants et beaucoup de galeries ont pris leur place. Ceux-là ont parié sur Beaubourg, quitte à endurer trois ans et demi de travaux. Mais, comme le dit la propriétaire du « Troisième Œil », dont la petite galerie s'ouvre sur un champ de boue, en première place, là où bientôt, *« tout le monde va passer* (mais où passent surtout, pour l'instant, paveurs et excavatrices), *trois ans et demi sans rien gagner, c'est dur »*.

Elle était venue vendre des meubles anciens et de la jeune peinture à proximité d' *« un musée pas empaillé »*, avec l'envie d'habiter dans un quartier que peuplaient encore, à l'époque, *« des marchands des quatre saisons »*. Depuis, les marchands sont allés ailleurs, rebutés par *« le bruit, des années de vie odieuse. »* Elle a l'impression de *« les avoir chassés »*.

Des locataires sans défense, expropriés *« avec des billes »*, une vieille dame à demi-aveugle délogée de son trois-pièces de la rue Quincampoix et mise, sans chauffage, dans une chambre où ses meubles s'encastrent à peine (le magazine *Vendredi* lui a consacré une séquence sur FR3) ; des appartements « rénovés », divisés en studios et revendus ; les plus âgés, les moins favorisés, les moins tenaces lâchent prise : la sélection naturelle fait son œuvre dans un quartier amené de toute façon à se transformer un jour ou l'autre. Alentour, cette « sélection » prend cependant un tour plus inattendu. Des pétitions sont signées contre de trop fréquentes allées et venues dans les étages. Sirènes des services d'ordre, passage de voitures officielles, dîners de ministres : une activité en chasse une autre, rue Saint-Denis.

Regrets. Ragots. Ça dépend de l'âge, des soucis, et de l'ampleur des déceptions. M. de Meyer, grossiste en chemiserie au 143 de la rue Saint-Martin, s'indigne d'avoir été contrarié dans ses projets par les *« gens des beaux-arts »* (sans doute, l'architecte des bâtiments de France). Il se croyait dans le sens de l'histoire en transformant sa boutique en pub. Le marbre vert lui a été vivement déconseillé par la protection des sites.

« Ici, c'était Soho », soupire le propriétaire d'une curieuse échoppe, mi-fabrique d'enseignes de néon, mi-studio de jazz, artiste-artisan qui, sur le pas de sa porte, projette de la peinture sur un cadre vide. *« Bientôt, je n'aurai plus le droit de salir le pavé*, dit-il. *La proximité de Beaubourg a dénaturé l'un des seuls quartiers encore vivables de Paris. Enfin, j'aurai le téléphone. Le bâtiment est chouette — à quel prix, — on a évité les colonnes à l'antique. Pour la France, c'est un progrès »*.

Car, lui (la trentaine), admire, et M. de Meyer déteste une architecture à laquelle ils reprochent surtout, l'un et l'autre, d'avoir poussé sans qu'ils l'aient souhaité à quelques mètres de leur porte.

30, rue de Venise — une verrerie — le clivage se fait aussi par génération. La propriétaire quitte son comptoir pour mieux dire son horreur de *« l'usine à gaz »*. Mais elle précise, honnête : *« J'ai un fils de douze ans. Il trouve ça formidable »*. Preuves fugitives qu'il existe peut-être, dans les troisième et quatrième arrondissements, un autre regard sur l'architecture d'aujourd'hui.

Les enfants de Beaubourg. *Ce thème fait l'objet d'un si pauvre court-métrage (récemment diffusé dans les salles de cinéma) qu'on hésite à y revenir.* En fait, les écoliers ne s'aventurent guère à proximité du « monstre » ; et ceux qu'on rencontre, le mercredi, dans le bac à sable surnommé *« la grande pissotière »*, à quelques mètres des travaux des Halles, n'ont pas l'air absolument exaltés. *« Beaubourg ? Quel Beaubourg ? »* interroge une mère qui s'obstine, dans un vent aigre, à distraire un garçonnet allongé sur le béton. Franchement, elle n'a pas vu, à peine un coup d'œil. Mais elle raconte longuement son envie d'aller vivre à la campagne.

Les programmateurs du Centre Pompidou n'ont pu empêcher que les parents calfeutrent leur progéniture, par peur d'un accident, dans un quartier livré, longtemps, aux bulldozers. *Ils ont cependant vu au-delà et dévolu aux enfants le rôle d' « antennes », de médiateurs, entre les activités futures et les adultes.*

Atout important dans la stratégie par aimantation — et pas seulement par intimidation — du projet Beaubourg : l'étendue en pente douce de la plazza. Un peu moins de la surface au sol du bâtiment. Le quai d'amarrage, au flanc du vaisseau. Là, seront déposés peu à peu, au gré des saisons et des crédits, l'atelier de Brancusi (reconstitution d'un bâtiment de 5 mètres de hauteur contenant les sculptures et les objets laissés par l'artiste, à sa mort, dans son studio parisien) ; la structure gonflable d'un polytope de Xénakis (il a fallu que la SACEM co-finance) ; un marché aux fleurs, le cirque Gruss, quelques bistrots. Les étudiants feront la manche... peut-être. Il faut à tout prix redonner vie à cette grande dalle grise.

La vie ? Les cris ? Les galopades ? C'est là qu'interviennent les enfants. Pour eux, sous un chapiteau, une grande nacelle, pour s'y nicher à plus de cent, une girouette, des oriflammes, une « maison d'eau » ; pour eux, une structure de bois, annexe de la bibliothèque, avec les plus beaux spécimens de littérature de jeunesse ; pour eux, surtout, l'atelier de Mme Danièle Giraudy et son équipe, main tendue en

Les enfants dans des nids d'herbe



avancée sur la plazza, en contrebas par rapport à la voie piétonne, lieu de libre circulation et d'information multiple, conçu comme un microcosme du Centre. Toutes les disciplines réunies là en une relation sensible. Côté création, des ateliers gratuits de super-8, de photographie, des manipulations-jeux, plus proches des arts plastiques — pas plus de douze enfants pour un animateur. Côté récréation, des nids d'herbe, un film dans lequel on marche et un jeu à attraper son ombre. Ici, une collection de prêts (illustrations, estampes, panneaux à l'usage des écoles) ; ailleurs, une ludothèque, avec vente de tee-shirts, de badges, de petits objets à la portée d'une bourse junior. Mille mètres carrés et vingt animateurs (en majorité élèves des écoles d'art, préalablement recyclés) seront ainsi mis à la disposition de cinq cents enfants, au maximum. Mme Danièle Giraudy craint, certains mercredis, d'afficher complet.

Il ne s'agit pas de confiance aveugle, mais Mme Danièle Giraudy tire les conclusions de deux années de « préfiguration » et d'expérience de la collaboration généralement positive avec quinze établissements scolaires du quartier, et des progrès déjà accomplis dans un petit local de la rue des Francs-Bourgeois par une équipe réduite, au rythme de vingt animations par semaine. Sans *« avancer contre l'école »*, il fallait rompre, dit-elle, avec la discipline scolaire, donner *« la permission de l'ennui »*, *« le droit de ne pas participer »* et, sous l'impulsion d'un « créateur », invité pour un mois, réaliser ensemble un projet : construire une ville en carton-pâte ; assembler des déchets de tissus ; faire des paysages en sucre ; confectionner des dessins animés ou faire monter de hautes tapisseries à l'assaut de montants métalliques. Le rôle de l'artiste comme intercesseur n'est pas remis en cause. Mais il n'éveille pas forcément au culte de *« l'objet qui reste »*, de *« l'objet accroché au mur »*. Mme Danièle Giraudy définit plutôt l'atelier comme *« un cas ; une heure de découpages ; et puis on monte au musée voir ceux de Matisse »*. Dans l'espoir, peut-être, que les parents suivront.

« On en est à recycler les directeurs, dit M. Uberschlag, inspecteur primaire responsable des troisième et quatrième arrondissements. *Je crois que les disparités entre les enfants — disparités qui se révèlent ensuite dans le travail scolaire — ne peuvent être comblées par un effort financier. L'égalisation culturelle est donnée par une forme d'animation nécessairement extra-scolaire, par des personnes différentes, qui choquent, étonnent, qui réveillent la sensualité. La vie banale de l'enfant pauvre conditionne sa vision et provoque peu à peu son appauvrissement sensoriel. Seul l'accidentel provoque en lui une série d'ébranlements, et le persuade qu'il faut explorer tous ses possibles, qu'il a l'autorisation d'aller au bout de ses expériences — surtout si celles-ci revalorisent son univers dérisoire, comme les manipulations de déchets, ou comme les jeux de masques. Cela ne va pas sans inquiétude. Il faut supporter de s'être encanaillé avec le maître qui, comme disent les parents, n'est pas payé pour cela. Mais la rencontre avec l'artiste crée l'événement, surtout si celui-ci sait dire : depuis dix ans, je colle du bois. S'il sait se présenter aux enfants comme un vrai professionnel. Il n'a que quatre séances pour réaliser son projet. Il ne peut se permettre l'échec. Alors, le choc, la surprise. Quatre séances sur les briques ? Essayons que ce soient quatre séances intenses. »*

Cette hospitalité envers une institution non scolaire est rare dans l'enseignement, même primaire. M. Uberschlag — que Mme Danièle Giraudy nomme « notre providence » — est une des chances accidentelles données à l'implantation locale, à long terme, du Centre Pompidou.

L'étagement des départements touchant de près ou de loin aux arts plastiques à l'intérieur du bâtiment intriguera peut-être. Pourquoi avoir placé le Musée d'art moderne au cinquième étage et, au niveau de la « *piazza* », l'atelier pour enfants, d'une part, la galerie d'actualité du Centre de création industrielle (C.C.I.) d'autre part ? Cette disposition pyramidale réservant au patrimoine le haut de l'échelle tandis que le design,

Dans le grand magasin d'esthétique industrielle



l'architecture et l'urbanisme, les communications visuelles, l'environnement — tout ce qui concerne le quotidien — sont placés de plain-pied, avec les enfants, ne peut, quoi qu'on dise, paraître accidentelle. Certes, les consignes de surveillance contre le vol assignaient nécessairement au musée un endroit clos, où l'on puisse facilement surveiller les entrées et filtrer les sorties. Mais la hiérarchie traditionnelle entre l'œuvre et l' « infra-artistique » est ici reconduite à la faveur d'obligations liées — ce qui est normal — à la valeur marchande des tableaux. Il est des révolutions que la révolution-Beaubourg reste impuissante à réaliser...

« A quoi cela sert-il d'entasser dans les musées des œuvres rares si ce qu'on voit par la fenêtre est laid, démoralisant ? », demandait Mme Françoise Giroud dans un entretien récemment publié dans ces colonnes (*le Monde* du 4 novembre). L'interrogation n'est pas nouvelle — et l'actuel secrétaire d'État à la culture ne manque pas de rendre hommage, sur ce thème, à son prédécesseur, M. Michel Guy. Mais c'est bien antérieurement, dès 1969, que la décision fut prise par Edmond Michelet, alors au ministère des affaires culturelles, de reloger dans Beaubourg (dont l'idée venait de naître) le Centre de création industrielle, créé la même année et fixé, à l'époque, au Pavillon de Marsan. Voulu par son créateur, M. François Mathey (conservateur en chef du Musée des arts décoratifs) et par son directeur adjoint, M. François Barré, comme un laboratoire du goût contemporain traitant la totalité des problèmes de l'environnement, à rebours de l'expression muséographique traditionnelle (regard froid porté sur les objets de fabrication industrielle, sur l'architecture des grands ensembles, sur la signalisation urbaine, sur tout ce qu'il est convenu de classer encore dans la rubrique « sous-culture »), le C.C.I. n'allait cependant pas tarder à être ressenti comme un élément contestataire, « gauchisant », trop ironiquement pédagogique dans sa manière, par exemple, de démonter les mécanismes du message publicitaire.

M. François Barré y perdit son poste. Mais l'équipe qu'il avait constituée, soit quatre-vingts personnes, dont une majorité de femmes, réparties en six services (Etudes des besoins des collectivités locales ; Design de produits ; Documentation ; Actualité ; Edition ; Exposition), cette équipe ne paraît pas résignée à jouer, dans Beaubourg, le rôle — que certains lui assignent — de *« vitrine acculturée de la production industrielle française »*.

« A quelle sauce allons-nous être mangés ? », se demande Mme Danièle Cena, responsable des expositions du C.C.I. *« Officiellement, nous devons contribuer à améliorer la qualité de la vie. S'attend-on à ce que nous vantions, par exemple, l'agrément des villes nouvelles ? »*, dit une de ses collaboratrices. Tout le monde a hâte, dans le département, que le nouveau directeur, M. Jacques Mullender, se pose en interlocuteur qualifié face aux risques d'hégémonie du Musée d'art moderne, et rappelle le rôle et l'identité du C.C.I. dans Beaubourg : ni une cellule de contestation permanente ni, selon l'expression de M. François Barré, *« un organisme de promotion des casseroles »*.

« Le gouvernement a d'autres chats à fouetter », lance avec un sourire M. Bordaz, président du Centre Pompidou, lorsqu'on l'interroge sur l'éventualité d'une reprise en main politique de ce secteur. Rendez-vous en février 1977, pour l'exposition sur les élections municipales, « Qui décide en ville » et, le mois suivant, pour l'ensemble consacré à « L'imagerie politique » (ou comment se construit une campagne électorale), deux manifestations que personne ne pourra ignorer, puisqu'elles auront lieu au niveau de la « plazza », face à l'atelier des enfants, dans la galerie d'actualité du C.C.I.

La galerie d'actualité ? L'autre « antenne » du Centre vers l'extérieur. Le moyen, peut-être, d'attirer vers la maison mère une clientèle un peu spéciale et très spécialisée d'étudiants en architecture, de designers, de photographes : 1 200 m2 de galerie, et une mise en espace calquée sur la mise en page d'un périodique. Rédacteur en chef : Gilles de Bure, journaliste à la revue *Créé*. Trois rubriques (Architecture et urbanisme ; Design industriel ; Communications visuelles). Et un maximum de supports (projection de diapositives, films, affiches, documents de toutes sortes,

A APPAREILLER

accrochage classique) pour traiter, sous forme de « brèves » ou de dossiers, de tout, partout : des images de la femme, parallèlement à une exposition du graphiste américain Paul Davis (janvier 1977) ; du design du rein artificiel et des équipements sanitaires (février-mars 1977) ; des avatars de la statue de la Liberté (mai-juin 1977) ; du tatouage (avec de vrais tatoueurs). Et, pour annoncer tout de suite la couleur, un historique du Centre — sans oublier les polémiques.

« Quatre-vingts pour cent des visiteurs passeront devant la galerie, dit Gilles de Bure ; *il ne s'agit pas de leur apporter la bonne parole mais de les informer, avec la rapidité et la mobilité d'un organe de presse. Je ne suis pas contre l'idée de grand magasin, avec présentations de mode (les collections de l'année en première mondiale), retransmission du Tournoi des cinq nations, et exposition de mobilier scolaire. Pourquoi ce serait vilain, un joli mobilier scolaire ? On expose des sièges, et on laisse les gens s'y asseoir, quitte à ce qu'ils les cassent. »*

Département rebelle, le C.C.I. ? Département au présent qui au moment où l'on reparle beaucoup, à la télévision et au gouvernement, de défendre le consommateur, entre avec de gros moyens dans la bagarre : le service « design de produits » de Michel Minnot lance, en effet, une banque d'information fonctionnant par ordinateur et répertoriant tous les produits disponibles sur le marché français — machines à laver, réfrigérateurs, bicyclettes, lits, de toutes formules et de toutes marques. Vous vous apprêtez à acheter un lave-vaisselle ? Vous avez des idées sur ses dimensions, sa contenance, ses performances ? Venez, écrivez ou téléphonez au C.C.I. : l'ordinateur vous répondra en citant un éventail de possibilités ou, selon la finesse de vos critères, un ou deux spécimens d'appareil. Pas l'appareil-modèle, primé par le Centre, mais celui qui vous convient le mieux. La nuance est importante. Elle établit la différence entre un bureau de promotion et cette banque d'information, officiellement interprétée par le secrétariat d'Etat à la culture comme une « méthode pédagogique de l'achat ». Trente mille produits seront testés et réunis, par thème, dans un catalogue diffusé par un organisme-frère : Cinquante millions de consommateurs.

« Nous, on fait vraiment dans le multiple », déclare Gilles de Bure quand on lui demande de définir le C.C.I. Multiple, en effet, la sorbetière, la friteuse électrique, l'illustration de presse ou l'affiche, objets de nature, de valeur, de « race » inférieure par rapport à l'objet culturel, défini lui, par son caractère unique. Placer ces « multiples » sous le même toit qu'un Matisse ou qu'un Vlaminck revient à s'attaquer de front à une hiérarchie qui place l'utilitaire en bas de l'échelle des valeurs et qui définit l'art, dans l'histoire, par son caractère gratuit. Or, la pluridisciplinarité — idée forte du Centre Pompidou — passe non seulement par la découverte d'un dénominateur commun entre des modes de pensée aussi antagonistes, mais aussi par une collaboration réelle entre un musée de conservation, l'IRCAM (où Pierre Boulez s'est donné pour but de réagir contre *« la simplification du geste musical »*) et un organisme comme le C.C.I., dont les titres de gloire sont, par exemple : l'animation des Halles avant leur destruction ; la mise en place d'une aire de jeux aux Tuileries et, bientôt, une recherche sur la poésie des gares. Gageons donc que la pluridisciplinarité dans Beaubourg se heurtera à des cloisonnements que la transparence du bâtiment ne laissait pas prévoir

Après les jeux on monte au musée



« Voulez-vous faire un tour au troisième étage ? » Question sans réplique. M. Bordaz, président du Centre Pompidou, vous emmène au musée. Pour vous montrer que *« ça avance »*, que *« ça sera prêt pour l'ouverture »*. D'ailleurs, *« il le faut. C'est un test »*.

Après les querelles suscitées par le transfert d'une partie des collections du Musée d'art moderne du quai de Tokyo au plateau Beaubourg, tous les regards, et les moins indulgents, seront en effet braqués sur les étages supérieurs du Centre Pompidou.

Ce qu'on y voit, actuellement, donne un peu l'impression de changer d'univers. On avait entendu parler, au C.C.I., de projets concernant la géographie des couleurs, le design du matériel pour handicapés, le recyclage urbain dans le quartier Plaisance. On avait vu, dans les sous-sols de l'IRCAM, un ingénieur napolitain simuler électroniquement une partition sérielle en promenant un « photostyle » sur un cadran relié à un synthétiseur. On monte trois étages. On pousse une porte. Et on découvre, décor venu d'ailleurs, un cadre chamarré de dorures, planté sur une paroi immaculée. On avait presque oublié que l'accrochage d'une toile nécessite une paroi verticale, un éclairage, un choix flatteur de matières et de couleurs, un dispositif de sécurité, des documents annexes : tout l'attirail d'un musée.

C'est ce que M. Pontus Hulten, directeur du département des arts plastiques, nomme *« l'architecture dans l'architecture »* : un système de murs-cimaises amovibles, faux plafonds à mi-hauteur, éclairages artificiels. Sur les tiroirs vides de la commode-Beaubourg, sur ces grands espaces voulus par les architectes, sans horizon, vont maintenant se loger peu à peu des rues, des places, des salles de 40 à 80 mètres carrés, des cellules aux dimensions de nos habitudes, qui ponctueront, dans le circuit muséal, les grandes dates de l'histoire de l'art de 1905 à nos jours.

Et comment faire autrement ? L'histoire, c'est l'ordre (chronologique). Il faut s'y retrouver, savoir quels artistes ont « compté », et négliger un peu les autres. M. Pontus Hulten a bâti son département avec la certitude — il l'exprime avec force — que *« l'histoire fait son travail »*. *« Plus on remonte dans le passé, plus on sait — ou on croit savoir — quels artistes ont été importants. »*

Le postulat peut paraître dépassé à une époque qui redéfinit, sur le terrain, la notion de patrimoine artistique et qui s'interroge sur les raisons — esthétiques ou spéculatives ? — qui font soudain reconnaître tel « petit maître » et le rendent « digne » d'entrer dans un musée. M. Pontus Hulten, d'ailleurs, en convient de bonne grâce : *« On peut entamer le débat par l'autre bout et considérer que ce sont les intérêts qui écrivent l'histoire,* dit-il. *Mais je persiste à penser qu'il ne faut montrer que ce qui s'est fait de mieux. Si l'on commence, dans mon métier, à céder sur la qualité, on n'a plus qu'à vendre des disques. »*

Maîtriser l'histoire dans les catégories du « bon » et du « moins bon » suppose, par exemple, que les toiles considérées comme secondaires ne figurent pas sur les cimaises (elles seront visibles à la demande, grâce à un système très perfectionné de panneaux amovibles, placés à l'écart). Mais le présent se laissera-t-il maîtriser de la sorte ? Suffira-t-il qu'une jeune peintre, remarqué par la commission d'achats, bénéficie d'une commande de quelques dizaines de mille francs (sur les quelque 7,5 millions en 1977 à la remise à jour du musée et réévalués chaque année) pour que son importance historique soit du même coup affirmée, sa cote améliorée ? Et quand bien même la salle des contemporains bougerait, comme le désire M. Pontus Hulten, au rythme des achats et de rotations fréquentes, ne sera-t-elle pas ressentie comme un coup d'arrêt dans l'évolution naturelle des faits de culture ? Ici, ce qui mérite, avec le patrimoine, de passer à la postérité. Ailleurs — sur les 800 mètres carrés de la galerie expérimentale du rez-de-chaussée — une avant-garde que l'on dit *« tournée vers l'avenir »*. Et quoi, pour le présent ?

Interprète d'une conception de l'animation des « œuvres mortes » que certains, sans attendre, estiment dépassée — tandis que d'autres la jugent trop révolutionnaire, — l'ancien conservateur en chef du musée de Stockholm se réclame néanmoins de l'innovation dans ses méthodes et de la simplicité dans ses théories.

« Si les gens pouvaient venir à Beaubourg sans se poser trop de problèmes... », soupire-t-il. Etre situé en plein Paris, dans un quartier où *« tout le monde passe »*, lui semble un atout sérieux, une promesse que *« tous viendront à la culture »* — même si la culture ne va pas à tous. Et comme l'heure à laquelle les gardiens crient : *« On ferme »* lui a toujours paru insupportable, il se félicite que la fermeture soit reportée à 22 heures et que les gardiens soient supprimés. Il est joyeux à la pensée que de « gentilles dames », bien au courant des collections, repérables par un badge, et sans uniforme (contrairement à ce qui se passe au Louvre), n'assurent pas un contrôle trop visible. Le plafond sera truffé de caméras, autrement efficaces, et les gardiens officieront ailleurs, devant les téléscripteurs de la « gestion technique centralisée », où un ordinateur spécialement programmé par des responsables de la sécurité les informera de tout ce qui cloche et de tout ce qui bouge.

Ces « gentilles dames », ces hôtesses, que les services du personnel ont recrutées sur tests et qu'ils sont en train de former, constituent un peu le symbole du musée de l'avenir rêvé par Georges Pompidou, ce musée qui pour le second président de la Ve République *« ne pouvait être que d'art moderne, puisque nous avons le Louvre »* et dans lequel M. Pontus Hulten souhaite que le visiteur *« se sente bien »*, dans une *« lumière chaude »*, dans une lumière *« qui vous aide à savoir où vous êtes »*, un musée « transparent » — au sens, cette fois, de « commode » et de « simple ».

Quelques pas, en plein ciel, dans un tube de plexiglas et, derrière la porte, des photos, exposées sur une mezzanine, devant une librairie ; à gauche, une salle de projection ininterrompue présentant des films d'artistes ; à l'arrière, le « joyau » : le salon de musique de Kandinsky reconstitué là en guise de salon d'honneur, murs noirs et marron piqués d'imageries des années 20. Et puis là, c'est payant. 5 francs pour un tour d'horizon de l'année 1900 : Klimt, Monet, quelques chefs-d'œuvre pour se mettre en train, avant de plonger dans l'évolution du siècle. Beaucoup d'événements. La circulation, à partir de 1905, se fait plus tortueuse : une rue centrale, un entrelacs d'artères secondaires. A droite, les expressionnistes ; à gauche, les cubistes ; ici trois Braque et un Picasso, ailleurs une vingtaine de toiles dans la mêmes salle, de façon à créer des rythmes.

On monte : 7 200 m2, d'un seul tenant, pour passer de 1914 à l'autre guerre, et de 1939 à aujourd'hui. Les sculptures en terrasse, Matisse dans un jardin, le *Capricorne* de Max Ernst contre le ciel, et à l'intérieur les peintres de Montparnasse, les surréalistes, Mondrian, la salle des contemporains, que M. Pontus Hulten voudrait « mobile » ; enfin, au dernier étage, passé la cafétéria, les expositions temporaires — Duchamp à partir du 31 janvier, — une petite librairie, des documents biographiques, un aperçu sur les sources, et, en face, *le Grand Verre* Duchamp, l'énigmatique, en ouverture dans un musée pour tous, est-ce raisonnable ? *« D'abord, on n'avait pas tellement le choix,* répond M. Pontus Hulten. *Ensuite, ce sera un événement pour les intellectuels. Ça n'a pas besoin de l'être pour tout le monde. »*

Musée de l'avenir, Beaubourg ? Musée du bien-être, probablement, où l'innovation la plus marquante sera peut-être le service « S.V.P.-art moderne » assuré, avec le sourire, par de « gentilles dames ».

Information : le mot prend au musée trop d'évidence ou trop de mystère selon qu'on l'interprète comme « service à l'usager » ou comme « maîtrise » et « restitution » — en termes d'informatique — de ce qui, en art plastique, se fait, s'est fait et se fera. Quels rapports peuvent, en effet, exister entre une information sur l'art moderne et la création contemporaine ?

Sur ce thème, un certain flottement ressort des déclarations officielles. En octobre 1972, Georges Pompidou parlait, sans nuances, d'un « centre de création ». Mais, le 5 décembre 1974, les députés, réunis pour examiner le projet de loi présidant à la mise en place du Centre, décidaient d'en élargir la mission en ces termes : *« A l'information du public devra s'ajouter la formation du public. »* M. Jacques Chirac, alors premier ministre, souhaitait, quant à lui, que Beaubourg apparaisse comme *« un lieu vivant, un lieu de recherche et de confrontation créatrice »*. Au cours de la même séance, M. Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture, rangeait parmi les trois objectifs du futur Centre, *« la création contemporaine dans tous les domaines de l'activité artistique »* et annonçait — sans que cette nouvelle paraisse de nature à bouleverser les choses — qu' *« un local serait réservé aux jeunes artistes qui pourront exposer gratuitement »*. Enfin, M. Mollard, secrétaire général chargé de la coordination, consacre le premier chapitre du livre qu'il vient de publier sous le titre *l'Enjeu du Centre Pompidou* aux « Missions du Centre » et écrit :

« Nous avons tout lieu de croire que Beaubourg doit permettre de redonner à la France un rôle important en matière de création.

» Quoi qu'il en soit, le Centre répond à l'un des besoins fréquemment exprimés par les créateurs, celui de la communication entre disciplines (...) La créativité qui s'exprime dans une seule discipline est souvent condamnée à l'appauvrissement ou à l'ésotérisme. La rencontre non seulement entre créateurs mais aussi entre disciplines différentes est, en revanche, source d'enrichissements multiples.

» Le Centre sera un instrument « polytechnique » au service des créateurs. A Beaubourg, un peintre, un sculpteur, un poète, un designer, *pourront, s'ils le désirent, réaliser des œuvres en ayant recours à des techniques modernes : l'audiovisuel et l'informatique.*

» C'est dans cette perspective que s'inscrit l'un des maîtres-mots du projet : la souplesse. La mobilité, *à Beaubourg, est avant tout un état d'esprit... »*

Le seul élément concret qui ressorte ici — peut-on croire que la flamme créatrice va jaillir, soudain, du choc des disciplines ? — porte sur l'aide technique offerte aux artistes. Il est prévu en effet que de jeunes chercheurs puissent travailler sur l'ordinateur DEC 10 (Digital Equipment Corporation) que perfectionne, à l'IRCAM, Jean-Claude Risset. Déjà, des essais de vidéo expérimentale ont été effectués par des peintres avec le matériel et sur les conseils du département audiovisuel. Enfin, quatre appartements de deux pièces, acquis par le Centre, sont mis dès maintenant, pour 750 francs par mois, à la disposition d'exposants étrangers appelés à séjourner dans la capitale. On parle, également, d'un endroit où de jeunes peintres pourraient créer en public, seuls ou collectivement. Où ? Ça ne paraît pas très clair.

Les paroles de M. François Lombard (architecte chargé de mission par le secrétariat d'Etat à la culture) le sont davantage : *« Aucun artiste n'a été appelé à participer à l'élaboration du programme du Centre,* dit-il. *Aucun artiste — sauf exception — n'est attendu dans Beaubourg. »*

Après l'époque des maisons de la culture, voici donc la seconde génération des équipements culturels. C'était à Bourges, Grenoble, Châlon ou Rennes, une certaine hégémonie du théâtre et de la musique.

Un instrument polytechnique au service des créateurs

C'était, ailleurs, l' « invasion » de ces « troupes faméliques » dont parlait, dans un précédent *« Monde des arts et des spectacles »* un pionnier de la décentralisation. C'était, aussi, une adaptation parfois malaisée aux objectifs de rendement et de diffusion.

Beaubourg, désormais — et les futurs Beaubourg provinciaux dont on prévoit déjà, à Paris, l'existence, — tourne la difficulté et renverse la vapeur. Priorité aux arts plastiques et à l'expression écrite. Pas de structure permanente (sinon celle des services communs et administratifs). Mobilisation massive des moyens de diffusion. Adoption prudente, et intermittente, des « arts en mouvement », théâtre et musique.

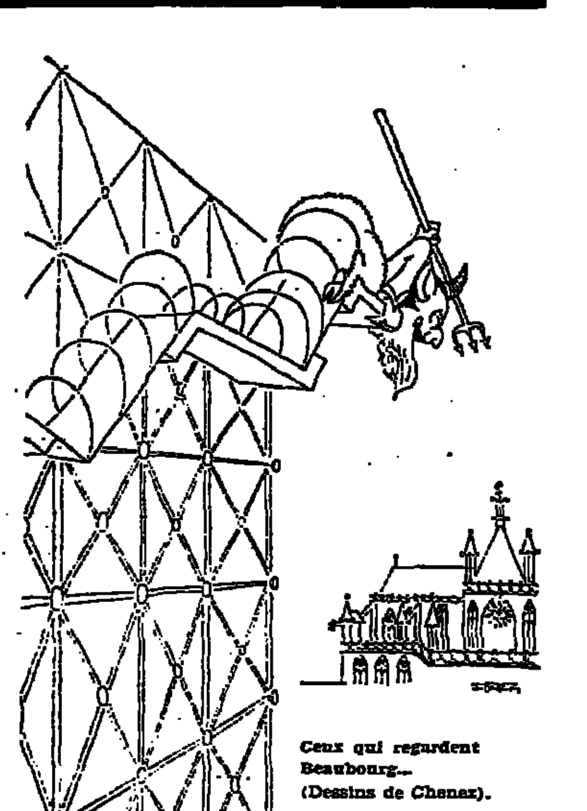
Car il fallut le retour en France de Pierre Boulez pour que l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique figure au nombre des utilisateurs du futur centre. Le programme du concours proposé aux architectes en fut modifié, après coup. Et l'annexion de cette cellule de recherche par un établissement en principe ouvert et accessible au profane ne fit pas à l'époque l'unanimité.

Construction souterraine dans laquelle des acousticiens, des psycho-acousticiens, des ingénieurs, travailleront isolés du bruit et des curieux par des parois de verre, l'IRCAM, d'ailleurs, limitera les visites. Public, à l'occasion, un « espace de projection », large de 17 mètres, long de 25 mètres et d'une hauteur sous plafond pouvant varier de 14 à 8 mètres, servira surtout aux expériences sur l'acoustique des salles. Le scénographe Guy-Claude François (qui a imaginé les dispositifs de la Cartoucherie de Vincennes pour le spectacle d'Ariane Mnouchkine) n'a pas trouvé sans mal le moyen de faire entrer — et de faire sortir — de ce grand studio technique au plafond mobile des éclairages, des sources sonores et quatre cents personnes.

Il a également conçu l'aménagement de la salle polyvalente souterraine pour le « grand » Beaubourg. Six cents places, 9 mètres de hauteur, l'obligation de prévoir des activités pluridisciplinaires et l'envie de rompre avec les habitudes. Guy-Claude François a choisi des murs blancs et un matériel qui bouge.

« Dans une salle de ce type, dit-il, *l'intendance doit suivre. Des metteurs en scène successifs veulent une image ; il la leur faut, ce qui exige une technologie formidable. J'ai essayé d'éviter l'accumulation par un système de passerelles équipées au sol, puis fixées au plafond, par des palans. La régie sera mobile. La cabine se déplacera à vue, dans la salle. »*

Quoi, dans cette salle ? Une troupe niçoise, parallèlement à l'exposition Ben dans la galerie expérimentale ; les concerts-ateliers de l'IRCAM, Michel Portal ; Théâtre Ouvert (spectacles, « mises en espace » et, en annexe, le « gueuloir », dans une petite salle voisine de deux cents places), une création Michel de Vinaver, mise en scène par Antoine Vitez ; le Jeune Théâtre National, certaines classes du Conservatoire d'art dramatique, pour leurs essais : *Impromptu* de Ionesco, spécialement écrit pour l'ouverture et, plus tard, une pièce de Bernard Sobel, sur Beaubourg.



Ceux qui regardent Beaubourg...
(Dessins de Chenez).

Du théâtre oui, dans le nombre, mais du théâtre de passage, renouvelé au jour le jour, un « périodique », là encore, dont la « rédaction » devrait évoluer au rythme des intérêts, des besoins de chaque département. 7 300 mètres carrés (sur quelque 65 000 de surface utile) sont ainsi conçus, sous le contrôle de M. Blaise Gauthier, ancien directeur du Centre national d'art contemporain, comme un espace-succursale (un « supplément », en termes de presse) pour lequel il s'agira de trouver des sujets variés et une « mise en page » astucieuse. Rêvons d'une organisation assez souple pour que des artistes de passage viennent y expérimenter sans façon leur spectacle ; pour qu'une circulation s'instaure de l'extérieur vers l'intérieur, de la province vers la capitale, version possible d'une décentralisation aux dimensions d'une « centrale » comme Beaubourg. Mais il semble que la « bonne parole » ait, jusqu'alors, plutôt tendance à se propager en sens contraire et que certaines lourdeurs administratives soient amenées à bloquer les rouages de la machine.

Et la bibliothèque ? On allait l'oublier tant la présence de l'écrit apparaît comme une évidence — ou comme une survivance — aux côtés des médias audio et visuels. Le livre (trois cents mille documents, pour commencer ; un million, plus tard) occupera sur trois étages toute l'aile gauche de la superstructure. Lecture : pour tous. Horizons : encyclopédiques. *« Un lieu de consommation, pas un dépôt légal »*, précise M. Jean-Pierre Seguin, conservateur de la Bibliothèque publique d'information (B.P.I.) de Beaubourg.

L'actualité d'abord : les derniers romans, les revues, soixante-dix quotidiens disponibles, une première exposition réalisée par l'hebdomadaire *les Nouvelles littéraires* retraçant toutes les étapes de la fabrication d'un livre. C'est la section mobile et a n i m é e, la « galerie » de la B.P.I.

Plus haut, le silence. Interdit de fumer. Aucune formalité. Un vestiaire à l'entrée, un contrôle magnétique à la sortie. Soixante-quinze casques pour écouter des disques ; des chariots de diapositives, des documents filmés, répertoriés au catalogue et accessibles, comme de simples plaquettes, sur les rayons. Dix-huit places pour les projections vidéo. Et, pour qui veut se recycler en maori, en lituanien ou en espéranto, quarante cabines équipées de magnétophones (dont dix disposent de téléviseurs) dans une grande médiathèque de langues.

Chargé par le ministère de l'éducation nationale d'effectuer le tour du monde avant de rédiger un projet d'établissement pilote pour Paris, M. Jean-Pierre Seguin, ancien conservateur en chef des bibliothèques, a rapporté de ses voyages une nostalgie des mœurs étrangères, et notamment anglo-saxonnes en matière de lecture publique. A Londres, à Birmingham (lire d'autre sous l'enquête de Sylvette Gleize), il a vu se vérifier l'énorme retard — « cent ans ! » — pris par la France dans le choix d'une solution de service public. *« Les bibliothèques doivent donner aux gens ce qu'ils ne peuvent se procurer ailleurs »*, dit-il.

Tous les sujets seront traités et les collections réajustées sans doubler les documentations spécialisées. En droit, par exemple, des ouvrages de base suffiront à aider un chef d'entreprise, un syndicaliste. Les juristes iront d'ailleurs. La diversité impose des choix : *« Sur les vingt-quatre mille volumes paraissant en France dans l'année,* dit M. Seguin, *dix-neuf mille sont négligeables. »* Mais une diversité bien orientée devrait permettre d'intéresser autrement, et ailleurs que dans les universités. *« Au-dessus de 60 % d'étudiants, on crève »*, dit Jean-Pierre Seguin. Et il ajoute, honnêtement : *« Treize cents places pour une agglomération de neuf millions d'habitants, espérons que ce ne sera qu'un début. »*

« Le jardin du savoir » : vieil idéal. Mais idéal adéquat au concept de « centre d'information », qui sous-tend Beaubourg. La culture à l'heure des intermédiaires. La culture offerte par genres en un éventail parcellisé. Consommation à la demande. Contact privé. Aventure personnelle et non communautaire. Pas de groupes. Pas de rassemblements.

« Médium froid », selon la terminologie de McLuhan, le Centre Pompidou reçoit et renvoie, vers qui passe, vers qui se détourne et entre (vers qui « presse le bouton »), le spectacle fabriqué de l'information culturelle. Le petit écran s'est changé en palais de verre.

ANNE REY.

(Jeudi 30 décembre.)

BIBLIOGRAPHIE

Outre le numéro de la revue de *l'ABC* « Beaubourg et le musée de demain » (n° 63, 15 F), deux ouvrages, que rien ne rassemble, viennent de paraître : dans *l'Enjeu du Centre Georges-Pompidou*, M. Claude Mollard, secrétaire chargé de la coordination dans l'établissement, retrace l'historique du projet gouvernemental et ses avatars, en terme de stratégie administrative (Ed. 10/18, 10 F) ; à signaler, d'autre part, dans une collection marginale, un curieux essai de culture-fiction intitulé *la Soi-disant utopie du Centre Beaubourg*, de Gustave Affeulpin (Editions Entente, coll. Antidotes). Enfin la commission culturelle du P.S.U. prépare une analyse du « Phénomène Beaubourg » (Editions Syros, coll. Combat culturel), tandis que la revue *Créé* édite un numéro spécial, mis en vente le 25 janvier 1977 et consacré à la conception architecturale et urbanistique du Centre. (Rens. : 278-34-21.)

LETTRES

Kafka dans la « Pléiade »

CETTE DOUCEUR TERRORISÉE...

KAFKA fait son entrée à la Pléiade. L'étonnant est qu'il y soit admis si tard. Un litige explique ce délai et a empêché que le texte d'A. Vialatte soit revu comme le souhaitait le présentateur Claude David.

Parce qu'un livre comme « le Procès » a servi de référence majeure à deux générations, et dépassé les sept cent mille exemplaires, on le suppose connu de tous. Est-ce si sûr, chez les jeunes notamment ?

Dans le doute, voici deux articles en un : une partie pour ceux qui avouent ignorer Kafka, une autre pour ceux qui croient le connaître.

FRANZ KAFKA était juif tchèque. Il est né de petits commerçants pragois en 1883, et mort tuberculeux en 1924. Employé d'assurances, il a toujours remis à plus tard de se marier, comme de publier. Il souffrait jusqu'au martyre d'une névrose de culpabilité. Son visage en porte la trace. Le critique Starobinski y voit, très justement, de la « douceur terrorisée ».

Son œuvre la plus célèbre et significative est *le Procès*, écrit vers 1915. C'est l'histoire d'un certain Joseph K., fondé de pouvoir d'une banque et célibataire. Un beau matin, deux sbires le surprennent chez sa logeuse et lui signifient qu'une instruction est ouverte contre lui, sans préciser qui l'accuse ni de quoi.

Certain de n'avoir commis aucune faute, Joseph K. entreprend d'établir son innocence. Mais cette seule procédure le change en coupable présumé. Chaque nouvelle démarche aggrave son cas ; chaque recommandation offerte l'enfonce davantage. Les voisins le traitent en suspect, puis son oncle, l'avocat Huld, le peintre Titorelli ami des juges, le négociant Blok habitué des tribunaux, l'aumônier des prisons. Deux bourreaux en gibus finiront par le poignarder dans la rue, comme un chien et comme si la « honte » — c'est la dernière phrase du livre — « dût lui survivre ».

LE PROCES appartient aux œuvres tellement sibyllines et lisses à la fois qu'elles se prêtent à de multiples interprétations.

On peut d'abord y voir le complexe de persécution d'un névropathe que son père écrasait et menaçait de « déchirer comme un poisson ». Les connaisseurs du judaïsme y décèlent des thèmes talmudiques et des traits de l'humour juif. Les bureaucraties totalitaires et la persécution nazie s'y trouvent évidemment dénoncées, prophétisées.

Mais sa richesse naît de ce que tous ces aspects coexistent et figurent plus globalement l'absurdité de l'Univers. Le politique et le métaphysique se recoupent. La notion de péché se révèle un moyen de combattre l'angoisse d'exister et de mourir sans raison.

Le malaise suggéré par Kafka est d'autant plus prenant qu'il procède de petits événements banals, rapportés sur le ton du procès-verbal méticuleux. La révolte du bon sens et de la bonne volonté avorte sans cesse dans la fatigue ou l'étourderie. Tout en nous irritant de ces échecs, nous devons admettre qu'ils définissent notre condition. La question n'est pas de savoir ce que Kafka a apporté à notre vision du monde mais à quoi ce monde pouvait bien ressembler avant de se révéler si exactement... kafkaïen.

L'UNIVERSALITE capitale de l'œuvre a été reconnue en peu d'années dans le monde entier. La traduction française, due à Alexandre Vialatte, a paru chez Gallimard en 1933, soit sept ans après le texte original. La préface était signée de Groethuysen, le philosophe qui a tant influencé la N.R.F. de l'entre-deux-guerres, à travers Gide et Malraux notamment. Son intuition — qu'une thèse devrait bien situer un jour à sa juste place — a repéré d'avance tout ce qu'on allait découvrir chez Kafka au gré des événements et des modes.

La guerre a évidemment accentué la lecture « historique » de l'œuvre. On n'a plus vu dans *le Procès* que la prémonition de l'holocauste d'Auschwitz. Mais c'est le propre des chefs-d'œuvre de s'appliquer à toutes les circonstances sans rester prisonniers d'aucune. Le sens de la parabole a vite été étendu à l'ensemble des enfers totalitaires. Un même succès et une signification voisine ont été accordés aux rééditions de Kafka, introuvables sous l'occupation, et au *Zéro et l'Infini*, de Koestler.

La dimension « métaphysique » ne va pas tarder à dominer : dès 1947, dans l'adaptation théâtrale de Gide et de Barrault, à Marigny, on parle de Pascal revu par Chaplin. La formule servira bientôt pour les clochards de Beckett attendant *Godot* et pour toute l'« avant-garde » des années 50. Le Béranger d'Ionesco est un neveu de Joseph K. : même vertige de créature irréductible à sa fonction sociale, même nostalgie de la transcendance dans un monde désacralisé, même façon de noyer dans l'accessoire les anxiétés essentielles.

SANS Kafka, l'Absurde n'aurait pas tenu une telle place dans les philosophies existentialistes de l'après-guerre. Roquentin découvre son rapport nauséeux à la contingence avec la soudaineté de Joseph K. se réveillant accusé. *L'Etranger* de Camus ne comprend pas le procès qui lui est intenté.

Par
Bertrand Poirot-Delpech

C'est toute une relation avec la réalité qu'inaugurent les héros de Kafka, à la fois effarés et sans étonnement, surpris et prêts à tout, pointilleux et distraits. On retrouve cette application bizarre dans Vian, dans le Nouveau Roman des années 60 — l'*Inquisitoire* de Pinget, par exemple, — et, plus près de nous, chez le Tchèque Kundera, le Suisse allemand Dürrenmatt, ou l'Autrichien Peter Handke.

En France, le dernier héritier le plus direct est sans doute Emile Ajar, dont les démêlés avec l'image paternelle et la culpabilité juive rappellent parfois de très près l'auteur de *la Métamorphose*.

***

LES lecteurs qui pensent n'avoir plus rien à apprendre sur Kafka doivent au moins savoir ce qu'il en est de la présente édition.

Il y a longtemps que Kafka devait figurer dans la « Bibliothèque de la Pléiade ». C'est un litige qui a retardé l'événement. L'auteur de la présentation et des notes, Claude David, se proposait d'établir une version revue et corrigée de la traduction initiale. Les héritiers d'Alexandre Vialatte ont obtenu du tribunal de Paris, en septembre 1974, qu'il ne soit rien changé au texte français de 1933.

L'édition de la Pléiade ne diffère donc pas, pour l'essentiel, des versions existantes. Les manques et rectifications sont rejetés en appendice, ainsi que les chapitres inachevés. C'est dommage, mais ce n'est pas catastrophique. L'important est de pouvoir disposer, dans un même volume enrichi de tout l'appareil critique souhaitable, des chefs-d'œuvre jusqu'ici épars. Le premier tome, mis en vente ces jours-ci, contient les trois textes majeurs, qu'on a coutume de qualifier de « romans » : *l'Amérique, le Procès* et *le Château*.

A les relire trente ans après leur consécration par le public intellectuel d'après-guerre, ce qui frappe, c'est la manière insidieuse, imperceptible, dont le piège de la culpabilité se referme sur Joseph K. Se défendre d'un soupçon indéfini, c'est déjà lui donner consistance ; c'est avouer qu'on ne se sent pas blanc. Pas de persécution sans pressentiment, chez la victime, d'avoir mérité une peine. Vivre oblige à se commettre de quelque façon, à commettre.

Le souci de filer doux et d'obtenir un traitement de faveur à défaut de non-lieu referme définitivement le piège. Pas de passe-droit sans aveu implicite des faits, sans abaissement fautif. Croyant se sauver, Joseph K. accumule les dettes de reconnaissance et encourt de nouveaux reproches annexes. Indigné de son impuissance complice, le lecteur retourne en arrière dans le récit, à la recherche de la première faille... et s'aperçoit que le sort du héros ne tient pas à son masochisme, comme on s'est pris à le soupçonner ; il n'y avait rien d'autre à faire, dès lors qu'un matin la machine l'avait désigné, et nous-mêmes n'avons pas d'autre solution, si, à travers lui, nous nous voyons tels que nous sommes.

L'INTERPRETATION biographique des romans se trouve éclairée par rapport à celle d'il y a vingt ans grâce à la publication, entre-temps, de textes primordiaux comme les *Lettres à Felice*. On comprend mieux les étranges relations des héros avec les femmes. Dans *le Procès*, notamment, on ressent avec beaucoup plus d'acuité les scènes avec Mlle Bürnster, l'épouse de l'huissier, et l'infirmière nymphomane Léni. La femme apparaît comme une menace, comme un faux salut de plus.

Mais ce qui domine les impressions de relecture c'est la conscience inouïe que le narrateur prend du monde. Rien n'est masqué et tout paraît se dérober. Rien n'est désigné comme menaçant ou pathétique, et tout blesse, tout désespère. Accrue par l'absence de tremblement dans la plume — Kafka est peut-être l'unique écrivain au monde qui ne se paie pas de mots ! — l'angoisse naît de cette nouvelle équation avec le réel bien plus que du dialogue de sourds avec les humains ou avec le ciel. Seuls des peintres de la folie comme Gogol, Andreev, Strindberg ou Van Gogh ont pu mettre sur la voie d'une telle perception.

On a souvent dit que ce mélange d'attention extrême et d'aveuglement tenait à la configuration particulière des lieux et des objets. Starobinski incrimine les cloisons, qui dérobent l'essentiel, s'interposent entre on ne sait quelle Autorité et nous, délimitent tantôt un monde d'où l'on ne peut sortir et tantôt un monde où l'on ne peut entrer. Il relève également avec justesse que l'univers de Kafka est toujours dépourvu de système de valeurs stables, en esthétique comme en morale courante : témoins les goûts inexistants du peintre Titorelli ou de la sœur de Grégoire Sansa en matière de violon.

MAIS le secret ultime ne se livre pas mieux qu'il y a vingt ou quarante ans.

Si Kafka fait apparaître de « curieux plissements » là où d'autres ne voient qu'« ennuyeuses surfaces lisses », comme l'a aperçu Musil dès 1914, si la moindre phrase du *Procès* ou du *Château* replonge dans des perplexités sans issue, c'est qu'il en a payé le prix dans sa chair et ses nerfs.

Plus que personne, il a éprouvé le supplice de se croire et de se vouloir l'origine de ce qu'on endure. Chaque matin, il a tendu la nuque à une justice dont il savait d'expérience qu'elle ne veut rien de nous, sinon nous prendre quand nous venons au monde et, quand nous le quittons, nous lâcher comme le chat abandonne la souris avec laquelle il a fini de jouer.

(Vendredi 31 décembre)

★ « Œuvres complètes » de Franz Kafka, comprenant « l'Amérique », « le Procès » et « le Château »; texte français d'Alexandre Vialatte, présentation et notes de Claude David. Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1 354 pages, 129 F.

★ LE JOURNAL DE MICHELET, tomes III et IV, Gallimard, 776 et 656 pages, 125 F et 115 F.

LE « JOURNAL » DE MICHELET ENFIN RÉVÉLÉ

Le sexe et la création

LE *Journal* de Michelet surplomba longtemps son œuvre comme un sombre château hanté, parcouru d'inavouables démons, et d'impossible approche. Un formidable dispositif de défense en interdisait les abords, éloignait les curieux. Avant de mourir à Hyères, en février 1874, l'historien lui-même n'avait laissé qu'à sa seconde femme, Athénaïs Mialaret, le droit de révéler ce qu'elle jugerait utile. Veuve abusive, elle utilisa paisiblement, sans scrupules, certains morceaux, en altéra d'autres, coupa, cisailla là, biffa ici, surtout des fragments relatifs au premier mariage avec Pauline Rousseau, puis légua le reste en 1899 à Gabriel Monod, professeur au Collège de France, où il entretenait le culte du maître.

L'héritier spirituel consulta ces liasses de notes, carnets, confidences, accumulés depuis 1828. Il en retint des citations, respectables, innocentes ou belles, puis il confia l'ensemble à la bibliothèque de l'Institut, sous scellés, avec interdiction formelle d'en rien ouvrir avant 1950 ! Une mesure aussi sévère n'entoure pas pendant soixante-seize ans les écrits intimes d'un mort illustre sans leur valoir une réputation sulfureuse. Quelles turpitudes ces précautions proprement cléricales pouvaient-elles bien cacher ?

Les tomes I et II, parus en 1959 et 1962, sur décision de l'Institut, n'apportèrent pas toutes les lumières souhaitées. Le second touchait pourtant la période où Michelet épousa la redoutable Athénaïs Mialaret, de trente ans sa cadette, et entamait avec elle une singulière expérience conjugale. La sensualité si prenante de son style conseillait d'attribuer les cachotteries aux dessous de ce tardif ménage. A la déception des curieux égrillards, le document présenté, mis au point par M. Paul Viallaneix, avec sa solide compétence, ne contenait rien de vraiment scabreux. Il montrait un quinquagénaire amoureux, tendre et gémissant, tenu à distance par une jeune dame frigide. Ses déceptions, ses amertumes, ses tristesses pouvaient émouvoir. Elles ne frappaient pas par un caractère évidemment scandaleux.

Les troisième et quatrième volumes, ordonnés cette fois par M. Claude Digeon, dans l'esprit d'intelligente et soigneuse érudition où travaillait déjà M. Paul Viallaneix, produisent un tout autre effet.

***

A l'époque où Michelet rédige les deux derniers tomes de son *Journal*, qui vont de 1861 à 1873, il entre dans sa majestueuse vieillesse. Voué à la république, à la démocratie, il se montre néanmoins, plus qu'auparavant, sensible aux petites misères de l'âge, note au jour le jour, avec une maniaquerie rapidement monotone, ses insomnies, ses coups de froid, ses mauvaises digestions.

Les gênes, les fatigues ne ralentissent pourtant pas la fécondité littéraire de cet infatigable travailleur. De 1861 à 1873, il termine les cinq derniers tomes de l'*Histoire de France*, écrit sa *Bible de l'Humanité*, *Nos Fils*, *l'Histoire du dix-neuvième siècle*, lance un cri : *la France devant l'Europe*, fiévreuse brochure d'un admirable patriotisme, composée sous le coup des désastres de 1870.

Excepté une plainte ici, une exclamation là, l'ébauche, la marche, puis l'achèvement de tous ces ouvrages laissent dans le *Journal* des empreintes légères, trop légères. Quelques mots d'un laconisme seigneurial indiquent simplement : « *J'achève d'écrire* Louis XIV » ; ou bien : « *Fin* de la Sorcière. » Parfois, une brève lassitude arrache un aveu : « *Fatigue après* Bible, Louis XV... »

A la date du 28 mai 1867, le terme du dix-neuvième volume de sa gigantesque *Histoire de France* lui arrache trois lignes d'un médiocre intérêt. Il en consacre autant, le même jour, à l'omniprésente Athénaïs, délicieuse obsession.

Chères petites fesses...

S'il mit des mois à devenir un époux heureux, pleinement satisfait, voire comblé, Michelet n'existe plus, à partir de la soixantaine, qu'en fonction de sa jeune et trouble compagne. Chez lui, le démon de midi réalise une surprenante fixation conjugale. Intense ! Exclusive ! Après 1861, le *Journal* pourrait équitablement s'intituler « Elle », tant Athénaïs, les faveurs qu'elle consent, les soins qu'elle exige, les plaisirs qu'elle refuse, y occupent la première place.

« *J'écris uniquement pour elle* », s'extasie-t-il, le 25 août 1865. Père, mère, autant qu'amant, il s'inquiète de sa santé, de ses humeurs, du moindre frémissement de ce corps adoré, consigne « *la préoccupation que j'ai chaque jour de sa nourriture, de sa digestion, de son cher petit ventre* ». Du coup, « *la chère petite toilette* », de « *la chère petite femme* », « *ses jeunes petites fesses, suaves et charmantes* », le reste aussi, bien sûr, le ravissent, l'absorbent.

Sauf en 1869, où le réveil républicain lui inspire quelques espoirs, le siècle reste à la porte de sa chambre à coucher. Quinet, Herzen, l'« *hypocrite* » Renan, l'éditeur Hetzel qu'un vilain commérage « *dit en rapport avec la police* », mais aussi Garibaldi, Napoléon III, tant d'autres, passent comme des ombres indécises, à peine reconnaissables.

Le feu, la foudre, les coups de tonnerre dont frémissent encore tant de pages inoubliables retombent, dans l'intimité du *Journal*, en mièvreries douceâtres, beaux élans d'amour, continuelles convoitises. Les larmes de l'Histoire tournent en pleurs domestiques. Son sang se réduit aux menstruations, attendues, examinées avec un soin méticuleux, une joie morbide, jusqu'à tirer de lui cette exclamation : « *On baiserait volontiers tout ce qui sort de ce corps si pur* »

Prenons le mot au sens le plus étendu. Il ne croyait possible d'aimer sa femme qu'à condition de connaître l'état de sa santé, traduit par les plus intimes déjections. Le rite étrange n'apparaît probablement nulle part mieux qu'au cours de ce voyage en Suisse, où il note, le 6 mai 1867 : « *Je regrette que la localité actuelle me prive souvent de juger, jour après jour, de l'état [intérieur] de ses entrailles. Quel témoin plus fidèle de ce qui se passe dans le mystère du dedans que ce petit messager de chaque jour. La plus pure, la plus modeste donne par là fatalement sa révélation quotidienne pour le point essentiel de la vie, le thermomètre du corps (et peut-être un peu du cœur.)* »

L'étrange couple !

L'étrange couple ! Il l'appelle « *ma fille* ». Elle lui dit : « *Papa* », « *mon fils* ». Leurs rapports ne rappellent pourtant pas ceux d'une pure filialité, d'une paternité tranquille. De part et d'autre, il s'y mêle à l'évidence un vague esprit d'inceste. Dans un rêve, elle le voit « *le même que son père* ». Il conclut à ce propos : « *Et dans nos rapports intimes, je crois qu'elle a confondu parfois les deux attachements profonds qu'elle a eus ici-bas.* » Lui-même songe parfois à sa propre fille, morte jeune, « *véhémente* » et « *trouble* ». « *La première fois, à quinze ans, elle eût vécu de moi entièrement, si je l'avais voulu, ne me quittant ni jour ni nuit... Je craignis le doux voisinage de cette grande fille si charmante (et alors si docile)... Nature, passion, vie, tout passa à côté de moi : j'étais absent et regardais ailleurs.* »

En Athénaïs, brunette méridionale, tout ensemble volontaire et languide, souvent malade, entre deux fièvres, « *en qui le sexe parle rarement* » et, semble-t-il, sans joie, Michelet aime précisément une soumission de fille, qu'elle lui avoue avec des ruses de chatte, sûre de l'en mieux tenir. Et de le dominer ! Au vieil époux insatiable, quémandeur, elle octroie le plaisir sous toutes les espèces comme une récompense, transforme la corvée en sacrement. Avec une exaltation religieuse, il « *communie* » alors, en redemande, et tient la « *communion* » pour essentielle à son œuvre : « *Dès que j'avais pénétré dans sa chaste et sainte personne, quand j'y avais mis mon orage et puisé sa sérénité, je sortais fort et inventif, dans ma lucidité complète.* »

A en juger par quelques allusions transparentes, d'une directe brutalité, la « *chaste et sainte personne* » en endura parfois de belles ! Il ne s'en émeut guère, tranche avec le tranquille égoïsme du génie souverain : « *ce plaisir avait servi et pour ma fécondité, et pour son immortalité.* » Absolument incontestable !

Femme de lettres dans l'âme, et même un peu bas-bleu sur les bords, Athénaïs, toujours prévoyante, s'inquiétait de temps à autre d'atteindre ainsi la postérité. En janvier 1868, elle déplore devant son mari qu'il ne livre dans le *Journal* qu'une « *moitié de sa vie* », qu'il en dise tant sur le couple, si peu sur l'œuvre. L'excellente *Introduction* de M. Claude Digeon rappelle qu'une aussi forte remarque frappa Michelet. Il envisagea un moment de réunir les deux moitiés de lui-même dans un *Livre des livres* où il aurait expliqué les mystérieuses correspondances entre ses secrets conjugaux et sa création.

La raison d'État républicaine

Dans sa judicieuse *Introduction*, écrite avec un tact infini, M. Claude Digeon estime : « *L'entreprise posait une question épineuse : en ce domaine, déclarer la vérité, le fait, c'était manquer aux convenances, en ce siècle où la bourgeoisie était pudibonde.* » Evidemment, la publication du *Journal* suscita plus tard les mêmes difficultés. Mais la pudibonderie bourgeoise ne les inspirait pas toutes. Il y allait bien davantage d'intérêts beaucoup plus importants.

A partir de 1877, la III[e] République vécut grâce au parrainage de deux prophètes, dignes vieillards aux cheveux de neige, dont le souffle donna tant de forces à la frêle enfant : MM. Jules Michelet et Victor Hugo. De l'anticléricalisme au patriotisme, religion de l'Avenir, de 1789 et du Progrès compris, elle retira d'eux, de leurs livres, de leur génie aux images puissantes, toutes les idées dont elle vécut pendant une quarantaine d'années. Michelet fonda le prestige moral du nouveau régime sur une dénonciation implacable des mœurs prêtées à l'ancienne monarchie. Avec des suffocations de « père la vertu », il décrivit sans relâche les amours adultères de Louis XV et de la Pompadour, les vices monstrueux des Princes. Sans trêve, il leur opposait la modeste chasteté, l'héroïsme du peuple. Hélas ! les chapitres de l'*Histoire de France* où il raconte avec le plus de soin les dissolutions de l'aristocratie déchue — servitude sexuelle de Philippe V d'Espagne envers sa femme Elisabeth Farnèse, de la reine Anne envers Sarah Marlborough, etc. — correspondent curieusement aux années du *Journal* où il tombe lui-même aux pieds d'Athénaïs.

A sa mort, les étranges et diverses « *petites privautés* » qu'il recherchait dans l'ombre de l'alcôve avec tant d'insistance ne concernaient donc plus seulement sa mémoire, la tranquillité de son épouse, mais celle du système politique tout entier. Gabriel Monod appartenait à une famille trop liée à son affermissement pour ne pas prévoir quelle tempête provoquerait une divulgation de ces batifolages conjugaux parmi les dignes hiérarques en gibus et cols cassés du radicalisme. En pleine « affaire des inventaires », ils y eussent mal résisté, auraient peut-être fléchi sous les sarcasmes, certainement perdu une caution essentielle. L'ajournement du *Journal* qu'il repoussa jusqu'en 1950 servit d'abord la raison d'Etat. Avec les délais mis à la publication des deux derniers tomes, elle aura duré cent deux ans. Un record !

Au fil des pages, bien des lecteurs contemporains hésiteront sans doute sur l'interprétation définitive qu'il convient de donner à cet extraordinaire document. Par le petit bout de la lorgnette, quelques-uns y apercevront un riche matériel psychanalytique, l'envers d'un grand esprit. Entre les grivèleries sordides, les trivialités époustouflantes, d'autres reconnaîtront aussi un étonnant et merveilleux chant d'amour.

GILBERT COMTE.

(Vendredi 31 décembre)

VIENT DE PARAITRE

Sciences humaines

ROBERT ESCARPIT : *Théorie générale de l'information et de la communication.* — Dans ce nouvel ouvrage, notre collaborateur Robert Escarpit tente une synthèse des données actuelles des sciences de l'information et de la communication, présentées dans leur genèse historique comme une lutte de la conscience emportée par le temps, de l'humanité emportée par l'histoire. (Hachette-Université, coll. « Langue - Linguistique - Communication », 220 p., 58 F.)

Histoire

FLORENCE et MARCEL BARES : *le Western champsaurin.* Tome I. — Le premier document sur l'émigration aux U.S.A. au début de la seconde moitié du dix-neuvième siècle de la population du Champsaur, cette vallée haute-alpine séparée du Gapençais par le col Bayard. Du « mirage de l'or » à la réalité qui fait de ces émigrants, âgés de dix-sept à dix-neuf ans, des gardiens de moutons. (Ophrys, 10, r. de Nesle, Paris ; 125 p., 20 F.)

JACQUES MERCIER : *Vingt siècles d'histoire du Vatican.* — Un ouvrage en quatre parties : le cadre, l'histoire, l'actualité et les problèmes spirituels, les questions temporelles qui s'y rattachent. (Lavauzelle, coll. « L'histoire, le moment », 590 pages, 59 F.)